

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 octobre 2016	N° 2016-591

Convocation du 14 octobre 2016

Aujourd'hui vendredi 21 octobre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Alain DAVID
Mme Anne BREZILLON à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h15
M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h25
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 10h30
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Christine BOST à partir de 12h20
M. Jean-Pierre TURON à M. Michel HERITIE jusqu'à 11h15
M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h20
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 10h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Chantal CHABBAT jusqu'à 10h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY jusqu'à 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h45
M. Marik FETOUH à M. Yohan DAVID à partir de 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH jusqu'à 10h10
M. Jacques GUICHOUX à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 11h50
Mme Martine JARDINE à M. DELLU jusqu'à 10h45 et à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 9h45
Mme Christine PEYRÉ à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h55
Mme Arielle PIAZZA à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h40
M. Fabien ROBERT à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h35
Mme Elizabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 11h30 et M. Jacques PADIE à partir de 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 octobre 2016	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2016-591

Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation du rapport annuel du délégant activité stationnement et exploitation du service public de la fourrière - Année 2015

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'exploitation des parcs de stationnement communautaires est assurée par trois opérateurs selon deux modes de gestion :

- la gestion directe avec la régie Parcup dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- la gestion confiée par délégation de service public (DSP), de type concessif, aux exploitants Urbis Park et Central Parcs.

I. LES TROIS EXPLOITANTS

I.1 - La régie Parcup

La régie Parcup a été créée en date du 5 avril 2004 et son activité a commencé le 1^{er} mai de la même année.

Dotée de la personnalité morale, elle assure la mission d'exploitation de 17 parcs de stationnement publics, plus deux provisoires depuis 2014 : les parcs Descas (282 places) et Deschamps (220 places).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, après modification de ses statuts par la Métropole, la régie Parcup assure la gestion du service de la fourrière, sous forme de Service public administratif (SPA),

D'une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement sur le périmètre de Bordeaux métropole.

I.2 - BP3000

Le contrat BP3000, de type concessif, a pris effet le 26 juin 2000 avec une échéance au 31 décembre 2042 soit une durée de 41,5 années, et il est actuellement exploité par la société BP3000. Les modalités prévoyaient la rénovation du parc de stationnement situé place Tourny ainsi que la réalisation et l'exploitation

Parcub	2 214 423	2 271 100	2 339 083	+3,0%	6 171	6 055	5 957	-1,6%
Urbis Park	1 184 300	1 242 533	1 264 884	+1,8%	2 256	2 425	2 624	+8,2%
Central Parcs	140 378	131 648	143 346	+8,9%	190	180	197	-9,4%
Total	3 539 101	3 645 281	3 747 313	+2,8%	8 617	8 680	8 778	+1,4%

Au global, l'activité 2015 des exploitants des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole, Parcub, BP3000 (Urbis Park) et Central Parcs (Indigo), est en progression pour la quatrième année consécutive. On compte ainsi un nombre global de 3 747 313 usagers horaires, ce qui représente près de 102 000 entrées de plus qu'en 2014 (+2,8%). Les trois exploitants sont en progression :

- **Parcub** : avec une offre de 8 304 places dévolues au stationnement la régie a enregistré 2 339 083 entrées, soit 67 950 de mieux qu'en 2014 (+3,0%, si l'on raisonne à périmètre constant, c'est-à-dire sans prendre en compte les résultats des places provisoires nouvellement créés).

En 2015, la fréquentation augmente pour la seconde année consécutive : elle bénéficie du succès confirmé des deux arrêts minutes du parc Gare Saint-Jean créés en 2010, et du regain d'activité de Gambetta et République. Seul Mériadeck reste en perte de vitesse (-2%), mais, ce parc représentant encore 48,6% de l'activité horaire de la régie (contre plus de 51% il y a 4 ans), ce recul, qui est une conséquence directe de l'excellente offre de transports en commun dans le quartier, impacte sensiblement le résultat horaire de Parcub.

- **BP3000** : avec 1 264 884 entrées en 2015, les parkings Urbis Park de Bordeaux Métropole sont en progression pour la quatrième année d'affilée, ce qui représente 22 350 usagers de plus qu'en 2014, (+1,8%). L'excellente implantation des parkings Bourse, Jaurès, Tourny et Salinières leur permet de bénéficier pleinement de l'activité commerciale et touristique de l'hypercentre, et en particulier des nombreuses animations proposées en lien avec les quais de Garonne (fête du Fleuve, fête de la Musique, Epicuriales, visites de l'Hermione).

Meunier trouve peu à peu sa clientèle, mais conserve une énorme marge de progression : cet ouvrage neuf (livré fin 2012), qui propose des tarifs accessibles (2€ la première heure), et qui est situé à moins de 10 minutes de marche de la gare, pourrait cependant bénéficier d'un report de certains usagers du secteur Gare Saint-Jean, car, à partir de la rentrée 2016, un second parking EFFIA va être fermé en liaison avec les travaux du projet Euratlantique, celui d'Armagnac. Un jalonnement complémentaire sera étudié dans ce sens.

- **Central Parcs** : le parc Camille Jullian a connu un recul global de 12% de la fréquentation horaire, du fait de la fermeture de l'accès depuis les quais via la rue de la Cour des aides, en mars 2013 : l'exploitant délégué, Indigo (dénommé Vinci park, jusqu'au 5 novembre 2015) qui gère le parc pour le compte du délégataire Vinci constructions, escomptait une amélioration sensible des résultats pour 2014 : elle n'a pas été au rendez vous. A contrario, en 2015, les usagers semblent avoir retrouvé le chemin de cet ouvrage. Cet exercice s'achève en effet sur une hausse de 8,9% des fréquentations horaires, à 143 350 entrées, soit près de 11 700 de mieux qu'en 2014, mais encore loin des 162 600 enregistrées au maximum de l'activité, en 2012. Les jalonnements mis en place fin 2014 et début 2015, en synergie avec Bordeaux Métropole, les efforts réalisés par le délégataire pour améliorer le sentiment de sécurité en réduisant la présence de squatteurs, et, surtout, l'ouverture, début octobre 2015, des 32 commerces et des logements du nouveau centre commercial de la « La promenade Sainte-Catherine », sont autant de facteurs qui devraient permettre à ce parc de retrouver un bon niveau de remplissage.

2.2 Abonnements des parkings de Bordeaux Métropole

La politique de mobilité durable menée dans les grandes agglomérations françaises, qui vise la réduction sensible des déplacements des véhicules particuliers, a des conséquences doubles et complémentaires en termes d'abonnements dans les parkings :

- d'une part, en luttant contre les flux pendulaires des heures de pointe du matin (HPM) et heures de pointe du soir (HPS), elle entraîne la baisse du nombre d'abonnements des non résidents dans le centre des agglomérations : les usagers de ce type sont notamment encouragés à parquer leurs véhicules dans les parcs relais de périphérie, et à emprunter les transports en commun ;

- d'autre part, en augmentant les périmètres de voirie à stationnement payant dans les secteurs centraux, elle entraîne le report d'une partie du stationnement des résidents de la surface vers les ouvrages, en particulier lorsqu'il s'agit de zones très contraintes, ou de foyers à plusieurs véhicules.

Ce double phénomène est enregistré sur Bordeaux Métropole, depuis plusieurs années déjà, avec une conséquence négative sur le plan des recettes des exploitants : en effet, le tarif des abonnements des résidents étant sensiblement inférieur à celui des abonnements des usagers pendulaires (du simple au double, par exemple, pour la DSP BP3000) le manque à gagner augmente sensiblement pour le délégataire, l'abonnement d'un nouveau résident ne venant pas compenser le départ d'un pendulaire. La réévaluation contractuelle des tarifs annuels et l'augmentation de la fréquentation horaire permettent cependant de palier ce déficit.

Note : dans ce tableau, sur les 8 304 places de Parcup (hors fourrière) sont pris en compte les 7 550 effectivement mises à disposition du stationnement abonnés (hors places des parcs horaires provisoires et celles de l'activité parc-relai donc).

Fréquentations abonnés 2015			Moyenne Résidents				Moyenne Non résidents				Bilan: Résidents + Non résidents				
Exploitant	Parcs	Places	2014	2015	2015-14	%	2014	2015	2015-14	%	2014	2015	2015-14	%	abonnés / places
BP3000 -Urbis park	5	3355	1422	1658	236	+16,6%	1003	966	-37	-3,7%	2425	2624	199	+8,2%	78,2%
Central parcs -Indigo	1	338	73	94	21	+28,8%	107	103	-4	-3,7%	180	197	17	+9,4%	58,3%
Total des 2 DSP	6	3693	1495	1752	257	+17,2%	1110	1069	-41	-3,7%	2605	2821	216	+8,3%	
Parcup ouvert aux abonnés	19	7550	1938	1928	-10	-0,5%	4117	4029	-88	-2,1%	6055	5957	-98	-1,6%	78,9%
Total 2 DSP+Parcup	25	11243	3433	3680	247	+7,2%	5227	5098	-129	-2,5%	8660	8778	118	+1,4%	

- **Diminution du nombre d'abonnés pendulaires :**

Les résultats de l'exercice 2015 affichent un recul du nombre d'abonnés pendulaires de 5 227 en 2014 à 5 098 en 2015 (-129, soit -2,5%). Pour chaque exploitant métropolitain, la moyenne d'abonnés non résidents sur 2015 a été la suivante : 4 029 pour Parcup (-88, soit -2,1%), 966 pour BP3000 (-37, soit -3,7%) et 103 pour Central Parcs (-4, soit -3,7%).

- **Augmentation du nombre d'abonnés résidents :**

Dans les quartiers situés à l'intérieurs des cours de Bordeaux, la volonté politique de proposer une circulation apaisée et de redonner de la place aux modes doux a permis un report de stationnement vers les ouvrages, en particulier vers Central Parcs (+28,8%, avec 94 résidents en moyenne sur Camille Jullian) et vers BP3000 (+16,6%, avec 1658 résidents en moyenne).

Concernant Parcup, le nombre de résidents est stable (-0,5%, avec 1 928 résidents en moyenne). L'assouplissement des conditions d'accès au tarif résident pour certains parkings, décidé en juillet 2015, pour favoriser le déploiement du stationnement réglementé sur voirie, devrait conduire à une augmentation de ce type d'abonnement.

IV. ACTIVITE DE CONTROLE DE LA PART DU DELEGANT

Bordeaux Métropole poursuit les démarches qualités en lien avec les délégataires et la régie autonome. Ces procédures sont basées sur deux actions complémentaires, avec, d'une part, des procédures d'autocontrôles assurées par les exploitants eux mêmes, et, d'autre part, des visites aléatoires des équipements.

A travers ces plans qualité, il s'agit pour le délégant de mettre en place une synergie avec les exploitants en s'appuyant sur leur volonté de profiter de ces contrôles pour progresser et améliorer leur prestation en faveur des usagers, ces derniers sanctionnant la qualité de service à travers la fréquentation des sites et les réclamations.

Pour BP3000 : les contrôles contradictoires ont permis de noter la bonne tenue des parcs, qui offrent un très bon aspect. En particulier, il convient de noter les efforts réalisés pour la rénovation des cages d'escalier de Bourse et Jaurès. Malgré la bonne image offerte par ce délégataire, certaines anomalies ont été notées, en particuliers des pannes d'ascenseurs sur Salinières et Meunier.

Six contrôles bimestriels auront été réalisés sur Camille Jullian durant l'année 2015. Le contrôle contradictoire a permis de noter la bonne tenue globale du parc et les efforts réalisés en matière de propreté.

Pour Central Parcs : six contrôles bimestriels ont été réalisés sur Camille Jullian durant cette année 2015 ; le contrôle contradictoire a permis de noter la bonne tenue globale du parc et les efforts réalisés en matière de propreté. De gros efforts ont été accomplis, en lien avec les forces de l'ordre, par rapport à la présence de squatteurs qui avait été pointée en 2014.

Pour Parcub : les contrôles 2015 n'ont pas montré de perturbations particulières, dans le prolongement du précédent. La régie continue de s'impliquer dans une politique d'entretien régulière et judicieuse, la planification des travaux de peinture en interne permettant de préserver l'aspect homogène, propre et bien entretenu, qui avait déjà été relevé les années passées, malgré l'état de vétusté variable des ouvrages, en fonction de leur âge et de quelques problèmes d'infiltration d'humidité rencontrés.

V- La politique de stationnement

Si 2015 a été une nouvelle année de croissance des fréquentations des parkings, elle a également été une année riche en évènements avec notamment :

- les négociations pour la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure,
- la préparation du transfert de la ville de Bordeaux vers Bordeaux Métropole des délégations de service public de la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux et du Parking des Grands hommes au 1^{er} janvier 2016.
- la définition de la nouvelle stratégie mobilité votée en janvier 2016, intégrant un axe stationnement. Elle vise notamment une meilleure articulation entre stationnement de surface et en ouvrage, ainsi que la prise en compte des technologies numériques dans la mobilité. En 2015, est instauré un observatoire du stationnement en tant qu'instance de concertation ouverte à la société civile.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 13 octobre 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'adopter les termes du rapport annuel présenté,

DECIDE

Article unique : d'adopter les termes du rapport annuel présenté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 octobre 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 NOVEMBRE 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 22 NOVEMBRE 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel LABARDIN</p>
---	---

Bordeaux Métropole

.Direction générale mobilité

Direction des infrastructures de déplacement
Centre stationnement et nouveaux usages de l'automobile
et
Direction d'appui administratif et financier

.Direction du Contrôle de Gestion

Rapport d'activités Stationnement 2015

SOMMAIRE

	Edito	3
1-Repères sur l'activité stationnement en 2015		4
2-Synthèse de l'activité des exploitants Bordeaux Métropole		15
3-Analyses économiques et financières		18
4-Activité du délégant stationnement		49
	5-Avis du délégant	66
	6-Annexes	66

2015 Edito

Le stationnement est peu à peu devenu un paramètre important des projets urbains. Chaque voiture passe en moyenne 95% du temps à l'arrêt : l'urbanisme doit donc s'efforcer d'économiser et de redistribuer les surfaces de voirie perdues pour le parcage non résident de longue durée. S'agissant des projets tels que les zones d'aménagement concerté, il doit également s'attacher à optimiser des solutions bâties innovantes basées sur la mutualisation. Une synergie active est aussi à trouver entre la gestion du stationnement de surface et celle du stationnement bâti. Ces solutions sont mises en œuvre par une politique urbaine volontariste menée de pair par Bordeaux Métropole et les communes centre.

Sur ces bases, les parkings de la Métropole ont continué à se développer en 2015, la fréquentation augmentant dans une agglomération bordelaise qui bénéficie d'une attractivité commerciale et surtout touristique de son cœur de ville particulièrement favorable au stationnement bâti, mais aussi grâce à un mouvement de report d'une partie du stationnement de surface vers les ouvrages.

En termes de résultats, concernant les 12000 places des 25 parkings de compétence métropolitaine, la fréquentation a dépassé les 3 747 milliers d'usagers horaires, soit une hausse conséquente de 2,8% (+102 milles entrées) par rapport aux 3 645 milliers d'entrées de 2014, du fait des bons résultats enregistrés par Parcub (+3%), par BP3000 (+1,8%) et par Central parcs (+8,9%, après une année 2014 à -7%).

Sur le plan des abonnements, on a compté 8778 abonnés en moyenne en 2015 (8 660 en 2014), ce qui représente +1,4% de hausse, avec, une nouvelle fois, une hausse du nombre de résidents (+7,2%), donc de l'espace de voirie qui se libère, et une baisse des non résidents (-2,5%), donc moins de trajets pendulaires. Ces données traduisent, pour la seconde année consécutive, la dynamique positive de Bordeaux Métropole. A ces bons résultats s'ajoutent les 1 443 milliers d'entrées de véhicules enregistrées sur les près de 5810 places exploitées en parcs relais dans le cadre de la DSP TBM.

En résumé, les parkings de Bordeaux Métropole, 19 pour PARCUB, 5 pour BP3000, 1 pour Central Parcs et 20 pour TBM avaient dépassé les 5 015 milliers d'entrées, soit une progression de 3,5% en 2015 par rapport à 2014.

2015	Fréquentation «horaire»				Fréquentation «abonnés» Résidents + non R.			
	2013	2014	2015	%15/14	2013	2014	2015	%15/14
Parcub	2 214 423	2 271 100	2 339 083	+3,0%	6 171	6 055	5 957	-1,6%
Urbis Park	1 184 300	1 242 533	1 264 884	+1,8%	2 256	2 425	2 624	+8,2%
Central Parcs	140 378	131 648	143 346	+8,9%	190	180	197	-9,4%
Total	3 539 101	3 645 281	3 747 313	+2,8%	8 617	8 680	8 778	+1,4%

Autre fait essentiel dans la politique de stationnement : la maîtrise des finances étant un paramètre incontournable de la gestion des collectivités locales, les services de Bordeaux Métropole, portent un regard précis sur les comptes de la régie Parcub, comme sur ceux des deux délégations de service public de stationnement (DSP), BP3000 et Central parcs. L'analyse comptable réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion, est, à ce niveau, tout à fait incontournable, et vient s'associer au travail mené par le Pôle mobilité sur l'exploitation des parcs. Une analyse économique et financière de nos exploitants figure donc en troisième partie du présent bilan.

1- REPERES SUR L'ACTIVITE STATIONNEMENT EN 2015

1.1 Faits marquants

JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015
<p>Parcub</p> <p>Le 1^{er}, application des grilles tarifaires 2015</p> <p>Le 22, conseil d'administration</p> <p>Central parcs</p> <p>Le 1^{er}, application des grilles tarifaires 2015</p> <p>Le 28, contrôle contradictoire de Camille Jullian</p>		<p>Parcub</p> <p>Le 17, conseil d'administration</p>	<p>Urbis park</p> <p>Le 1^{er}, application des grilles tarifaires 2015</p> <p>Parcub</p> <p>Le 2, conseil d'administration : élargissement des statuts pour les activités complémentaires dans les parkings</p>
MAI 2015	JUIN 2015	JUILLET 2015	AOÛT 2015
	<p>Métropole</p> <p>Projet de tarification au quart d'heure repoussé</p> <p>Délibération sur le Bilan d'activité 2014</p> <p>Parcub</p> <p>Le 9 et le 25, conseil d'administration</p>	<p>SGGPB</p> <p>Le 15, délibération de la Ville de Bordeaux, qui entérine le transfert des parcs SGGPB à Bordeaux Métropole</p>	
SEPTEMBRE 2015	OCTOBRE 2015	NOVEMBRE 2015	DÉCEMBRE 2015
<p>Parcub</p> <p>Le 22, conseil d'administration</p> <p>Métropole</p> <p>Délibération sur la redevance des parkings métropolitains pour les personnes à mobilité réduite (PMR)</p>		<p>SGGPB</p> <p>Le 16, délibération à Bordeaux Métropole qui devient délégant dans ce contrat</p> <p>Le 20, lancement, avec le bureau d'ingénierie VERDI, du marché des diagnostics sur l'état matériel et réglementaire des 3 ouvrages de la convention SGGPB</p> <p>Parcub</p> <p>Le 17, conseil d'administration</p> <p>Tous exploitants</p> <p>Mise au point des Tableaux de synthèse réglementaire, un par parking, pour le suivi de la sécurité et de la maintenance des ouvrages</p> <p>BP3000</p> <p>Les 20 et 25, tous contrôles contradictoires</p>	<p>Parcub</p> <p>Le 15, Conseil d'administration, et présentation à la CUB des grilles tarifaires pour 2016, avec effet au 1^{er} janvier 2016</p> <p>Urbis P. & Central P.</p> <p>Le 19, validation des grilles tarifaires au quart d'heure par BM avec effet au 1^{er} janvier 2016</p> <p>et, au 1^{er} janvier 2016</p> <p>Bordeaux Métropole remplace La Cub et intègre les parcs SGGPB et Grands Hommes.</p> <p>BP3000</p> <p>Délibération sur le projet d'évolution - changement d'actionnaire BP3000 et conclusion d'un contrat de prestations de services</p>

1.2 Généralités sur l'activité stationnement sur Bordeaux Métropole en 2015

1.2.1 Une politique de stationnement en synergie avec exploitants et acteurs locaux

La réduction de la part modale de la voiture dans l'occupation de la voirie s'est imposée en toute logique pour permettre de libérer les périmètres indispensables au développement de modes de déplacements durables. En effet, il n'est plus possible aujourd'hui de répondre aux besoins en stationnement par des projets consommateurs d'emprise en surface : dans un souci d'économie générale des parkings et de promotion d'une mobilité durable, les parcs publics et privés, ainsi que les parcs de dissuasion et parcs relais situés en périphérie, doivent fournir des réponses adaptées, en ouvrage ou en enclos, sur terrasse, ou mixtes, par le biais de divisions en volume.

De plus, la densification de l'habitat le long des axes existants, recherchée dans les plans locaux d'urbanisme, ne va pas sans poser de nouvelles questions sur les outils légaux à développer en matière de montage d'opérations (achats en voie future d'achèvement, division en volume), sur la mutualisation du stationnement et sur les moyens de financement des nouveaux ouvrages.

L'étude du stationnement est ainsi devenue un outil incontournable de la politique des déplacements, pour favoriser les modes alternatifs et limiter les flux pendulaires, ainsi qu'un levier économique pour chacun des acteurs, afin de favoriser la rotation des véhicules sur les zones commerçantes et l'accueil des clients potentiels.

Sur le plan des réalisations, de nouvelles solutions sont en cours de développement sur les nouveaux sites comme sur les parcs existants, axées sur l'optimisation du foisonnement et sur la mutualisation des espaces. Délégataires et délégants agissent ensemble, dans le cadre des opportunités offertes par chaque contrat. Il y a lieu de développer, en particulier, des zones de mise à disposition de véhicules en temps partagé, des aires de covoiturage, de lavage, de rechargement électrique, mais aussi des zones facilement accessibles et sécurisées pour les deux roues, motorisés et vélos.

- **La politique de stationnement sur Bordeaux Métropole**

La réflexion sur la politique du stationnement a pour objectif d'offrir à notre métropole un cadre global cohérent avec la démarche de développement durable, en s'appuyant sur le potentiel patrimonial et les identités locales. Le PLU3.1, arrêté le 10 juillet 2015 par délibération du conseil de la Métropole, intègre la révision du plan des déplacements urbains (PDU), qui comprend le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Mobilité. Ce POA Mobilité encadre en particulier une politique de stationnement optimisée de manière à réduire la dépendance vis-à-vis de l'automobile et à libérer les espaces publics du stationnement parasite. Enfin, le PLU3.1 intègre également les questions du stationnement en relation avec l'habitat (Plan local de l'habitat) et avec l'activité économique, dans le contexte général de croissance de notre agglomération.

Concrètement, l'année 2015 a permis de prolonger les orientations et plan d'actions pour mettre en œuvre une politique de stationnement, en relation avec les communes concernées, avec des axes de travail comme :

-l'extension des zones règlementées sur voirie, pour permettre aux résidents de disposer d'emplacements à distance raisonnable de leur domicile, et avec des tarifs d'abonnements raisonnables (15€ par mois sur Bordeaux, par exemple) : ces dispositions doivent permettre d'éviter la présence de « poches » de véhicules pendulaires qui sclérosent la mobilité diurne dans les quartiers à stationnement non régulé, souvent situés à proximité des stations de tram de rabattement. Des recherches sont menées pour assouplir les règles d'obtention du

statut résident (par exemple en augmentant sensiblement les périmètres d'éligibilité, ou en affectant la réserve de stationnement de certains ouvrages à l'accueil du second véhicule des ménages des zones saturées).

-la mise au point d'une tarification au quart d'heure (traitée au chapitre 4, sur l'action du délégant), favorable aux usagers des parkings, de façon à offrir un tarif réellement attractif qui séduise les conducteurs durant les pics de circulation de la journée ; les automobilistes ne doivent plus hésiter à entrer dans les parcs en ouvrage dès lors que la durée de leur stationnement doit dépasser les deux heures. Ce réflexe proviendra, à la longue, d'un double phénomène, c'est-à-dire d'une part la certitude qu'ils auront de régler « un juste prix » adapté à la durée réelle de leur séjour dans des ouvrages proposant un service de qualité, et, d'autre part, la crainte d'une verbalisation de plus en plus efficace en surface.

- **Sécurité et confort des usagers: un équilibre entre moyens humains et technologiques**

S'agissant du confort des usagers, et a fortiori dans une métropole touristique comme celle de Bordeaux qui aura accueilli plus de 6 millions de visiteurs en 2015 (ce nombre a triplé depuis l'année 2000), les « parcours client » dans les sites de stationnement doivent être sécurisés, mais également élaborés en termes d'accueil, en optimisant par exemple la signalétique pour des usagers d'origines linguistiques les plus diverses, ou encore en offrant un large panel de moyens de paiement. A ce niveau, l'investissement de nos exploitants en matière de lecture de plaques minéralogiques, systèmes de péage et paiement sans contact, est remarquable. Ces dispositifs sont particulièrement ergonomiques pour les abonnés, puisque toutes les formalités d'entrée et sortie sont gérées, pour eux, grâce aux lecteurs de plaques minéralogiques.

Sur le plan de la sécurité des personnes, dans un contexte où les usagers peuvent parfois avoir des sensations d'isolement, il y a lieu de poursuivre l'extension et la centralisation des moyens de surveillance et d'interphonie, dans le strict respect de la loi informatique et liberté, sans perdre de vue le rôle fondamental des moyens humains en la matière.

Pour aller plus loin dans la démarche technologique, des marges de progression existent encore pour permettre de généraliser l'utilisation, par les usagers, de leurs moyens de communication personnels depuis les parcs en ouvrage, afin de téléphoner, alerter, mais aussi acquérir des informations spécifiques, procéder à des réclamations, et régler le stationnement. Plus largement, le Pôle mobilité a pris la mesure du foisonnement d'outils numériques qui pourront participer au développement harmonieux des déplacements sur le territoire. L'optimisation de ces outils permettra d'étoffer la complémentarité entre les politiques de mobilité et de stationnement, avec, par exemple, la réservation anticipée de places pour les visiteurs, le guidage vers les places libres, ou la mise en place de tarifs préférentiels pour les usagers du covoiturage dans les parkings de l'agglomération. La Métropole accompagne ainsi l'émergence d'applications mobiles qui combine l'offre de mise en relation des usagers du covoiturage dans un modèle intermodal, en lien avec le réseau de transport en commun : une expérimentation sera lancée en 2016 sur le parc-relais de La Buttinière visant à la fois à dé-saturer la capacité du parking, mais aussi à améliorer le rabattement vers le réseau de tram et à augmenter le taux d'occupation des véhicules.

2015 marque aussi un nouveau pas dans l'ouverture des parkings aux forces de l'ordre. Comme cela est développé dans la quatrième partie, relative à l'activité du délégant, le Pôle mobilité a mis en présence les représentants des exploitants de parkings et les services de Police nationale et municipale, de façon à organiser l'intervention dans les parkings, que ce soit dans le cas d'infractions manifestes (stationnement abusif sur des places PMR, par exemple) ou encore pour éviter la présence de squatteurs. En outre, des efforts sont faits

régulièrement pour répondre favorablement aux demandes des forces de l'ordre, notamment pour l'exploitation des bandes vidéo enregistrées dans les ouvrages.

1.2.2 Situation du stationnement sur la Métropole de Bordeaux en 2015

Les parcs de stationnement sont payants et leur accès est contrôlé. On distingue deux types de configuration :

- **les parcs de surface** : aire de stationnement à l'air libre ou parcs en enclos, au niveau de la voirie.
- **les parcs en ouvrage** : aire de stationnement construite dans un immeuble bâti, pouvant inclure une partie en élévation à l'air libre, ou une partie enterrée.

A fin 2015, sur les 60 parkings « classiques » présents sur le territoire communautaire (en comptant chacun des 5 parkings desservant l'aéroport de Mérignac), près d'un quart sont des équipements de surface. Si l'on considère les 25 parcs sous compétence spécifique de la Communauté urbaine de Bordeaux, ils sont tous en ouvrage, excepté Croix de Seguey, exploité par Parcub, mais aussi les deux nouveaux parcs provisoires, mis en service par la régie en 2014 : Deschamps et Descas.

La population utilisatrice des parcs se segmente en trois grandes catégories d'utilisateurs :

- **les visiteurs** : il s'agit d'utilisateurs ponctuels, des touristes ou des professionnels qui souhaitent disposer d'un stationnement à proximité immédiate de leur lieu d'achat, de visite ou de rendez-vous.
- **les pendulaires** : ce sont principalement des utilisateurs qui stationnent pour des fonctions d'ordre professionnel, ce qui représente une forte demande entre les deux heures de pointe : Heure de pointe du matin (HPM) et du soir (HPS)
- **les résidents** : dans cette catégorie, on recense d'une part **les résidents actifs**, qui utilisent leur véhicule de manière quotidienne ; leur demande en stationnement se situe essentiellement sur les horaires de nuit et de fin de semaine. On considère d'autre part **les résidents fixes**, qui utilisent leur voiture de façon plus irrégulière ; leur besoin concerne des périodes de longue durée, y compris diurnes.

1.2.2.1 Offre 2015 des opérateurs sur le territoire de Bordeaux Métropole

Les 3 tableaux ci-dessous présentent les données relatives à l'ensemble des parcs de la Métropole, avec :

- la répartition des places dans BP3000, Central parcs et Parcub pour le premier
- la répartition des places dans les parcs relais TBC
- la répartition des places dans les parcs des exploitants non communautaires

- **Répartition des places BP3000, Central parcs et Parcub,**

Parkings 2015	Contrat	Année	Niveaux	Total tous VL	Dont PMR	Dont élect.	Dont motos	Dont vélos	Remarques
Bourse	BP3000	2003	6	693	14	2	24	30	
Jaurès	BP3000	2004	7	968	18	2	30	20	
Tourny	BP3000	1974	2	957	20	2	11	15	
André Meunier	BP3000	2012	4	330	7	9	20	30	
Salinières	BP3000	2003	5	407	8	1	16	62	
Camille Julian	Central parcs	1991	4	338	7	0	0	0	
Total 2 DSP B Métropole	6 parcs		28	3693	74	16	101	157	
Gambetta	PARCUB	1981	3	502	10	4	27	0	
PeyBerland/St Christoly	PARCUB	1984	3	662	20	6	26	26	
République	PARCUB	1980	3	412	8	3	4	0	
Cité mondiale	PARCUB	1992	9	851	15	2	0	0	
Front du Médoc	PARCUB	1977	3	1059	12	8	57	69	Dont 171 en fourrière
Victoire	PARCUB	1984	3	489	9	3	10	60	
Centre ca Mériadeck	PARCUB	1980	5	1292	33	4	38	32	
Bonnac	PARCUB	2009	1	171	4	2	2	0	
Lhote	PARCUB	2004	4	111	3	1	4	48	
Saint Jean	PARCUB	1990	4	542	12	10	0	0	
Huit mai 45	PARCUB	1979	3	696	10	4	26	40	Dont 248 en fourrière
Porte de Bordeaux	PARCUB	1992	4	726	14	4	0	56	Dont 180 en fourrière +84 P+R
Bergonié	PARCUB	2002	1	66	0	0	0	0	
Croix de Seguey	PARCUB	2003	1	51	1	0	0	0	
Barrière du Médoc	PARCUB	1974	2	141	3	0	0	0	
Mérignac Centre	PARCUB	1985	3	285	6	3	14	41	Dont 84 en parc relais P+R
Pessac Centre	PARCUB	1985	3	345	6	6	10	28	Dont 84 en parc relais P+R
Deschamps	PARCUB	2014	1	282	6	0	0	0	
Descas	PARCUB	2014	1	220	4	0	0	0	
Total régie PARCUB	19 parcs +1local		57	8903	176	60	218	400	Dont 599 en fourrière+252 P+R
Total 2 DSP +PARCUB	25 parcs +1local		85	12596	250	76	319	557	Dont 599 en fourrière+252P+R

Concernant les deux délégataires de la Métropole (BP3000, exploité par Urbis park, et Central parcs, exploité par Indigo) le nombre de place et leur répartition est stable, puisque l'ensemble des parcs contractuels a été réalisé.

S'agissant de Parcub, la régie avait démontré sa réactivité et sa souplesse pour s'adapter à tout type de commande en créant 500 nouvelles places grâce à l'ouverture de deux parcs provisoires Deschamps et Descas, de façon à compenser des places supprimées dans le cadre de l'opération Euratlantique. De nouveaux projets sont en cours.

- **Parcs relais TBC, et exploitants non communautaires, répartition des places**

Parkings 2015	Contrat	Année	Niveaux	Total tous VL	Dont PMR	Dont élect.	Dont motos	Dont vélos	
Parc-Relais Les Lauriers	TBM	2003	1	190	4	0	40	0	
Parc-Relais Galin	TBM	2003	1	399	8	0	36	0	
Parc-Relais Buttinière	TBM	2004	5	603	16	8	52	0	
Parc-Relais Unitec	TBM	2004	1	249	5	0	54	0	
Parc-Relais Bougnard	TBM	2004	1	187	10	0	48	0	
Parc-Relais Arts et métiers	TBM	2004	4	594	12	10	50	0	
Parc-Relais Stalingrad	TBM	2004	1	250	6	0	20	0	
Parc-Relais Floirac Dravemont	TBM	2007	1	46	4	0	40	0	
Parc-Relais Carles Vernet	TBM	2008	1	206	4	0	20	0	
Parc-Relais Les Aubiers	TBM	2008	1	246	5	0	40	0	
Parc-Relais Arlac	TBM	2008	5	395	9	6	32	0	
Parc-Relais La Gardette (2)	TBM	2008	1	239	5	0	36	0	
Parc-Relais La Gardette (1)	TBM	2008	1	151	4	0	0	0	
Parc-Relais Quatre Chemins	TBM	2008	5	398	8	4	38	0	
Parc-Relais Ravésies Le Bouscat	TBM	2008	6	369	9	2	26	0	
Parc-Relais Brandenburg	TBM	2009	1	206	6	0	20	0	
Parc-Relais Les Pins	TBM	2015	1	220	5	4	10	20	
Parc-Relais Rostand Le Haïllan	TBM	2015	1	200	5	4	5	20	
Parc-Relai Gare Pessac Alouette	TBM	2015	1	196	5	4	5	20	
Parc-Relai Gare de Bègles	TBM	2015	1	215	5	4	5	20	
Parc-Relais:		total 20 P+R TBM		40	5559	135	46	577	80
45 parcs Bordeaux Métropole BP3000 +Central Parcs +Parcub +TBC				125	18155	385	122	896	735

Donc un potentiel total de 18 155 places : 17 556 de stationnement et 599 places affectées en fourrière Parcub

- **Répartition des places des exploitants non conventionnés avec la Métropole**

A fin 2015, sur le territoire de la Métropole de Bordeaux, les professionnels du stationnement hors voirie proposaient près de 29868 emplacements (en prenant en compte les 5559 places en parcs relais, mais sans les 599 places exploitées par la fourrière, donc non ouvertes au stationnement), sous forme de parkings en ouvrage dans leur très grande majorité. Les principaux exploitants sont présentés dans le tableau ci-joint. C'est la Bordeaux Métropole qui propose la moitié de ces places (en régie avec Parcube, et en DSP avec BP3000 et Central parcs).

Il est à noter que, à compter du 1^{er} janvier 2016, Bordeaux Métropole agira en tant que délégant pour la DSP Marché des Grands Hommes, avec 410 places exploitées par Indigo, ainsi que pour la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux, SGGPB, qui compte 1235 emplacements, en lieu et place de la Ville de Bordeaux ; cette dernière conserve la DSP adossée au service public du Marché des Capucins, et est exploitée par le groupe Les enfants de Madame Géraud.

La grande majorité des autres établissements font l'objet de conventions passées par Aéroport de Bordeaux (avec Indigo), par le Centre hospitalier universitaire (CHU) Pellegrin (avec Indigo), et par la SNCF (avec EFFIA). Concernant EFFIA, en 2015, il reste deux sites : le parking Belcier, 160 places, a fermé en septembre 2014 pour permettre le déroulement du projet autour de la gare Saint Jean. Le parking Armagnac (433 places) doit également fermer, mi 2016 : tout cela va amputer l'offre sur le secteur Saint Jean, en attendant la construction des nouveaux parkings, par Indigo à Belcier, et par Parcube à Paludate.

Enfin deux sites sont exploités en privé par Q-park : en effet, le parc Clemenceau, qui fait l'objet d'une copropriété Q-park - SNC Brochon Puy Paulin, a ouvert le 07 octobre 2014. Il propose 379 places, sur 7 niveaux situés sous le nouvel auditorium de Bordeaux, cours Clémenceau, ce qui porte l'offre globale de Q-park à un millier de places, en prenant en compte le site préexistant Quai des marques.

Parkings 2015	Contrat	Année	Niveaux	Total tous VL	Dont PMR	Dont élect.	Dont motos	Dont vélos	Remarques
Victor Hugo	SGGPB	1978	7	712	5	4	21	40	Délégation BM au 01/01/16
Alsace Lorraine	SGGPB	1983	5	128	0	0	0	0	Délégation BM au 01/01/16
Allées de Chartres	SGGPB	2005	1	395	4	2	0	0	Délégation BM au 01/01/16
Capucins	GERAUD	1999	2	270	6	0	20	10	DSP Ville de Bordeaux
Armagnac	EFFIA	2010	3	433	8	4	6	8	Fermeture mi 2016
Leroy	EFFIA	2010	3	137	3	0	12	0	
Grands hommes	Indigo	1989	6	410	10	0	0	0	Délégation BM au 01/01/16
CHU Groupe hospital Pellegrin	Indigo	2012	1	2376	68	0	100	140	
Aéroport P0	Indigo	2008	1	346	3	0	0	0	
Aéroport P1	Indigo	2008	1	1610	26	0	0	0	
Aéroport P2	Indigo	2008	1	1800	0	0	0	0	
Aéroport P4	Indigo	2008	1	2570	11	0	0	0	
Aéroport PR	Indigo	2008	1	120	5	0	0	0	
Quai des marques	Q-park	2005	4	626	23	0	10	50	
Clemenceau	Q-park	2014	7	379	7	0	18	0	
15 autres parcs non contractuels avec Bordeaux Métropole			44	12312	179	10	187	248	
Total général des 60 parcs en ouvrage +1 local			169	30467	564	132	1083	983	

1.2.2.2 Situation des tarifs du stationnement sur Bordeaux Métropole en 2015

- **Tarification horaire début 2015, avant la tarification au quart d'heure**

Début 2015, les tarifs « horaires » moyens pratiqués dans les parkings sous compétence de Bordeaux Métropole se situent à un niveau élevé sur le plan national, au niveau des grandes agglomérations. Il faut noter que, comme dans tous les grands EPCI français, les tarifs des

deux premières heures en ouvrage sont supérieurs à ceux sur voirie; cet écart traduit des différences importantes entre ces deux types d'offre, s'agissant en particulier des coûts d'exploitation : pour les usagers, ce surcôt dans les parkings bâtis est donc relativement bien compris, dans la mesure où le service proposé dans ce type d'ouvrage répond à des attentes supplémentaires en termes d'accueil, de disponibilité, de surveillance, et de sécurité, car ceux-ci offrent une prestation optimisée. On constate ainsi que, pour la première heure de stationnement, les parkings les plus fréquentés du secteur hypercentre, affichent une première heure à 2,40€, alors que la première heure sur voirie coûte 2,20€. Cette différence tarifaire en faveur du stationnement sur voirie peut avoir pour effet indésirable d'encourager les usagers à rechercher prioritairement des places en surface, alors que le but recherché en termes de mobilité est justement de créer un réflexe de stationnement dans les ouvrages, dès lors que la durée de parking peut excéder une ou deux heures ; par contre, le stationnement de surface de courte durée, est bénéfique au commerce, en particulier, puisqu'il garantit une bonne rotation des véhicules. Bordeaux Métropole a profité de la mise au point de la tarification au quart d'heure pour optimiser ce paramètre.

- **Positionnement de la tarification au quart d'heure de la Métropole**

Sur le plan du stationnement, la loi n°2014-344 du 17 Mars 2014 relative à la consommation, proposait aux consommateurs de payer un prix plus en adéquation avec le temps de parking réellement consommé, grâce à une facturation par quarts d'heures, et non plus à l'heure indivisible. Cette question est traitée au §4.5.1, dans le cadre de l'activité du délégué.

Or, selon certaines associations d'usagers, depuis la mise en place de la tarification au quart d'heure, le coût des tarifs de parking aurait majoritairement augmenté en France, contrairement à ce qu'escomptait la loi, jusqu'à atteindre 8% (source : Association de défense des usagers et consommateurs CLCV). Dans ce contexte, Bordeaux Métropole est parvenu à mettre en place une tarification au quart d'heure sans augmentation significative sur des tarifs horaires journaliers : le coût réel du stationnement a, par conséquent, diminué entre 2015 et 2016. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2016, une heure sur voirie coûtant 2,50€ dans l'hypercentre de la Ville de Bordeaux, et, simultanément, celui de la première heure dans les ouvrages de Bordeaux Métropole ne dépassant toujours pas les 2,40€, les parkings bâtis ont donc gagné en attractivité, ce qui répond à l'une des attentes de politique de mobilité durable.

- **Positionnement des abonnements de Bordeaux Métropole**

Les abonnements n'ont pas été impactés par la loi sur la consommation. Ils demeurent donc mesurés, comme par le passé, comparativement aux autres établissements français: en 2015 Parcub propose ainsi un tarif mensuel résident à moins de 73€ TTC, et BP3000 autour de 80€. Comparativement, le coût d'un abonnement sur voirie réservé aux résidents, de compétence communale, est très attractif, à 15€ par mois ; cependant, le nombre de places disponibles reste restreint en particulier dans ce secteur ancien où l'offre est relativement faible.

La Ville doit généraliser le stationnement payant intra-boulevards et limiter le nombre de macarons à un véhicule résident par ménage: les usagers donnant la priorité à la disponibilité des places et à la sécurité se rabattent donc sur le stationnement bâti. Des solutions sont à l'étude pour permettre aux parkings les moins saturés d'accueillir les seconds véhicules, avec des abonnements pondérés.

- **Comparaison de tarifs types des principaux parkings, par exploitant**
(«néant»= tarif non pratiqué)

Nom du parking au 30 juin 2015	tarif horaire < 1/4h	tarif horaire < 1/2h	2015 tarif horaire <1h	tarif horaire <4h	tarif horaire <10h	tarif horaire <24h	forfait nuit unique	abonne ment au mois résident	abonne ment 7/7 mois Non résident	abonne ment au mois moto	abonne ment au mois vélo
Bourse	1,10	1,10	2,40	10,00	21,10	25,10	4,00	77,90	157,00	34,60	0,00
Jaurès	1,10	1,10	2,40	10,00	21,10	25,10	4,00	77,90	157,00	34,60	0,00
Tourny	1,10	1,10	2,50	10,00	21,10	25,10	4,00	81,20	162,40	34,60	0,00
André Meunier	1,10	1,10	2,00	6,10	12,00	16,00	4,00	52,00	99,60	34,60	0,00
Salinières	1,10	1,10	2,00	6,10	12,00	16,00	4,00	52,00	99,60	34,60	0,00
Camille Julian	2,6	2,6	2,6	9,9	19,00	19,00	6.1	120,00	155,00	neant	neant
Grands hommes	gratuit	gratuit	1,7	8,0	14,80	19,00	2,7	néant	115,00	neant	neant
CHU Groupe Pellegrin	gratuit	gratuit	1,6	6,4	10,80	10,80	neant	neant	neant	neant	0,00
Aéroport PR	2,50	2,50	3,50	26,00	51,00	212,00	neant	neant	neant	neant	neant
Aéroport P0	4,50	4,50	4,50	14,00	14,00	16,00	neant	neant	496,00	neant	neant
Aéroport P1	3,10	3,10	3,10	12,00	12,00	12,00	neant	neant	402,00	neant	neant
Aéroport P2	gratuit	gratuit	3,50	4,50	12,50	12,50	neant	neant	395,00	neant	neant
Aéroport P4	gratuit	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	neant	neant	140,00	néant	néant
Quai des marques	2,10	2,10	2,10	8,10	18,50	21,50	neant	neant	89,00	89,00	0,00
Clémenceau	0,60	1,20	2,40	10,00	23,00	24,00	neant	neant	160,00	36,00	neant
Victor Hugo	gratuit	gratuit	2,00	8,00	13,00	16,50	3,50	68,00	80,00	30,00	0,00
Alsace Lorraine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	0,00	0,00	neant
Allées de Chartres	gratuit	gratuit	2,00	8,00	13,00	16,50	3,50	50,00	85,00	neant	neant
Capucins	1,80	1,80	1,80	6,00	12,00	18,00	neant	neant	73,00	30,00	0,00
Armagnac	1,50	2,10	3,30	8,50	14,50	22,00	neant	neant	79,00	39,50	0,00
Leroy	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	79,00	79,00	39,50	neant
Gambetta vélos	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	0,00
Gambetta	2,40	2,40	2,40	8,60	19,00	19,00	3,50	73,17	121,09	43,08	neant
Pey Berland/St Christoly	2,40	2,40	2,40	8,60	19,00	19,00	3,50	73,17	121,09	43,08	0,00
République	2,40	2,40	2,40	8,60	19,00	19,00	3,50	73,17	121,09	43,08	neant
Cité mondiale	2,40	2,40	2,40	8,60	19,00	19,00	3,50	59,35	107,10	néant	neant
Front du Médoc	2,40	2,40	2,40	8,60	19,00	19,00	3,50	59,35	107,10	43,94	0,00
Victoire	2,40	2,40	2,40	8,60	19,00	19,00	3,50	62,42	102,30	43,94	0,00
Centre Ccial Méridaack	gratuit	gratuit	gratuit	8,60	19,00	19,00	3,50	51,17	121,09	43,94	0,00
Bonnac	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	73,17	121,09	43,94	neant
Lhote	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	73,17	neant	43,08	0,00
Saint Jean	4,00	4,00	7,00	12,00	16,00	23,00	néant	néant	146,40	58,45	neant
Huit mai 45	2,00	2,00	2,00	7,20	14,40	19,00	3,50	56,80	96,03	33,19	0,00
Porte de Bordeaux	2,00	2,00	2,00	7,20	14,40	19,00	3,50	56,80	96,03	33,19	0,00
Bergonié	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	56,80	96,03	neant	neant
Croix de Seguey	neant	neant	neant	neant	neant	neant	neant	56,80	96,03	33,19	neant
Barrière du Médoc	1,00	1,00	1,00	5,00	10,00	15,00	3,00	39,61	60,54	25,68	neant
Mérignac Centre	0,00	0,00	1,00	5,00	10,00	15,00	3,00	39,61	60,54	25,68	0,00
Pessac Centre	0,00	0,00	0,00	5,00	10,00	15,00	3,00	39,61	60,54	25,68	0,00
Deschamps	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	2,00	neant	neant	neant	neant	neant
Descas	0,00	0,40	1,30	6,30	9,00	9,00	neant	neant	neant	neant	neant
Nom du parking au 30 juin 2015	2015 tarif horaire < 1/4h	2015 tarif horaire < 1/2h	tarif horaire <1h	tarif horaire <4h	tarif horaire <10h	tarif horaire <24h	forfait nuit unique	abonne ment 7/7 au mois résident	abonne ment 7/7 au mois Non résident	abonne ment au mois moto	abonne ment au mois vélo

Le tableau des tarifs types montre des tarifs horaires relativement homogènes, en fonction des secteurs :

-les tarifs de l'hypercentre (en vert), avec un maximum à 2,50€. Ces niveaux de tarifs sont adaptés à des usagers qui privilégient généralement la proximité comme premier critère de choix. Le parking Clemenceau, géré par Q-park à titre privé, a revu à la baisse les tarifs mis en place lors de l'ouverture, fin 2014, pour s'aligner sur les prix pratiqués par les autres exploitants. Ces tarifs correspondent bien à l'attractivité du centre historique de Bordeaux, classé à l'Unesco, mais aussi «ville préférée des français » selon un sondage de l'été 2014. Pour mémoire, en 2015, le stationnement horaire sur voirie dans l'hypercentre est encore à 2.20€.

Sur le plan des abonnements destinés aux clients non résidents, par contre, deux niveaux de tarifs se détachent clairement : un premier, autour de 150€ dans le secteur Bourse - Intendance, autour duquel se concentre la partie la plus active en termes de tourisme, et un second, à moins de 120€ : ce groupe là, essentiellement constitué par les parcs de Parcube, montre la volonté de la régie de retenir les prestations à un niveau raisonnable.

-les tarifs de la zone centre (en jaune) sont également très similaires entre eux, avec une première heure généralement fixée à 2,00€. Le stationnement payant sur voirie est à 1,70€ : le succès des parkings de ce secteur, y compris pour des durées inférieures à la première heure montre encore que les usagers sont prêts à déboursier une somme supérieure pour accéder à une prestation mieux adaptée en termes de disponibilité et de proximité. Les abonnements pendulaires, tous opérateurs confondus, se tiennent à moins de 100€.

-les tarifs de zone périphérique (en noir) restent à des niveaux très incitatifs, généralement à un euro maximum. Le stationnement de la première heure est même gratuit sur Pessac, grâce à une convention passée entre Parcube et la Ville de Pessac.

-enfin, des parcs à tarifs spécifiques (en violet) pour la desserte de la gare de Bordeaux et de l'aéroport, où les montants sont fixés de manière très fine en fonction de la distance entre la zone d'accès des véhicules à moteur et les sites d'embarquement.

1.3 Les opérateurs du stationnement métropolitain en 2015

La suite de ce document ne concerne que les parcs métropolitains, gérés par Parcube, BP3000 et Central parcs.

Le stationnement est un facteur déterminant en matière d'aménagement du territoire institutionnel, et un paramètre incontournable dans tous les projets urbains actuels. En complément de la gestion du domaine public de la voirie, la circulaire 68.427 du 18 septembre 1968 conférait aux communautés urbaines toute compétence en matière de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement hors voirie. A la fin 2015, l'offre de stationnement, sous compétence spécifiquement communautaire, est de 25 parcs (plus un local spécifique aux vélos) pour une capacité totale de plus de pratiquement 12600 places VL. Sur ce nombre, 250 emplacements sont réservés aux PMR, et 76 sont équipés de dispositifs de recharge électrique.

L'exploitation de ces parcs de stationnement est assurée sous deux formes :

- une régie autonome, d'une part : Parcube, avec une capacité de 8900 places
- deux délégations de service public, d'autre part, avec des contrats de type concessif pour les presque 3700 places gérées par Urbis park (contrat BP3000) et par Vinci (contrat Central parcs).

A ces 25 parkings « classiques », s'ajoutent les parcs de rabattement qui sont gérés par

Kéolis, dans le cadre de la délégation de service public des transports, Transports de Bordeaux Métropole (TBM) : deux nouveaux sites ont vu le jour en 2015, les parcs relais « Gare Pessac Alouette » et « Gare de Bègles », ce qui porte leur nombre à 20, pour 5559 places, auxquelles s'ajoutent les 252 situées à l'intérieur de parkings Parcub, pour un total de global à plus de 5810. Le tarif quotidien 2015 est de 4,50€ : ce prix autorise l'accès synchrone au tram pour l'ensemble des passagers du véhicule. Vu la spécificité de ces équipements et le fait qu'ils sont rattachés à la DSP TBC, ils sont juste cités pour mémoire dans le présent document : en 2015, ils ont globalement enregistré 1 443 359 entrées, ce qui représente une augmentation de 5,3% par rapport à 2014 ; pour plus de détails on pourra se reporter au Bilan d'activité TBM.

1.3.1 La régie PARCUB

- **Le plus gros exploitant de stationnement de Bordeaux Métropole**

La régie PARCUB est le plus gros exploitant de stationnement bâti sur tout le territoire métropolitain. Créée le 5 avril 2004, elle a commencé son activité le 1er mai suivant. Cette régie possède personnalité morale et autonomie financière ; elle assure la mission d'exploitation de 20 équipements, 19 parkings plus un local exclusivement dévolu aux vélos. Les deux derniers sites créés sont les parcs provisoires de Descas et Deschamps, pour une capacité de 500 places, ouverts pour plusieurs années, le temps de la réalisation du projet de l'EPA Euratlantique ; à cela viendront s'adjoindre, début 2016, les 405 places du parc Sècheries, au cœur de la ZAC de Bègles. Ceci portera le nombre de places total des structures Parcub à plus de 9300 places.

Parcub peut participer, en synergie avec Bordeaux Métropole, à la construction ou à l'achat de tous types de parcs de stationnement. La régie s'implique ainsi dans les opérations d'urbanisme dont certaines engagent la Métropole pour la décennie: Euratlantique, ZAC de Bègles, Quai Deschamps, Quais de Floirac, Parkings de compensation sur la ligne D. Elle accompagne la Métropole dans ses études de stationnement comme sur les projets Carreire, Nansouty, Grand parc. D'une façon générale, la régie peut exercer toute autre activité annexe se rapportant au stationnement ou correspondant à des services offerts aux usagers de tout espace de stationnement dans le périmètre de notre EPCI.

En 2015, de nombreux projets sont en gestation: les parkings Paludate, Jardin de l'Ars, Ravezies et Quai de Floirac : ce dernier desservira la future Grande salle de spectacle en construction rive droite, au débouché du futur pont Jean Jacques Bosc, et qui verra le jour en 2018. Deux projets aboutiront au premier semestre 2016 : en plus des travaux du parking des Sècheries mis en service, à Bègles, un parking de type « gare routière » sera livré dans le périmètre du parc Descas : il pourra accueillir 6 autocars de ligne en simultanément, avec, dans un premier temps, une cinquantaine de rotations quotidiennes.

- **Une grande réactivité, pour une activité multiple**

La souplesse et l'adaptabilité de Parcub sont un fait particulièrement notable, par rapport à une certaine complexité administrative présentes dès qu'il s'agit d'apporter des modifications aux deux contrats de longue durée que Bordeaux Métropole gère en DSP, ceux de BP3000 et de Central parcs. Cette synergie de la régie avec Bordeaux Métropole permet cette dernière de contrôler la viabilité économique de chaque nouveau projet.

En plus de son implication sur de nombreux dossiers urbains, la régie a ainsi permis à Bordeaux Métropole de trouver des solutions sur deux dossiers importants :

- en complément des parcs relais (P+R) du réseau TBM (parcs de stationnement dédiés aux automobilistes utilisant les transports en commun), il a été réservé 252 places de stationnement dans trois parkings (Pessac centre, Mérignac centre et Porte de Bordeaux) pour accueillir des abonnés du réseau de transport en commun de Bordeaux Métropole.

- en 2013, le dynamisme de la régie Parcube a pu également s'exprimer par la création de 600 places de fourrière sur les parcs Front du médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux. Depuis, ce service est géré efficacement, sous forme de Service public administratif (SPA), par opposition à l'ensemble des autres activités stationnement de la régie, gérées en Service public Industriel et commercial (SPIC).

- **Une autonomie tarifaire, sous couvert de la Métropole**

Les décisions sont soumises au conseil d'administration de la régie, dont la plus part des représentants sont des élus de Bordeaux Métropole. Dans ce cadre, les tarifs sont fixés dans le respect du Plan des déplacements urbains (PDU). Depuis 2011, ils font l'objet d'une présentation en commission transport et déplacements de Bordeaux Métropole. L'autonomie conférée à la régie s'exerce donc dans l'intérêt de la collectivité de rattachement, sous le contrôle des membres du Conseil d'Administration.

1.3.2 Deux délégations de service public de stationnement

- **BP3000 (Urbis park)**

Ce contrat de délégation de service public, de type concessif, d'une durée de 41,5 années, a débuté le 26 juin 2000, et il prendra fin le 31 décembre 2042.

Ce contrat recouvre initialement la réalisation de quatre parcs de stationnement, respectivement situés Place Jean Jaurès, Place de la Bourse, Place des Salinières et Place André Meunier dit Mureine, et intègre également la prise en compte et la rénovation du parking existant au préalable place Tourny. L'ensemble de ces équipements est situé sur la commune de Bordeaux, dans les secteurs Centre et Hypercentre, ce qui représente l'exploitation d'un total de plus de 3350 places VL.

- **Central parcs (Vinci Construction France)**

De type concessif, pour une durée de 35 ans, le contrat de délégation de service public a débuté le 17 février 1989, et il prendra fin le 9 février 2026. Ce contrat prévoyait la réalisation et l'exploitation du parc situé place Camille Jullian.

La délégation de Central parcs est confiée à la Société Vinci Construction France qui a confié l'exploitation de l'ouvrage à Vinci Park (Indigo, depuis novembre 2015). L'ouvrage compte 338 emplacements, dont 7 places PMR.

- **Des tarifs contractuels et approuvés en conseil métropolitain**

Les tarifs des deux délégataires peuvent être revus dans le strict cadre légal et contractuel, une fois par an pour BP3000, et deux fois par an pour Central parcs : ils font l'objet d'une approbation au conseil métropolitain

2- STATIONNEMENT 2015 : BILAN PARCUB, BP3000 ET CENTRAL PARCS

Les trois exploitants métropolitains produisent chaque année un bilan d'activité relatif à l'exercice précédent. Le bilan de la régie Parcube et le bilan des deux délégataires sont soumis à la commission transport et stationnement de printemps. Ces rapports très détaillés sont joints en annexe au présent document.

2.1 Fréquentation horaire des parkings de Bordeaux Métropole en 2015

Note : dans ce tableau,

-sur les 8304 places existant potentiellement chez Parcube hors fourrière, on prend en compte seulement 8052, les 252 autres étant potentiellement dévolues à l'activité P+R

-chez TBM, on compte 5810 places de parcs relais, soit 5558 plus les 252 en P+R chez Parcube (les données relatives à TBM sont tirées du bilan d'activité 2015 de la DSP transports, et sont citées pour information, de façon à avoir une vue plus globale du potentiel en stationnement de Bordeaux Métropole).

Fréquentations 2015			Nombre d'entrées « horaires »			
Exploitant, données à fin 2015	Parcs	Places horaires	2014	2015	2015-14	%
BP3000 -Urbis park	5	3 355	1 242 533	1 264 884	22 351	+1,8%
Central parcs -Vinci Construction France	1	338	131 648	143 346	11 698	+8,9%
Total des 2 DSP	6	3 693	1 374 181	1 408 230	34 049	+2,5%
Parcube	19	8052	2 271 145	2 339 083	67 938	+3,0%
Total des 2 DSP+Parcube	25	11 745	3 645 326	3 747 313	101 987	+2,8%
Parc-Relais TBM	20	5 810	1 370 388	1 443 359	72 971	+5,3%
Total TBM+PC+BPCP	45	17555	5 015 714	5 190 672	174 958	+3,5%

Au global, l'activité 2015 des exploitants des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole, Parcube, BP3000 (Urbis park) et Central parcs (Vinci Construction France), est en progression pour la quatrième année consécutive, le dynamisme économique de l'hypercentre drainant une clientèle régulière de professionnels et un flot renouvelé de touristes. On compte ainsi un total de 3 747 313 usagers horaires, ce qui représente près de 102 000 entrées de plus qu'en 2014 (+2,8%). Nos trois exploitants sont en progression :

-Parcube : avec une offre globale de 8304 places, la régie a enregistré 2339 083 entrées, soit 67950 de mieux qu'en 2014 (+3,0%, à nombre égal de parcs par rapport à 2014, en évitant de prendre en compte les places provisoires nouvellement créés). Ramené aux 8052 réservées aux usagers horaires, cela fait une moyenne de 290 entrées par place sur l'année, ce qui traduit une réserve de capacité encore très importante.

En 2015, la fréquentation augmente pour la seconde année consécutive: elle bénéficie du succès confirmé des deux arrêts minutes du parc Gare Saint Jean créés en 2010, et du regain d'activité de Gambetta et République. Seul Mériadeck reste en perte de vitesse (-2%), mais, ce parc représentant encore 48,6% de l'activité horaire de la régie (contre plus de 51% il y a 4 ans), ce recul, qui est une conséquence directe de l'excellente offre de transports en commun dans le quartier, impacte sensiblement le résultat horaire global de Parcube.

-BP3000 : avec 1 264 884 entrées en 2015, les parkings délégués de Bordeaux Métropole sont en progression pour la quatrième année consécutive, ce qui représente 22 350 usagers de plus qu'en 2014, (+1,8%). Ramené aux 3355 places VL disponibles, cela fait une moyenne de 377 entrées par place et par an : l'excellente implantation des parkings Bourse, Jaurès, Tourny et

Salinières leur permet de bénéficier pleinement de l'activité commerciale et touristique de l'hypercentre, et en particulier des nombreuses animations proposées en lien avec les quais de Garonne (fête du Fleuve, de la Musique, Epicuriales, visites de l'Hermione).

Meunier trouve peu à peu sa clientèle, mais conserve une énorme marge de progression : cet ouvrage neuf (livré fin 2012), qui propose des tarifs accessibles (2€ la première heure), et qui est situé à moins de 10 minutes de marche de la gare, pourrait cependant bénéficier d'un report de certains usagers du secteur Gare Saint Jean, car, à partir de la rentrée 2016, un second parking EFFIA va être fermé en liaison avec les travaux du projet Euratlantique : celui d'Armagnac. Un jalonnement complémentaire sera étudié dans ce sens.

-Central parcs : en 2013, le parc Camille Jullian a connu un recul global de 12% de la fréquentation horaire, du fait de la fermeture de l'accès depuis les quais via la rue de la Cour des Aides, en début d'année : l'exploitant Indigo (dénommé Vinci park, jusqu'au 5 novembre 2015), qui gère le parc pour le compte du délégataire Vinci Construction France, escomptait une amélioration sensible des résultats pour 2014 : elle n'a pas été au rendez vous. A contrario, en 2015, les usagers semblent avoir retrouvé le chemin de cet ouvrage, assez enclavé au cœur de l'hypercentre historique de Bordeaux. Cet exercice s'achève en effet sur une hausse de 8,9% des fréquentations horaires, à 143 350 entrées, soit près de 11700 de mieux qu'en 2014, mais encore loin des 162 600 enregistrées au maximum de l'activité, en 2012. Les jalonnements mis en place fin 2014 et début 2015, en synergie avec Bordeaux Métropole, les efforts réalisés par le délégataire pour améliorer le sentiment de sécurité en réduisant la présence de squatteurs, et, surtout, l'ouverture, début octobre 2015, des 32 commerces et des logements du nouveau centre commercial de la « La promenade Sainte Catherine» (dont le parking «naturel» semble être Camille Jullian), sont autant de facteurs qui devraient permettre à ce parc de retrouver un bon niveau de remplissage, en particulier sa clientèle de soirée qui assurait la rentabilité de l'ouvrage sur des horaires décalés, sans nuire à la mobilité.

-Parcs relais TBM : bien que n'étant pas rattachés à une DSP stationnement, puisqu'intégrés à la délégation de service public TBM, relative aux transports de Bordeaux Métropole, la DSP exploitée par Kéolis, les «P+R» sont un outil incontournable de la gestion du stationnement métropolitain, en lien direct avec la politique de mobilité durable. Les 5560 places réparties en 20 parcs relais, ont enregistré près de 1 443 360 entrées en 2015, si l'on intègre les 4 nouveaux parcs : cela porte le nombre d'usagers du stationnement proposé par Bordeaux Métropole à un total de 5 191 000, avec une progression remarquable de près de 175 000 usagers horaires, soit +3,5% par rapport à 2014.

2.2 Abonnements des parkings de Bordeaux Métropole

La politique de mobilité durable menée dans les grandes agglomérations françaises, qui vise la réduction sensible des déplacements des véhicules particuliers, a des conséquences doubles et complémentaires en termes d'abonnements dans les parkings:

-d'une part, en luttant contre les flux pendulaires des heures de pointe du matin (HPM) et heures de pointe du soir (HPS), elle entraîne la baisse du nombre d'abonnements des non résidents dans le centre des agglomérations : les usagers de ce type sont encouragés à parquer leur véhicule dans les parcs relais de périphérie, et à emprunter les transports en commun.

-d'autre part, en augmentant les périmètres de voirie à stationnement payant dans les secteurs centraux, elle entraîne le report d'une partie du stationnement des résidents de la surface vers les ouvrages, en particulier lorsqu'il s'agit de zones très contraintes, ou de foyers à plusieurs véhicules.

Ce double phénomène est enregistré sur Bordeaux Métropole, depuis plusieurs années déjà, avec une conséquence négative sur le plan des recettes des exploitants : en effet, le tarif des abonnements des résidents étant sensiblement inférieur à celui des abonnements des usagers pendulaires (du simple au double, par exemple, pour la DSP BP3000) le manque à

gagner augmente sensiblement pour le délégataire, l'abonnement d'un nouveau résident ne venant pas compenser le départ d'un pendulaire. La réévaluation contractuelle des tarifs annuels et l'augmentation de la fréquentation horaire permettent cependant de palier ce déficit.

Note : dans ce tableau, sur les 8304 places hors fourrière de Parcub, on prend en compte seulement les 7550 effectivement mises à disposition des abonnés (hors parcs 502 places provisoires horaires, et 252 activité P+R).

Fréquentation abonnés 2015			Moyenne Résidents				Moyenne Non résidents				Bilan : Résidents + Non résidents				
Exploitant	Parcs	Places	2014	2015	2015-14	%	2014	2015	2015-14	%	2014	2015	2015-14	%	abonnés / place
BP3000 - Urbis Park	5	3355	1422	1658	236	16,6%	1003	966	-37	-3,7%	2425	2624	199	8,2%	78,2%
Central parcs - Vinci Construction France	1	338	73	94	21	28,8%	107	103	-4	-3,7%	180	197	17	9,4%	58,3%
Total des 2 DSP	6	3693	1495	1752	257	17,2%	1110	1069	-41	-3,7%	2605	2821	216	8,3%	
Parcub ouvert aux abonnés	19	7550	1938	1928	-10	-0,5%	4117	4029	-88	-2,1%	6055	5957	-98	-1,6%	78,9%
Total 2 DSP + Parcub	25	11243	3433	3680	247	7,2%	5227	5098	-129	-2,5%	8660	8778	118	1,4%	

- **Diminution du nombre d'abonnés pendulaires :**

Les résultats de l'exercice 2015 affichent un recul du nombre d'abonnés pendulaires de 5227 en 2014 à 5098 en 2015 (-129, soit -2,5%). Pour chaque exploitant métropolitain, la moyenne d'abonnés non résidents sur 2015 est la suivante : 4029 pour Parcub (-88, soit -2,1%), 966 pour BP3000 (-37, soit -3,7%) et 103 pour Central parcs (-4, soit -3,7%)

- **Augmentation du nombre d'abonnés résidents :**

Dans les quartiers situés à l'intérieurs des cours de Bordeaux, la volonté politique s'est exprimée pour réserver les accès aux titulaires de carte magnétiques, de façon à proposer une circulation apaisée : dans l'hypercentre, la reconquête des surfaces anciennement réservées au stationnement a permis de proposer des voies à circulation partagée, redonnant une large place aux piétons et aux cyclistes. Le stationnement résidentiel s'est donc régulièrement reporté vers les ouvrages, en particulier vers Central parcs (+28,8%, avec 94 résidents en moyenne sur Camille Jullian) et vers BP3000 (+16,6%, avec 1658 résidents en moyenne).

Concernant Parcub, le nombre de résidents est stable (-0,5%, avec 1928 résidents en moyenne). La mise à disposition de places est prévue, pour permettre le stationnement des seconds véhicules des résidents d'autres quartiers par exemple. Comme pour le stationnement horaire, une synergie est nécessaire entre gestion du stationnement résidentiel de surface et en ouvrage.

3- ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU STATIONNEMENT

3.1 Analyse économique et financière de la régie Parcup

3.1.1 Résumé

La Cub, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, a décidé, par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, de mettre en place une régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement. La régie « Parcup », qui est dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, « assure la mission d'exploitation de l'ensemble des parcs de stationnements publics de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public » (article 1^{er} des statuts de Parcup).

Au 31 décembre 2015, Parcup gérait 19 parkings représentant une capacité de 8 408 places. Le chiffre d'affaires 2015 progresse d'environ + 1,73 % grâce à la progression de la fréquentation horaire ainsi que la hausse des refacturations du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) stationnement vers le Service Public Administratif (SPA) de la fourrière (utilisation de 3 parking de stationnement pour les besoins de l'activité fourrière ainsi que la mutualisation d'une partie du personnel).

La section de fonctionnement dégage un résultat positif de 321 K€ avec un excédent de fonctionnement reporté de 4 107 K€. Quant à la section d'investissement, le résultat de l'année 2015 s'établit à – 1 436 K€ avec un excédent d'investissement reporté de 12 670 K€.

Par sa capacité d'autofinancement, Parcup tend à assurer la couverture de ses dotations aux amortissements. Le niveau de trésorerie s'établit à plus de 19,7 M€ au 31 décembre 2015.

La capacité de la régie à investir doit être exploitée, tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Depuis le 1er janvier 2011, la gestion de la fourrière a été transférée à Parcup, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010. Une comptabilité spécifique est tenue pour le SPA-Fourrière, en application de l'instruction M14, alors que le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) des Stationnements suit la M4.

Globalement, l'année 2015 a été marqué par la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de créances clients ayant engendré un déficit de la section d'exploitation de – 276 K€.

3.1.2 Préambule

La Communauté Urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015, a décidé, par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, de mettre en place une régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement. La régie « PARCUB », qui est dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, « assure la mission d'exploitation de l'ensemble des parcs de stationnements publics de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public » (article 1er des statuts de Parcup).

Depuis le 1er janvier 2011, la gestion de la fourrière (Service Public Administratif) a été transférée à Parcube, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

Parcube est donc devenu un établissement public à double visage, exerçant une activité industrielle et commerciale de stationnement (SPIC) ainsi qu'une activité de gestion du service public administratif de la fourrière (SPA).

Au 31 décembre 2015, Parcube gère 19 parkings représentant une capacité de 8 408 places (courant 2014, 2 parkings supplémentaires ont intégré le périmètre de la régie Parcube, quai Deschamps et Château Descas, représentant au total 420 places supplémentaires).

Depuis sa création, Parcube a accru son activité en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1er niveau du parking Bonnac en octobre 2009,
- des mandats ont été confiés à la régie pour la construction de parkings dans le cadre de la ligne D du tramway. Après une interruption justifiée par la position du tribunal administratif sur l'enquête publique, ces projets de parcs ont repris avec notamment le parking Beaujon livré sur 2016 et d'autres en cours d'étude,
- prise en charge de la gestion de la fourrière automobile sur La Cub à compter de janvier 2011,
- signature d'une convention de partenariat PARCUBE/AQUITANIS fin 2012, pour la construction par Parcube du parking Bègles Sécheries (406 places). Ce parc a été mis en exploitation en février 2016,
- convention de partenariat avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour la construction de 3 parkings publics (dont le premier, Paludate est en cours de construction),
- convention en décembre 2013 pour la gestion du parking de surface provisoire quai Deschamps sur emprise foncière de l'EPA Bordeaux Euratlantique,
- convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour la gestion du parking château Descas pour une capacité de 220 places validée par le conseil communautaire de novembre 2014,
- convention PARCUBE / BORDEAUX METROPOLE pour la construction et l'exploitation d'un parking de 960 places Quai de Floirac attenante à la future Grande Salle de Spectacle, validée par le conseil communautaire de juillet 2014,
- **réalisation du parking de surface IDDAC situé sur la commune du Bouscat à proximité immédiate du parking Denis pour une livraison prévue en 2016,**
- **lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur le parking Grand Parc d'une capacité d'environ 250 places potentiellement extensible par l'ajout d'un étage.**

Ainsi, à fin 2015, Parcube est engagé juridiquement pour construire 7 nouveaux parkings (dont 2 en mandat) sur la période 2016 / 2018 (Parc de la Grande Salle de Spectacle, Paludate, Beaujon, Amédée Saint Germain, Bègles Sécheries, Grand Parc et Iddac).

3.1.3 Le Service Public Industriel et Commercial : le stationnement

3.1.3.1 Le compte de résultat de Parcube : l'exploitation de l'activité stationnement

Comparatif compte de résultat						
En K€	2012	2013	2014	2015	En K€	En %
Produits courants non financiers	14 502	14 524	15 486	15 394	-92	-0,59%
Impôts et taxes reçues	0	0	0	0		
Dotations et subventions reçues	0	0	0	0		
Produits de services	12 842	13 095	13 810	14 048	238	1,73%
Autres produits	1 661	1 429	1 676	1 346	-330	-19,69%
Transferts de charges	0	0	0	0	0	
Charges courantes non financières	14 174	14 827	14 228	15 653	1 425	10,01%
Traitements, salaires, charges sociales	6 225	6 184	5 932	6 493	562	9,47%
Achats et charges externes	3 450	3 216	3 544	3 286	-258	-7,27%
Dotations aux amortissements et provisions	3 545	4 149	3 437	4 192	755	21,97%
Autres charges	955	1 278	1 316	1 682	366	27,79%
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	328	-303	1 258	-259	-1 516	-120,58%
Produits courants financiers	51	2	11	5	-6	-53,05%
Charges courantes financières	0	0	0	0	0	
RESULTAT COURANT FINANCIER	51	2	11	5	-6	-53,05%
RESULTAT COURANT	379	-301	1 269	-254	-1 522	-119,98%
Produits exceptionnels	991	1 714	762	642	-120	-15,73%
Charges exceptionnels	23	402	21	68	47	218,48%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	968	1 312	741	574	-167	-22,48%
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0	449	675	0	-675	-100,00%
Résultat Net	1 347	562	1 335	321	-1 015	-75,97%

Le chiffre d'affaires 2015 (produits de services) de Parcub augmente de + 1,73 % en passant de 13 810 K€ en 2014 à 14 048 K€ en 2015.

En €	2012	2013	2014	2015	Var en €	Var en %
Décomposition du chiffre d'affaires :	12 841 590	13 094 974	13 809 778	14 048 207	238 429	1,73%
* Abonnés	5 734 434	5 703 165	5 721 799	5 454 662	-267 137	-4,67%
* Horaires	6 882 062	6 997 615	7 462 925	7 996 233	533 308	7,15%
* Refacturation de charges à la fourrière	140 832	288 611	519 424	384 939	-134 485	-25,89%
* Remboursement de charges trentenaires	84 263	105 583	105 630	179 230	73 600	69,68%
* Remboursement formation				33 143	33 143	
= Produits de services	12 841 590	13 094 974	13 809 778	14 048 207	238 429	1,73%

En effet, les recettes horaires (comme mentionné ci-dessus) augmentent de 7,15% grâce à la montée en puissance des parkings provisoires de surface Deschamps et Descas et surtout par la progression considérable de l'activité du parc St Jean ; en effet, le parking St Jean bénéficie pleinement de l'absence de concurrence de parking proche. Cette situation conjoncturelle doit cesser début 2017 avec la réouverture du nouveau parking Belcier.

Les tarifs horaires n'ont pas augmenté en 2015, comme en 2014 et 2013.

En revanche, la tarification au quart d'heure s'applique depuis le 1 janvier 2016 et ses impacts se mesureront donc sur les résultats 2016.

Les recettes abonnées baissent de - 4,67% alors même que les tarifs des abonnements ont été ajustés de + 2 %.

Le nombre d'abonnés résidents n'a cessé d'augmenter depuis la création de la régie et commence à stagner depuis ces 2 dernières années. Le nombre d'abonnés résidents représente un tiers du total des abonnés.

Les abonnés non résidents (permanents), y compris les conventions longue durée ou amodiations, baissent régulièrement de 2,9 % tous les ans depuis 12 ans.

De plus, il convient de noter l'existence de recettes de refacturations de charges au service public administratif de la fourrière.

Il convient de préciser que dans les 519 K€ de 2014, 164 K€ ne correspondent pas réellement à de la refacturation du SPIC vers le SPA mais à :

- 117 K€ de travaux de ventilation du parking de Mérignac liés aux travaux du Tram,
- 47 K€ de participation financière pour le parking quai Deschamps dans le cadre de l'OIN Euratlantique.

Donc, les refacturations de charges à la fourrière passent réellement de 355 K€ en 2014 à 384 K€ en 2015, soit une augmentation de 29 K€ (+8%) : la détail de cette refacturation est analysé au niveau du Service Public Administratif de la Fourrière.

Les **autres produits** baissent de -19,69% en passant de 1 676 K€ en 2014 à 1 346 K€ en 2015. Ces autres produits sont essentiellement constitué de la redevance perçue au titre de « l'une heure trente de gratuité » sur le parc Mériadeck mais également la reprise de provision pour grosses réparations qui justifie la variation de ce poste.

Ainsi, **les produits courants d'exploitation** baissent globalement de - 92 K€ (soit - 0,59%) entre 2014 et 2015.

Concernant les **charges courantes non financières**, elles apparaissent comme en hausse de + 1 425 K€ ; plusieurs variations significatives peuvent être mises en exergue :

Les charges de personnel de la régie augmentent de + 562 K€ soit + 9,47 % ; l'essentiel de cette hausse s'explique par un accroissement des effectifs dans le cadre du développement de Parcub. L'effectif moyen passe de 124,6 au 01/01/2015 à 132,6 au 01/01/2016 afin de renforcer la cellule travaux, d'anticiper l'ouverture de nouveaux parcs et renforcer les moyens humains du parking Front du Médoc.

Rappelons que Parcub avait un niveau de charges de personnel relativement élevé (cf. ratio ci-dessous démontrant la rigidité des charges de structures). La baisse de ce ratio de 63% à 58%, puis 54% en 2014 (à l'exception du rebonds en 2015 avec 58%), démontre que Parcub gagne en marge de manœuvre grâce au départ naturel à la retraite de certains salariés de la régie.

	2012	2013	2014	2015	
Rigidité des charges de structures = (dépenses de personnel + charges financières) / Dépenses réelles de fonct	63%	58%	54%	58%	Supérieur à 50% : A surveiller

Un effort particulier a également été fait sur la maîtrise des charges de personnel intérimaire qui baisse de - 5 %.

Les achats et charges externes diminuent quant à eux de - 258 K€, soit + 7,27% entre 2014 et 2015.

Cette baisse provient essentiellement du postes « entretien et maintenance », comprenant les grosses réparations, la peinture... Ce poste fonctionne en lien avec le compte 781 « reprise de provision pour grosses réparations » et sa variation n'a pas de réel impact sur le résultat de la régie. En effet, les années d'importantes charges d'entretien et réparation, le niveau de reprise de provision est également important afin de compenser l'augmentation de ces charges.

Le niveau de charge de 2015 est similaire à celui de 2013.

A noter qu'en 2014, la progression des dépenses de maintenances s'expliquait par la fin de la période de garantie du matériel de contrôle d'accès et équipements de péage des parkings.

Les autres charges, qui sont plus précisément les impôts et taxes, passent de 1316 K€ en 2014 à 1682 K€ en 2015, soit une hausse de +366 K€ (+27,79%) s'expliquant par la régularisation de la CFE au titre des années 2011 à 2014 pour 289 K€.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 3 437 K€ en 2014 à 4 192 K€ en 2015, soit une hausse de + 755 K€ (+ 22 %) ; cette augmentation se décompose en + 107 K€ de dotations aux amortissements (1) et + 648 K€ de dotation aux provisions pour grosses réparations (2).

(1) : Le niveau des dotations aux amortissements s'élève à 3 408 K€ pour 2015 et augmente pour la première fois alors qu'il avait tendance à diminuer au cours des dernières années.

En effet, la phase de développement engagée par Parcub entraîne l'intégration dans les comptes de la régie de nouveaux parcs de stationnements : pour 2015, Bègles Sêcheries a été intégré aux immobilisations pour 4 M€.

Calcul Taux d'Obsolescence				
En €	2012	2013	2014	2015
Comptes 28 - Cumul des amortissements	81 209 815	84 674 832	87 975 622	91 365 958
Valeur Brute des Immobilisations	162 182 346	163 339 803	164 238 008	169 157 615
Taux d'obsolescence	50,07%	51,84%	53,57%	54,01%

Le taux d'obsolescence des immobilisations atteint 54,01% ce qui signifie qu'en moyenne les parcs de stationnements gérés par Parcub, sont amortis pour plus de la moitié.

(2) : La provision pour grosses réparations s'établit à 1 417 K€ au 31/12/2015, niveau supérieur qu'en N-1 en prévision d'important travaux de mises en conformité au titre de l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées.

Au cours des dernières années, la provision pour grosses réparations évolue de la façon suivante :

PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS				
En K€	2012	2013	2014	2015
PROVISIONS PR GROSSES REPARATIONS	747	1 109	805	1 417
+ Dotation pour grosses réparations	22	682	136	784
- Reprise pour grosses réparations	-546	-319	-441	-172
Variation nette Dotation/Reprise	-524	363	-305	612

Comme le mentionne le tableau ci-dessus, le niveau des dotations et des reprises de la provision pour grosses réparations (PGR) peut varier de façon significative d'une année à l'autre et ainsi impacter mécaniquement le résultat dégagé par la régie.

En l'espèce, les écritures relatives à la PGR ont dégradé le résultat de 612 K€ pour 2015.

Cette PGR a pour but de piloter le programme d'entretien, de maintenance et de réhabilitation des parcs de stationnement de la régie.

Le niveau de la PGR doit être cohérent avec le plan de renouvellement.

Au final, l'exercice 2015 dégage un résultat courant non financier de - 259 K€, bien inférieur à celui de l'année dernière (effet de la provision pour grosses réparations PGR, hausse des charges de personnel et régularisation de la CFE) mais similaire à celui de 2013.

Compte tenu d'un résultat financier faible de 5 K€, constitué essentiellement de produits financiers (rappel : Parcub n'a aucun emprunt) et d'un résultat exceptionnel, composé

habituellement de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice d'un montant de 540 K€ et 68 K€ de charges exceptionnelles (38 K€ de résiliation d'abonnement et 15 K€ de versement à la carpa).

Enfin, l'exercice 2015 est marqué par l'absence de charge d'Impôt sur les Société (IS) car Parcube a bénéficié d'un crédit d'impôt au titre du CICE pour un montant de 200 K€.

3.1.3.2 Quelques indicateurs financiers

Cette partie consiste à analyser quelques indicateurs financiers visant à s'assurer de l'équilibre budgétaire de la régie Parcube, du suivi de la chaîne de l'épargne et des ratios liés à l'investissement au cours des cinq dernières années.

- L'équilibre budgétaire

D'après la vue d'ensemble du compte administratif de la régie Parcube Stationnement, l'**équilibre budgétaire** est assuré à hauteur de 15 236 K€ avec un solde de la section d'exploitation de 4 083 K€ et un solde de la section d'investissement de 11 153 K€.

- La chaîne de l'épargne

L'**Epargne Brute** (EB, calculée ci-après), est un indicateur permettant d'évaluer la capacité de la régie à voter son budget en équilibre. Elle se calcule en prenant les recettes réelles de fonctionnement retraitées (des éléments ayant un caractère exceptionnel) moins les dépenses réelles de fonctionnement retraitées. Le taux d'EB qui en est déduit, traduit l'information suivante : "*au titre de l'année 2015, la régie Parcube est à même d'épargner sur son cycle de fonctionnement 22,24% de ses recettes courantes*".

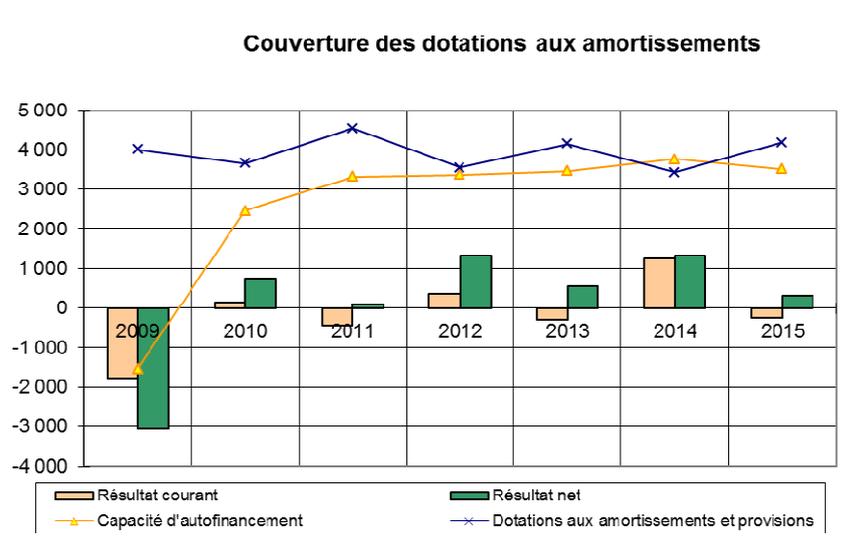
L'analyse de l'Epargne de Gestion et l'Epargne Nette n'est pas significative dans la mesure où Parcube n'est pas endetté et n'a contracté aucun emprunt.

Ainsi, l'Epargne Brute dégagée constitue, avec les autres ressources d'investissement et l'emprunt, les modes de financement d'un programme d'investissement qui peut devenir de plus en plus significatif dans les années à venir.

En €	2012	2013	2014	2015
Recettes réelles de fonctionnement RETRAITEES =	14 311 966	15 262 005	15 734 195	15 634 076
	<i>Progression</i>	-0,94%	6,64%	3,09%
Recettes réelles de fonctionnement RETRAITEES (hors opérations d'ordre)=	14 329 984	15 318 623	15 929 238	15 734 742
- # 7718 aut. Opé excep s/ opé gest*	-7 444	-56 618	-195 043	-100 638
- # 773 mandats annulés	-10 574	0	0	-28
- # 774 Subvention exception				
- # 775 Produits de cession d'actifs	0	0	0	0
En €				
Dépenses réelles de fonctionnement RETRAITEES :	10 934 282	11 753 012	12 143 632	12 157 268
	<i>Progression</i>	-0,33%	7,49%	3,32%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	10 957 551	11 853 653	12 165 005	12 225 325
- # 6718 Autres charges except sur opérations de gestion	-21 676	-98 564	-21 372	-68 057
- # 673 titres annulés	-1 593	-2 077	0	0
EPARGNE BRUTE RETRAITEE	3 377 684	3 508 993	3 590 563	3 476 808
TAUX D'EPARGNE BRUTE	23,60%	22,99%	22,82%	22,24%
Dotations aux amortissements	3 522 533	3 466 596	3 300 790	3 407 865
EPARGNE BRUTE APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-144 849	42 397	289 773	68 944
Tx EB = 7 % --> Zone Rouge : Très Préoccupant				
Tx EB = 10 % --> Zone Orange : Zone d'alerte				
Tx EB = 12 % et + --> Zone verte : Satisfaisant				

Cependant la structure financière de Parcub met en avant que la régie doit porter de lourds investissements nécessitant des amortissements. Chaque année, Parcub doit absorber une dotation aux amortissements d'environ 3,4 M€. Cela est cohérent avec la nature de l'activité de parcs de stationnement qu'exerce Parcub.

Le graphique ci-dessous démontre que Parcub tend à pouvoir assurer la **couverture de ses dotations aux amortissements** à compter de 2010, notamment grâce à sa capacité d'autofinancement (CAF).



Structurellement, si Parcub emprunte pour réaliser des investissements, l'Epargne Brute risque d'être insuffisante.

Toutefois, le Plan à Moyen Terme de la régie Parcub met en évidence une CAF suffisante pour couvrir le volume de ses investissements.

- Ratios liés aux investissements

Parcub a terminé son programme de réhabilitation mais continue à améliorer le confort de ses parcs de stationnement (création d'ascenseurs, reprise de l'éclairage...).

A compter de 2012, Parcub s'engage dans une phase de développement en s'impliquant dans des projets de construction de nouveaux parcs de stationnements (Bègles sècheres, OIN Euratlantique, Grande Salle de Spectacle, Grand Parc/Bordeaux Nord, Iddac...).

BILAN Parcub					BILAN Parcub				
ACTIF	2012	2013	2014	2015	PASSIF	2012	2013	2014	2015
En K€					En K€				
Immobilisations incorporelles nets	30	59	60	41	TOTAL FONDS PROPRES	92 121	91 757	92 525	92 306
Immobilisations corporelles nets	80 942	78 606	76 202	77 750	Dotations	0	0	0	0
Terrains	623	623	623	623	Fonds globalisés	0	0	0	0
Constructions	76 597	73 786	71 363	68 836	Réserves	0	0	0	0
Réseaux et installations de voiries et réseaux divers	3 537	3 765	3 462	3 151	Différences sur réalisations d'immos	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	9	216	524	4 936	Report à nouveau	862	2 209	2 771	4 107
Autres immobilisations corporelles	176	217	230	205	Résultat de l'exercice	1 347	562	1 335	321
Immobilisations financières	0				Subventions transférables	13 191	12 264	11 697	11 157
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	80 973	78 665	76 262	77 792	Subventions non transférables				
Stocks	167	133	186	144	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	76 722	76 722	76 722	76 722
Créances	3 368	3 515	3 048	4 356	Autres fonds propres	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES	747	1 109	805	1 417
Disponibilités	16 983	17 791	20 090	19 711	Dettes financières à long terme	0	0	0	0
Autres actifs circulant				65	Dettes à court terme	8 003	7 113	6 231	7 609
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 518	21 439	23 323	24 276	Fournisseurs	710	445	982	2 193
Comptes de régularisations	0	29	32	7	Autres dettes à court terme	7 293	6 668	5 250	5 416
TOTAL ACTIF	101 490	100 133	99 618	102 074	TOTAL DETTES	8 003	7 113	6 232	7 609
					Comptes de régularisations	620	153	56	742
					TOTAL PASSIF	101 490	100 133	99 618	102 074

Les dépenses d'investissement de 2015 s'élèvent à 6 011 K€, dont 5 299 K€ de dépenses d'équipement qui se décompose de la façon suivante :

- 4 495 K€ d'immobilisation en cours : il s'agit de la construction du projet Bègles Sècheries, du début des travaux du parc Paludate en octobre 2015 et des avances consenties aux fournisseurs.
- 278 K€ relatif au projet de parc de la ligne D (parc Beaujon),
- 282 K€ d'aménagement des constructions relatif en partie à la mise en conformité des ascenseurs pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les ERP.

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de - 1 436 K€ au titre de l'année 2015, ce qui porte l'excédent des investissements reportés à 11 234 K€ au 1er janvier 2016.

On note également que la **trésorerie est toujours croissante et pèse 19,7 M€** au 31 décembre 2015. La baisse de cette trésorerie (- 379 K€) provient des investissements de l'année en partie couvert par la Capacité d'Autofinancement de la régie qui s'élève au titre de l'année 2015 à 3 509 K€.

D'après les **indicateurs financiers** ci-dessous, liés aux investissements et au financement de ces derniers, la régie Parcub a, au cours des 5 dernières années, peu investit (effort d'investissement faible 11, 10, 4, 8 et 7 %) alors qu'elle détient une capacité à investir et un taux d'autofinancement important.

Cependant, 2015 est marqué par un effort prononcé en matière d'investissements d'où un ratio « Effort d'investissement » qui atteint 34 %.

Structure de financement - Levier de financement						
En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'équipement + dép de fonct non récurrentes retraitées	1 454 280	1 514 156	709 610	1 245 889	1 102 430	5 299 459
Utilisation du fonds de roulement : levier de financement	2 466 538	3 477 016	3 377 684	3 508 993	3 590 563	3 476 808
Epargne brute (autofinancement)	2 466 538	3 477 016	3 377 684	3 508 993	3 590 563	3 476 808
Endettement net (dette nlle - K de la dette remb)	0	0	0	0	0	0
Recettes d'invest (FCTVA, SUBV équipement, TLE...)	0	0	0	0	0	0
Recettes de fonctionnement non récurrentes retraitées	0	0	0	0	0	0
Ecart doit correspondre à la variation du Fonds de Roulement	1 012 258	1 962 860	2 668 074	2 263 103	2 488 133	-1 822 651
Effort d'investissement = Invest hors dette / Recettes réelles de fonct	11%	10%	5%	8%	7%	34%
Taux d'autofinancement = Epargne Brute / Invest hors dettes	170%	230%	476%	282%	326%	66%

En effet, le tableau ci-dessus peut-être illustré de la façon suivante : *"pour 2015, les 5 299 K€ d'investissements ont été financés par l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement de 3 477 K€, par 0 K€ d'endettement net et par 0 K€ de recettes d'investissements (subvention d'équipement ...)"*. Le delta vient s'imputer sur les excédents reportés des années passées.

La capacité de la régie à investir est effectivement exploitée, tout en respectant l'équilibre budgétaire : la section de fonctionnement doit être en mesure de dégager une Epargne Brute suffisante pour rembourser le capital de la dette et donc d'avoir une épargne nette positive (Principe d'Equilibre).

3.1.4 Le Service Public Administratif : la fourrière

Depuis le 1er janvier 2011, la gestion de la fourrière (Service Public Administratif) a été transférée à Parcup, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

L'année 2011 et 2012 sont des années de transition puisque la gestion en configuration définitive n'a été effective qu'à compter du 1er novembre 2012. En effet, cette nouvelle gestion s'appuie sur l'utilisation des parkings Front du Médoc, 8 mai 1945 et Porte de Bordeaux ainsi qu'un site extérieur. Ainsi, l'année 2013 a été le premier exercice avec une exploitation en configuration définitive. Les exercices 2013, 2014 et 2015 sont donc comparables, exception faite de la capacité du parking du 8 mai 45 qui a été accrue pour les besoins du fonctionnement de la fourrière courant 2014.

En terme financier, ce transfert de gestion s'est traduit par la mise en place par La Cub d'une dotation initiale de 1 225 K€ sous forme d'avance remboursable au profit de la régie (versée en 2011), afin de financer les investissements de 1^{er} établissement.

Depuis 2011, la régie Parcup a reversé 356 K€ en 2012 au titre de l'excédent 2011 et 69 K€ en 2014 au titre de l'excédent 2013.

Pour chaque service (SPIC et SPA), une comptabilité spécifique est tenue, selon l'instruction comptable M4 pour le SPIC et M14 pour le SPA, service de la Fourrière.

Il va de soit qu'un certain nombre de moyens humains et matériels sont mutualisés afin d'optimiser les coûts d'exploitation de chaque service. La délibération Parcup du 1^{er} mai 2010 reprend l'ensemble des règles applicables en matière de comptabilité analytique.

3.1.4.1 Le compte de résultat de la régie Parcup Fourrière

Une approche comparative 2014/2015 devient pertinente dans la mesure où la configuration définitive de la fourrière a débutée en novembre 2012.

Au titre de l'année 2015, le compte de résultat du SPA Parcup - Fourrière s'établit comme suit :

Compte de résultat - Parcub Fourrière							
	2011	2012	2013	2014	2015	Variation en K€	Var en %
Produits courants non financiers	1 993	2 187	2 432	2 607	2 426	-182	-6,97%
Impôts et taxes reçues	0	0	0	0	0		
Dotations et subventions reçues	0	0	0	0	0		
Produits de services	1 993	2 187	2 432	2 607	2 426	-182	-6,97%
Autres produits	0	0	0	0	0		
Transferts de charges	0	0	0	0	0		
Charges courantes non financières	1 515	1 669	2 213	2 138	2 633	495	23,15%
Traitements, salaires, charges sociales	170	105	102	138	139	0	0,22%
Achats et charges externes	1 344	1 536	2 074	1 945	1 950	5	0,28%
Participations et interventions	0	0	0	0	0		
Dotations aux amortissements et provisions	0	22	36	48	524	476	995%
Autres charges	0	7	1	7	20	13	174%
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	478	518	218	469	-208	-677	-144%
Produits courants financiers							
Charges courantes financières							
RESULTAT COURANT FINANCIER	0	0	0	0	0		
RESULTAT COURANT	478	518	218	469	-208	-677	-144%
Produits exceptionnels		5		2	1	-2	-75%
Charges exceptionnelles	3	383	115	156	69	-87	-56%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3	-378	-115	-154	-68	85	-55%
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES							
Résultat Net	475	140	104	315	-276	-591	-188%
Nombre entrées de véhicules	12 070	13 385	14 493	14 858	14 031	-827	-5,57%
CA moyen par nombre d'entrées	165	163	168	175	173	-3	-1,49%

Le résultat de la section de fonctionnement du SPA fourrière s'élève à un déficit de - 276 K€ au 31 décembre 2015.

Le chiffre d'affaires du service public de la fourrière s'élève à 2 426 K€, soit une baisse de - 6,97 % par rapport à l'année dernière ; cette diminution est similaire celle du nombre d'entrées de véhicules de - 5,57 %.

Le tableau ci-dessous présente le détail des produits de services :

Compte de résultat - Parcub Fourrière					
	2013	2014	2015	Variation en K€	Var en %
Transactions payées	12	13	13	0	-2,91%
Frais de transports	1 608	1 642	1 503	-139	-8,49%
Expertises	24	29	26	-3	-11,20%
Frais de gardiennage	293	296	298	2	0,60%
Féailles et casses	283	295	376	82	27,68%
Ventes aux domaines	59	96	121	24	25,22%
Total	2 278	2 372	2 336	-36	-1,50%
Total Chiffre d'Affaires	2 432	2 607	2 426	-182	-6,97%
Part du chiffre d'affaires analysés	94%	91%	96%	0	5,88%

Les charges courantes non financières augmentent de façon significatives : elles passent de 2 138 K€ en 2014 à 2 633 K€ en 2015, soit une augmentation de + 495 K€ (+ 23%).

Cette hausse s'explique principalement par :

- La comptabilisation pour la première fois d'une provision pour dépréciation de créances clients pour 411 K€
La méthode retenue est identique à celle utilisée dans le cadre de la certification des comptes :

Créance N = 0%
 Créance N-1 = 25 %
 Créance N-2 = 50 %
 Créances antérieurs = 100 %

- La hausse des dotations aux amortissements de + 65 K€.

Les autres types de charges sont relativement stables par rapport à l'année dernière.

La charge la plus significative correspond à la prestation de service transport qui pèse presque 50 % dans les charges d'exploitation ; ces charges baissent en cohérence avec le niveau d'activité.

Les refacturations de charges du SPIC au SPA continuent à augmenter en passant de 427 K€ en 2014 à 462 K€ en 2015, soit + 35 K€.

Le détail des variations sont explicitées dans le tableau ci-dessous.

SPA Fourrière - Récapitulatif des refacturations SPIC vers SPA :				
	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	VARIATION
Charges réparties	117 455	116 090	146 470	30 381
Service technique	1 616	1 688	1 811	123
Finances	10 760	12 184	12 836	652
Salaires FM	94 503	107 300	99 291	-8 009
Lavages	4 667	49 453	48 496	-957
Exploitation	5 446	5 249	5 753	505
Intervention	8 018	8 174	8 343	169
Direction	19 751	19 594	20 719	1 126
RH+Marchés	8 545	8 727	12 392	3 665
Fournitures magasin	1 701	1 161	1 161	0
Timbres Poste	10 200	19 185	19 185	0
Assurances	5 950	6 403	6 655	252
TOTAL HT	288 611	355 209	383 114	
TVA 19,6% puis 20%	56 568	71 042	76 623	
TOTAL TTC	345 178	426 251	459 737	
SPA - Compte 62878 Refacturation Charges SPIC TTC	345 178	426 826	461 927	
SPIC - Compte 7087 Remboursement de frais HT	288 611	355 209	384 939	
ECART en HT	0	0	1 825	
			NS	

Les charges à répartir augmentent de + 30 K€ et correspondent à la refacturation de l'eau, l'électricité, la sous traitance, l'entretien des constructions, la maintenance, frais de télécommunications et taxes foncières.

La réciprocité des refacturations entre le SPA et le SPIC a été vérifiée de façon satisfaisante. Le personnel mutualisé représente 212 K€ en 2014 et 210 K€ en 2015 (somme des cellules orangées).

Analyse de la cohérence des charges de personnel :

Du fait de la mutualisation de certains postes et de refacturation entre le SPIC et la SPA, les charges de personnel sont dispersées :

En €	2011	2012	2013	2014	2015
012 Charges de personnel (interim + salaire)	375 191	305 753	196 398	216 981	234 223
Charges de personnel non facturées en 2012 mais en 2013 en except		92 488			
Part du personnel refacturation # 62878			195 305	212 370	209 642
TOTAL Charges de personnel =	375 191	398 240	391 703	429 351	443 865
Total dépenses de fonctionnement hors éléments exceptionnels	1 514 694	1 668 830	2 213 262	2 138 471	2 633 482
Charge de personnel / Total des dépenses de fonctionnement retraitées	24,77%	23,86%	17,70%	20,08%	16,85%

Légère augmentation des charges de personnel du fait recours plus important à l'intérim.

Enfin pour 2015, l'essentiel des charges exceptionnelles (69 K€) correspond à une régularisation de charges du service lavage pour 42 K€ et le reversement à Bordeaux Métropole des excédents pour 14 K€.

3.1.4.2 Les investissements de la régie Parcup Fourrière

BILAN Parcup - Fourrière				
ACTIF	2012	2013	2014	2015
En K€				
Immobilisations incorporelles nets	6	35	32	2
Immobilisations corporelles nets	1 354	1 702	1 733	1 653
Terrains	334	329	322	315
Constructions	506	577	562	545
Réseaux et installations de voiries et réseaux divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres immobilisations corporelles	513	796	849	792
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 360	1 737	1 765	1 655
Stocks				
Créances	486	657	842	445
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	528	182	235	641
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 014	839	1 077	1 086
Comptes de régularisations				
TOTAL ACTIF	2 374	2 577	2 842	2 741

BILAN Parcup - Fourrière				
PASSIF	2012	2013	2014	2015
En K€				
TOTAL FONDS PROPRES	1 840	1 943	2 259	1 982
Dotations	1 225	1 225	1 225	1 225
Fonds globalisés				
Réserves		460	512	540
Différences sur réalisations d'immos				
Report à nouveau	475	154	206	493
Résultat de l'exercice	140	104	315	-276
Subventions transférables				
Subventions non transférables				
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant				
Autres fonds propres				
PROVISIONS PR RISQUES ET CHARGES			0	0
Dettes financières à long terme			0	0
Dettes à court terme	534	633	582	759
Fournisseurs	473	167	445	757
Autres dettes à court terme	61	466	137	2
TOTAL DETTES	534	633	582	759
Comptes de régularisations	0		1	0
TOTAL PASSIF	2 374	2 577	2 842	2 741

Il n'y a eu pratiquement aucune dépense d'investissement au titre de l'année 2015 (3 K€).

Les investissements réalisés de 2011 à 2014 ont été financés pour partie par la dotation de 1 225 K€ versée par La Cub en 2011, sous forme d'avance remboursable par la régie et par autofinancement du SPA Fourrière.

La section d'investissement dégage un résultat positif de 137 K€ au titre de l'année 2015, auquel s'ajoute le déficit de la section d'investissement reporté de - 27 K€.

Enfin, l'équilibre budgétaire n'est pas assuré pour 2015 avec un déficit de 276 K€, lequel, pour autant, est à relativiser alors qu'une provision pour dépréciation de créances clients a été passée pour 411 K€ concernant qu'une partie des créances constatées sur l'exercice.

Depuis la reprise du service en 2011 et si les dépréciations des créances avaient été comptabilisées chaque année (et non en intégralité en 2015), le résultat aurait été en moyenne positif de 152 K€ par an.

3.2 Analyse économique et financière de la Délégation de Service Public BP 3000

3.2.1 Résumé

Le chiffre d'affaires de la délégation BP 3000 est en hausse de 6,47 % grâce à :

- l'augmentation des tarifs horaires intervenue en avril 2015 (+1,8% pour l'hypercentre et + 2.5% pour le centre) et des tarifs abonnements de + 1,40%.
- une fréquentation dynamique des parcs de l'hypercentre (fête du vin, Hermione, fête de la musique, Bordeaux nominé « Best European Destination »),
- une fréquentation horaire et abonnée en hausse : la fréquentation horaire a augmenté globalement de + 1,8 %, la fréquentation abonnés résidents a augmenté de +16,6% (effet reprise des abonnements de Salinières suite à l'incendie 2013) et celle des non résidents a baissé de – 3,7%.
- l'absence de sinistre au cours de l'année 2015, comme en 2014.

L'année 2015 s'est soldée par un résultat net positif (pour la 4ème année sur 15 années du contrat) de 1 602 K€.

Cependant, comme les années précédentes, l'analyse du plan d'affaires prévisionnel par rapport au réalisé, met en évidence un certain retard de rentabilité puisque des résultats positifs auraient dû être dégagés depuis 2009.

3.2.2 Préambule

L'objet de la concession « BP 3000 » est d'assurer l'exploitation et le fonctionnement des parcs de stationnement en ouvrage soit Tourny, Bourse, J. Jaurès, Salinières et André Meunier.

La convention de concession a été notifiée le 29 juin 2000 pour une durée de 42 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2042).

Le délégataire est chargé de la réalisation et du financement de l'ensemble des travaux relatifs aux parcs de stationnement tels que la construction, le renouvellement, la rénovation, les grosses réparations et l'entretien courant.

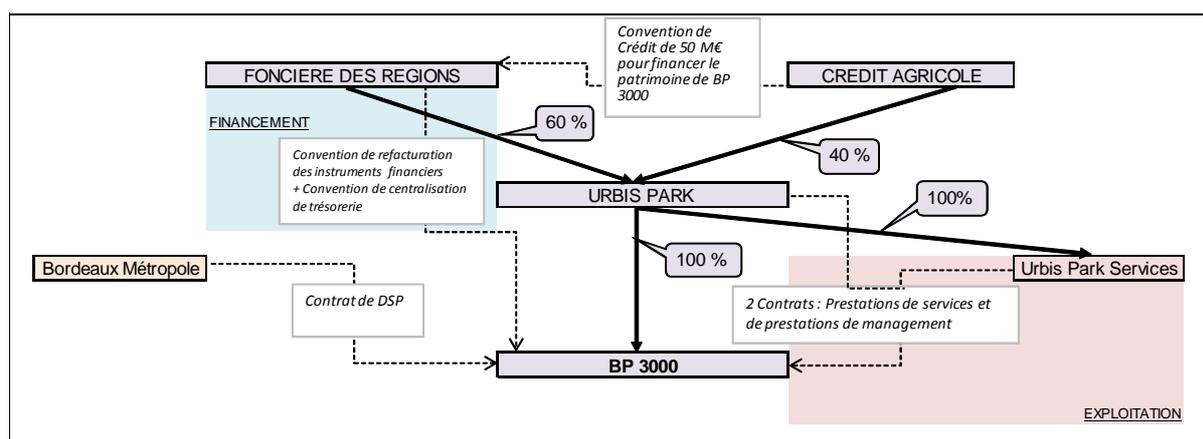
Depuis le début de cette délégation, 4 avenants ont été signés :

- Avenant 1 signé le 27 décembre 2006 : il reprend le protocole d'accord traduisant la fin du contentieux opposant La Cub, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, à son délégataire BP 3000. Il porte notamment sur la prise en compte de la nouvelle composition du capital de BP3000, une indemnisation des travaux supplémentaires, la compensation de pertes d'exploitation, la modification du nombre de places, modification de la grille tarifaire, principe de révision quinquennale...
- Avenant 2 signé le 22 octobre 2010 a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation du parc André Meunier, d'entériner le plan management qualité et la charte graphique et de valider la grille tarifaire et ses conditions d'actualisation.

- Avenant 3 signé le 28 décembre 2015 a pour objet la modification des tarifs initiaux et de la grille tarifaire de référence dans le cadre du passage à la tarification aux quarts d'heures applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Avenant 4 signé le 25 mars 2016 a pour objet d'autoriser la mise en œuvre d'un projet d'évolution de l'actionnariat du Délégué et la conclusion d'un contrat de prestations de services. Il intègre également l'ajustement apporté à la garantie contractuelle octroyée par Urbis Park à Bordeaux Métropole.
Cet avenant passait au conseil métropolitain de décembre 2015 n'a pas été mis en œuvre dans son intégralité ; courant 2016, le délégué a informé Bordeaux Métropole de la modification du projet de cession des actions d'Urbis Park dans le cadre d'un nouveau projet avec Transdev, complémentaire au premier.

Pour mémoire, au cours de l'année 2006, la société BP3000 a changé d'actionnaire ; le groupe Fayat a cédé ses actions à la société Parcs GFR, qui a changé de dénomination en 2010 pour Urbis Park.

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat de la société BP 3000 et les liens contractuels inter-filiales se présentent de la façon suivante : (l'avenant 4 n'a pas été mis en œuvre au 31 décembre 2015).



Actionnariat et relation contractuelle 2006-2015

EXPLOITATION
FINANCEMENT

Le conseil communautaire du 19 décembre 2014 a autorisé le délégué à augmenter les tarifs des parcs qu'il exploite à compter du 1^{er} avril 2015.

Les sources d'informations utilisées dans cette analyse sont le rapport annuel d'activité 2015 produit par le délégué, le bilan, le compte de résultat au 31 décembre 2015 et l'annexe des comptes, communiqués par le délégué ainsi que la balance générale.

Le rapport qui suit a pour objectif de présenter une analyse synthétique de la situation financière de la société BP 3000 pour l'année 2015 à travers l'analyse de son compte de résultat, l'analyse de la structure globale du bilan et une analyse comparative des données financières réalisées par rapport au compte d'exploitation prévisionnel de la concession démontrant l'évolution de l'économie globale du contrat.

3.2.3 Analyse des comptes au titre de l'année 2015

3.2.3.1 Le compte de résultat

En €	2012	2013	2014	2015	Var 2015/2014 en €	Var 2015/2014 en %
Chiffre d'affaires	8 779 521	9 237 745	9 669 656	10 295 502	625 846	6,47%
	-0,31%	5,22%	4,68%	6,47%		
Reprises de provisions pour risques et charges	26 000	4 879 729	10 000	5 000	-5 000	-50,00%
Transferts de charges	11 189		213 069	23 725	-189 344	-88,87%
Produits divers de gestion courante		7		16	16	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	8 816 710	14 117 481	9 892 725	10 324 243	431 518	4,36%
Autres Achats et charges externes	2 540 964	3 182 667	2 834 370	2 820 189	-14 181	-0,50%
Impôts et taxes	257 906	2 961 582	703 849	670 719	-33 130	-4,71%
Salaires et charges sociales	0	0	0	0	0	#DIV/0!
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE ou EBITDA)	6 017 839	7 973 232	6 354 507	6 833 335	478 828	7,54%
					0	#DIV/0!
Dotations et Provisions	2 045 199	2 056 247	1 964 169	2 011 311	47 142	2,40%
Autres charges	2 226 595	2 473 936	2 236 113	2 236 116	3	0,00%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 070 663	10 674 432	7 738 500	7 738 335	-165	0,00%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 746 046	3 443 049	2 154 225	2 585 908	431 683	20,04%
RESULTAT FINANCIER	-4 385 091	-2 438 934	-1 323 948	-1 251 790	72 159	-5,45%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	160 945	-38 925	131 655	400 745	269 090	204,39%
Résultat net	-2 478 099	965 190	961 932	1 602 218	640 286	66,56%

- Les produits d'exploitation

En €	2012	2013	2014	2015	Var 2015/2014 en €	Var 2015/2014 en %
Recettes abonnements	2 447 783	2 404 226	2 466 946	2 658 562	191 616	7,77%
Recettes horaires	6 186 144	6 642 663	7 019 891	7 429 203	409 312	5,83%
Recettes publicité	37 190	44 248	31 901	56 342	24 441	76,62%
Recettes amodiations	59 330	79 955	93 151	109 237	16 086	17,27%
Recettes charges amodiations	15 058	18 468	21 550	21 582	32	0,15%
Prestations hors groupe					0	
Recettes horodateurs voiries			9 200		-9 200	-100,00%
Locations diverses	34 009	48 185	31 805	37 952	6 147	19,33%
Produits des activités annexes	8		-4 788	-17 376	-12 588	262,91%
Chiffre d'affaires	8 779 521	9 237 745	9 669 656	10 295 502	625 846	6,47%
Reprises de provisions pour risques et charges	26 000	4 879 729	10 000	5 000	-5 000	-50,00%
Transferts de charges	11 189		213 069	23 725	-189 344	-88,87%
Produits divers de gestion courante		7		16	16	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	8 816 710	14 117 481	9 892 725	10 324 243	431 518	4,36%
Part Abonnements dans le Chiffre d'affaires	28%	26%	26%	26%	0	1,22%
Part Horaires dans le Chiffre d'affaires	70%	72%	73%	72%	0	-0,60%

Les produits d'exploitation de la société BP 3000 au titre de l'année 2015, s'élèvent à 10 324 K€ contre 9 893 K€ pour 2014. Ils composent l'essentiel du chiffre d'affaires de 10 296 K€ (soit plus de 99 % des produits) en 2015.

[Pour mémoire, l'année 2013 était une année atypique dans la mesure où les autres produits d'exploitation étaient plus significatifs que d'ordinaire ; en effet, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 880 K€ et étaient constitués de :

- 2 299 K€ de reprises de provision pour risques et charges portant sur le litige de la taxe foncière,
- 2 581 K€ de transfert de charges dont 2 100 K€ de garantie sur les taxes foncières (garantie de passif prise dans le contrat de cession entre la société Fayat et la société Parcs GFR) et 480 K€ de remboursements attendus relatifs aux sinistres de Salinières et Jaurès.

Ces 4,8 M€ étaient des produits d'exploitation non récurrents].

Les principaux revenus de BP 3000 sont issus des recettes abonnements et des recettes horaires qui représentent respectivement pour 2015, 26 % et 72 % du chiffre d'affaires.

	2012	2013	2014	2015	Var 2015/2014 en €	Var 2015/2014 en %
Recettes abonnements	2 447 783	2 404 226	2 466 946	2 658 562	191 616	7,77%
Recettes horaires	6 186 144	6 642 663	7 019 891	7 429 203	409 312	5,83%
Recettes publicité	37 190	44 248	31 901	56 342	24 441	76,62%
Recettes amodiations	59 330	79 955	93 151	109 237	16 086	17,27%
Recettes charges amodiations	15 058	18 468	21 550	21 582	32	0,15%
Prestations hors groupe					0	
Recettes horodateurs voiries			9 200		-9 200	-100,00%
Locations diverses	34 009	48 185	31 805	37 952	6 147	19,33%
Produits des activités annexes	8		-4 788	-17 376	-12 588	262,91%
Chiffre d'affaires	8 779 521	9 237 745	9 669 656	10 295 502	625 846	6,47%

Le chiffre d'affaires global augmente de + 6,47 % grâce à la hausse des recettes horaires de +5,83% et la hausse des recettes abonnées de +7,77 %.

Le **chiffre d'affaires "horaires"** (en hausse de 5,83 %) de BP 3000 est exclusivement influencé par les deux composantes suivantes :

La tarification :

Conformément à l'article 6.4 à l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public, BP 3000 a proposé une revalorisation tarifaire en fin d'année 2009 conforme aux critères d'indexation prévus au contrat. Cette évolution modifiant la structure de grille tarifaire a été validée dans le cadre de l'avenant n°2 du 22 octobre 2010.

L'avenant 3 relatif à l'application de la tarification aux quarts d'heures s'applique à compter du 1^{er} janvier 2016 et ne concerne donc pas ce rapport annuel de l'année 2015.

Le conseil communautaire du 19 décembre 2014 a autorisé le délégataire à augmenter les **tarifs des parcs qu'il exploite à compter du 1^{er} avril 2015 de + 1,8 % en moyenne pour l'hypercentre (Tourny et Bourse/Jaurès) et de + 2,5% pour les parcs du centre (Salinières et Meunier).**

Concernant la grille horaire jour, une augmentation moyenne est constatée de + 1,10 % en moyenne sur les parcs Bourse/Jaurès, +1,20% en moyenne sur Tourny (Hyper Centre) et de + 0,7 % en moyenne sur les parcs Salinières et Meunier (Centre).

Les abonnements évoluent quant à eux de + 1,40 % en moyenne sur tous les parcs (Bourse/Jaurès, Tourny Salinières et Meunier).

La politique tarifaire de BP 3000 reste favorable aux résidents avec une réduction de 50 % minimum sur le tarif non résident.

Le tarif nuit tranquille est de 4 € TTC sur l'ensemble des parcs.

La fréquentation :

L'année 2015 s'est traduite par des fréquentations en hausse de + 1,8 % en moyenne tous parcs confondus. Les caractéristiques majeures de l'année 2015 ont été les suivantes :

- La fréquentation des parcs de l'hypercentre (Tourny et Bourse/Jaurès) continue de bénéficier d'un emplacement central et très attractif d'un point de vue touristique, attractivité commerciale, animations et festivités (fête du fleuve, Hermione, Epicuriales fête de la musique...),
- Les fêtes de fin d'année ont affiché une progression de + 4% par rapport à 2014,
- La nomination de Bordeaux comme « Best European Destination » profite au stationnement.
- Pas de sinistre sur 2015 comme en 2014.

Enfin, par parcs de stationnements, les recettes horaires ont varié de + 7,4 % pour Bourse/Jaurès, de + 3,5 % pour Tourny, + 4,7 % pour Salinière et + 36,8 % pour Meunier.

Le **chiffre d'affaires "abonnés"** progresse de + 7,77 % : il est noté comme l'année dernière un ralentissement de la chute des abonnés non-résidents et surtout une hausse importante des abonnés résidents s'expliquant par l'attrait actuel de la Ville de Bordeaux et l'effort commercial et de communication à destination des résidents depuis 2014.

L'accroissement du nombre d'abonnés résidents (+ 16,6 %) compense le départ des non-résidents (- 3,7 %). La hausse tarifaire des abonnements de 1,4 % en moyenne contribue à augmenter le niveau de recettes « abonnés ».

Par parcs de stationnements, les recettes « abonnés » ont varié de + 3,5 % pour Bourse/Jaurès, + 3,7 % pour Tourny, + 35,3 % pour Salinières (causé par l'incendie en 2013) et + 23,5 % pour Meunier.

- Les charges d'exploitation

En €	2012	2013	2014	2015	Var 2015/2014 en €	Var 2015/2014 en %
# 607 Achats de marchandises	0	0	0	0		
# 606 Fournitures	286 036	295 491	288 843	290 996	2 153	0,75%
# 611 Services extérieurs	1 627 141	1 668 411	1 660 100	1 781 029	120 929	7,28%
611 - Services extérieurs Prestations	372 572	247 693	280 823	214 878	-65 945	-23,48%
611 - Services extérieurs Prestations groupe	1 254 569	1 420 717	1 378 297	1 566 150	187 854	13,63%
611 - Honoraires divers			980	0	-980	-100,00%
# 613 et 614 Charges de locations	41 634	49 707	51 136	55 944	4 808	9,40%
# 615 Entretien et maintenance	224 553	762 705	427 474	272 091	-155 382	-36,35%
615 Entretien immeuble	-17 231	497 890	223 767	72 578	-151 189	-67,57%
615 Entretien biens mobiliers	1 414	7 719	4 766	0	-4 766	-100,00%
615 Maintenance immobilière	240 370	257 096	198 941	199 513	572	0,29%
# 616 Assurances et divers	107 911	108 359	111 567	120 138	8 571	7,68%
# 618 Documentation Générale				103	103	
# 621 Personnel intérimaire	2 426	4 890	-4 890	0	4 890	-100,00%
# 622 Honoraires et frais d'actes et contentieux	42 260	29 547	95 206	77 678	-17 528	-18,41%
# 623 Annonces et insertions	69 740	34 399	44 880	21 684	-23 195	-51,68%
# 624 Transports divers	15 573	13 580	11 804	13 356	1 552	13,15%
# 625 Missions réceptions	7 992	240	595	865	270	45,36%
# 626 Frais postaux et téléphoniques	33 888	57 749	51 281	53 560	2 279	4,44%
# 627 Frais bancaire	75 296	86 987	82 665	130 827	48 163	58,26%
# 628 Autres services extérieurs	6 516	70 602	13 711	1 917	-11 793	-86,02%
Autres Achats et charges externes	2 540 964	3 182 667	2 834 370	2 820 086	-14 284	-0,50%
Impôts et taxes	257 906	2 961 582	703 849	670 719	-33 130	-4,71%
Salaires et charges sociales	0	0	0	0	0	#DIV/0!
Dotations aux amortissements	1 158 738	1 279 400	1 319 574	1 371 555	51 981	3,94%
Dotations pour charges à répartir	19 000	19 000	19 000	18 948	-52	-0,27%
Dotations aux provisions pour grosses réparations	575 518	612 937	620 595	620 808	213	0,03%
Dotations aux provisions pour risques et charges	291 943	144 911	5 000	0	-5 000	-100,00%
Dotations et Provisions	2 045 199	2 056 247	1 964 169	2 011 311	47 142	2,40%
Autres charges	2 226 595	2 473 936	2 236 113	2 236 116	3	0,00%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 070 663	10 674 432	7 738 500	7 738 233	-268	0,00%

Les charges d'exploitation sont quant à elles parfaitement stables et passent de 7 739 K€ en 2014 à 7 738 K€ en 2015, soit – 0,268 K€.

[Rappel : Au même titre que les produits d'exploitation, les charges d'exploitation de 2013 avaient été impactées de charges non récurrentes telles que :

- L'entretien et la maintenance avaient augmenté de façon significative du fait de l'inondation de Jaurès (+ 218 K€) et de l'incendie de Salinières (+ 252 K€),
- La fin du litige sur la taxe foncière entre BP 3000 et La Cub a entraîné la comptabilisation de la taxe pour la période 2004-2013 pour un montant total de 2 365 K€,
- Ajustement de la contribution économique territoriale de + 342 K€,
- Effet de l'amortissement sur une année pleine du parc André Meunier pour + 346 K€ de dotation aux amortissements et caducité].

Au vu des éléments transmis par le délégataire, les **charges externes** sont constituées des charges de gestion des parcs qui sont correctement maîtrisées en 2015.

Les services extérieurs – Prestations groupe (1 781 K€) correspondent :

* au coût de gestion évalués à 9 % du chiffre d'affaires (922 K€) selon deux conventions signées entre BP 3000 et la société Urbis Park Service (UPS).

	2012	2013	2014	2015
Services extérieurs - Prestations groupe	801 000	853 000	860 595	922 000
Chiffre d'affaires	8 779 521	9 237 745	9 669 656	10 295 502
Taux moyen de rémunération de prestation de service	9,12%	9,23%	8,90%	8,96%
	1,95%	1,21%	-3,62%	0,62%

* le personnel de la société est rattaché à la société Urbis Park Service et refacturé à BP 3000 (644 K€).

CHARGES DE PERSONNEL	2012	2013	2014	2015
Personnel URBIS PARK SERVICES (personnel UPS + Intérim géré par UPS)	453 569	567 717	517 702	644 150
# 621 Personnel intérimaire	2 426	4 890	-4 890	0
611 - Services extérieurs Prestations (Nettoyage et Intérim directement géré par BP3000)	372 572	247 693	280 823	214 878
TOTAL Personnel d'exploitation	828 566	820 301	793 635	859 029

Les charges (relatives au personnel c'est-à-dire refacturation d'Urbis Park Service, intérim et nettoyage...) ont globalement augmenté entre 2014 et 2015 alors qu'elles avaient diminuées les années précédentes (Cf. tableau ci-dessus).

Le délégataire explique cette hausse par la recrudescence de l'absentéisme, un accroissement d'activité ayant généré le recrutement de personnels et d'intérimaires.

Ainsi, l'ensemble des postes constitués de refacturation interne au groupe s'élève autour de 15 % du chiffre d'affaires ou 20 % des charges d'exploitation.

Enfin, rappelons que dans cette délégation, les amortissements des infrastructures se trouvent en dotations aux amortissements et en autres charges pour les amortissements de caducité et pèsent presque 47% des charges d'exploitation. Le poste des dotations aux amortissements (et de caducité) commence à se stabiliser autour de 3,6 M€ par an depuis les 3 dernières années, notamment depuis la livraison du dernier parc de stationnement de la DSP (Parc André Meunier fin 2012).

- Le résultat financier

En €	2012	2013	2014	2015	Var 2015/2014 en €	Var 2015/2014 en %
produits financiers	379 145	0	52	496	444	853,60%
charges financières	4 764 235	2 438 934	1 324 000	1 252 286	-71 714	-5,42%
RESULTAT FINANCIER	-4 385 091	-2 438 934	-1 323 948	-1 251 790	72 159	-5,45%

Quant aux charges financières, ces dernières sont constituées d'intérêts d'emprunt et de frais de refacturation d'instruments financiers (tel que de la couverture de taux).

Pour mémoire, la société Urbis Park s'est portée caution de BP3000 au profit des banques prêteuses de la dette d'un montant de 50 M€, contractée en 2006 auprès de la banque Calyon.

C'est également la maison mère "Urbis Park" qui pilote l'endettement de la société BP 3000 à travers une convention de refacturation des frais de couverture.

En 2012, Urbis Park a décidé de rompre un certain nombre d'instrument de couverture afin de profiter de l'environnement de taux de cette période, particulièrement favorable.

La facturation de la soulte de sortie à Urbis Park a été répercutée sur sa filiale BP 3000. Donc la charge financière de 2012 est par conséquent exceptionnelle mais permet à BP 3000 « de bénéficier d'un taux d'intérêt bien inférieur à ce qu'il était avant cette opération : 4,0 % contre 4,7 % avant l'opération, soit une économie annuelle de plus de 300 K€ ».

En €	2012	2013	2014	2015	Var 2015/2014 en €	Var 2015/2014 en %
Charges financières						
Intérêts Financiers	661 751	444 498	438 360	352 990	-85 370	-19,47%
Intérêts bancaires	12 853	12 885	12 887	12 886	-1	-0,01%
Instruments financiers	1 190 196	848 414	639 807	869 031	229 224	35,83%
Intérêts bancaires	1 864 799	1 305 797	1 091 054	1 234 907	143 853	13,18%
Intérêts des emprunts groupe	71 436	104 137	50 220	17 379	-32 841	-65,39%
Soulte	2 828 000	1 029 000	182 727	0	-182 727	-100,00%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	4 764 235	2 438 934	1 324 001	1 252 286	-71 715	-5,42%

Le même type d'opération a été effectué sur 2013 et 2014 : le délégataire a effectué une restructuration supplémentaire d'un SWAP¹ de 20 M€ dont le taux initial était à 4,39% pour obtenir un taux de 3,5% contre le versement d'une prime de 183K€ pour 2014.

D'où la baisse progressive des charges financières.

Au cours de l'année 2015, il n'y a pas eu de soulte issue de restructuration ou renégociation.

- Le résultat exceptionnel

En €	2012	2013	2014	2015	Var 2015/2014 en €	Var 2015/2014 en %
produits exceptionnels	163 651	82 718	324 770	371 855	47 086	14,50%
charges exceptionnelles	2 706	121 644	193 115	-28 890	-222 005	-114,96%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	160 945	-38 925	131 655	400 745	269 090	204,39%

Le résultat exceptionnel se compose essentiellement de la quote-part de subvention virée au résultat (370 K€) au titre de l'année 2015 ; cette subvention s'amortit au même rythme que les immobilisations financées.

Etant donné que tous les parcs de la concession ont été construits, la quote-part de subvention sera stable pour les années à venir autour de 370 K€.

Les charges exceptionnelles sont négatives, il s'agit donc d'un produit correspondant aux intérêts du contentieux fiscal de la TF 2008 à 2013. Historiquement, en 2013, une provision d'intérêts avait été comptabilisée en compte 671 (et non en compte 681) pour 110 K€. En 2015, un paiement a été effectué pour 77 K€, ainsi la reprise de provision de 33 K€ a été comptabilisée dans un compte de charge exceptionnelle pour garder une cohérence de présentation.

Pour la première année, la société BP 3000 a comptabilisée un IS de 133 k€. Pour mémoire, les déficits reportables sont limités à 1M€ par an, majoré de 50% la fraction du bénéfice supérieur à ce plafond.

¹ Produit dérivé financier

3.2.3.2 La structure globale du bilan

Actif en €	2012	2013	2014	2015
Immobilisations incorporelles brutes	8 593	12 013	12 013	15 294
Amortissements Immos Incorpo	-5 691	-12 013	-12 013	-12 748
Immobilisations incorporelles nettes	2 902	0	0	2 546
Immobilisations corporelles brutes	98 178 362	99 162 245	99 502 380	99 987 311
Amortissements immos corpo	-8 846 418	-10 119 496	-11 054 481	-12 425 302
Immobilisations corporelles nettes	89 331 944	89 042 749	88 447 899	87 562 009
Immobilisations financières	1 245	1 245	1 297	1 297
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	89 336 091	89 043 994	88 449 196	87 565 852
Clients et comptes rattachés	536 212	506 377	566 255	559 339
Autres créances	184 521	372 653	236 304	68 508
Disponibilités	666 124	632 678	972 592	662 000
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 386 857	1 511 709	1 775 151	1 289 847
Charges constatées d'avance	121 550	113 423	99 363	79 800
frais d'émission d'emprunt à étaler	157 542	138 542	119 542	100 594
TOTAL ACTIF	91 002 040	90 807 667	90 443 252	89 036 093

Passif en €	2012	2013	2014	2015
Capital social	8 384 688	8 384 688	8 384 688	8 384 688
Prime d'émission	16 265 522	16 265 522	16 265 522	16 265 522
Report à nouveau	-17 525 165	-20 003 264	-19 038 074	-18 076 141
Résultat de l'exercice	-2 478 099	965 190	961 933	1 602 217
Subvention d'investissements	11 840 431	11 840 431	11 840 431	11 840 431
Quote part de subvention	-1 208 278	-1 286 575	-1 476 852	-1 846 980
CAPITAUX PROPRES	15 279 099	16 165 992	16 937 648	18 169 737
AUTRES FONDS PROPRES : Avances conditionnées (caducité)	17 014 311	19 200 115	21 386 147	23 572 179
Provisions pour risques	2 163 687	10 000	5 000	0
Provisions pour charges	6 644 142	7 495 105	8 115 700	8 736 508
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 807 829	7 505 105	8 120 700	8 736 508
Emprunts et dettes établ.	36 542 975	35 668 053	34 792 815	33 917 590
Emprunts et dettes financières	105 705	99 435	90 970	73 880
Avances et acomptes	5 040	5 040	9 828	5 040
Dettes fournisseurs	4 315 912	351 934	1 064 330	1 169 094
Dettes fiscales et sociales	114 186	2 979 071	702 275	196 608
Dettes/Immobilisations	175 386	61 872	47 802	88 309
Autres dettes	6 799 803	6 649 356	4 572 190	382 438
TOTAL DETTES	48 059 007	45 814 762	41 280 210	35 832 959
Produits constatés d'avance	1 841 794	2 121 694	2 718 546	2 724 711
TOTAL PASSIF	91 002 040	90 807 668	90 443 251	89 036 094

Trésorerie Nette en €	2012	2013	2014	2015
Fonds de roulement (FRNG)	-3 223 667	-1 886 208	-49 085	-169 203
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-3 889 791	-2 518 887	-1 021 676	-831 204
Trésorerie nette	666 124	632 679	972 591	662 001

Le bilan de BP 3000 dans sa partie haute de l'actif est stable. A compter de 2013, tous les parcs de la délégation ont été construits (le dernier, André Meunier a été livré en novembre 2012).

Ainsi, le patrimoine de la DSP BP3000 s'élève à 100 M€ au 31 décembre 2015.

[Pour Mémoire :

Le coût global du parc André Meunier s'est élevé à 8 816 K€ selon le fichier des immobilisations au 31 décembre 2013 (les dernières factures du parcs Meunier ont été intégrées aux comptes 2013).

Force est de constater que le coût réel de ce parc a été bien inférieur au coût présenté dans l'annexe 6 de l'avenant 2 qui s'élevait à 11 819 K€ (en €uros de 2010).

Rappelons qu'au cours de l'année 2011, il a été pris en compte l'impact de l'avenant 2 au niveau du poste subvention d'investissements qui augmente de 1,2 M€ (en €uros de 2010). En effet, les conditions financières de

la réalisation du parc André Meunier avaient été révisées dans l'avenant 2 au travers d'une actualisation des coûts de construction (+ 2 M€) et la rétrocession des intérêts financiers perçus au titre du placement de la contribution forfaitaire dédiée au parc André Meunier (- 0,8 M€). Ainsi, l'avenant 2 prévoyait le règlement par la communauté urbaine de 1 169 K€ (en €uros de 2010) pour l'actualisation des coûts de construction du parc André Meunier.]

D'une part, cette concession a pour particularité de comptabiliser des amortissements de caducité (en autres fonds propres – passif du bilan) qu'il faut ajouter aux amortissements figurant en négatif à l'actif du bilan.

Ainsi, le tableau ci-dessous démontre que le rythme des amortissements est cohérent au vu de la durée de la présente délégation.

	2012	2013	2014	2015
Comptes 28 - Cumul des amortissements				
Compte 229 - Amortissement de caducité	-25 866 420	-29 331 624	-32 452 641	-36 010 229
Valeur Brute des Immobilisations	98 186 955	99 174 259	99 514 393	100 002 605
Taux d'obsolescence	26,34%	29,58%	32,61%	36,01%
--> 16ème année d'un contrat de 42 ans		COHERENT	COHERENT	COHERENT

D'autre part, les provisions pour charges continuent à progresser et atteignent un niveau relativement conséquent : elles passent de 8 116 K€ en 2014 à 8 737 K€ en 2015.

Article 10 et 11 du contrat de délégation et ses annexes 8 et 9 au contrat traitant du renouvellement et des grosses réparations						
En K€	2011	2012	2013	2014	2015	Commentaire
# 156 Provision pour Renouvellement	1 474	1 694	1 932	1 932	1 932	<i>D'après l'annexe des comptes, la provision pour renouvellement est égale à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat du bien. Elle est calculée sur la base de 1,5% de la valeur brute des biens renouvelables (matériel)--> Méthode héritée de l'actionnaire d'origine Fayat.</i>
# 6561 Dotation renouvellement	212	221	238			
Reprise Renouvellement						
# 1572 Provision pour grosses réparations	4 374	4 950	5 563	6 183	6 804	<i>La PGR est constituée lorsque le cahier des charges prescrit de remettre le bien en bon état à la fin de la concession. Cette provision correspond à l'estimation du coût de remise en état afférent. Elle est calculée annuellement sur la base de 0,75% de la valeur brute du gros oeuvre conformément au contrat de DSP (Annexe 8 : Programme prévisionnel de travaux d'entretien et de réparation).</i>
# 68121 Dotation PGR		576	613	621	621	
Reprise PGR						
TOTAL Provision pr Renouvellement et PGR	5 848	6 644	7 495	8 116	8 737	

Courant 2014, des discussions ont été entamées entre le délégant et le délégataire sur la pertinence du plan gros entretien et réparation (GER) annexé au contrat. Il semblerait que ce dernier manque de précisions.

Ainsi, BP3000 a établi un plan GER et l'a présenté à Bordeaux Métropole en juin 2014. Ce document, suite à analyse par les services métropolitains, est en attente d'éléments complémentaires et justificatifs des coûts retracés.

En tout état de cause, il apparaît d'un point de vue financier que la méthode de provisionnement utilisée est purement théorique (1,5% de la valeur brute ou 0,75%...Cf. Tableau ci-dessus) et ne s'appuie pas sur un plan de renouvellement détaillé permettant de justifier le niveau d'une provision année par année.

En effet, le délégataire dote automatiquement les provisions (et détériore son résultat) sans jamais les reprendre (lorsque des travaux d'entretien sont effectués), ce qui a pour effet d'augmenter la provision sans aucune cohérence avec le plan de renouvellement.

A compter de 2014, un suivi des travaux effectués dans le cadre du plan GER a été introduit dans le rapport annuel de BP 3000 : 903 K€ de rénovation au titre de l'année 2014 + 114 K€ complémentaires (relatif à des travaux sur 2012 et 2013) et 431 k€ en 2015.

En K€	GER 2000 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total au 31/12/2015
Programme de travaux réalisés	1 735	153	361	531	903	431	4 114

Dans les comptes 2014, il n'y a pas eu de dotation de la provision pour renouvellement au titre de l'année 2014, ni pour l'année 2015 : elle s'établit à 1 932 K€ au 31 décembre 2015.

3.2.3.3 Comparaison par rapport au prévisionnel

en K € comparatif compte de résultat	2015 prévu	2015 réel	variation	var en %
produits d'exploitation	11 728	10 324	- 1 404	-12,0%
charges d'exploitation	6 805	7 738	933	13,7%
achats et charges externes	1 357	2 820	1 463	107,9%
impôts et taxes	864	671	- 194	-22,4%
charges de personnel	1 368	-	- 1 368	-100,0%
DAP	519	2 011	1 492	287,2%
autres charges (amort de caducité)	2 697	2 236	- 461	-17,1%
résultat d'exploitation	4 923	2 586	- 2 337	-47,5%
produits financiers	-	0	0	0%
charges financières	2 546	1 252	- 1 294	-50,8%
produits exceptionnels	-	372	372	0%
charges exceptionnelles	-	29	29	0%
IS	971	133	- 838	-86,3%
Résultat net	1 406	1 602	196	14,0%

Pour l'année 2015, le compte prévisionnel mentionne un résultat positif de 1 406 K€ alors que le résultat net réalisé s'élève à 1 602 K€, soit un écart de + 196 K€.

Ce résultat 2015 excédentaire (pour la 4^{ème} fois, également en 2014, 2013 et 2007) est pour la première fois depuis le début du contrat supérieur au prévisionnel.

En effet, les dotations aux amortissements et provisions et les amortissements de caducité s'élèvent en 2015 à 4,2 M€ alors qu'ils devaient être de 3,2 M€ dans le plan d'affaires initial de la convention. Comme cela a été noté les années précédentes, les immobilisations brutes et plus précisément le coût des travaux inscrits à l'actif du bilan est supérieur de 23 M€ au montant inscrit au prévisionnel (réel = 100 M€ contre un prévisionnel = 76 M€ avenant 2), ce qui entraîne des dotations aux amortissements bien supérieurs et donc détériore le résultat net.

De plus, le contrat initial prévoyait des charges de personnel au niveau de la société BP 3000 alors qu'en réalité le personnel d'exploitation dépend de la société Urbis Park Services qui refacture sa prestation (charges externes) à la société BP 3000 à travers un contrat de prestation de services.

D'après le tableau ci-dessous, on compare sur 16 années (2000 à 2015) les écarts entre le réalisé et le prévisionnel cumulé :

Compte de résultat	CUMUL	CUMUL	Variation	Var en %
	PREVU	REEL		
	2000 à 2015	2000 à 2015		
	K EUR	K EUR	K EUR	%
Produits d'exploitation	105 452	102 690	-2 762	-2,62%
Charges d'exploitation	-67 112	-87 419	-20 308	30,26%
Achats et charges externes	-13 627	-29 653	-16 027	117,61%
Impôts et Taxes	-7 619	-5 849	1 770	-23,23%
Charges de personnel	-12 087	-1 958	10 129	-83,80%
DAP	-33 530	-47 806	-14 276	42,58%
Autres charges	-250	-2 154	-1 904	
Résultat d'exploitation	38 340	15 271	-23 069	-60,17%
Produits financiers	0	1 022	1 022	
Charges financières	-37 153	-34 696	2 456	-6,61%
Produits exceptionnels	0	3 330	3 330	
Charges exceptionnels	0	-1 262	-1 262	
IS	-971	-136	835	
Résultat Net	216	-16 473	-16 689	

Les produits d'exploitation cumulés sont en léger retard par rapport au prévisionnel (- 2,8 M€) alors que les charges d'exploitation sont supérieures aux prévisions pour plus de 20,3 M€ (16,2 M€ issus des dotations aux amortissements, 5,9 M€ de charges externes supplémentaires et - 1,8 M€ d'impôts et taxes); soit un retard de l'économie globale du contrat de 16,7 M€ de résultat net.

3.3 Analyse économique et financière de la Délégation de Service Public Central Parcs

3.3.1 Résumé

Le chiffre d'affaires 2015 de la concession "parc de stationnement Camille Jullian" s'élève à 1 186 K€ et marque un net redressement afin d'atteindre pratiquement le niveau de chiffre d'affaires de 2012.

L'essentiel de ce redressement s'explique par la fin des travaux de la rue de la ferme de Richemont(2014) et par la mise en place d'un jalonnement dynamique à compter de décembre 2014, suite à l'installation d'un contrôle d'accès au niveau de la rue de la Cour des aides (courant 2013). De plus, l'ouverture de la « Promenade Sainte Catherine » intervenue début octobre 2015 a contribué à la fréquentation du parking en journée sur le dernier trimestre 2015.

La hausse tarifaire au titre de l'année 2015 de 1 à 4 % en moyenne (pour l'horaire et les abonnements non-résidents) a contribué au redressement du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation sont relativement maîtrisées mais il est difficile de pouvoir les diminuer du fait du financement par crédit-bail (dont le loyer augmente chaque année de + 3%) de cette délégation qui laisse peu de marge de manœuvre en terme de pilotage.

Le résultat net de l'exercice 2015 se solde par une perte de – 5 K€ qui viendra s'imputer sur le report à nouveau de 165 K€.

3.3.2 Préambule

Le contrat « Parc de stationnement Camille Jullian » à Bordeaux est un contrat de concession.

La réalisation et le financement de l'ensemble des travaux, à savoir, la construction, le renouvellement et la rénovation des immobilisations, les grosses réparations et l'entretien courant, sont à la charge du concessionnaire.

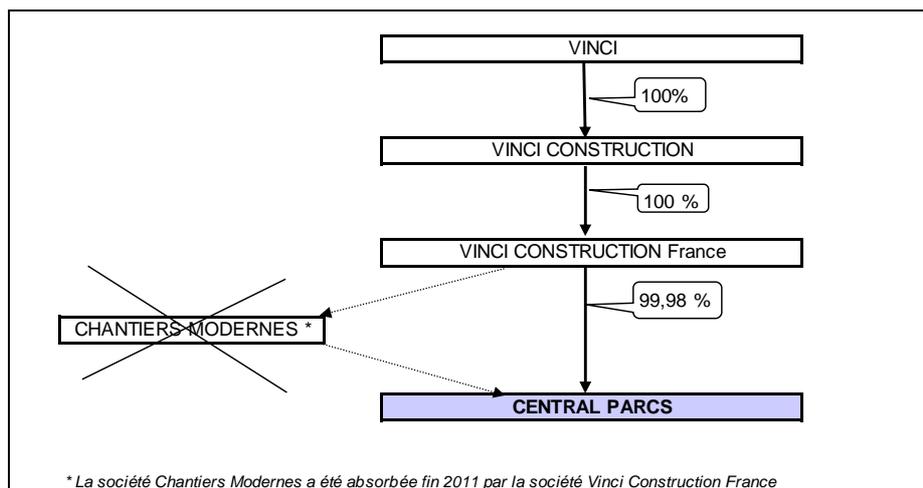
D'une durée de 35 ans, il a pris effet le 3 décembre 1991 et se termine le 31 décembre 2026. A l'expiration normale de la concession, Bordeaux Métropole entrera en jouissance de la totalité des constructions édifiées, des installations et aménagements sans aucune indemnité à verser.

Pour mémoire, il est rappelé que des efforts ont été consentis par Bordeaux Métropole notamment avec la prise en charge de travaux par l'intermédiaire d'un prêt.

Au cours de l'année 2007, le Groupe Chantiers Modernes, en tant que principal actionnaire, a recapitalisé les fonds propres et a apporté la garantie financière du groupe vis-à-vis du prêt consenti par Bordeaux Métropole, prévu dans l'avenant n°6 contractualisé en 2007.

L'environnement actionnarial de Central Parcs a légèrement été modifié au cours de l'année 2011. La société Chantiers Modernes a été absorbée dans la cadre d'une fusion par sa société mère : Vinci Construction France. Afin de préserver les intérêts de Bordeaux Métropole, la garantie financière est dorénavant prise en charge par Vinci Construction France, conformément au courrier d'attestation du transfert de responsabilité du 27 avril 2012.

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat de la société Central Parcs se présente de la façon suivante :



3.3.3 Présentation du compte de résultat synthétique 2015

ETUDE DU COMPTE DE RESULTAT 2015 en Euros	PARC ST PROJET/CAMILLE JULLIAN							var en € 2015/2014	var en % 2015/2014
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009		
Produits Exploitation									
production vendue/CA	1 186 067	1 071 720	1 099 914	1 222 674	1 037 148	1 054 580	1 095 583	114 347	10,67%
reprises sur amort et prov	589					982		589	
autres produits		107	1 132	137	254	60	45	-107	-100,00%
Total Produits d'exploitation	1 186 656	1 071 827	1 101 046	1 222 811	1 037 402	1 055 622	1 095 628	114 829	10,71%
Charges d'exploitation									
autres achats et charges externes	849 691	809 862	789 267	805 352	805 637	809 797	776 168	39 829	4,92%
impôts taxes et versements	60 455	58 990	60 093	47 501	61 911	49 761	48 784	1 465	2,48%
dot amort sur immobilisations	12 694	16 420	17 498	18 398	23 289	26 782	27 422	-3 726	-22,69%
autres charges	64 843	52 850	54 589	77 588	40 737	64 181	74 753	11 993	22,69%
Total charges d'exploitation	987 683	938 122	921 447	948 839	931 574	950 521	927 127	49 561	5,28%
RESULTAT EXPLOITATION	198 973	133 705	179 599	273 972	105 828	105 101	168 501	65 268	48,8%
produits financiers	223	887	711	1 981	1 037	358	-	-664	-74,9%
charges financières	119 810	119 810	119 810	119 810	-	301	593	0	0,0%
RESULTAT FINANCIER	- 119 587	- 118 923	- 119 099	- 117 829	1 037	57	- 593	-664	0,6%
RESULTAT COURANT	79 386	14 782	60 500	156 143	106 865	105 158	167 908	64 604	437,0%
Produits Exceptionnels									
Autres produits except s/ opé de gestion	18 144	19 291	20 987	86 202	-	-	-	-1 147	-0,059457778
Charges Exceptionnelles									
dotations except amort et prov	102 211	101 487	101 487	101 487	13 067	13 067	13 067	724	0,71%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 84 067	- 82 196	- 80 500	- 15 285	- 13 067	- 13 067	- 13 067	-1 871	2,28%
IS		1		47 044	31 266	30 680	51 715	-1	-100,00%
Total Produits	1 205 023	1 092 005	1 122 744	1 310 994	1 038 439	1 055 980	1 095 628	113 018	10,35%
Total Charges	1 209 704	1 159 420	1 142 744	1 217 180	975 907	994 569	992 502	50 284	4,34%
Résultat Net	- 4 681	- 67 415	- 20 000	93 814	62 532	61 411	103 126	62 734	-93,06%
Résultat net / Chiffre d'affaires	-0,39%	-6,29%	-1,82%	7,67%	6,03%	5,82%	9,41%	5,90%	-93,73%

Le chiffre d'affaires 2015 s'élève à 1 186 K€ et augmente de + 10,67 % par rapport à 2014, soit + 114 K€.

En €	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	var en € 2015/2014	var en % 2015/2014
Recettes horaires	951 696	816 656	876 171	985 696	818 244	824 580	818 698	135 040	16,54%
Recettes abonnements	231 932	219 881	229 829	217 561	200 202	218 486	260 074	12 051	5,48%
Publicité	3 798	15 589	13 281	17 566	10 726	11 531	12 989	-11 791	-75,64%
Régularisation CA sur exercice antérieur	709	19 701	18 234	1 987	8 229	1 025	3 867	-20 410	-103,60%
TOTAL Chiffre d'Affaires	1 186 717	1 071 827	1 101 047	1 222 810	1 037 401	1 055 622	1 095 628	114 890	10,72%

En fréquentation	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	var en € 2015/2014	var en % 2015/2014
Fréquentation Horaires	143 346	131 648	143 413	162 623	156 123	167 301	160 117	11 698	8,89%
Fréquentation Abonnés	2 389	2 205	2 378	2 256	2 349	2 487	3 114	184	8,34%

L'essentielle de la hausse s'explique par la fin des travaux de la rue de la ferme de Richemont (2014) et par la mise en place d'un jalonement dynamique à compter de

décembre 2014, suite à l'installation d'un contrôle d'accès au niveau de la rue de la Cour des aides (courant 2013).

L'ouverture de la « Promenade Sainte Catherine » intervenue début octobre 2015 a bénéficié à la fréquentation du parking en journée sur le dernier trimestre.

Ainsi, le niveau des recettes 2015 est similaire aux recettes de 2012 ; quant à la fréquentation 2015, elle est comparable à celle de 2013.

L'augmentation des tarifs horaires, applicable à compter du 1/01/2015, a été de l'ordre de +1 à 4 % et , a ainsi également contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires 2015.

En revanche, seuls les abonnements non résidents ont augmenté de 3 à 4% alors que les abonnements résidents n'ont pas fait l'objet de hausse tarifaire pour 2015.

Trois paramètres peuvent influencer sur le chiffre d'affaires :

- les tarifs : augmentation à compter du 1 janvier 2015 donc plein effet sur une année entière de 3 % en moyenne,
- la fréquentation : augmentation de la fréquentation horaire de + 8,89 % et de la fréquentation des abonnés de + 8,34 % (qui revient au niveau de 2013 mais dont la tendance sur les 7 dernières années était à la baisse).
- la durée moyenne de stationnement vient influencer le niveau de recette horaire.

Enfin, le taux d'occupation moyen du parc augmente légèrement par rapport à l'année dernière, autour de 51 % (N-1 = 49 %).

Les **charges d'exploitation** augmentent de + 5,28 % en 2015 par rapport à 2014.

En €	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	var en € 2015/2014	var en % 2015/2014
Sous traitance secondaire	-	-	5 000	7 914	49 115	58 972	37 127		
Achat consommables	1 846	290	246	289		289	-	1 556	536,69%
Prestations Ext.						19 066	-		
Redevance CB Immob	427 978	415 513	403 410	392 588	379 326	368 277	359 325	12 465	3,00%
Loyer et charges contru	314 065	312 976	309 496	303 790	298 140	290 155	286 417	1 089	0,35%
Entretien	55 101	37 045	37 045	44 203	27 993	28 981	32 396	18 056	48,74%
Assurances	4 173	4 517	3 102	5 093	5 857	2 471	7 918	-344	-7,62%
Honoraires	-	-	238	244	245	657			
Pub				1 623			119		
Transport	-	-	24		-	-	-		
Services bancaires	17 812	15 380	19 100	20 205	25 467	27 035	23 186	2 432	15,81%
Divers	28 715	24 141	21 605	29 404	19 495	13 894	29 679	4 574	18,95%
Impôts et taxes	60 455	58 990	60 094	47 501	61 911	49 761	48 784	1 465	2,48%
Dotation d'exploitation	12 694	16 420	17 498	18 398	23 289	26 782	27 422	-3 727	-22,69%
Autres charges	64 843	52 850	54 590	77 588	40 737	64 181	74 753	11 993	22,69%
Total charges d'exploitation	987 683	938 123	921 449	948 838	931 573	950 521	927 126	49 560	5,28%

Les variations les plus significatives concernent :

- le loyer de crédit-bail qui augmente chaque année de + 3 %, soit +12 K€ pour 2015 (comme chaque année depuis que le contrat a été renégocié),

- le poste d'entretien qui augmente de 18 K€ du fait de la mise en conformité du site au regard de la loi de consommation relative à l'accessibilité PMR et la maintenance (notamment Electricité, peinture).

- les autres charges qui augmente de 12 K€, comprenant notamment la part variable (en fonction du niveau de recettes) du contrat de prestations de services qui passe de 32 K€ en 2014 à 42 K€.

Ce crédit-bail constitue également la charge d'exploitation la plus significative : 428 K€ pour 2015.

En €	2013	2014	2015
# 612 Redevance de crédit bail immobilier	403 410	415 513	427 978
% de hausse	2,76%	3,00%	3,00%
Total Charges Directes	856 253	866 230	911 362
Part du Crédit Bail / Total des charges directe	47%	48%	47%

En effet, la part des charges relatives au crédit-bail s'élève à 47 % et tend à devenir de plus en plus significative, ce qui laisse de moins en moins de marges de manœuvre sur le pilotage des charges d'exploitation.

L'autre poste le plus significatif concerne la redevance de prestations de services Vinci Park Services qui pèse 32 % dans le total des charges d'exploitation.

Les charges de personnel (incluses dans la redevance de prestations de services) s'élève à 201 K€ pour l'année 2015, soit 22,1 % des charges directes.

Au final, le **résultat d'exploitation** est en hausse et s'établit à 199 K€ à fin 2015.

Le **résultat financier** devient fortement déficitaire à compter de 2012 car Central Parcs rembourse l'emprunt accordé par Bordeaux Métropole : les intérêts d'emprunt s'élèvent à 120 K€ par an durant 15 ans.

Le résultat exceptionnel se décompose de la façon suivante :

- 18 K€ de produits exceptionnels,
- 101,5 K€ de dotation exceptionnelle pour amortissement de caducité (cf. provision pour charges ci-dessous).

Enfin, le résultat net comptable après Impôt sur les Sociétés s'établit à - 5 K€ en 2015 contre - 67 K€ l'année précédente.

3.3.4 Présentation du bilan 2015

ETUDE DU BILAN 2015 en Euros					
	2015	2014	2 013	var 2015/2014	var 2015/2014
	Net	Net	Net	en €	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Autres immo corporelles	10 144	22 838	39 258	-12 694	-55,58%
Autres immo financières	1 783 654	1 783 654	1 783 653	0	0,00%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 793 798	1 806 492	1 822 911	-12 694	-0,70%
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés					
Créances clients et comptes	117 902	42 042	36 618	75 860	180,44%
Autres créances	255 961	563 942	528 537	-307 981	-54,61%
Disponibilités	0	0	0		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	373 863	605 984	565 155	-232 121	-38,30%
TOTAL ACTIF	2 167 661	2 412 476	2 388 066	-244 815	-10,15%
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	9 814	9 814	9 814	0	0,00%
reserve légale	981	981	981	0	0,00%
Prime d'émission	739	739	739	0	0,00%
Report à nouveau	165 028	232 445	252 446	-67 417	-29,00%
Résultat de l'exercice	-4 680	-67 417	-20 000	62 737	-93,06%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	171 882	176 562	243 980	-4 680	-2,65%
PROV RISQUES & CHARGES					
Provisions pour charges	667 291	565 804	464 316	101 487	17,94%
TOTAL PROVISIONS	667 291	565 804	464 316	101 487	17,94%
DETTES					
Emprunts et dettes auprès étab.crédit	995 347	1 235 238	305 741	-239 891	-19,42%
Emprunts et dettes fin divers			1 149 571		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 109	379 309	197 549	-127 200	-33,53%
Dettes fiscales et sociales	22 016	35 525	7 946	-13 509	-38,03%
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes	59 015	20 037	18 963	38 978	194,53%
TOTAL DETTES	1 328 487	1 670 109	1 679 770	-341 622	-20,46%
TOTAL PASSIF	2 167 660	2 412 475	2 388 066	-244 815	-10,15%

3.3.4.1 L'actif du bilan

L'**actif immobilisé** représente 83 % du total du bilan; il est constitué essentiellement du dépôt de garantie versé dans le cadre du crédit-bail immobilier pour 1 784 K€ correspondant au montant à verser pour la levée de l'option du crédit-bail à l'issue du contrat : il se décompose en 1 326 K€ de fonds reçus par Bordeaux Métropole et le reste (457 K€) venant de fonds propres de la société.

En parallèle, le passif comprend 667 K€ de provisions pour caducité basées sur l'autofinancement de ce dépôt de garantie (récupération des capitaux investis par le délégataire) :

- fonds apportés par la société = 457 K€ / 35 années du contrat = **13 067 €** de dotation par an,

- prêt CUB remboursable sur 15 ans à partir de 2012 et jusqu'au terme du contrat en 2026 = 1 326 K€ / 15 = **88 420 €** de dotation par an.

A compter de 2012, les provisions pour charges sont dotées chaque année de 101 487 € (dotation exceptionnelle de caducité).

L'**actif circulant**, essentiellement constitué de créances de compte courant groupe et associés, se dégradent de 308 K€.

La **trésorerie** de la société Central Parcs, apparaît comme étant négative au niveau du bilan en regardant uniquement les comptes bancaires. Cependant, cette société a un compte courant positif avec sa maison mère : cela signifie que Central Parcs détient une créance vis à vis de son groupe.

Pour information, voici l'évolution du compte courant groupe tout au long du contrat :

EN K€	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993
Compte courant financier	190	496	443	401	177	66	293	-33	-130	-1238	-1238	-1184	-1403	-1537	-1432	-1311	-1264	-1018	-926	-723	-553	-774	-603

Ce dernier a longtemps été déficitaire jusqu'à la recapitalisation de la société en 2007. A compter de 2009, ce compte courant est positif. Sa rémunération est fixée dans une convention de compte courant d'associé signée en janvier 2008.

Le tableau ci-dessous traduit les raisons de l'évolution de la trésorerie de 2015 par rapport à 2014.

Ainsi, la trésorerie (comprenant les comptes bancaires, les valeurs mobilières de placements et les comptes courant groupe) passe de 322 K€ en 2014 à 167 K€ en 2015, soit une baisse de -155 K€.

Revue analytique de la trésorerie nette

	31/12/2014	31/12/2015	Var K€	Var %
Trésorerie (bqce et VMP)	- 174 191	- 22 721	151 471	-87%
Compte Courant ou dette financière envers les actionnaires	496 120	189 794	- 306 327	-62%
Total	321 929	167 073	- 154 856	-48%

Explication de la variation de Trésorerie Nette	
Encours clients	- 75 860
CCA-PCA	
Débiteurs divers	1 654
Stocks	
Participation	
Acquisitions d'immobilisations	
Cession d'immobilisations	
Dettes fournisseurs	- 127 200
Personnel et org sociaux	
Etat	
IS	38 978
Créditeurs divers	- 13 509
Emprunts	- 88 524
Distribution de dividendes	
Augmentation de capital	
Subvention investissement	
CAF de la période	109 501
Total	- 154 960
Variation réelle	- 154 856
Ecart	- 104

Calcul de la CAF 2015	
Résultat net	- 4 680
+ DAP	114 181
- RAP	
- Produits de cession	
+ VNC éléments d'actifs cédés	
- Quote part de subv	
CAF	109 501

€ --> NS : non recherché

Cette diminution de -155 K€ de trésorerie s'explique par la baisse des dettes fournisseurs pour -127 K€ (correspondant à une demie année de redevance Vinci Park réglée : l'en cours de 2014 était d'une année entière alors que celui de 2015 est de 6 mois comme en 2013), diminuée par un remboursement d'emprunt CUB de -88 K€, la détérioration de l'encours clients de -76 K€ et en ayant pourtant dégagé au cours de l'année 2015 une capacité d'autofinancement de +110 K€.

3.3.4.2 Le passif du bilan

Pour mémoire et conformément à l'engagement des actionnaires, la société Central Parcs a fait l'objet en 2007 d'une recapitalisation de ses fonds propres par la société mère Chantiers Modernes. La structure du bilan s'est ainsi bien améliorée ; l'apurement du compte débiteur « report à nouveau » a permis au concessionnaire de retrouver une situation nette positive.

En €	2006	2 007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evolution des capitaux propres										
Capital social	7 626	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814	9 814
Réserve légale				981	981	981	981	981	981	981
Prime d'émission		739	739	739	739	739	739	739	739	739
Report à nouveau	-997 215	64 096	64 096	95 994	96 026	96 099	158 632	252 446	232 445	165 028
Résultat	87 705	64 096	32 880	103 128	61 411	62 532	93 814	-20 000	-67 417	-4 680
Capitaux propres (ou situation nette)	-901 884	74 649	107 529	210 656	168 971	170 165	263 980	243 980	176 562	171 882
Dividendes distribués				103 096 Ok PV d'Assemblée Générale du 30/04/2010	61 338 Ok PV d'Assemblée Générale du 8/04/2011	0	0	0	Mis en report à nouveau	Mis en report à nouveau

Augmentation de capital pour absorber le RAN négatif qui rend les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social depuis des années.

La réserve légale a été dotée à son maximum en une année, soit à hauteur de 10% du capital social.

[Pour mémoire, en 2009 et 2010, les résultats dégagés étaient aussitôt remontés au groupe par l'intermédiaire de distribution de dividendes, alors même que les capitaux propres sont à peine reconstitués].

A compter de 2012, le résultat dégagé par cette société est affecté en report à nouveau et vient ainsi renforcer les capitaux propres; cette structure a ainsi pu faire face au remboursement de la première échéance du prêt de Bordeaux Métropole.

L'exercice 2015 s'est soldée par une perte de – 5 K€ qui viendra s'imputer sur le report à nouveau de 165 K€.

L'endettement se répartit comme suit :

- une trésorerie négative de 23 K€,

- Les dettes à court terme représentent 21 % des dettes d'exploitation en 2015 et sont en baisse par rapport à celles de 2014 qui représentaient 25% des dettes d'exploitation.

- un endettement financier qui s'élève à 973 K€ en 2015; baisse de 88 K€ traduisant le remboursement du prêt CUB de 1 326 K€.

[Pour mémoire, un prêt a été octroyé par Bordeaux Métropole au concessionnaire au début du contrat dont le remboursement a débuté à compter de 2012. L'annuité de remboursement est de 208 K€ par an, durant 15 ans et ce, jusqu'à la fin de la convention (2026)].

Afin de préserver les intérêts de Bordeaux Métropole, une garantie financière sur ce prêt a été obtenue en fin d'année 2007 du groupe Chantiers Modernes. Cette société, ayant été absorbée courant 2011 par Vinci Construction France, un courrier attestant du transfert de responsabilité a été établi par le Président de Vinci Construction France.

4- ACTIVITE DU DELEGANT STATIONNEMENT EN 2015

Depuis la réorganisation des services communautaires, intervenue en février 2011, les moyens de suivi de l'exploitation et de contrôle des parkings et ceux consacrés à la gestion de leur jalonnement dynamique sont réunis au sein d'une même entité, le Service circulation et stationnement (SCS).

Les missions de contrôle dans le cadre du plan qualité, initialement programmées pour la seule DSP BP3000, ont été progressivement étendues à la DSP Central parcs dès 2011, puis à la régie Parcub en 2012, ce qui a donné une meilleure lecture du service public du stationnement en ouvrage dans Bordeaux Métropole. Cela a également renforcé la dynamique entre les exploitants et le délégant, tout en harmonisant le traitement des trois grands intervenants de la Métropole.

En 2015, en plus de ces tâches habituelles de suivi de la qualité de service et d'accompagnement des exploitants, le Centre stationnement et nouveaux usages de l'automobile (CNSUA) a axé ses missions sur la préparation du transfert de deux DSP de la Ville de Bordeaux vers notre établissement public au 1^{er} janvier 2016 : en effet, durant le second semestre 2015, nos services ont orchestré le changement de délégant des DSP de la Société des grands garages parkings de Bordeaux (SGGPB), qui comprend les parkings Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine, et celui de la DSP de la SNC du Parc des Grands Hommes (Indigo - ex-Vincipark) qui porte sur le parc de stationnement Place des grands hommes.

Les principaux résultats obtenus sur ces champs peuvent être résumés comme suit.

4.1 Jalonnement dynamique

Indépendamment des panneaux information trafic, dans le territoire communautaire, 54 panneaux de jalonnement dynamique permettent aux automobilistes de connaître pratiquement en temps réel la disponibilité des places au sein de 20 parcs de stationnement gérés par Parcub, Urbis park, Central parcs, Vinci park et Grands garages de Bordeaux. Sur l'année 2015, le taux moyen de fonctionnement du jalonnement dynamique se situe à 91%, en légère hausse par rapport à 2014 (90%). Le dispositif fonctionne actuellement au maximum de sa capacité, et le dernier parc réalisé par BP3000, Meunier, n'a pu être intégré sur les panneaux à message variables. Aucune évolution du matériel n'est prévue pour l'instant.

L'entretien du dispositif est assuré dans le cadre plus large du contrat de maintenance des équipements de carrefours à feux (une vingtaine d'interventions des dépanneurs en 2015) avec une mobilisation importante des personnels spécialisés basés au PC circulation de Bordeaux Métropole dans la mesure où l'ensemble des données fournies par les exploitants de parkings transite par ce poste central situé rue de Ségur, à Bordeaux.

L'ensemble des données recueillies, en particulier les tableaux de saturation des ouvrages, est diffusé :

- sur le site internet de la Métropole : (<http://www.lacub.fr/stationnement/stationnement-public>)
- le site mobile de la Métropole : (www.m.circulation.lacub.fr)
- ainsi que sur nombre d'applications se nourrissant de la mise à disposition de valeurs via « l'open data ».

4.2 Contrôles 2015 de l'activité des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole

4.2.1 Etude de réponses à la question des squatteurs

D'après les retours d'expérience des différents acteurs du secteur, il a été vérifié que la question des squatteurs se fait de plus en plus pressante depuis plusieurs années. Si cette population tâche généralement de se faire discrète, plusieurs incidents ont été recensés, et les personnels en poste sur les parkings, mais également les agents du Service circulation et stationnement de Bordeaux Métropole effectuant les visites de contrôle qualité, n'ont pas manqué de signaler l'attitude parfois agressive de certains squatteurs.

Le 16 avril 2015, le Centre stationnement a organisé une réunion en présence de représentants des gestionnaires de parkings concernés, de responsables de Police, municipale et nationale, des services sociaux, et des agents de la Métropole impliqués dans le stationnement. Cette réunion n'avait pas pour but de fixer des solutions immuables, mais, tout en respectant la stricte autonomie décisionnelle de chacun, de la régie et des deux délégataires métropolitains en particulier, il s'agissait de lancer une synergie entre les différents interlocuteurs, de façon à mutualiser les solutions pour que chaque exploitant, soit à même de trouver ses propres pistes d'intervention.

A cette occasion, malgré un thème touchant à des paramètres humains sensibles, et une problématique en prise directe avec le contexte socio économique (l'emploi, le logement), un consensus s'est dégagé sur les conduites à tenir lorsque des individus peuvent être, directement ou par animal interposé, à l'origine de troubles à l'ordre public ou de mise en danger d'autrui, usagers ou personnels, ou bien, plus largement encore, pour répondre à des questions relatives à l'intervention des forces de l'ordre, de manière à garantir la sécurité et le respect des lois dans les ouvrages.

Au cours de cette rencontre deux procédures ont tout particulièrement retenu l'attention:

-en premier lieu, pour les infractions aux règles du code de la route, si les gestionnaires de parcs désirent pouvoir faire procéder à la verbalisation des véhicules en stationnement intempestif sur les places dévolues aux PMR, et marquées à cet effet, il y a lieu, pour chacun, d'adresser à Monsieur le maire de la commune concernée, une demande d'arrêté permettant à la police municipale et à la police nationale de dresser des procès verbaux dans l'enceinte de chaque parking. Dans ce but, une demande devra être établie pour chaque parking, avec en pièce jointe la liste précise des places concernées et matérialisées (avec l'adresse précise de l'ouvrage, le numéro de niveau, le numéro de place et un plan de par niveau correspondant).

-en second lieu, si les exploitants souhaitent faciliter l'intervention des forces de police dans leurs établissements, il y a lieu qu'ils adressent une « réquisition permanente des services de police municipale et nationale pour qu'ils interviennent dans chaque parking et dans les parties communes afférentes à ces lieux ». Cette demande, qui doit être renouvelée chaque année, doit être accompagnée des plans des sites, et adressée à :

.Monsieur le maire des communes concernées (copie au chef de la Police municipale)

.Monsieur le chef de la Direction départementale de la sécurité publique,
Hôtel de police de Bordeaux, 23 rue François de Sourdis.

Sur la base de ces demandes officielles, les agents de police peuvent alors, sur simple appel du parking, procéder sur place une intervention adaptée. Pour le secteur hypercentre de Bordeaux, en plus des numéros d'appel d'urgence habituels, les exploitants peuvent joindre deux numéros:

-celui de la Brigade de Protection et de Lutte contre les Incivilités, la BPLI: forte de 21 agents et de 3 cadres, cette unité de la Police Municipale, créée en 2014, peut intervenir sur tout appel circonstancié au Poste central (PC) Radio, au numéro 05 56 10 25 76.

-celui du Commissariat de Police, 21 rue de Cerf volant, 33000 Bordeaux, particulièrement concerné par tout incident du secteur hypercentre, que l'on peut joindre au 05 56 81 89 12.

Dans le cadre du suivi des plans qualité, nos services ont pu vérifier que cette réunion a généré une dynamique: les exploitants ont mis en place des patrouilles aléatoires durant les

périodes sensibles, tout en faisant appel, lorsque nécessaire, à des interventions de la Police. Cela a permis de faire diminuer le nombre de situations conflictuelles mettant en scène des squatteurs, tout en évitant que ces personnes se reportent nécessairement sur d'autres sites de stationnement, comme c'était le cas par le passé.

4.2.2 Poursuite de l'exploitation de l'audit quinquennal 2013

4.2.2.1 2014 : exploitation de l'audit quinquennal de fin 2013

Conformément aux termes contractuels, Bordeaux Métropole a diligenté un audit quinquennal, réalisé sur site par Global ingénierie durant les deux derniers mois de 2013. 2014 a été ensuite une année de restitution et d'exploitation des principales conclusions de cette expertise : les délégataires ont ainsi pu apporter des réponses techniques et réglementaires adaptées aux remarques contenues dans les documents qui leur ont été remis pour chaque ouvrage. En accompagnement, tout au long de cette phase et à l'issue des travaux, Bordeaux Métropole a procédé à des vérifications qui se sont échelonnées jusqu'à la fin du premier trimestre 2015. Basées sur un système de sondages aléatoires, elles se sont révélées favorablement conclusives.

4.2.2.2 2015 : mise en œuvre du tableau de synthèse réglementaire

Domaine		Parc : parking Bordeaux métropole		Actualisation 12/02/2016	
Électricité	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle
Établissements soumis au Code du travail	Ensemble des installations	Code du Travail art. R 4226-16 à 18 du 26/12/11 Art. R 123-43 du CCH Règlement de sécurité/art. EL 19 § 3 Normes NFC 15-100 et 15-211	1 an	12/10/2015	12/10/2016
ERP	Parcs de stationnement couverts : ensemble des installations électriques	Art PS 32A 09/05/06 modifié	5 ans par organisme agréé	30/10/2012	30/12/2017
Incendie	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle
ERP: parcs des stationnement couverts	Installations de désenfumage mécanique, systèmes d'alarme, de détection et de sécurité incendie, moyens de lutte contre l'incendie, dispositifs d'obturation coupe feu	Art PS32A 09/05/06	A la mise en service par organisme agréé 1 an par technicien qualifié 5 ans par organisme agréé	17/03/2016	17/03/2017
	Extincteurs automatiques à eau de type Sprinkler :	ERP art. MS 73 et PE 4 Règle R1 de l'APSAD	1an/3ans 6 mois	16/11/2015	16/11/2016
	Extincteurs portatifs ou sur roues	ERP art. MS 73 et PE 4	1 an	15/01/2016	15/01/2017
	Installations de désenfumage ou Équipements d'alarme et d'alerte	ERP art. DF10 et PE 4	1an/3ans	15/02/2016	15/02/2017
	Installations de détection automatique	ERP art. MS 73 et PE 4 - Règle R7 de L'APSAD	1an/6mois	16/11/2015	16/11/2016
	Systèmes de sécurité incendie	Arrêté du 21-12-1993	1an/3ans	30/12/2015	30/12/2016
	Portes et portails automatiques	Arrêté du 21-12-1993	6 mois	sans objet	sans objet
Ascenseurs	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle
	Contrôles techniques périodiques	CCH R 125-2-4 / Arrêté du 18/11/2004 modifié	5 ans	30/10/2012	30/12/2017
	Établissements soumis au Code du travail : vérification générale périodique obligatoire	DdR R 4224-17-1 / Arrêté du 29/12/2010 Circulaire du 21/01/2011	1 an		
		Règlement de sécurité incendie ERP du 25-06-1980 Art. AS9, PO1 GE8 et GE9 et PS 24 CCH, art. R 122-16 et R 123-43	5 ans (ce n'est pas le même que 2 cases plus haut)	30/10/2012	30/12/2017
Commission de sécurité	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle
	Ensemble des installations pour un parc entre 250 et 1000 places de stationnement	Art PS 33 09/05/06	5 ans	30/10/2012	30/12/2017
Climatisation	Objet	Référence	Périodicité	Dernier contrôle	Prochain contrôle
	Systèmes de climatisation et pompes à chaleur réversibles d'une puissance frigorifique utile de plus de 12 kW	Code de l'Environnement : art. R224-59-1 à R224-59-11 et arrêté du 16-04-2010 Et D.2010-349 du 31/03/2010	5 ans	sans objet	sans objet

Exemple de tableau de synthèse réglementaire

Les suites de cet audit ont pu mettre en évidence la complexité du système réglementaire qui encadre la sécurité et l'exploitation des parkings bâtis ; ceux-ci répondent en effet à des normes croisées, issues principalement du Code du travail, de la réglementation des Etablissements recevant du public (ERP) et du Code de l'environnement. En 2015, pour permettre d'harmoniser et de mieux capter les démarches de l'ensemble des exploitants de parcs métropolitains, nos services ont souhaité assurer la mise au point d'un document de synthèse reprenant, par site, l'intégralité du suivi périodique réglementaire. Ce tableau répertorie ainsi les dates clés, références, et réserves éventuelles relatives aux commissions de sécurité et aux visites de maintenance pour chacun des principaux organes: électricité, défense incendie, ascenseurs et climatisation.

4.2.3 Contrôle qualité des exploitants des parkings de la Métropole en 2015

Le Centre stationnement de Bordeaux Métropole poursuit les démarches qualités en lien avec les délégataires et la régie autonome. Ces procédures sont basées sur deux actions complémentaires, avec, d'une part, des procédures d'autocontrôles assurées par les exploitants eux mêmes, et, d'autre part, des visites aléatoires des équipements exécutées grâce aux contrôleurs du PC circulation (ce dernier est également intégré au Service circulation et stationnement, dans le cadre de la Direction des infrastructures de déplacements).

Ces contrôles sont l'une des bases de la relation délégant-délégataire. Leur rythme avait été revu début 2013, de façon à mieux équilibrer le temps consacré à l'évaluation des trois exploitants communautaires, par delà les différences intrinsèques dues aux spécificités statutaires et contractuelles. Ainsi, sur la base des bons résultats issus des visites réalisées en 2011 et en 2012, la fréquence des contrôles chez Central parcs et BP3000, avait été ramenée de mensuelle à bimestrielle; le potentiel des personnels communautaires ainsi libérés avait pu être affecté au doublement des visites des ouvrages de Parcub, les contrôles devenant alors semestriels et aléatoires (en 2012, pour la première fois, un unique contrôle avait pu être mis en place sur chacun des parkings de la régie). Au final, le nombre de contrôles effectués en 2015 par les contrôleurs se monte à 72, chiffre globalement équivalent à celui des trois années précédentes.

Les grilles de compte rendu des anomalies ont été conservées ; elles sont articulées autour de 15 indicateurs principaux, classés en quatre chapitres: service aux usagers, entretien des parcs, maintenance des équipements et protection-prévention. Au final, les contrôleurs peuvent noter jusqu'à un total de plus de 80 points pour chaque parking. Le Centre stationnement adresse ensuite systématiquement aux exploitants un courrier de synthèse avec, par ouvrage, les grilles correspondantes, des photos éventuelles, des remarques complémentaires pour mettre les contrôles en perspective ou, le cas échéant, souligner certaines questions prioritaires.

A travers ces plans qualité, il s'agit pour le délégant de mettre en place une synergie avec les exploitants en s'appuyant sur leur volonté de profiter de ces contrôles pour progresser et améliorer leur prestation en faveur des usagers, ces derniers sanctionnant la qualité de service à travers la fréquentation des sites et les réclamations.

Données Parking			Exemple de Contrôle PMQ		2 ^e semestre 2015			
Mis en service : 1er avril 2003 Capacité totale du parc: 407 places V.L., sur 4 niveaux dont 8 places PMR, et 1 place V.L. électrique, Plus 62 places Vélos, et 16 places 2 roues motorisés			Plan management de la qualité		DID, Centre stationnement			
Indicateur	Contrôles et PMQ BP3000	Nbre	le 09/09/2015		Contradictoire 2015, le 25/11/2015			
Service aux usagers	PMQ Pilotage qualité: réception données de		Données mois précédent		Données mois précédent			
	PMQ Poste de contrôle: accueil, présence		Disponibilité d'un agent sur site lors du		Disponibilité d'un agent sur site lors du contrôle			
	2a (7/14h 14/22h) présence au premier passage		oui*	non*	heure: 08h20	oui*	non*	heure: 08h15
	PMQ Conformité et présence de l'information		Tarif+règlement intérieur >95% temps (400€)		Tarif+règlement intérieur >95% temps (400€)			
	3a présence panneaux affichage tarifs	2	oui*	non*	date: heure:	oui*	non*	date: heure:
	3b présence panneau règlement intérieur	1	oui*	non*	date: heure:	oui*	non*	date: heure:
	3c (si absent en 2a 2b) présence après au moins 1h		oui*	non*	date: heure:	oui*	non*	date: heure:
	3d signalisation entrée gabarit maximum (panne)	1	oui*	non*	barre de gabarit située dans le	oui*	non*	barre de gabarit située dans le
	3f signalisation entrée vélos interdits		oui*	non*		oui*	non*	
	3g panneaux indicateurs de sortie	1	oui*	non*		oui*	non*	
Entretien des parcs	PMQ Traitement des réclamations mois		Suivi des réclamations usagers (pas de		Suivi des réclamations usagers (pas de			
	4a nombre de réclamations et d'anomalies		réclamations: 2 anomalies:		Réclamations: 4 anomalies:			
	PMQ Espace d'accueil: état de propreté		Notation hebdomadaire de 0 à 4>90% (400€)		Notation hebdomadaire de 0 à 4>90% (400€)			
	5a état et propreté des accès, graffitis (cf photos)...		nombre photos: et date:		nombre photos: et date:			
	5b état et propreté de la réception: sols, murs, mobili							
	5c divers: musique d'ambiance dans le parcs, ...							
	PMQ Intérieur du parc et autres locaux:		Notation hebdomadaire de 0 à 4>90% (400€)		Notation hebdomadaire de 0 à 4>90% (400€)			
	6a état et propreté des escaliers				bien entretenu, y compris issues de secours			
	6b état et propreté des ascenseurs							
	6c fonctionnement des sanitaires	1	Sanitaires sales, pas de papiers, manque cache		Sanitaires vandalisés le 18/11 et vol du mécanisme			
Maintenance des équipements	PMQ Fonctionnement Ascenseurs	3	1 ascenseur PMR groupe1, 100% en fonction		1 ascenseur PMR groupe1, 100% en fonction			
	7a nombre de cabines d'ascenseur HS		nombre HS: 0 date:		nombre HS: 0 date:			
	7b accès PMR toujours garanti?		oui*	non*	date:	oui*	non*	date:
	7c vérification après au moins 72 heures: réparé?		oui*	non*	date:	oui*	non*	date:
	7d état et propreté		vires étoilées au -1 (photo)		manque cache et globe ascenseur PMR			
	7e éclairage ascenseurs		nombre HS: 0		nombre HS: 0			
	PMQ Système vidéo de surveillance		Disponibilité système de vidéo surveillance		Disponibilité système de vidéo surveillance			
	8a nombre de caméras	16	nombre HS: 0		nombre HS: 0			
	8b caméras hors service		nombre HS: 0		nombre HS: 0			
	8c nombre de moniteurs	2	nombre HS: 0		nombre HS: 0			
8d moniteurs hors service		nombre HS: 0		nombre HS: 0				
8e vérification après au moins 48 heures: réparé?		oui*	non*	date:	oui*	non*	date:	
PMQ Disponibilité caisses automatiques	2	Fonctionnement des caisses: pannes >48h		Fonctionnement des caisses: pannes >48h				
9a nombre caisses automatiques Hors service		nombre HS: 1 photo date:		nombre HS: 0 date:				
9c boîtiers ouvre porte par badgeage		nombre HS: 0		nombre HS: 0				
PMQ Disponibilité valideurs et barrières		Fonctionnement barrières: pannes >48h		Fonctionnement barrières: pannes >48h (150€)				
10a valideurs d'entrée	3	nombre HS: 0		nombre HS: 0				
10b barrières d'entrée	3	nombre HS: 0 date: heure:		nombre HS: 0 date: heure:				
10d valideurs de sortie	1	nombre HS: 0		nombre HS: 0				
10e barrières de sortie	1	nombre HS: 0		nombre HS: 0				
10f vérification après au moins 48 heures: réparé?		oui*	non*	date: heure:	oui*	non*	date: heure:	
PMQ Disponibilité système de recharge	1	95% fonctionnement borne : pannes >48h		95% fonctionnement borne : pannes >48h				
11a fonctionnement chargeur VL électrique		nombre HS: 0 date: heure:		nombre HS: 0 date: heure:				
PMQ État des systèmes d'éclairage		Total de lampes non HS>90% (900€)		Total de lampes non HS>90% (900€)				
12a intérieur niveau: nombre de néons HS par niveau		1: 0/127	2: 3/104	3: 0/104	1: 0/127	2: 0/104	3: 0/104	
12b suite niveau, ou autre type (leds, lampes, etc.)		4: 0/104	5: 0/104	Total: 3/543	4: 0/104	5: 0/104	Total: 0/543	
12c suite niveau, ou autre type (leds, lampes, etc.)		nombre HS: 4 dans escalier accueil		nombre HS: 4 dans escalier accueil				
12e Rappel: éclairage dans les ascenseurs (ligne 7e)		nombre HS: 0		nombre HS: 0				
Protection et prévention	PMQ Conformité de l'affichage de sécurité		Plans +balises vers évacuations de secours		Plans +balises vers évacuations de secours			
	13a nombre de plans d'évacuation	15	Pas d'anomalie relevée		Pas d'anomalie relevée			
	13b nombre BAES vers sortie de secours	43	nombre HS: 0		nombre HS: 0			
	PMQ Disponibilité, localisation équipements		Total extincteurs+bacs-interphones>95%		Total extincteurs+bacs-interphones>95%			
	14a nombre bacs à sable	10	Pas d'anomalie relevée		Pas d'anomalie relevée			
	14b présence 1 seau ou 1 pelle par bac à sable		manque 2 seaux au -1					
	14c état et propreté des bacs							
	14d nombre extincteurs	40	Pas d'anomalie relevée		Pas d'anomalie relevée			
	14e accessibilité des extincteurs		vitre cassée extincteur 38 au -2		vitre cassée extincteur 38 au -2 et manque extincteur (remplacé)			
	14f interphones	14	Pas d'anomalie relevée		Pas d'anomalie relevée			
14g temps de réponse à un appel		5 sec	Borne d'appel : accueil	3 sec	Borne d'appel : accueil			
Bilan	Disposition des extincteurs: disposition 1/15		Vitre cassée extincteur 38 au -2		Bon niveau de propreté, y compris dans les issues de secours			
	Contrôle contradictoire 2014, le 24/11/2014, avec MM Mesnage et Mercé		Manque 2 seaux au -1 + bacs rempli de cartons au -1		Manque 2 seaux au -1 + bacs rempli de cartons au -1			
	Contrôle contradictoire 2015, le 25/11/2015, avec MM Mesnage et Mercé		4 globes hs dans l'escalier niveau accueil + caisse hs		4 globes HS, l'escalier niveau accueil : nécessite une nacelle			
			Câble apparent dans ascenseur (gauche) suite au vol du haut parleur		Les sanitaires sont HS, La cuvette a été vandalisée et le dispositif mécanique volé. Revoir en totalité, les plaques au plafond			
		Présence de plusieurs squatteurs (issue de secours) dans le parking, présence de		Pas de squatteurs dans le parking				

Grille de contrôle type d'un parc de stationnement pour septembre et novembre 2015

4.2.4 Suivi de l'exploitation de BP3000

4.2.4.1 Contrôles bimestriels de BP3000 et pénalités au titre de 2015

- **Suivi du PMQ BP3000 effectué par le délégant**

Au cours de l'exercice 2014, chaque parking BP3000 aura fait l'objet de 6 contrôles périodiques, sur un rythme bimestriel, dont un contrôle contradictoire effectué, sur chaque ouvrage, en présence du responsable qualité d'Urbis park, prestataire auprès de BP3000. Ces contrôles ont eu lieu :

- le 20 novembre 2015, pour Bourse et Jaurès
- le 25 novembre 2015 pour Meunier, Salinières et Tourny

Les contrôles contradictoires ont permis de noter la bonne tenue des parcs, qui offrent un très bon aspect: en particulier, les efforts réalisés pour la rénovation des cages d'escalier de Bourse et Jaurès, passage obligé de la majorité des usagers, donnent un aspect haut de gamme et convivial.

Malgré l'excellente image offerte par ce délégataire, certaines pannes d'ascenseurs ont été relevées en 2015, sur Salinières et Meunier. Ces deux parcs étant tributaires d'un unique ascenseur pour accéder au niveau rue, ces pannes ont été préjudiciables pour les PMR : elles donnent donc lieu à des pénalités (voir plus bas), sauf lorsqu'il s'agit de cas de vandalisme.

Des améliorations ont cependant été apportées à ce chapitre, puisque, concernant le parking Tourny, le concessionnaire semble avoir enfin résolu les problèmes de surchauffe dans la cage d'ascenseur : cet équipement n'a, en 2015, pâti d'aucune panne notable, contrairement aux années précédentes.

Se pose également de manière récurrente la question relative à l'implantation des barres de gabarit en bas des trémies, avec le risque d'obliger un usager à faire marche arrière dans la rampe. Interrogés à plusieurs reprises sur ce fait, les responsables BP3000 ont certifié que l'origine de cette implantation proviendrait de prescriptions faites par l'Architecte des bâtiments de France, pour éviter de dénaturer visuellement ce périmètre protégé.

Enfin, des dysfonctionnements ponctuels ont été relevés sur les boutons d'alarme rouges des cages d'ascenseurs du complexe Bourse-Jaurès, appareils qui avaient été en panne plusieurs semaines en 2014. Le délégataire s'est engagé à assurer le bon fonctionnement de tous ces dispositifs d'alarme et d'interphonie. Plus largement, il a proposé également, dans le cadre du « parcours client » soumis à notre établissement, d'optimiser et de centraliser, sur le poste central (PC) de Bourse, les moyens techniques de vidéo, de surveillance incendie, de paiement et d'accès. La mise en service de ces nouveaux moyens techniques a été repoussée à 2016. Par la suite, le délégant se réserve la possibilité de procéder à tous les tests éventuels.

- **Pénalités 2015 en lien avec la DSP BP3000**

Le PMQ BP3000 présente une spécificité, car, lorsque les valeurs palier des indicateurs ne sont pas atteintes, il existe des pénalités prévues au contrat de DSP BP3000, la plupart étant encadrées par le plan de management de la qualité, contenu dans l'avenant 2 signé le 22 octobre 2010.

Certaines anomalies enregistrées en 2015 ont donné lieu à des pénalités : BP3000 a ainsi réglé un montant total de 13800€ au titre des ascenseurs (pour Meunier et Salinières) et de la présence de personnels sur les parcs.

4.2.4.2 Enquête satisfaction

La DSP prévoit aussi qu'une enquête de satisfaction soit réalisée annuellement auprès des usagers. Cette action, que BP3000 a menée pour la première fois en 2012 sur Bourse-Jaurès et sur Tourny, a été étendue à l'ensemble des parkings, en octobre et novembre 2013.

Pour 2015, l'étude est réalisée par l'institut BVA, sur un panel de 429 personnes, qui se compose de 255 usagers occasionnels (60%) et de 174 abonnés (40%). Plusieurs faits sont à noter :

-sur la mobilité : sur ces 420 personnes interrogées, 5 disent utiliser les véhicules BlueCub, soit 1%, ce qui est peu par rapport aux 6% de l'année passée. Le côté ponctuel de cette enquête ne permet pas d'être conclusif sur deux résultats, à moins que l'effet nouveauté n'ait finalement pas été convainquant pour ce type d'usagers. Pour le moment, ces données ne vont pas dans le sens de la mise en place de places d'autopartage dans les parcs.

Par contre, 64 sondés (soit 13% du panel complet) disent utiliser les vélos en libre service Vcub : 19% une fois par semaine (8% en 2014), 20% 2 à 3 fois par mois (11% en 2014), et 28% au moins une fois par mois (17% en 2014). Il sera intéressant de suivre ces paramètres dans les années ultérieures.

-sur la satisfaction globale: 91% des 804 usagers s'affirment satisfaits de la prestation proposée dans le parking où ils sont interviewés, et, par ailleurs, sur 33 usagers ayant eu à solliciter un membre du personnel, 88% sont satisfaits de la réponse qui leur a été faite.

-sur la satisfaction détaillée : plus de 95% du panel est satisfait par la propreté globale et le sentiment de sécurité dans les parcs, et 89% par l'éclairage.

Par contre 14% des usagers se disent peu satisfait du fonctionnement des ascenseurs pour 2015 (20% des usagers en 2014 et 5% en 2013 : ce paramètre est important, et les délais de réparation par les ascensoristes sont parfois trop longs). La suppression des pannes des cabines de Tourny a été perçue.

Les résultats sont donc en léger retrait cette année, mais restent très favorables à l'offre d'Urbis park.

-sur de nouvelles prestations : comme en 2014, le panel 2015 semble peu enthousiaste pour des offres de type plans guides, de vélos, de parapluies ou station de lavage payante: en effet, plus de la moitié, s'affirment peu intéressés par ces possibilités de mise en place, et jusqu'à 72% pour les dispositifs de recharge pour véhicule électrique. Seule la mise à disposition de cartes de fidélité atteint la moyenne (58% plutôt intéressés).

4.2.4.3 Innovations

Sur le plan de l'innovation, plusieurs nouveautés ont été mises en place en 2014, et, selon BP3000, elles semblent confirmer leur succès auprès des usagers en 2015:

- les nouveaux modes de paiement dématérialisé, avec la technologie «NFC » de paiement sans contact LiberT, dont la mise en place s'est achevée sur Tourny en mars 2015,
- le système Urbis mobile de paiement en voirie et dans les parkings (12300 clients enregistrés comme utilisateurs sur les parcs BP3000 au 31 décembre 2015),
- ou encore le paiement des abonnements en ligne via le site « urbispark.fr »
- enfin, pour l'écoute des usagers, la mise en place de numéros « Cristal » et de courriels pour réclamations, sondages instantanés et questionnaires ou avis « QR code » en ligne, trouvent leur audience (cf. § réclamations)

4.2.4.4 Démarche BP3000 OHSAS 18001 pour 2015

(Norme britannique: Occupational Health and Safety Assessment Series)

- Formation du personnel :

-Sécurité incendie « armoires incendie SSI » en mars pour le personnel de Bourse / Jaurès

- Sécurité incendie « extincteurs » pour l'ensemble du personnel BP3000
- Gestion du personnel : les trois chefs de parcs ont suivi une formation de « management » en particulier sur le passage des entretiens annuels d'évaluation.
- Le « ¼ h sécurité », pour la sensibilisation à cette matière, a été lancé : il se réalise via les réunions trimestrielles organisées par les chefs de parcs.
- Gestion du matériel de péage :
 - .les chefs de parcs ont suivi une formation de « degré 2 » leur assurant une parfaite maîtrise de l'outil informatique, centre névralgique de l'exploitation
 - .l'ensemble des autres agents de la BP3000 a suivi une formation de « degré 1 »

- Accidents du travail

- Une communication spéciale a été réalisée par le CHSCT et s'est matérialisée par la pose d'affiches sur les gestes et postures dans tous les sites.
- 1 accident du travail est à déplorer en 2015 : une « tirelire monnaie » d'une caisse automatique est tombée sur le genou d'un chef de Parc, générant 4 jours d'arrêt.

- Qualité de l'air

- L'entreprise Cofely vérifie périodiquement tous les postes d'accueil et locaux de vie afin de s'assurer des conditions de travail des collaborateurs.

- Bien être au travail

- L'ensemble du personnel a reçu les coordonnées du Responsable d'exploitation à toutes fins utiles.
- La politique de promotion favorisant les évolutions de carrières du personnel interne.
- Des renforts sont systématiquement mis en place, parfois avec des Sociétés spécialisées extérieures, pour faciliter la tâche des agents lors des périodes de forte affluence.

4.2.5 Suivi de l'exploitation de Central parcs

4.2.5.1. Contrôles bimestriels de Central parcs

Six contrôles bimestriels auront été réalisés sur Camille Jullian durant cette année 2015, y compris le contrôle contradictoire qui a eu lieu le 28 janvier. Ce dernier a permis de noter la bonne tenue globale du parc et les efforts réalisés en matière de propreté.

Les contrôles ont permis de montrer que, au cours de l'année 2015, certaines réponses ont été apportées, sur des questions particulières :

- la cabine d'ascenseur, changée en 2014, semble ne plus poser de problèmes
- l'insécurité générée par la présence de squatteurs a été apaisée, grâce à la mise en place de rondes nocturnes, et au recours aux forces de l'ordre en cas d'aggravation de la situation
- le cahier de réclamations est bien tenu
- le certificat d'accessibilité PMR a été demandé, en conformité avec la loi Handicap de 2005, Socotec ayant diagnostiqué le parking Camille Jullian « accessible », le 23 septembre 2015.

Certains points restent cependant à améliorer :

- la barre de gabarit est trop souvent accidentée, et le portique d'entrée est rouillé.
- les peintures des niveaux -1 et -2 sont déjà assez dégradées.
- la vidéo surveillance repose sur seulement quatre caméras, même si le dispositif actuel est conforme au contrat du début des années 90.
- la réactivité en matière de dépenses et travaux, qui semblerait liée au délai de validation interne entre les filiales du groupe Vinci, à savoir Indigo, prestataire du délégataire Central parcs et Vinci Construction France, maison mère du même délégataire.

4.2.6 Suivi de l'exploitation de Parcub

4.2.6.1. Plan qualité de la régie en 2015

Dans le prolongement de la volonté consensuelle, exprimée en 2011, qui a conduit à étendre à la régie, dès 2012, les principes du PMQ BP3000, les chefs de parkings procèdent mensuellement à des autocontrôles basés sur les 15 indicateurs de base classés en 5 thèmes (management de la qualité, services aux usagers, entretien des parcs, maintenance des équipements, protection et prévention). Les résultats sont adressés à la Direction des infrastructures de déplacement, pour des échanges sur les dysfonctionnements éventuels et la mise en perspective des solutions à apporter.

L'exercice 2015 de Parcub n'a pas montré de grosses perturbations, dans le prolongement du précédent. La régie continue de s'impliquer dans une politique d'entretien régulière et judicieuse, la planification des travaux de peinture en interne permettant de préserver l'aspect homogène, propre et bien entretenu, qui avait déjà été relevé les années passées, malgré l'état de vétusté variable des ouvrages, en fonction de leur âge et surtout des problèmes d'infiltration d'humidité rencontrés.

Une mention spéciale est délivrée à Parcub, qui fournit, en plus de l'analyse mensuelle en autocontrôle, un memorandum tenu à jour bi-annuellement, présentant les réponses mises en œuvre face à chaque anomalie constatée, jusqu'à ce qu'une solution soit apportée. Cet outil permet d'avoir un bon suivi dans le temps, et donne une idée de la réactivité de la régie.

Cette programmation a prouvé son efficacité, à court (urgence), moyen ou plus long terme (confort) en lien avec le Plan à moyen terme (ce dernier prend aussi en compte la mise en accessibilité PMR gérée par Parcub de manière autonome). Aucun point noir n'est à signaler.

4.3. Réclamations

La Direction des infrastructures de déplacement (DID) n'a été créée qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, c'est dans le cadre de la Direction des transports et de la mobilité durable (DTMD) que le Centre stationnement assure également, en 2015, l'enregistrement, le traitement (en relation avec les exploitants) et l'envoi d'une réponse à chaque réclamation lui parvenant en provenance des usagers ou des élus.

Par ailleurs, chaque exploitant recueille des réclamations, que ce soit sous forme numérique, sur les sites d'appels propres à Parcub, à BP3000 (via Urbis park) ou à Central parcs (via Indigo) ou sous forme écrite, dans le cahier de réclamations qui doit être tenu dans chacun des parkings. La question de l'harmonisation des paramètres de classement des réclamations pour l'ensemble des exploitants métropolitains n'a pas encore été posée : ceux-ci utilisent encore des repères qui sont spécifiques à chacun.

4.3.1 Réclamations Parcub en 2015

- **Adressées à la Régie**

Parcub avec 8300 places (hors fourrière) a accueilli, en 2015, 2 339 083 entrées horaires et comptabilisait en fin d'année 2015, 5957 abonnés. En rapport à ces données, le nombre global de réclamations est très réduit : on en compte une pour près de 11000 entrées, avec 130 insatisfactions et 83 anomalies, soit un total de 213 enregistrements pour 2015. Parcub retrouve son niveau habituel de réclamations, les 141 enregistrements de l'année 2014 constituant une exception (202 en 2013 et 205 en 2012).

Il a été noté une augmentation de 45% du nombre d'insatisfactions relatives au péage : il faut mettre ce chiffre en rapport avec l'augmentation sensible du nombre d'usagers utilisant le paiement par carte (cependant sont ici prises en compte les remarques relatives aux

difficultés rencontrées sur les parkings « mixtes », sur lesquels plus de 80 places fonctionnent en « parc relais », grâce à une convention avec le délégataire de service public des transports TBM). En fait, la mise au point d'un système efficace de traitement automatisé différencié des usagers classiques et des véhicules en parc relais se révèle complexe : ce dispositif sera opérationnel courant 2016.

2015	Insatisfactions							Total par mois	Anomalies							Total par mois	TOTAL	
	Code :	1	2	3	4	5	6		7	1	2	3	4	5	6			7
Janvier					6		3	9	4		1			1	2	8	17	
Février					1		9	10	1					1		2	12	
Mars			1		3		6	10	1		1					2	12	
Avril					3		11	14	4		3				1	8	22	
Mai							4	4	1		1			3	2	7	11	
Juin							5	5	2					1	6	9	14	
Juillet					2		2	4	4			4			1	9	13	
Août					4		13	17			1			2	5	8	25	
Septembre					4		8	12		1	2		2		3	8	20	
Octobre	1				2		5	8	1		3			1	3	8	16	
Novembre					6		16	22	1					3	4	8	30	
Décembre					4		11	15						2	4	6	21	
TOTAL	1	0	1	0	35	0	93	130	19	1	12	4	2	14	31	83	213	
LEGENDE	Code	Insatisfactions								Code	Anomalies							
	1	Qualité d'ambiance								1	Effractions, vandalisme							
	2	Qualité personnel								2	Vol de véhicule – agressions							
	3	Fonction équipement								3	Retombée barrière, porte garage							
	4	Signalétique								4	Nuisances diverses chantiers							
	5	Péage caisse ou CB								5	Infiltrations plafonds							
	6	Pb sur facture abonnés								6	Chutes piétons, sols glissant							
	7	Divers: tarifs, accès, surface...								7	Divers							

• Adressées à la Métropole

Six réclamations concernant Parcub ont été adressées au Service stationnement :

-02/04/2015 : difficulté de trouver une place proche de la Gare Saint Jean. La régie a renseigné le pétitionnaire sur les prestations possibles

-04/03/2015 : contestation des conditions d'enlèvement et mise en fourrière d'un véhicule. La régie a rappelé que, pour ces actions, elle dépendait intégralement des pouvoirs de Police. Ces derniers ont confirmé l'infraction.

-18/06/2015 : réclamation sur la propreté et la présence de nids de poule dans une rampe. La régie a vérifié la prestation de l'intervenant nettoyage, et rebouché les trous sous 7 jours.

16/09/2015 : un abonné professionnel informe Parcub du non renouvellement de ses contrats d'abonnement. La régie enregistre ces données.

02/10/2015 : un abonné a du mal à retrouver une place sur Croix de Seguey, suite aux travaux de reprise du mur. La régie a été obligée de remettre en place une file d'attente, car certaines personnes utilisaient, semble t'il, la même carte pour plusieurs véhicules

-23/12/2015 : difficultés à faire valoir le titre de transport TBM pour sortir du parking relais Parcub Mérignac centre. La régie s'est appuyé sur des solutions palliatives grâce à du personnel intérimaire, le temps de mettre au point un système opérationnel entré en service mi-2016.

4.3.2 Réclamations BP3000 en 2015

- Adressées au délégataire

Récapitulatif réclamations et anomalies 2015								
BP3000	2014		2015		Écart 2015-2014		Variation 2015/2014	
	Anomalies	Réclamations	Anomalies	Réclamations	Anomalies	Réclamations	Anomalies	Réclamations
Bourse-Jaurès	2	43	3	26	+1	-17	+50%	-40%
Tourny	3	80	1	96	-2	+16	-67%	+20%
Meunier	1	3	0	1	-1	-2	+0%	+0%
Salinières	6	11	2	9	-4	-2	-67%	-18%
Total	12	137	6	132	-6	-5	-50%	-4%

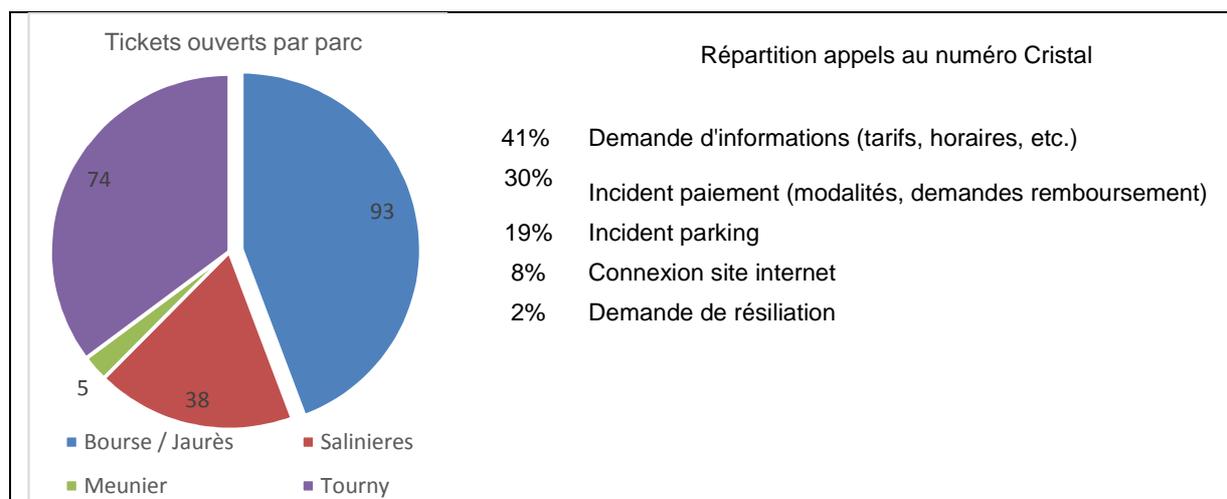
BP3000 considère comme anomalie toute remarque relative à un défaut du service normal (pannes d'ordre technique), toutes les autres questions constituant des réclamations (tarifs, effractions, accrochages, etc.).

A fin 2015, cet exploitant comptait 138 réclamations, sur un total de 1 264 884 entrées horaires et une moyenne de 2624 abonnés, soit un ratio de 1,1 requête pour 10 000 entrées.

Dans l'hypercentre, Bourse-Jaurès se distingue par une diminution sensible des réclamations (-40%), malgré une hausse significative de sa fréquentation. Tourny enregistre au contraire une augmentation de 20% des réclamations, majoritairement suite à certains vols : une bande organisée a été interpellée début 2016 par la Police Nationale, grâce, en particulier, à une collaboration étroite de BP3000 et à la mise à disposition des bandes de vidéo surveillance. Dans le secteur Centre, Salinières enregistre une très forte baisse des réclamations, notamment grâce aux efforts de communication et aux travaux de sécurisation réalisés. De son côté, Meunier n'a donné lieu qu'à une réclamation, le parc étant très récent, et relativement peu utilisé.

En résumé, malgré une augmentation de 2% de la fréquentation horaire et de 8% des abonnés, la DSP BP3000 (Urbis Park), affiche une diminution de 7% des réclamations 2015 par rapport à 2014.

- Par appels au numéro Cristal



- Par courriels au site « servicesclients@urbispark.fr »

125 courriels ont été reçus en 2015, 19% étant relatifs à des problèmes de paiement (tickets coincés, questions sur un éventuel double paiement, etc.), 47% de questions liées au fonctionnement des parkings et 34% d'autres thèmes (questions sur le paiement en ligne, demandes de renseignements).

- **Adressées au délégant**

Au titre de l'année 2015, le délégant a été saisi pour une seule réclamation, comme en 2014: Une personne s'est plainte, à plusieurs reprises, des pannes d'un des ascenseurs du parking Bourse Jaurès, au niveau des sorties piétonnes côté Chapeau Rouge. Le délégataire a été saisi et a démontré, d'une part, que ces pannes étaient consécutives à du vandalisme et, d'autre part, que les ascenseurs étant toujours par deux, l'accès PMR était toujours préservé : conformément au contrat, dans ces circonstances, même si elles génèrent des temps d'attente, ces pannes ne peuvent être comptabilisées en anomalies au titre du PMQ, ni ouvrir droit à pénalité.

4.3.3 Réclamations Central parcs en 2015

- **Adressées au délégataire**

En 2015, le numéro Azur d'Indigo, 810 26 3000, qui reçoit 24h/24 les appels pour des équipements situés dans la France entière, a reçu 30 réclamations concernant Central parcs : ce nombre est à rapporter aux 143 346 entrées horaires de 2015, et à une moyenne de 197 abonnés (soit un ratio de l'ordre de 2 pour 10 000). D'après le classement du délégataire, cela représente 67% d'appels en moins qu'en 2014 : on compte ainsi 19 appels relatifs à des incidents (dysfonctionnements, dégradations, sinistres), donc -44% par rapport à 2014, grâce à de grosses améliorations sur le matériel de péage.

Central parcs 2015, synthèse des appels au Numéro Azur							
Réclamations	Renseignements			Incidents			Appels
Camille Jullian	Renseignement ou tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées ou contact	Dysfonctionnements	Dégradation ou Sinistre	Autres	Total appels
Détail 2015	9	1	1	18	1	0	30
Total 2015	11 renseignements en 2015: -80% qu'en 2014			19 incidents en 2015 soit -44% qu'en 2014			appels 2015
%2015/2014	-50%	-96%	-91%	-45%	0%	0%	soit -67%
Détail 2014	18	27	11	33	1	0	90
Total 2014	56 renseignements 2014: +27% qu'en 2013			34 incidents en 2014 : +26% qu'en 2013			appels 2014
%2014/2013	-14,30%	80,00%	37,50%	26,90%	0,00%	0,00%	soit +26,8%
Détail 2013	21	15	8	26	1	0	71
Total 2013	44 renseignements en 2013			27 incidents en 2013			appels 2013
%2013/2012	-41% de renseignements qu'en 2012			-33% d'incidents qu'en 2012			soit -35,5%
Total 2012	37	18	20	32	3	0	110
%2012/2011	+41,5% de renseignements qu'en 2011			-10,2% d'incidents qu'en 2011			appels 2012

- **Adressées au délégant**

Enfin, s'agissant de Central parcs, le délégant métropolitain n'a pas reçu de réclamations pour l'année 2015.

4.4 Suivi des redevances contractuelles

4.4.1 Redevances du contrat Central Parcs

- **Remboursement du prêt à Bordeaux Métropole**

Le concessionnaire a procédé au versement de la quatrième annuité du prêt initial consenti par Bordeaux Métropole, conformément aux dispositions contractuelles. Rappelons que la garantie de ce prêt, initialement assurée par Chantiers Modernes, a fait l'objet d'une reprise par Vinci Construction France.

Les 15 échéances s'échelonnent de 2012 à 2026 : en 2015, la quatrième échéance de 208 230€ a été réglée le 31 décembre, ventilée de manière fixe en 88 420€ pour le capital et 119 810€ pour les intérêts. Au 1^{er} janvier 2016, le délégataire doit encore s'acquitter de 11 annuités de 208 230€ chacune.

2015 : ETAT DES PAIEMENTS entre CENTRAL PARCS et Bordeaux Métropole effectués durant l'année		
Au titre du prêt de 1 326 306,00 €	 Paiement par Central parcs à Bordeaux Métropole : remboursement du prêt -en 15 annuités au total, de fin 2012 à 2026 -montant par annuité : 208 230€ -au 1er janvier 2016, il reste 11 annuités à régler	208 230€ réglés le 31/12/2015 (annuité n°4 du prêt)
Au titre de l'avenant 4 (cf. ci-après)	 Paiement par Bordeaux Métropole à Central parcs : -au titre de l'avenant 4 -pour 2015, paiement de 18144,40€	18 144,40€ réglés par mandat du 11/02/2015

- **Application de l'avenant 4**

En 2014, le délégant a procédé à la « compensation pour perte de recettes », au titre de l'avenant 4, signé le 23 décembre 1999. Cette modification du contrat était consécutive à la suppression de 6 places de stationnement pour permettre à Central parcs de procéder à la création d'un nouveau dispositif de ventilation : le système originel avait été supprimé par Bordeaux Métropole de façon à faciliter la réalisation d'immeubles d'habitation en surface. En 2015, au titre de l'avenant 4 pour 2014, Bordeaux Métropole devait s'acquitter de 18 144,40 €, ce qui a été fait le 15 mai.

- **Redevances**

Ce tableau montre les 3 types de redevances de Central parcs, en fonction des recettes :

CENTRAL PARCS	REDEVANCES 2015 TOTAL GLOBAL 1A+1B+2+3=			29 532.52€
DSOp10 art 3,7 Modifié AVT2p3	1-Redevances n°1A et 1B pour OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (à payer avant le 60 ^e jour de chaque trimestre)			
DSOp10 art 3,7 Modifié AVT2p3 art 3,7	Redevance n°1A	4 fois par an	1% de toutes les recettes TTC	14 662.50 €
DSOp10 art 3,7 Modifié AVT2p3	Redevance n°1B	4 fois par an	100% recettes HT des abonnements nuit (hors charges d'exploitation)	Néant: CP déclare des recettes 2015 de nuit inférieures aux charges
DSPp14, Art4.6, dernier §	2-Redevance n°2 au titre DU CONTROLE DU PARC, tel que défini à l'art4.6 (à payer avant le 60 ^e jour de chaque trimestre)			
DSPp14, art4.6, et art3.7,AVT2p3	Redevance n°2	4 fois par an	1% toutes recettes TTC (idem 1A)	14 662.50 €
DSPp11	3-Redevance n°3 pour PUBLICITE (à payer avant la fin du 1 ^{er} trimestre de l'année +1)			
DSPp11, Art2.10	Redevance n°3	1 fois par an	5% du net Pub de l'année passée	207.52 €

4.4.2 Redevances contrat BP3000

D'après l'article 12.1 de l'avenant 1, le délégataire est concerné par deux redevances :

Paielements par Urbis park	Redevances annuelles DSP BP3000	exercice 2015
Réf: article 12-1	1-Redevance n°1 pour l'occupation du domaine public, au titre de 2015	50 077€ réglés le 12 mars 2015
Réf: article 12-1	2-Redevance n°2, prévue <u>à compter de 2016</u> , si le CA est supérieur à 11 434k€	Sans objet en 2015

-la première, que le délégataire verse chaque année depuis 2007, d'un montant non actualisable de 50 077€, au titre de l'occupation du domaine public. Elle a été réglée le 12 mars 2015 pour 2015.

-la seconde correspond à la levée de l'aléa relatif au niveau prévisionnel d'activité, qui justifiait la participation du délégant jusqu'à fin 2015. Elle se monte à 5,1% des recettes HT comptabilisées sur les exercices à venir, mais sera due à compter du 1^{er} janvier de l'année 2016 pour autant que le chiffre d'affaires du délégataire soit supérieur à 11 433 676€HT (cf. partie 3 sur le compte de résultat).

4.5 Publication des données 2015 Opendata sur « data.lacub.fr »

Les prescriptions de la Commission d'accès aux documents administratifs (loi CADA du 17 juillet 1978) favorisent la publication des données publiques. Elle impose ainsi aux intervenants du secteur de mettre à disposition la plupart des données détenues dans le cadre de missions de service public. S'agissant de services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), comme c'est généralement le cas pour le stationnement, la réutilisation de ces données par des personnes privées fait l'objet d'un encadrement particulier.

C'est dans ce cadre que, courant 2013, la Direction du numérique a contacté le Service stationnement pour mettre en œuvre la publication libre des données relatives au stationnement dans le périmètre de Bordeaux Métropole, sous une forme dite « en opendata », ce format permettant toute requête et exploitation ultérieure par tout citoyen.

Dès le début, le Centre stationnement a souhaité élargir le champ de recueil de ces données, de façon à amorcer une synergie avec l'ensemble des exploitants des principaux ouvrages affectés au stationnement public dans les 28 communes de la Métropole. Ces professionnels, privés comme publics, ont répondu favorablement. Depuis 2013, nous répétons donc cette opération chaque mois de décembre, de façon à publier chaque début d'année, des statistiques arrêtées au 1^{er} janvier. Elles prennent la forme de deux tableaux de synthèse présentant les principales caractéristiques des parcs.

- **Tableau de caractéristiques administratives et techniques**

Les données 2015 des 59 parkings publics payants exploités sur la Métropole intégraient les caractéristiques des sept derniers sites mis en service sur le territoire:

- les sites de surface mis en place par la régie PARCUB dans la cadre de l'accompagnement du projet Euratlantique : les parkings Descas (220 places) et Deschamps (282 places),
- les quatre nouveaux parcs relais (P+R) intégrés à la DSP Transports de Bordeaux Métropole (TBM), gérée par Kéolis : les parcs de rabattement Le Haillan Rostand, Mérignac Les pins, Gare de Bègles et Gare de Pessac Alouette.
- le parking Clemenceau enfin, construit sous le nouvel auditorium de Bordeaux, et exploité par l'entreprise privée Q-park : cet ouvrage compte 435 places sur 7 niveaux.

Ces exemples, qui ne concernent que les dernières mises en service à début 2015, donnent un aperçu de la diversité de l'offre sur Bordeaux Métropole, ainsi que l'étendue du panel présenté en opendata.

Le premier tableau recense un total, tous types de grands parkings confondus, de 30056 places de stationnement VL, sous forme de 5148 dans les parcs relais du réseau TBM, de 24 057 dans les parkings classiques et 599 places de fourrière. Sur l'ensemble, on décompte aussi 554 places PMR, 132 places équipées de prises de rechargement pour véhicules électriques, mais seulement 12 affectées à l'autopartage, et aucune pour le covoiturage. S'agissant des places 2 roues, 1073 sont destinées aux deux roues motorisés, et 845 aux vélos, la très grande majorité se répartissant entre la régie PARCUB (400) et BP3000 (157).

A fin 2015, sont toujours répertoriées, pour chaque établissement, 31 têtes de colonnes présentant les caractéristiques administratives et techniques, avec :

Date mise à jour des données, N° d'identification du parking à la Métropole, Nom du parking, Propriétaire, Titulaire du contrat, Exploitant, Type de gestion, Secteur, N° INSEE Commune, Commune, N° identifiant d'équipement public, Année de mise en service, Type de construction, Nombre de niveaux ; Places Hors gabarit < 3,5T, Places Hors gabarit > 3,5T, Nombre de places utilisées en fourrière, Nombre de places utilisées en parc-relais (P+R), Nombre de places en parking simple tous usagers ; Total de places VL, Dont places PMR, Dont places VL électrique, Dont places Autopartage ou de type Autocool ou Citiz, Dont Covoiturage, Et dont places pour station de lavage ; Places 2 roues à moteur, Dont 2 roues à moteur électrique ; Total places vélo, Dont Places vélo électrique ; Remarques éventuelles (les services proposés par les exploitants ne sont pas tous répertoriés), et, enfin, Lien vers site web de l'exploitant.

- **Tableau comparatif de 11 tarifs types**

Le second tableau mis au point a pour vocation de comparer des tarifs types pratiqués dans ces mêmes ouvrages, que l'on soit usager horaire ou abonné, grâce à 11 tarifs représentatifs, auxquels s'ajoute, à titre de repère, le coût d'une heure de stationnement sur la voirie attenante à l'ouvrage. Y sont présentées les têtes de colonnes suivantes:

Exploitant, Commune, Identifiant du parking, Nom du parking ou du parc relais, Tarif pour titulaire abonnement TBC, Tarif pour NON titulaire abonnement TBC, Tarif voirie du secteur autour du park <1h, Tarif horaire <1/4h, Tarif horaire < 1/2h, Tarif horaire <1h, Tarif horaire <4h, Tarif horaire <10h, Tarif horaire <24h, Forfait nuit unique, Abonnement au mois résident, Abonnement au mois Non résident, Abonnement au mois moto, Abonnement au mois vélo, Remarques, et Lien vers le site web du parking.

4.6 Mise en application des dispositifs légaux en 2015 et au 1^{er} janvier 2016

4.6.1 Mise en œuvre de la tarification au quart d'heure dans les parkings

D'après l'article L. 113-7 de la Loi sur la consommation du 17 mars 2014, tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus. Bordeaux Métropole a apporté une attention toute particulière à la mise au point des tarifs au quart d'heure. L'objectif était double : d'une part, permettre aux usagers d'être réellement gagnants par rapport au coût du stationnement horaire ; d'autre part, ne pas handicaper les exploitants à travers leurs plans d'affaires généralement encadrés par les conventions, ce qui aurait pu avoir pour conséquence pour la collectivité de devoir procéder à un rééquilibrage budgétaire complémentaire.

Les négociations avec les exploitants ont permis de limiter les hausses à quelques pas sur les tarifs diurnes, , respectant ainsi au maximum l'esprit de la loi tout en préservant l'équilibre

des contrats. Les premières statistiques montrent que les nouveaux tarifs n'ont causé aucune rupture dans les fréquentations et aucun changement du comportement client; après quatre mois de fonctionnement de la tarification au quart d'heure, les données font apparaître une augmentation des fréquentations, mais il serait abusif de voir là un rapport exclusif de cause à effet, surtout sur des périodes aussi courtes. Il appartiendra donc au Service circulation et stationnement de procéder à un échantillonnage en 2016, sur une période plus large, mais seule une enquête de terrain pourrait permettre de cerner le réel impact des tarifs au quart d'heure sur le comportement des conducteurs en lien avec leur présence dans les parkings de la Métropole.

4.6.2 Transfert des parkings de la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2016

Les délibérations du 15 juillet 2015, pour la Ville de Bordeaux, et du 14 septembre 2015, pour Bordeaux Métropole, actent le transfert de deux délégations de service public de stationnement ; la Métropole devient ainsi délégant en lieu et place de la Ville, à compter du 1^{er} janvier 2016, sur quatre nouveaux sites : il s'agit, d'une part, des trois parkings délégués à la Société des grands garages parkings de Bordeaux, SGGPB, les parcs Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine, et, d'autre part, le parking des Grands Hommes délégué à la SNC du Parc des Grands Hommes et dont l'exploitation est assurée par Indigo. Pour ce dernier ouvrage, le terme contractuel de la convention est fixé au 14 juin 2021, alors que, s'agissant de SGGPB, le contrat initial était prévu pour s'achever au 31 mars 2016.

Il est à noter que, pour Grands garages parkings de Bordeaux, cette date a fait l'objet d'un avenant courant 2016, de façon à la repousser d'un an, au 31 mars 2017: ce délai supplémentaire devra permettre, tout d'abord, au délégataire SGGPB de procéder à d'importants travaux.

4.6.3 Application de la gratuité des places de stationnement pour les PMR

Les mesures contenues dans la loi visant à faciliter le stationnement gratuit des personnes handicapées, publiée au Journal officiel du jeudi 19 mars 2015, sont entrées en vigueur au 18 mai 2015. A cette date, les personnes handicapées munies d'une carte de stationnement (ou les personnes les accompagnant) ont acquis la possibilité d'utiliser gratuitement toutes les places de stationnement ouvertes au public, sur voirie comme en ouvrage, les autorités compétentes en matière de stationnement ayant la possibilité de fixer une durée maximale de stationnement, sans que celle-ci soit jamais inférieure à douze heures.

Jusqu'à ce jour, chaque commune pouvait décider de l'octroi ou non de la gratuité aux personnes handicapées. En janvier 2015, l'Association de paralysés de France (APF) recensait ainsi 251 villes dont les places handicapées étaient accessible gratuitement, et la Ville de Bordeaux en faisait partie, pour ce qui concerne le stationnement relevant de sa responsabilité.

Cependant, d'après une disposition particulière, «les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrées et de sorties accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule», ne sont pas concernés par ce dispositif législatif. La régie, dont les systèmes de péage répondent à ce type de normes, a choisi de ne pas appliquer de tarifs spécifiques, les PMR étant invitées à s'acquitter du tarif normal. Il en est de même dans les parkings des deux DSP de la Métropole, pour une autre raison: en effet, les contrats existants sont également exonérés de cette mesure.

4.6.4 Sur voirie, date de création du Forfait post stationnement repoussée à 2018

Aux termes de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) promulguée le 27 janvier 2014, la réforme de décentralisation et de dépenalisation du stationnement devait entrer en vigueur au 1er janvier 2016 ; elle avait précédemment fait l’objet d’un report au 1^{er} octobre 2016 par la loi NOTRe du 7 août 2015. A l’issue d’une mise à jour amenée par la loi des finances du 29 décembre 2015, et intervenue le 6 janvier 2016, la mise en application de la dépenalisation du stationnement est finalement repoussée au 1^{er} janvier 2018. Ces reports trouvent leur origine dans des questions de calendrier, mais surtout dans l’important travail juridique et technique nécessaire pour mettre en place cette organisation, en particulier s’agissant du mode de recouvrement des Forfaits post stationnement, les FPS.

Avec la dépenalisation du stationnement, le FPS vient se substituer à la sanction de l’amende pénale, et l’usager règle son stationnement en payant une redevance d’occupation du domaine public : les montants de la redevance et du FPS relèvent donc de l’autorité locale ; ceci devrait permettre aux édiles territoriaux de mettre en cohérence le niveau de la sanction, actuellement peu dissuasif, avec celui du tarif de stationnement.

Cette nouvelle réglementation devrait amener de notables améliorations sur le plan des impayés: l’expérience montre qu’il s’agit d’un système de stationnement décentralisé et dépenalisé dont la mise en oeuvre a été couronnée de succès dans de nombreux pays. Associé à des moyens de verbalisation électronique, et sous réserve que le montant du FPS soit dissuasif, elle fait radicalement chuter le taux d’impayés. Ainsi, par exemple, avec un FPS à 90€, Bilbao enregistre 90% de paiement du stationnement, et avec un FPS équivalent à 20 fois le montant de la redevance, Londres affiche pour sa part 95% de respect. Ces nouveaux outils devraient permettre au stationnement de surface de retrouver sa destination première dans les hypercentres : le stationnement de courte durée.

4.6.5 Préparation de la métropolisation

Avec la mutualisation des moyens de Bordeaux Métropole et ceux des communes, au 1^{er} janvier 2016, le Centre stationnement et mobilité alternatives (CSMA) devient le Centre stationnement et nouveaux usages de l’automobile (CNSUA) dans le cadre du Service circulation et stationnement (SCS). Le CNSUA conserve les compétences sur le stationnement en ouvrage, mais intègre également la responsabilité des projets destinés aux aires de covoiturage, aux aires de livraison et à l’autopartage.

5- En résumé, AVIS DU DÉLÉGANT 2015

Faisant suite à un exercice 2014 qui s’était achevé de manière largement positive, 2015 vient confirmer la dynamique des parkings de Bordeaux Métropole, sur le plan quantitatif, mais également qualitatif. La fréquentation horaire des 25 parcs de Parcub, BP3000(Urbis park), et Central parcs(Vinci Construction France) est en progression de 2,8%, et les abonnements résidents sont en augmentation sensible (+7,2%).

Les deux délégataires exploitent pleinement leur bonne implantation en hypercentre. Sur le parking Camille Jullian, qui a retrouvé un bon niveau de clientèle, et sur les 5 sites de BP3000, le niveau des prestations reste bon, comme le montrent les contrôles qualité réguliers du délégant, et le dernier audit quinquennal aura permis d'avancer sur de nombreux points techniques et réglementaires, grâce à une bonne synergie entre Métropole et exploitants.

Parcub poursuit sa gestion équilibrée des équipements de la régie, tout en mettant à disposition sa réactivité et ses moyens d'action pour permettre à la Métropole d'apporter des réponses satisfaisantes aux défis protéiformes de projets tels que l'accompagnement de la ligne D, de l'EPA Euratlantique, de la ZAC de Bègles, de la ZAC des quais à Floirac, ou de plusieurs autres opérations en gestation. Cette attitude volontaire portée par sa direction, associée à un contrôle systématique de la Métropole, devrait permettre à la régie de prolonger cette dynamique de développement.

Pour le délégant, l'année 2015 a également permis d'avancer sur des dossiers stratégiques en termes de stationnement. La mise en place de la tarification au quart d'heure, tout d'abord, a fait l'objet d'une attention toute particulière du Pôle mobilité, de façon à permettre aux usagers de profiter effectivement d'une baisse des nouveaux tarifs par rapport aux tarifs à l'heure ; 2016 permettra de confirmer la pertinence des dispositions mises en place. De plus, les réflexions engagées en 2015 sur la mise en cohérence des tarifs en ouvrage et en surface ont mis en évidence la nécessité de développer un lieu d'échange et de débat entre tous les acteurs du stationnement qui sera porté en 2016 sous la dénomination « observatoire du stationnement ».

Second gros dossier : l'application de la loi Handicap a été actée par les trois exploitants, et les Agendas d'accessibilité ont été créés dans les délais. Central parcs est même parvenu à assurer une mise en conformité complète de son parc Camille Jullian. Enfin, le transfert vers Bordeaux Métropole des parkings de la société Grands garages parkings de Bordeaux et du parking des Grands hommes a été acté par les deux collectivités.

Au 1^{er} janvier 2016, le nouveau Centre stationnement et nouveaux usages de l'automobile du Service circulation et stationnement assurera donc le suivi de trente parkings.

6- ANNEXES

- Bilan 2015 d'activité de la régie PARCUB
- Bilan 2015 d'activité de la DSP BP3000
- Bilan 2015 d'activité de la DSP Central parcs

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Centré sur l'exercice 2015, ce rapport donne néanmoins quelques informations sur les perspectives 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2011, PARCUB Bordeaux Métropole est un établissement public à double visage puisque la gestion de la fourrière qui est un service public administratif (SPA) a été transférée à la régie par Bordeaux Métropole, nouvelle activité qui s'est ajoutée à l'objet social de PARCUB et à son activité initiale qui relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Comptablement, la gestion de la fourrière automobile est distincte. Pour autant, la gestion de ce service s'appuie pour partie sur des moyens communs à la gestion du SPIC et du SPA. Concrètement, PARCUB SPIC refacture un certain nombre de charges correspondant aux moyens mobilisés pour contribuer à la bonne gestion de PARCUB Fourrière. Ce dernier service fait l'objet du chapitre 4.

PARCUB qui a remis à niveau son patrimoine, fort d'une situation financière saine est en phase active de développement en accompagnant la croissance de l'agglomération et ceci dans une logique d'établissement public. Au jour de la rédaction du présent rapport, PARCUB est engagé sur 7 parkings à relativement court terme, ce qui matérialise la politique de développement engagée depuis quelques années.

Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

A noter que les rapports des années précédentes sont disponibles sur le site internet de PARCUB.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB Bordeaux Métropole.....	page 3
CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE – POINTS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2015	page 4
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2015	page 4
2.2 – La politique tarifaire et les tarifs 2015	page 7
2.3 – L’analyse de l’activité sous l’angle de l’évolution de la fréquentation des parkings	page 9
2.4 – Un niveau d’investissement et de grosses réparations qui reste soutenu.....	page 16
2.5 – Les principales actions menées dans le cadre du développement de PARCUB	page 19
2.6 – Les réclamations des clients	page 25
CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2015	page 26
3.1 – Section d’exploitation	page 26
3.2 – Section d’investissement	page 30
3.3 – Conclusion	page 30
CHAPITRE 4 – L’ACTIVITE FOURRIERE	page 31
4.1 – Principales caractéristiques du service	page 31
4.2 – Eléments marquants de l’année 2015	page 31
4.3 – Comptes 2015	page 32

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme

ANNEXE 2 : Délibération relative aux tarifs 2015

ANNEXE 2Bis : Délibération relative à la tarification au ¼ d’heure

ANNEXE 3 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois

ANNEXE 4 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois

ANNEXE 5 : Capacité des espaces 2 roues

ANNEXE 6 : Synthèse des sinistres et des réclamations

ANNEXE 7 : Compte administratif

ANNEXE 8 : Comparatif compte administratif 2015 par rapport au compte administratif 2014 (variation en valeur et en pourcentage) – Extrait du compte de gestion établi par Mme l’Administrateur des Finances Publiques

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB BORDEAUX METROPOLE

La régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement a été créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. Son nom commercial initial, PARCUB, alors que la Cub a le statut de métropole, est désormais PARCUB Bordeaux Métropole.

L'objet social de la régie a été élargi à 4 reprises, PARCUB pouvant avoir une activité très large dans le domaine du stationnement.

PARCUB Bordeaux Métropole est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration comprend 11 élus issus de Bordeaux Métropole ayant la qualité d'administrateur et donc qui ont droit de vote. Assistent également aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative les représentants de deux associations et deux représentants du personnel.

PARCUB Bordeaux Métropole, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2015 est joint en annexe 1, gère l'ensemble des parcs de stationnement de Bordeaux Métropole qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public et tous parcs dont la régie a acquis directement la propriété ou qu'elle peut exploiter dans le cadre d'un contrat. La gestion des parkings porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Depuis sa création, PARCUB Bordeaux Métropole a accru concrètement son activité et en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1^{er} niveau du parking Bonnac en octobre 2009,
- mandats confiés par Bordeaux Métropole à la régie pour la construction de parkings. Sur 3 mandats signés, 1 s'est concrétisé, le parking Beaujon qui doit être livré courant du 2^{ème} semestre 2016,
- gestion du service de la fourrière automobile sur le territoire de Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2011,
- validation par le conseil d'administration de PARCUB Bordeaux Métropole en octobre 2012 de la convention de partenariat PARCUB/AQUITANIS pour la construction par PARCUB sur ses fonds propres du parking Bègles les Sècheries d'une capacité de 406 places, lequel a été mis en exploitation le 22 février 2016,
- convention de partenariat avec EPA Bordeaux Euratlantique relative à la construction de 3 parkings publics dans le cadre de la ZAC St Jean Belcier,
- adoption d'une convention en décembre 2013 pour la gestion du parking de surface provisoire quai Deschamps sur une emprise foncière dont est propriétaire l'EPA Bordeaux Euratlantique,
- convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour la gestion du parking Château Descas pour une capacité de 220 places validée par le conseil d'administration en novembre 2014,
- convention PARCUB/CUB validé par le conseil d'administration du 11 juillet 2014 pour la construction et l'exploitation du parking de 960 places Quai de Floirac attenant à la future grande salle de spectacle,
- réalisation du parking transitoire de surface IDDAC situé sur la commune du Bouscat à proximité immédiate du parking Denis pour une livraison prévue en 2016,
- lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur le parking Grand Parc d'une capacité d'environ 250 places potentiellement extensible par l'ajout d'un étage (délibération du 16 février 2016).

Fin 2015, PARCUB Bordeaux Métropole gère 19 parkings représentant une capacité de 7668 places VL. Ces parkings en tenant compte des places privées qui sont intégrées correspondent à une capacité de stationnement de 8408. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux.

CHAPITRE 2 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

Sur les premières années de son existence, PARCUB Bordeaux Métropole a dû mener un important programme de remise à niveau des parkings qui a été achevé. Le développement de PARCUB Bordeaux Métropole, comme cela ressort des éléments énoncés ci-dessus, permet d'accompagner de façon active le développement de l'agglomération. PARCUB est engagé juridiquement à ce jour sur 7 nouveaux parkings.

En ce qui concerne les parkings actuellement gérés, leur nombre est de 19.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2015
- 2 – La politique tarifaire et les tarifs 2015
- 3 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu
- 5 – Les réclamations des clients
- 6 – Le déménagement de la fourrière
- 7 – Une matérialisation de la politique de croissance de PARCUB

2.1 – LES POINTS MARQUANTS DE LA VIE SOCIALE 2015

	Dates	Nombre de délibérations
Année 2014 (8 conseils d'administration)		76
Année 2015 (7 conseils d'administration)		69
1 ^{er} conseil d'administration	17 mars	11
2 ^{ème} conseil d'administration	2 avril	7
3 ^{ème} conseil d'administration	9 juin	13
4 ^{ème} conseil d'administration	25 juin	5
5 ^{ème} conseil d'administration	22 septembre	13
6 ^{ème} conseil d'administration	17 novembre	9
7 ^{ème} conseil d'administration	15 décembre	11

Au-delà des délibérations adoptées, chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information avec :

- un rapport du directeur général faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration,
- une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnements, de l'évolution des recettes abonnés et horaires. Un point est fait sur les opérations neuves et sur la gestion de la fourrière.
- un point synthétique sur l'évolution des travaux,

- autres points selon les besoins.

Parmi les délibérations adoptées en 2015, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan financier, le conseil d'administration a arrêté les délibérations usuelles en la matière (budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs, affectation des résultats).
- En ce qui concerne le personnel :
 - accord salarial 2015,
 - adaptation du tableau des effectifs,
 - accord d'intéressement 2015-2016-2017
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont :
 - convention KEOLIS :
 - . occupation de l'espace vélos sur le parking Porte de Bordeaux,
 - . utilisation du parking Porte de Bordeaux au titre de sa fonction parc relais
 - convention relative à des prestations de nettoyage/lavage sur le parking Bonnac privé pour le compte de l'AFUL Bonnac,
 - convention avec la ville de Mérignac et l'association des commerçants :
 - . gratuité partielle du stationnement horaire – Avenant n° 4
 - convention avec la ville de Pessac Centre :
 - . gratuité partielle – Avenant n° 5
 - . promotion des abonnements permanents jusqu'au 31.12.2015
 - convention Association Handicap International : contribution à l'opération Pyramide des chaussures,
 - convention Association l'Atelier Remuménage : occupation de places sur le parking Deschamps
 - convention l'Echelon de Bordeaux de la Direction des Opérations Douanières visant à faciliter l'action des agents des douanes
 - convention avec le C.E.I.D de mise à disposition de personnels de nettoyage permettant à des jeunes en errance de se réinsérer dans le cadre du dispositif TAPAJ
 - convention GAUMONT : assistance à maîtrise d'ouvrage – Prestations pour la gestion d'un parking de surface
 - convention Groupes radiologues associés relative au passage d'une canalisation dans le parking Front du Médoc
 - convention KOOLICAR
 - convention QUCIT : promotion de l'application Citypark développée dans un cadre expérimental

- contrats de concession de longue durée : possibilité de proposer en fin de contrat des abonnements

- occupation du domaine public en vue de développer des activités de nettoyage de véhicules et d'activités complémentaires annexes dans les parkings exploités par PARCUB

Demande d'approbation de la procédure et autorisation de signature pour les marchés suivants :

- parking Bègles les Sècheries :

- o Avenant au marché 2014TR025 Lot 11 Plantation
- o Avenants aux marchés de travaux
- o Règlement intérieur

- parking Abattoirs Paludate :

- o avenant au marché 2014MO001
- o attribution des marchés
- o avenants aux marchés de travaux

- parking Jardin de l'Ars :

- o adaptation des contrats de concession de longue durée à signer avec Nexity,
- o concours de maîtrise d'œuvre
- o avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2015MO002
- o résiliation du marché de maîtrise d'œuvre et des contrats d'ingénierie (bureau de contrôle, coordonnateur sécurité-protection de la santé, bureau d'étude géotechnique)

- parking Quai de Floirac :

- o concours de maîtrise d'œuvre – Autorisation de signer le marché

- parking Château Descas : Ajustement du plafond tarifaire sur 24 H

- Marché de maintenance préventive et curative du système d'information de PARCUB

- Marché relatif à la maintenance des équipements de détection incendie

- Marché 2013TR001 relatif à la création d'un ascenseur sur 4 niveaux sur le parc République : résiliation du lot 1 gros œuvre et résiliations des autres lots

- Marché relatif à la fourniture et livraison de produits de peinture et brosseries diverses

- Marché 15S0001 : prestations de nettoyage et de lavage sur les parkings : avenant n° 1

- Marché relatif à la maintenance des installations courants faibles

- Marché 2013PI001 : contrôles réglementaires dans les parkings : avenant n° 1

- Marché relatif à l'achat de fournitures électriques

- Marché de maintenance ventilation des parcs

- Marché de maintenance des équipements électriques (3 lots)

- Marché 2013SE015 : lot 1 maintenance électrique : avenant n° 1

- Marché relatif à la fourniture d'électricité

- Marché relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire

- Marché de travaux relatifs à l'opération préalable de désamiantage pour la création d'un ascenseur et d'un escalier sur le parking Front du Médoc

- Marché relatif à la mise en œuvre d'une infrastructure de virtualisation, de stockage de données et de hautes disponibilités des données informatiques

- Marché relatif à des travaux de rénovation d'ascenseurs

2.2 – LA POLITIQUE TARIFAIRE ET LES TARIFS 2015

La politique tarifaire de PARCUB Bordeaux Métropole a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005 en cohérence avec le plan des déplacements urbains arrêté par Bordeaux Métropole. Cette politique a été réaffirmée et précisée au fur et à mesure des différents plans à moyen terme et dans le cadre de chaque budget et des délibérations relatives aux tarifs.

C'est dans ce cadre que les tarifs 2015 (voir annexe n° 2) ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2014. Bien que ce rapport est focalisé sur l'année 2015, il faut préciser que le conseil d'administration de PARCUB en 2015 s'est prononcé sur une évolution majeure de la tarification, la tarification étant désormais effectuée au ¼ d'heure. Au regard de l'importance de ces modifications, la délibération correspondante (annexe n° 2 bis est remise en annexe).

En synthèse, il convient de mettre en exergue les 3 points suivants :

- PARCUB a une politique tarifaire vis-à-vis des résidents très volontariste qui a été confortée d'année en année :

- le quota de places réservées aux résidents a été revu à 3 reprises à la hausse depuis la création de la régie. Le dernier accroissement des quotas a fait l'objet d'une délibération en date du 19 novembre 2013, le quota étant de 40 % pour les parcs de l'hypercentre avec un quota plus élevé pour les parkings Cité Mondiale et Pey-Berland 50 %.

- le bénéfice du tarif résident est réservé aux habitants et pour un seul véhicule par logement. Le périmètre pour bénéficier de cet avantage a été porté de 300 à 400 m autour de chaque parking.

- le tarif préférentiel dit « petit rouleur » a fait l'objet d'une délibération en novembre 2011 avec réalisation des investissements nécessaires à sa mise en œuvre en 2012. Il a été opérationnel en décembre 2012 sur 8 parkings (Gambetta, Pey-Berland, République, Victoire, Cité Mondiale, Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux) qui ont dû être dotés préalablement d'un système de lecture de plaques. Cette offre a rencontré un succès immédiat. Au 1^{er} janvier 2016, 284 abonnements étaient en cours, soit seulement après 3 ans de commercialisation 15 % du total des abonnés résidents tous parcs confondus et 19 % des abonnements résidents en retenant que les parcs proposant le tarif petit rouleur.

- En 2013, par délibération n° 2013/01/08P, un tarif préférentiel a été créé pour les voitures dites écologiques sur 7 parkings. Les résidents propriétaires d'un véhicule électrique, hybride, GNV, fonctionnant à l'éthanol, au GNV et d'un petit véhicule de moins de 3 m émettant moins de 120 g de CO² bénéficient d'un tarif abonnement résident minoré de 50 %. Il ne peut être cumulé avec le tarif petit rouleur. Ce système particulièrement innovant fonctionne sur 7 parkings grâce au développement d'un logiciel spécifique et les équipements de lecture de plaques. Au 1^{er} janvier 2016, 8 abonnés bénéficient de ce tarif, ce qui est un faible niveau à apprécier au regard de la proportion très marginale des véhicules écologiques en circulation en France dont le parc pour autant devrait se développer sur les années à venir. Au-delà des abonnés résidents, ce dispositif bénéficie également à des usagers horaires, ce qui est une première en France qui a été remarquée par le club, de dimension nationale, des voitures écologiques et la presse.

- Les tarifs résidents ont été revalorisés de 2 % en 2015 sachant qu'en 2014 ils n'avaient pas été revalorisés, seule la hausse de la TVA qui est passée de 19,6 à 20 % ayant été répercutée. En 2016, les tarifs résidents sont restés inchangés et sont très compétitifs par rapport à ceux proposés par d'autres gestionnaires.

- Les tarifs abonnements ont été ajustés de 2 % en tenant compte de la politique tarifaire générale de PARCUB.

- Les tarifs horaires sont restés inchangés en 2015, ce qui était déjà le cas en 2014 et en 2013. En 2012, seuls des ajustements mineurs ont été pratiqués. En 2016, les tarifs sont passés à la tarification au ¼ d'heure avec une baisse extrêmement substantielle des tarifs en période dite de jour, c'est-à-dire entre 7 H et 20 H et 19 H pour les parkings de périphérie.

Aussi, il peut être constaté que sur les dernières années les tarifs ont été particulièrement contenus avec lors du passage à la tarification au ¼ d'heure une baisse tout à fait substantielle en période de journée au bénéfice des usagers du service public.

2.2.1 - TARIFS TTC DES ABONNEMENTS PAR MOIS ET NIVEAU PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Tarifs mensuels 2015 TTC					
	Hypercentre*	Front du Médoc et Cité Mondiale**	Parking Victoire*	Centre	Périphérie
Tarifs permanents	121,09 €	107,10 €	102,30 €	96,04 €	60,55 €
Objectif d'écart/hyper centre	Sans objet	0%	0%	-20%	-50%
Ecart constaté en 2015		-11,6%	-15,5%	-20,7%	-50,0%
Tarifs résidents 2015	73,17 €	59,36 €	62,43 €	56,80 €	39,61 €
Objectif d'écart tarif résident / tarif permanent	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %
Ecart constaté en 2015	-39,6%	-44,6%	-39,0%	-40,9%	-34,6%

* tarif résident Centre commercial Mériadeck de 51,17 € TTC en 2015

**Les Parcs Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire ont été intégrés dans le secteur hypercentre respectivement en janvier 2009 pour Front du Médoc et Cité Mondiale et en janvier 2011 pour le parking Victoire.

Il ressort du tableau ci-dessus qu'à ce jour, les parkings de périphérie pour les tarifs résidents et permanents et ceux du centre pour les tarifs permanents correspondent aux objectifs qui ont été fixés à moyen terme dans le cadre de la politique tarifaire. Les ajustements des tarifs sur les parkings Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire alors qu'ils ont été rattachés à la zone hypercentre font l'objet d'ajustements progressifs. Pour les parkings les plus sollicités qui sont situés sur Bordeaux, les abonnés résidents bénéficient de réduction d'environ 40 %, soit un niveau supérieur à la réduction tarifaire cible de 33,3 %.

Enfin, il convient d'éclairer le tableau ci-dessus en rappelant que les tarifs des abonnements sont restés inchangés en 2016 et que les tarifs résidents sont restés inchangés en 2014 hors ajustement pratiqués sur les parkings Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire afin de rapprocher les tarifs de ces parkings de ceux rattachés dès 2004 à la zone hypercentre.

2.2.2 - LES TARIFS HORAIRES

Les tarifs horaires sont déterminés en cohérence avec :

- le plan à moyen terme,

- les ajustements à opérer pour les parcs qui ont été rattachés antérieurement à la zone hypercentre,
- la spécificité du parking St Jean qui est un parking de gare et de PESSAC qu'il l'est dans une moindre mesure.

Les tarifs horaires 2015 sont remis en annexe ainsi que les tarifs 2016. En effet, le conseil d'administration de PARCUB s'est prononcé en décembre 2015 sur le passage à la tarification au ¼ d'heure, ce qui correspond à un ajustement majeur. Cette évolution a été réalisée. Les tarifs horaires de moyenne-longue durée (plus de 2 H) sont désormais beaucoup plus attractifs en période de journée, l'objectif étant d'inciter les automobilistes à stationner dans les parkings et non sur la voirie. Pour une meilleure appréhension de ce changement majeur, le lecteur est invité à se reporter à l'annexe n° 2 bis qui donne tous commentaires sur les objectifs à la base de la fixation des tarifs au ¼ d'heure.

2.3 – L'ANALYSE DE L'ACTIVITE SOUS L'ANGLE DE L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARKINGS

2.3.1 – EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE

Est analysée ci-après l'activité depuis la création de la régie ce qui permet de cerner la tendance générale. Suit à cela, une analyse ciblée sur le dernier exercice permet d'apporter un éclairage plus actuel.

a) Les données de base

Le tableau synthétique qui suit peut être complété par une analyse plus fine sur la base des tableaux complémentaires remis en annexe qui retracent l'évolution de l'activité horaire parc par parc.

b) Une tendance globale défavorable

Le tableau ci-dessus et les données détaillées permettent une analyse globale de l'évolution de la fréquentation horaire depuis 2004 mais également parc par parc. Alors qu'il s'agit de cerner la tendance globale, il faut raisonner à périmètre constant et en faisant abstraction des évolutions majeures qui faussent l'analyse.

En conséquence, il convient d'analyser l'évolution des parcs actuels qui étaient également en gestion en 2004, d'extraire de l'analyse le parking St Jean dont l'intégration de 2 arrêts minutes en 2010 a fait progresser très significativement l'activité horaire.

Dans le cadre des rapports d'activité des dernières années, il avait été mis en avant que les parkings Gambetta et République avaient été fortement pénalisés par l'évolution de leur environnement.

Le parking Gambetta a connu une évolution de son plan de circulation en surface tout comme le parking République. Si ces 2 parkings restent pénalisés, ils ont néanmoins comblé pour une bonne part les reculs enregistrés lors de la modification des plans de circulation. En 2015, le parking Gambetta a enregistré 163 634 entrées horaires, ce qui correspond à une progression d'activité de 11,9 % en 2015. Par rapport à 2008, l'écart de fréquentation n'est plus que de 40 000 entrées, soit - 25,4 % par rapport à cette année de référence.

Le parking République a également progressé fortement en 2015 + 14,4 % par rapport à 2014 avec 73 488 entrées en 2015. Ce parking retrouve un niveau proche du niveau constaté en 2009 (75 128 entrées horaires).

Ces précisions apportées, l'activité horaire 2015 de l'ensemble des parcs hors parking St Jean d'une part et d'autre part, hors parkings Deschamps et Descas, parkings provisoires de surface ouverts respectivement en 2014 et en 2015, est en recul de 15,6 % par rapport à 2004, ce qui correspond à **un recul en tendance en moyenne par an de l'ordre de 1,5 %**.

c) 2015, une année en progression à nuancer et à appréhender au regard de la hausse de l'activité horaire 2014

Tous parcs confondus, l'activité horaire après une hausse de 3,2 % en 2014 progresse de 4,6 % en 2015.

Cette forte progression est à relativiser alors qu'elle bénéficie d'une part, de la montée en puissance des parkings provisoires de surface Deschamps et Descas dont aucun des 2 n'étaient exploités en 2013 et d'autre part, d'une progression considérable de l'activité du parking St Jean + 20,4 % en 2015 par rapport à 2014. Le parking St Jean bénéficie pleinement de l'absence de concurrence de parkings proches. Cette situation conjoncturelle doit cesser début 2017 avec la réouverture du nouveau parking St Jean Belcier. De plus, les parkings Gambetta et République ont fortement progressé en 2015, respectivement + 11,9 % et + 14,4 %, sans pour autant retrouver le niveau de l'activité horaire de leurs meilleures années. Le parking Victoire a eu une activité horaire stable en 2015 par rapport à 2014, cette dernière année ayant été marquée par une très forte progression. (Pour rappel, ce parking a été très pénalisé en 2013 par des travaux de voirie).

Si l'on raisonne hors parkings provisoires et hors les parkings St Jean, Gambetta, République et Victoire, l'activité horaire est en recul de 0,6 % en 2015 après 1,4 % de progression en 2014. Si l'on exclut les seuls parkings provisoires et le parking St Jean avec une progression de 20,4 % en 2015, qui pour rappel a eu un impact très favorable sur l'évolution globale de l'activité horaire en 2015, la progression de l'activité a été de 2,7 % en 2014 et 0,8 % en 2015.

Au regard de ces éléments, les années 2014 et 2015 pourraient laisser à penser que ces 2 exercices seraient en rupture par rapport à la tendance de fond constatée depuis la création de la régie. Cependant, ce constat qui reste fragile sera à confirmer ou non au vu des résultats des prochains exercices.

2.3.2 – Evolution et composition des abonnements

a) Analyse globale des abonnements

Evolution et composition des abonnements

a-1- Evolution et composition des abonnements tous parcs

	Au 1er mai 2004	Répartition au 01/05/2004	1/01/2013 tous parcs	Répartition au 1/01/2013	01/01/2014 tous parcs	Répartition au 01/01/2014	01/01/2015 tous parcs	Répartition au 01/01/2014	01/01/2016 tous parcs	Répartition au 01/01/2016	Variation du 01/01/15 au 01/01/16 tous parcs en valeur	Variation en %
Résidents	741	11,4%	2088	32,3%	1925	31,2%	1 941	31,5%	1 932	31,8%	- 9	-0,5%
Permanents hors multcartes et nuit	5198	80,3%	3894	60,1%	3759	60,9%	3 691	59,8%	3 643	60,0%	- 48	-1,3%
Autres Multcartes & Nuits	647	10,0%	492	7,6%	487	7,9%	444	7,2%	439	7,2%	- 5	-1,0%
total hors résidents	5845	90,3%	4386	67,7%	4246	68,8%	4 135	67,0%	4 082	67,2%	- 53	-1,2%
Total général	6586	101,7%	6474	100,0%	6171	100,0%	6 076	98,5%	6 014	99,0%	- 62	-1,0%
écart /1er mai 2004			-1,7%		-6,3%		-7,7%		-8,7%			

a-2- Evolution tous abonnements confondus du 1er janvier 2005 au 1er janvier 2016 - tous parcs et hors Descas

Années	janv-05	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
Tous profils	6375	6684	6 891	7 121	6 470	6 921	6 771	6 647	6 474	6171	6 076	6 014
Variation d'une année à l'autre		4,8%	3,1%	3,3%	-9,1%	7,0%	-2,2%	-1,8%	-2,6%	-4,7%	-1,5%	-1,0%
		janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
parking provisoire Château Descas											21	57
Variation d'une année à l'autre												171,4%

Tous parkings hors Descas	6 171	6 055	5 957
		-1,9%	-1,6%

Au 1^{er} janvier 2016, les abonnements de tous types au nombre de 6 014 sont en recul de 1 % par rapport au 1^{er} janvier 2015, soit un niveau inférieur à ce qui avait été constaté sur les 3 précédents exercices, comme cela ressort du tableau ci-avant. Les abonnements résidents, alors qu'ils ont progressé dans des proportions considérables sur les dernières années, ont enregistré en 2015 un recul de 0,5 %. Les abonnements non résidents sont en recul de 1,2 %

b) Evolution des abonnés résidents entre 2004 et 2016 au 1^{er} janvier de chaque année, sauf en 2004 (Conventions longue durée et amodiations incluses)

Situation au 1er janvier de l'année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Janv 2016/Janv 2015	1er janv 2016/ 1er janv 2004
C.C. Mériadeck							25	45	41	61	66	98	95	-3,1%	
Pey Berland	171	208	233	255	274	265	273	288	332	362	307	326	324	-0,6%	89,5%
Gambetta	173	163	122	159	174	164	124	116	132	156	163	161	163	1,2%	-5,8%
Bonnac	0	0	0	0	0	0	42	45	41	33	28	22	20	-9,1%	
République	107	100	93	134	141	143	143	134	144	141	134	142	151	6,3%	41,1%
cité mondiale	115	137	153	218	252	232	236	260	296	314	293	295	299	1,4%	160,0%
Front du Médoc	36	58	77	179	184	182	201	198	192	190	196	191	181	-5,2%	402,8%
Victoire	110	98	125	197	181	203	180	173	203	223	179	179	183	2,2%	66,4%
Rue Lhôte		106	117	133	131	129	121	116	117	144	129	123	115	-6,5%	
total hyper centre	712	870	920	1275	1337	1318	1345	1375	1498	1624	1495	1537	1531	-0,4%	115,0%
Huit Mai 1945	4	9	36	79	66	123	133	136	122	124	127	115	124	7,8%	3000,0%
Bergonié	19	26	54	48	46	51	52	53	48	50	56	53	47	-11,3%	147,4%
Porte de Bordeaux	0	20	27	25	27	30	32	30	33	40	44	45	47	4,4%	
Croix de Seguey	0	0	0	40	39	40	41	44	46	60	57	44	49	11,4%	
total centre	23	55	117	192	178	244	258	263	249	274	284	257	267	3,9%	1060,9%
Barrière du Médoc	0	12	30	42	49	52	57	57	58	60	58	55	51	-7,3%	
Charles de Gaulle	6	13	22	17	18	19	24	23	28	60	21	21	25	19,0%	316,7%
Pessac centre	0	1	10	11	13	31	77	86	80	70	67	68	54	-20,6%	
total périphérie	6	26	62	70	80	102	158	166	166	190	146	144	130	-9,7%	2066,7%
Saint Jean															
TOTAL	741	951	1099	1537	1595	1664	1761	1804	1913	2088	1925	1938	1928		
variation d'une année à l'autre		28,3%	15,6%	39,9%	3,8%	4,3%	5,8%	2,4%	6,0%	9,1%	-7,8%	0,7%	-0,5%		

Château Descas												3	4
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---

Il ressort du tableau ci-dessus les principaux points suivants :

- les abonnés résidents ont connu depuis la création de la régie une évolution extrêmement favorable puisqu'au nombre de 741 au 1^{er} janvier 2004, ils ont atteint le nombre de 1928 au 1^{er} janvier 2016, progression qui a permis de limiter la baisse globale du nombre d'abonnés.
- Cette très forte progression d'abonnements résidents en tendance s'explique largement par les mesures prises par PARCUB énoncées ci-avant (augmentation des quotas réservés aux résidents à plusieurs reprises, accroissement du périmètre permettant de bénéficier du tarif résident, politique tarifaire très favorable marquée récemment par la création du tarif petit rouleur et un abattement de 50 % du tarif de base résident pour les véhicules dits écologiques). Grâce à cette politique, les abonnements résidents représentaient au 1^{er} janvier 2016 près d'un tiers du total des abonnés (31,8 %).

c) Les abonnements non résidents (Conventions longue durée et amodiations incluses) – Chiffres au 1^{er} janvier sauf pour 2004

Abonnements non résidents	chiffres au 1er janvier sauf indication contraire														
	1er mai 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015	Janv.2016/Mai 2004
Permanents multicartes et nuit															
C.C. Mériadeck	573	333	305	232	213	199	204	216	196	174	189	189	192	1,6%	-66,5%
Pey Berland	379	303	389	396	399	366	269	244	225	226	239	234	215	-8,1%	-43,3%
Gambetta	479	413	410	419	438	471	430	393	398	413	410	394	395	0,3%	-17,5%
Bonnac	0	0	0	0	0	0	142	170	162	156	153	151	149	-1,3%	
République	366	364	515	461	574	560	531	529	506	436	435	442	452	2,3%	23,5%
cité mondiale	847	801	694	712	684	630	595	544	503	446	409	407	401	-1,5%	-52,7%
Front du Médoc	750	808	882	844	869	853	811	815	766	711	717	711	661	-7,0%	-11,9%
Victoire	482	434	466	418	433	360	340	305	263	258	252	266	273	2,6%	-43,4%
Rue Lhôte															
total hyper centre	3 876	3 456	3 661	3 482	3 610	3 439	3 322	3 216	3 019	2 820	2804	2794	2738	-2,0%	-29,4%
n/n-1								-3,2%	-6,1%	-6,6%	-0,6%	-0,4%	-2,0%		
Huit Mai 1945	762	806	854	814	824	795	713	670	644	625	614	523	529	1,1%	-30,6%
Bergonié	0	3	9	27	6	7	7	8	6	8	5	4	4	0,0%	
Porte de Bordeaux	412	373	331	322	331	360	506	482	445	443	301	285	274	-3,9%	-33,5%
Croix de Seguey															
total centre	1 174	1 182	1 194	1 163	1 161	1 162	1 226	1 160	1 095	1 076	920	812	807	-0,6%	-31,3%
Barrière du Médoc	149	144	121	120	110	99	109	113	109	95	88	81	81	0,0%	-45,6%
Charles de Gaulle	119	109	101	97	89	82	79	71	74	30	58	54	56	3,7%	-52,9%
Pessac centre	304	305	303	303	384	345	295	302	345	277	291	296	269	-9,1%	-11,5%
total périphérie	572	558	525	520	583	526	483	486	528	402	437	431	406	-5,8%	-29,0%
Saint Jean	223	228	205	189	172	154	129	105	92	88	85	80	78	-2,5%	-65,0%
TOTAL	5 845	5 424	5 585	5 354	5 526	5 281	5 160	4 967	4 734	4 386	4246	4117	4029	-2,1%	-31,1%
variation d'une année à l'autre		-7,2%	3,0%	-4,1%	3,2%	-4,4%	-2,3%	-3,7%	-4,7%	-7,4%	-3,2%	-3,0%	-2,1%		

Parkings Provisoires	1er mai 2004	janv-05	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16
Château Descas												18	53
TOTAL avec parkings provisoires	5845	5424	5585	5354	5526	5281	5160	4967	4734	4386	4246	4135	4082
Variation N-1		-7,2%	3,0%	-4,1%	3,2%	-4,4%	-2,3%	-3,7%	-4,7%	-7,4%	-3,2%	-2,6%	-1,3%

Commentaires :

La baisse des abonnements non résidents de 31,1 % depuis le 1^{er} mai 2004, soit depuis la création de la régie, est tout à fait conséquente avec des reculs constatés d'année en année. Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016, le recul est de 2,1 %, chiffre nettement plus favorable que sur les exercices précédents. Si l'on tient compte du parking Château Descas qui correspond à une gestion transitoire, le nombre d'abonnés a été bonifié sur les 2 dernières années.

Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings - Chiffres au 1/01/2016

Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings hors parc provisoire de surface DESCAS - au 1/01/2016

	Capacité Parking VL hors places privées	Capacité Parking hors fourrière	Abonnés non résidents	en % de la capacité du parking	Abonnés résidents	en % de la capacité du parking	total abonnés	en % de la capacité du parking	total en % de la capacité du parking hors fourrière
C.C. Mériadeck	1 363	1363	192	14,1%	95	7,0%	287	21,1%	21,1%
Pey Berland	688	688	215	31,3%	324	47,1%	539	78,3%	78,3%
Gambetta	515	515	395	76,7%	163	31,7%	558	108,3%	108,3%
Bonnac	164	164	149	90,9%	20	12,2%	169	103,0%	103,0%
République	421	421	452	107,4%	151	35,9%	603	143,2%	143,2%
Cité Mondiale	712	712	401	56,3%	299	42,0%	700	98,3%	98,3%
Front du Médoc	1144	965	661	57,8%	181	15,8%	842	73,6%	87,3%
Victoire	455	455	273	60,0%	183	40,2%	456	100,2%	100,2%
Rue Lhôte	106	106	0	0,0%	115	108,5%	115	108,5%	108,5%
Total hyper centre ville	5568	5389	2738	49,2%	1531	27,5%	4269	76,7%	79,2%
Huit Mai 1945	726	443	529	72,9%	124	17,1%	653	89,9%	147,4%
Bergonié	64	64	4	6,3%	47	73,4%	51	79,7%	79,7%
Porte de Bordeaux	724	536	274	37,8%	47	6,5%	321	44,3%	59,9%
Croix de Seguey	40	40	0	0,0%	49	122,5%	49	122,5%	122,5%
Total centre ville	1554	1083	807	51,9%	267	17,2%	1074	69,1%	99,2%
Barrière du Médoc	132	132	81	61,4%	51	38,6%	132	100,0%	100,0%
Charles de Gaulle	290	290	56	19,3%	25	8,6%	81	27,9%	27,9%
Pessac centre	355	355	269	75,8%	54	15,2%	323	91,0%	91,0%
Total périphérie	777	777	406	52,3%	130	16,7%	536	69,0%	69,0%
Total hors Saint Jean	7899	7249	3951	50,0%	1928	24,4%	5879	74,4%	81,1%
Saint Jean	512	512	78	15,2%	0	0,0%	78	15,2%	15,2%
Total Général	8411	7761	4029	47,9%	1928	22,9%	5957	70,8%	76,8%

Les chiffres ci-dessus tiennent compte de tous les abonnements y compris les abonnements de longue durée et des amodiations.

Les pourcentages de places abonnés permanents ou résidents ramenés à la capacité du parc sont extrêmement variables d'un parking à un autre du fait des caractéristiques propres à chaque ouvrage.

Aussi, l'analyse pour les secteurs hypercentre et centre est peu pertinente alors que chacun de ces secteurs comprend des parcs très spécifiques comme le parking Centre Commercial Mériadeck qui est de fait un parking de surface commerciale. Les parkings réservés exclusivement à des abonnés résidents ou de façon prioritaire « faussent » également les chiffres par secteur. Par ailleurs, les pourcentages de la capacité du parking occupé par des résidents doivent tenir compte du fait que pour les parkings saturés, il existe un temps entre la souscription de nouveaux abonnements et la libération de places. Aussi, lorsqu'on est à 2 ou 3 % du seuil maximum de places réservées aux résidents, dans les faits, cela correspond au seuil le plus élevé du quota résident.

Les abonnés tous parcs confondus et hors fourrière représentent 77 % de la capacité des parkings. Les pourcentages sur les parcs du centre de Bordeaux en dehors du parking Centre Commercial Mériadeck spécifique sont généralement proches ou supérieurs à 100 %.

Ces pourcentages soulignent l'intérêt du foisonnement qui est pratiqué sur les parkings : l'ensemble des abonnés n'étant pas tous présents en même temps, un nombre d'abonnements significatifs par rapport à la capacité du parking est possible tout en permettant d'accueillir un nombre d'usagers horaires conséquents.

d) Abonnements 2 roues (2 roues motorisés et vélos)

	Au 1^{er} janvier 2012	Au 1^{er} janvier 2013	Au 1^{er} janvier 2014	Au 1^{er} janvier 2015	Au 1^{er} janvier 2016
2 roues motorisés	78	112	92	97	89
Vélos (cumul)	754	814	875	936	1001

Depuis sa création, PARCUB mène une politique favorable à l'accueil des vélos et des 2 roues motorisés.

Au 1^{er} janvier 2016, la capacité pour les vélos est de 463 places et pour les motos de 211 (voir en annexe le tableau correspondant). L'importance de ces capacités est liée à une politique volontariste favorable aux 2 roues depuis la création de la régie. Tous les parkings appropriés du fait de leur possibilité d'accès disposent d'espace dédié aux espaces vélos, motos séparés lorsque cela est possible et justifié par un niveau de fréquentation suffisant.

Le nombre des abonnements vélos doit être analysé en tenant compte du fait que les abonnements ne sont pas résiliés. En effet, lors de l'abonnement, seuls 15 € sont réglés au titre des droits de souscription, l'abonnement étant ensuite à ce jour gratuit. La progression constatée d'environ 60 unités d'une année à l'autre traduit l'intérêt de l'offre de PARCUB pour les cyclistes.

2.4 – UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS QUI RESTE SOUTENU

2.4.1 TRAVAUX RELATIFS A L'AMELIORATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE DES PARKINGS

2.4.1.1 TRAVAUX DE PEINTURE REALISES EN 2015 PAR L'EQUIPE DE PEINTURE DE PARCUB

PARKING CENTRE COMMERCIAL MERIADECK :

En partenariat avec la Poste, des consignes automatiques pour le retrait de colis commandés via internet ont été implantées sur ce parking au niveau -1 à proximité des pistes d'entrée des véhicules et du sas d'accès aux translocs du centre commercial. Pour améliorer la qualité d'ambiance de cette zone, les abords immédiats de ces consignes ont été repeints.

Parking Victoire :

Les travaux de peinture réalisés en 2015 par l'équipe peinture de la régie ont porté en grande partie sur ce parking, la dernière rénovation de cet ouvrage qui avait été réalisée par les personnels de PARCUB remontant à 10 ans. Les niveaux -2 et -3 ont été traités au niveau des murs, plafonds, poteaux, portes palières des escaliers ainsi que les voies de circulation. Les places de stationnement encore très convenables n'ont pas été traitées.

Parking Pessac centre

Les travaux commencés en 2014 sur cet ouvrage ont été finalisés en juin 2015 par le traitement du niveau -1.

Parking Barrière du Médoc au Bouscat :

Des travaux de remise au propre des bordures des îlots béton, de la sortie des véhicules ainsi que de la signalétique ont été effectués courant de l'été 2015.

Zones fourrière de Front du Médoc :

Pour sécuriser les manœuvres des chariots électriques de manutention des véhicules mis en fourrière, un produit antidérapant a été appliqué sur certaines parties des voies de circulation trop glissantes du fait d'infiltrations d'eau.

Traitement des dégradations de type tags et graffitis avec 2 opérations majeures sur l'espace vélos de la place Gambetta

Comme chaque année, l'équipe peinture de la régie a dû intervenir sur l'ensemble des parkings de la régie pour supprimer des tags et graffitis. L'espace vélo de la place Gambetta a été particulièrement concerné avec 2 opérations de reprise complète des murs et des grilles d'entrée en moins de 6 mois.

2.4.1.2 TRAVAUX DIVERS REALISES PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DE PARCUB

Aménagement de locaux

Devant la nécessité de créer des bureaux pour accueillir les responsables de secteurs suite à la création de ces postes de managers, divers travaux ont été réalisés par l'équipe technique de PARCUB :

- le local affecté au comité d'entreprise au niveau de l'entresol du parking Front du Médoc a été rénové et accueille à présent les responsables de secteur,
- la salle de formation qui avait été aménagée sur le rez-de-rue du parking, au niveau de la trémie de sortie a été affectée au comité d'entreprise,
- une nouvelle salle de formation a été créée dans la zone occupée auparavant par la société La Petite Reine, dans le petit parking rue Georges Bonnac.

Création d'un chenil

Afin de permettre l'hébergement de l'auxiliaire canin du service comptage de PARCUB, un espace a été aménagé sur le site de la fourrière de Mérignac. Ces travaux ont consisté à la création d'un chenil comprenant un enclos extérieur grillagé. Des sanitaires destinés au personnel qui intervient pour l'entretien du chien et des locaux ont été créés à l'intérieur du bâtiment situé en entrée du site.

2.4.1.3 TRAVAUX DE MISES EN CONFORMITE AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES : UNE PROGRAMMATION DES DERNIERS TRAVAUX DESORMAIS ACTES SUR LA BASE DE DOSSIERS AD'AP VALIDES

Comme précisé dans les rapports annuels précédents, divers travaux au titre de l'accessibilité ont été réalisés sur les dernières années tenant compte des évolutions réglementaires. Un échéancier des derniers travaux a été déterminé par la dépose de dossiers dits Ad'ap auprès de la Préfecture en juillet 2015.

Les avis des divers services instructeurs des municipalités concernées (Bordeaux, Mérignac, Pessac et le Bouscat) ainsi que de la Préfecture ont été rendus entre septembre et octobre 2015, tous favorables. Le dernier avis validant les dérogations demandées concernant Centre Commercial Mériadeck a été rendu le 9 mars 2016.

Le programme des travaux désormais acté doit porter sur les prochaines années pour s'achever en 2017. Les investissements restants à réaliser ont été, selon expertise de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont s'est entouré PARCUB, évalués à 4 852 000 €, l'essentiel de ce programme devant être réalisé en 2016. Il est à noter que pour limiter le coût des investissements futurs, le service technique de PARCUB sera mobilisé sur une partie modérée des travaux.

Les procédures de consultation pour la réalisation des travaux peuvent à présent être lancées.

2.4.2 TRAVAUX RELATIFS A LA SECURITE DES PARKINGS

Travaux de réparations d'installations d'extinction automatique sprinkleurs

Des opérations de jouvence ont été réalisées sur des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkleurs de parkings qui le nécessitaient du fait de leur ancienneté.

C'est ainsi que sur les parcs Saint-Jean, Victoire, Gambetta et République des postes de déclenchement ont été renouvelés, des vannes de coupure changées, des capteurs et contacteurs installés pour préparer le renforcement des alarmes sur les GTC de ces parcs et sur ces mêmes parcs plus le parc Pessac Centre, des remises en état des réseaux sprinkleurs dans les niveaux des parcs ont été faites.

Changement du groupe électrogène du parking Front du Médoc

Le groupe électrogène qui alimentait en secours une partie des équipements électriques du parc Front du Médoc avait subi une panne de sa pompe d'injection dont le montant de la réparation était disproportionné au regard de la vétusté de cet équipement âgé alors de 40 ans.

Aussi, avec l'assistance d'un bureau d'étude, il a été procédé au remplacement de cet équipement avec l'installation d'un groupe électrogène plus puissant qui secoure dorénavant l'ensemble des installations électriques du parking.

Renouvellement d'installations de détection de monoxyde de carbone (Co)

Sur les parkings Victoire, Pessac, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux, les installations de détection de CO étaient vétustes (plus de 25 ans) et leur entretien aurait pu devenir problématique avec les difficultés croissantes pour trouver certaines pièces détachées.

Sur ces ouvrages, une opération de renouvellement de ces équipements a donc été engagée et réalisée sur 2015. Dorénavant, deux gaz sont recherchés dans l'air ambiant des parkings, le monoxyde de carbone et le monoxyde d'azote (No) ainsi que l'exige la réglementation.

Les autres parkings sont équipés de matériel plus récent ou ont vu leurs installations renouvelées les années précédentes.

2.4.3 Autres travaux

Parcs de stationnement Gambetta :

Suite à des plaintes de riverains, une étude acoustique a été réalisée sur ce parc pour mettre en évidence d'éventuels dépassements des seuils des niveaux sonores tolérés par la réglementation. C'est ainsi qu'il est apparu que sur certains équipements de ventilation de cet ouvrage, les niveaux sonores nocturnes étaient parfois dépassés la nuit lorsque le déclenchement de ventilateurs était commandé.

Une opération de mise en conformité a donc été réalisée consistant à la mise en place de pièges à son dans les locaux de ventilation concernés (nécessitant des travaux de maçonnerie) de mise en place de plots anti-vibratiles, d'isolation acoustique des mêmes locaux par habillage avec un revêtement spécifique.

Une nouvelle campagne de mesures acoustiques après travaux a permis de valider la bonne mise en conformité de ces équipements dont les émergences sonores sont à présent en dessous des seuils admissibles.

Télésurveillance des parkings

Les parcs de stationnement exploités par PARCUB sont tous équipés d'un système d'interphonie de marque Commend, le parking Front du Médoc centralisant ces installations lorsque les parkings sont gérés en mode « Télésurveillance ». Certains équipements analogiques de ces parcs étaient d'une technologie trop ancienne et surtout l'installation de centralisation sur le parc Front du Médoc était saturée, ce qui ne permettait pas de raccorder de nouvelles installations.

Or, avec le développement soutenu de PARCUB, de nouveaux parkings doivent pouvoir être gérés à l'avenir à distance. Un équipement numérique a été installé sur les parcs Pey-Berland, Centre Commercial Mériadeck et Huit mai 45 et une refonte complète du système a été réalisée. Le parc central peut désormais recevoir jusqu'à 112 sites distants.

Il faut noter que la difficulté était de réaliser cette opération sur le parc Front du Médoc en interrompant le moins possible le fonctionnement de la télésurveillance des parcs distants, ce qui a été fait.

2.5 – LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE PARCUB

2.5.1 - Mandats confiés par Bordeaux Métropole :

Pour rappel (cf. rapport annuel précédent) dans le cadre de la ligne D du tramway, PARCUB était engagé sur 3 mandats avec Bordeaux Métropole. L'opération Gruet n'est pas allée à son terme. Le parking Denis a été abandonné avec une opération en substitution et le parking Rex Beaujon est en cours de construction.

Une opération en substitution du parking DENIS au Bouscat :

La réalisation d'un parking en élévation sur le parking de surface Denis au Bouscat a été abandonnée. Au regard de l'opportunité d'exploiter une parcelle proche de l'avenue de la Libération donnant sur la rue Laharpe parallèle à cette dernière ainsi que sur l'avenue d'Eysines. Les échanges entre Bordeaux Métropole et PARCUB sur ce dossier ont débouché sur la rédaction d'un projet de convention, un parking provisoire de surface de près de 70 places devant être aménagé par PARCUB. Ce parking provisoire est susceptible de déboucher sur la construction d'un ouvrage définitif ultérieurement.

Parc de stationnement REX BEAUJON à Bordeaux (capacité finale 92 places VL) :

A l'issue d'un concours restreint, la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence d'architecture BLP. Le permis de construire a été déposé le 27 décembre 2013. Le dossier a été interrompu. Après décision du 21 juillet 2015 de la cour administrative d'appel revenant sur l'annulation en première instance de la DUP de la ligne D du tramway, le dossier a été relancé fin juillet 2015.

Les ordres de service de démarrage des travaux pour un montant de 2 455 374,43 € H.T ont été notifiés le 28 septembre 2015 lors de la première réunion de chantier.

Les travaux ont débuté à l'issue de la période de préparation le 4 novembre par le terrassement de la parcelle et se sont poursuivis par la réalisation des fondations jusqu'en fin d'année 2015.

A la date de rédaction de ce rapport, les travaux d'élévation sont en cours et les travaux de superstructure devant être terminés au mois de juin 2016.

La livraison de l'ouvrage est prévue pour octobre 2016 conformément au calendrier contractuel.

A ce jour, des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 67 900 € TTC (soit 2.30 %) ont été notifiés par Parcub concernant essentiellement les aléas techniques suite à la découverte de fondations existantes diverses sur le terrain.

PARCUB en sa qualité de mandataire a perçu en 2015 une rémunération de 10 300,59 € TTC.

2.5.3 - Opérations propres de construction de parcs de stationnement :

- **Construction du parc de stationnement LES SECHERIES à Bègles (capacité finale 406 places VL) :**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Mairie à Bègles pilotée par AQUITANIS, PARCUB construit un parc de stationnement mutable et mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC.

L'agence d'architecture DUNCAN LEWIS a été désignée lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Le permis de construire a été délivré le 12 septembre 2013 par la mairie de Bègles. Les études de conception ont été finalisées au cours du dernier trimestre 2013.

Par délibération en date du 14 octobre 2014, PARCUB a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour un montant de 3 490 251 € HT. Les marchés de travaux déposés au contrôle de Légalité le 20 novembre 2014 ont été notifiés aux entreprises le 28 novembre 2014.

L'ordre de service de démarrage des travaux avec une période de préparation de 2 mois a été notifié le 28 novembre 2014.

La superstructure de l'ouvrage a été entièrement terminée fin juin 2015 permettant aux corps d'états secondaires d'intervenir dès juillet 2015.

L'intervention du serrurier pour la pose des façades en acier galvanisé du bâtiment s'est terminée fin janvier 2016.

La commission de sécurité et d'accessibilité s'est tenue le 11 février 2016 et a donné un avis favorable avec réserves.

Le chantier s'est déroulé conformément au calendrier d'exécution des travaux et le bâtiment a été réceptionné avec réserves le 22 février 2016.

En parallèle, l'arrêté du maire autorisant à ouvrir le parc de stationnement a été pris le 16 février 2016 et a permis une ouverture du parc de stationnement le 25 février 2016 respectant l'engagement contractuel de PARCUB avec les différents promoteurs et l'aménageur de la ZAC.

Les deux premiers promoteurs Bouygues et Aquipierre ayant livré leur opération ont pris possession de 116 places au 29 février 2016.

La levée des réserves s'effectuera au cours des mois d'avril et mai 2016.

Des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 20 954 € TTC (soit 0.50 %) ont été notifiés.

Le coût définitif de l'ouvrage est de 4 002 230 € HT dont 0.5 % d'avenant aux marchés de travaux et hors le montant des révisions estimées au plus à 12 600 €.

Construction du parc de stationnement PALUDATE à Bordeaux (capacité finale 566 places VL) :

Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique portant sur 3 parkings, PARCUB construit un parc de stationnement contigu à la future MECA quai de Paludate sur la ZAC St Jean BELCIER à Bordeaux. Il s'agit d'un parc de stationnement mutable et mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC.

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de juin 2013, le lauréat a été désigné le 17 décembre 2013.

L'agence d'architecture Groupe LOISIER a été désignée lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre qui s'est déroulé au cours du second semestre 2013.

Le marché de maîtrise d'œuvre après délibération du conseil d'administration de PARCUB a été notifié le 24 mars 2014. Les études de conception se sont poursuivies au cours du 1^{er} semestre 2014 en concertation avec l'EPA Bordeaux Euratlantique/Ville de Bordeaux pour la mise au point notamment du traitement de la toiture terrasse. Le PC a été déposé le 27 juillet 2014.

A la demande de l'EPA, la capacité du parc de stationnement initialement de 380 places VL (pm coût travaux 4 890 000 € HT) a été portée à 566 places VL par l'ajout d'un niveau supplémentaire pour un coût travaux de 6 495 000 € HT suivant délibération de PARCUB du 19 décembre 2014.

La consultation des marchés de travaux initialement prévue au cours du mois de novembre 2014 a donc été repoussée.

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre après avis de la CAO et délibération du CA de PARCUB a été notifié le 9 avril 2015. Il a pour objet :

- d'acter la modification du programme et la reprise des études par le maître d'œuvre,
- de fixer le nouveau coût des travaux à 6 495 000 € HT suivant l'estimation du maître d'œuvre et sur laquelle il s'engage,
- de fixer le nouveau forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre d'un montant de 575 690,36 € HT comprenant une mission complémentaire OPC, ainsi que le suivi de la charte chantier propre mise en place par l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Le permis initial a été annulé et un nouveau permis de construire déposé le 16 février 2015 a été accordé par la ville de Bordeaux en date du 26 juin 2015.

Les marchés de travaux en appel d'offres ouvert ont fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence en date du 3 avril 2015.

Par délibération en date du 9 juin 2015, PARCUB a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour un montant de 5 551 779.54 € HT. Par rapport à l'estimation maîtrise d'œuvre DCE, une économie de 18 % a été faite sur ce projet.

Les marchés de travaux déposés au contrôle de légalité le 29 juin 2015 ont été notifiés aux entreprises le 8 juillet 2015.

L'ordre de service de démarrage des travaux, avec une période de préparation de 1,5 mois, a été notifié le 8 juillet 2015.

Les travaux sur site auraient dû débuter le 24 août 2015. Cependant, l'EPA Bordeaux Euratlantique a informé tardivement PARCUB qu'une convention d'occupation précaire (COP) était nécessaire afin d'autoriser PARCUB à commencer les travaux sur la parcelle et d'utiliser les abords de celle-ci.

La mise en place de la COP a été effective le 5 octobre 2015 sans qu'un accord financier définitif ne soit trouvé. La difficulté porte sur la prise en charge de frais de l'ordre de 45 000 € HT dus principalement à des contraintes techniques données trop tardivement par l'EPA (19 000 € HT) et au décalage de démarrage du chantier (24 000 € HT). A ces frais, se rajoute le coût de l'occupation du terrain mis à disposition par l'EPA pour la réalisation des travaux du parc de stationnement (50 370,50 € HT). La prise en charge de ces travaux par l'EPA est en cours de négociation.

Les travaux n'ont donc débuté que le 5 octobre 2015, décalant la livraison prévue initialement en novembre 2016 au 31 janvier 2017.

Durant les travaux de fondation, un collecteur de refoulement d'une partie des eaux usées de la rive droite appartenant à Bordeaux Métropole a été endommagé.

Des travaux de réparation ont été entrepris par la SGAC, fermier du réseau.

Cet incident a obligé Parcub à reprendre le mode de fondation concernant deux pieux et a des conséquences financières et calendaires.

Le règlement de cet incident nécessite une négociation entre les différents intervenants pour valider les responsabilités de chacun.

Dans l'urgence, Bordeaux Métropole a accepté que ce réseau reste provisoirement sous l'emprise du parc de stationnement dans l'attente que celui-ci soit dévoyé par l'EPA dans le cadre de l'aménagement futur du bd des frères Moga.

Il est précisé que, dans la promesse de vente, aucun réseau actif ne devait être présent sur la parcelle.

Début janvier, la réparation faite par la SGAC sur le réseau EU n'a pas tenu. Le chantier du parc de stationnement sur cette zone (entrée voitures et rampes) a été interrompu du 4 janvier au 3 février 2016 (date de fin de reprise des travaux de la SGAC).

Ces aléas ont une incidence financière qui s'élève à ce jour, concernant le marché SEG FAYAT, à 69 811,32 € HT pour la modification des fondations et à 64 800 € HT pour l'interruption des travaux de la zone nord/ouest du chantier suite à la réparation défectueuse du réseau EU par la SGAC. Egalement ces travaux reportent la livraison de l'ouvrage à début mars 2017.

L'immeuble de la Caisse d'Epargne est susceptible d'être livré avant la livraison du parking. Il convient que PARCUB en liaison avec l'EPA Bordeaux Euratlantique trouve une solution d'attente, la proximité immédiate du parking Château Descas étant susceptible de permettre une solution

Concernant les travaux, les fondations sont terminées, la dalle du RDC a été coulée, les élévations et le plancher haut du R+1 ont débuté.

L'acquisition du terrain n'est pas finalisée à ce jour alors que les difficultés mentionnées doivent être réglées dans ce cadre.

A ce jour, des avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 234 364.90 € TTC (soit 3.52 %) ont été notifiés dont une grande partie est en cours de négociation avec l'EPA Bordeaux Euratlantique pour leur prise en charge.

- **Construction du parc de stationnement LES JARDINS DE L'ARS à Bordeaux (capacité finale 466 places VL avec une extension possible par l'ajout d'un niveau supplémentaire) :**

Dans le cadre d'une convention avec l'EPA Bordeaux Euratlantique, PARCUB devait construire un parc de stationnement rue Carles Vernet en face du MIN sur le domaine des jardins de l'Ars de la ZAC St Jean BELCIER à Bordeaux. Il s'agit d'un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programmes de la ZAC comprenant un écopoint (micro déchetterie exploitée par Bordeaux Métropole).

Le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours avait été attribué à l'agence R Architecture. Le dossier de permis de construire était prêt à l'été 2015.

La mise au point du projet a fait l'objet d'intenses concertations avec l'EPA Bordeaux Euratlantique concernant notamment le rendu des façades en résille béton préfabriquées, le rapport au sol du bâtiment ou encore le traitement de la voie d'accès des véhicules à l'éco-point et du mur pignon aveugle.

Une CAP OIN s'est déroulée le 6 Juillet 2015. Afin d'apporter toutes garanties sur l'aspect qualitatif des façades, des échantillons du panneau préfabriqué de la résille béton, des plans de détails d'exécution de sa fixation et des échantillons de couleur y ont été présentées.

Le 8 Septembre 2015 s'est déroulé un dernier échange entre l'EPA, PARCUB et sa maîtrise d'œuvre. Les points ci-dessus ont été de nouveaux abordés et précisés avec, compte tenu de la diversité des points de vue, la présentation de plusieurs variantes permettant à l'EPA, en échange avec PARCUB, de se prononcer sur ses préférences.

Au final, décision a été prise par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'interrompre le projet. Alors que celui-ci contribuait à l'équilibre économique général de la convention de partenariat qui lie l'EPABE et PARCUB sur 3 parkings, l'EPABE doit pouvoir maintenir cet équilibre. Dans son courrier mettant fin à l'opération, l'EPABE prévoit une compensation financière au titre des frais engagés ainsi qu'un parking en substitution. L'accord de sortie de cette opération reste à ce jour à finaliser étant précisé qu'au 1^{er} mars 2016, les frais engagés par PARCUB au titre de l'opération sont chiffrés à la somme de 259 760,06 € TTC.

- **Construction du parc de stationnement QUAIS DE FLOIRAC à Floirac (capacité finale 962 places VL dont 162 places de surface avec une extension possible de un à deux niveaux supplémentaires) :**

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Quais de Floirac pilotée par BORDEAUX METROPOLE, PARCUB construit rue Jean Alfonséa sur l'îlot J1 au Sud de la ZAC un parc de stationnement mutualisé pour les besoins des différents programmes et plus particulièrement pour ceux de la future grande salle de spectacle implantés sur la ZAC.

Une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancée au mois de juillet 2014.

Par arrêté en date du 19 novembre 2014, PARCUB a validé la proposition du Jury de retenir les 3 équipes de maîtrise d'œuvre JM IBOS/M VITART, Rudy RICCIOTTI et FLINT pour participer au concours.

Par délibération du CA de PARCUB fin mars 2015 qui a validé l'avis du Jury, l'agence Rudy RICCIOTTI a été désignée lauréate du concours.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 11 mai 2015 pour un montant initialement de 1 119 486 € HT ramené après négociations à 949 800 € HT (- 15%).

L'esquisse phase concours a nécessité un profond remaniement pour satisfaire aux exigences fonctionnelles du programme. De même le dépassement du coût d'objectif de l'ouvrage (+4%) phase esquisse concours nécessite une optimisation financière.

L'avant Projet Sommaire (APS) a été présenté à Bordeaux Métropole (aménageur) ainsi qu'à l'architecte de la ZAC au cours des mois de juin et de Juillet 2015 pour validation avant dépôt du PC.

Le dossier Avant-Projet Définitif (APD) et son estimation ont été remis par la maîtrise d'œuvre début octobre 2015.

L'estimation travaux du maître d'œuvre en phase APD est de 12 911 489.95 € HT soit une augmentation de l'ordre de 19.9 % par rapport à l'estimation concours. Cette augmentation s'explique notamment par un surcoût important des fondations profondes de 980 000 € HT (+9.1%).

En effet, suite aux investigations géotechniques complémentaires des sols (étude de type G2 AVP), la maîtrise d'œuvre en collaboration avec le bureau d'étude géotechnique a dû revoir ses fondations du fait de la mauvaise qualité des sols (sujétions de mise en œuvre plus complexe et quantité de pieux plus importante).

Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sera passé afin d'arrêter le coût des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et sa rémunération définitive correspondante.

Un point financier plus approfondi sera fait avec Bordeaux Métropole au-delà des informations qui ont déjà été données.

Le dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau est en attente de la finalisation de l'étude hydraulique commandée par Bordeaux Métropole.

Le dossier de demande d'étude au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact a été déposé fin octobre 2015.

Le permis de construire a été déposé le 12 février 2016 et sa mise au point a nécessité une réunion avec le SDIS 33 suite à des divergences sur l'adéquation de la réglementation incendie et l'image architecturale du projet engendrant un retard de plus de deux mois.

La consultation des entreprises devrait se dérouler au cours du mois d'avril 2016 pour un démarrage des travaux au mois de septembre 2016, soit une livraison au plus tard en février 2018 conformément à l'engagement contractuel de Parcub.

- **Construction du parc de stationnement GRAND PARC à Bordeaux (capacité estimée de 248 places VL en R+2 ou de 332 places VL en R+3 :**

En 2015, PARCUB a fait une étude de stationnement pour mieux appréhender les besoins du secteur permettant ainsi de finaliser l'étude de faisabilité d'un parking au Grand Parc donnant rue François Lévêque dans un secteur marqué par une forte densité en logements sociaux et en fort développement alors que son offre de stationnement est actuellement totalement saturée.

Bordeaux Métropole, après délibération en date du 22 janvier 2016, a sollicité PARCUB qui a lancé un concours restreint de maîtrise d'œuvre en mars 2016.

Il est prévu de désigner le lauréat du concours au cours du mois de septembre 2016 pour un démarrage des travaux en septembre 2017 et une livraison en décembre 2018.

2.6– LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Les réclamations qui regroupent les insatisfactions et les sinistres sont présentées sous forme de tableaux synthétiques pour les années 2014 et 2015 (annexe n° 6).

En premier lieu et pour une bonne analyse de ces chiffres, il convient de rapporter le nombre d'insatisfactions et de sinistres au niveau de l'activité de PARCUB, à savoir que PARCUB avec 7668 places a accueilli, en 2015, 2 389 732 entrées horaires et comptabilisait au 1^{er} janvier 2016, 5957 abonnés.

Les insatisfactions au nombre de 130 en 2015 pour 98 en 2014 et les sinistres au nombre de 213 en 2015 pour 141 en 2014 retrouvent un niveau comparable à 2013 (145 insatisfactions et 202 sinistres). Ces chiffres globalement au regard du niveau d'activité sont faibles.

CHAPITRE 3 – ACTIVITE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - COMPTES 2015

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement une analyse synthétique d'ensemble.

Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives, qui ont été au nombre de 4 en 2015 ainsi que les virements de crédit.

Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis.

Pour une bonne analyse des comptes, figure, comme l'an passé, en annexe une présentation détaillée des comptes de l'année objet du rapport annuel par rapport à l'exercice précédent avec les écarts en valeur et en pourcentage d'un exercice à l'autre.

ANALYSE DES COMPTES 2015

3.1 - Section d'exploitation

Une analyse synthétique peut être réalisée en partant des principaux chiffres ci-après qui sont ensuite commentés.

Chiffres en milliers d'euros arrondis – A compter de l'année 2012, la méthodologie appliquée pour les soldes intermédiaires de gestion correspond à celle du compte de gestion hors le chiffre d'affaires dont sont déduits les tickets restaurants, part salariale

	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation 2014/2015	
			En %	En valeur
Produits des services (chapitre 70)	13 809	14 048	+1,73 %	+ 239
Autres produits (chapitre 75)	1 676	1 174	- 29,91 %	- 501
Chiffre d'affaires selon le logiciel Helios (hors tickets restaurants)	15 439	15 176	- 17,03 %	- 263
Chiffre d'affaires hors remboursement formation et hors tickets restaurants	15 000	15 143	+ 0,95 %	+ 143
Subvention d'équilibre	0	0		
Masse salariale (salaires chargés et hors intérim)	6 537	6 869	+ 5,07 %	+ 332
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	7 050	7 358		+308
Achats et charges externes (intérim exclus)	4 418	4 508	+ 2,03%	+ 90
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	3 437	4 191	+ 21,94%	+ 754
Résultat courant non financier	+ 1 258	- 259	- 120,5 %	- 1517
Résultat financier	11	5	-54,54 %	- 6
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	+ 545	-254	-146,6 %	-799
Résultat exceptionnel	741	574	-22,53 %	-167
Résultat de l'exercice avant affectation à la provision pour grosses réparations	1 471	1 105	-24,88 %	-366
(1) Dotation à la provision pour grosses réparations	136	784	+476,4%	+648
(2) Reprise sur la PGR	441	172	-61,00 %	-269
(3) Travaux de grosses réparations financés hors reprise sur la PGR	0	0		
(1) - (2) + (3) = ressource nette dégagée par PARCUB pour les grosses réparations	- 305	612	+300,6%	+917
Résultat de la section de fonctionnement hors IS **	2 010	321	-84,02 %	-1689
Résultat de la section de fonctionnement moins IS de l'exercice	1 335	321	-75,95%	-1014
Résultat de la section d'investissement	1 326	-1 435	-208,2 %	-2761

*selon le logiciel de comptabilité publique HELIOS

**sur l'exercice ou d'un exercice antérieur

3.1.1 – Analyse du résultat de la section d'exploitation : résultat tel que donné par les comptes et résultat retraité pour une meilleure lecture sur le plan économique

En 2015, est comptabilisé à la section d'exploitation, un total de recettes de 16 446 756 € contre 16 937 239 € l'an passé. Le total des charges, impôts sur les sociétés inclus, est de 16 125 854 € en 2015 contre 15 601 794 € en 2014. L'exercice 2015 dégage un excédent de 320 902 € à comparer au résultat de 2014 de 1 335 445 €. Aussi, le résultat comptable diminue de 1 014 543 €, soit – 76 %.

Pour bien appréhender l'évolution du résultat, il convient de mettre en exergue les éléments d'analyse suivants :

En 2015, PARCUB ayant bénéficié du Crédit d'impôt au titre du CICE aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé ce qui n'était pas le cas en 2014. L'évolution du résultat avant impôt sur les sociétés est en baisse significative de 1,689 M€.

En second lieu, il faut observer une progression très forte de la provision pour grosses réparations de 648 000 €. Comme l'an passé, les dépenses de grosses réparations et de peintures ont été financées à dû concurrence par une reprise sur la provision pour grosses réparations. Aussi, la progression de la dotation à la provision pour grosses réparations a contribué à dû concurrence de cette progression à la diminution du résultat avant impôt sur les sociétés.

En troisième lieu, il faut observer que le résultat exceptionnel, selon les soldes intermédiaires de gestion Hélios (avec reprise de la quote-part des subventions d'investissement au fur et à mesure des amortissements) avait bonifié les comptes 2014 de 741 K€. En 2015, le résultat exceptionnel est resté positif mais de moindre ampleur puisqu'il s'est établi à la somme de 574 K€.

Aussi, à niveau de résultat exceptionnel et de dotation à la provision pour grosses réparations identiques que l'an passé, le résultat de PARCUB avant IS se serait élevé à la somme de 1,136 M€ contre 2,01 M€ en 2014.

En quatrième lieu, il convient d'analyser l'évolution du chiffre d'affaires. Celui-ci hors remboursement de frais de formation et tickets restaurants s'établit à 15,143 M€ en 2015 en progression de 0,95 % par rapport à 2014. Les éléments composants le chiffre d'affaires à savoir pour l'essentiel les recettes horaires et abonnés ont évolué de façon contrastée avec :

- une évolution favorable des recettes horaires de 212 961 €, soit + 2,74 %, laquelle, alors que les tarifs horaires sont restés inchangés, n'a été possible que grâce à la progression de l'activité horaire du parking St Jean. Ce parking, en l'absence pendant toute l'année de concurrence directe, a enregistré une croissance de ses recettes horaires considérables de 348 779 €, soit + 20,45 %. Aussi, hors l'accroissement des recettes horaires sur le parking St Jean, les recettes horaires de PARCUB se seraient inscrites en recul sensible.

- les recettes des abonnements d'un montant de 5 454 662 € ont progressé de 1 %.

Enfin, il convient d'analyser l'évolution des dépenses. Hors impôt sur les sociétés, elles se sont élevées à 16 125 000 € en 2015 pour 14 927 000 € en 2014, soit une progression de 1,199 M€, soit + 0,551 M€ hors variation de la dotation à la provision pour grosses réparations. Cela correspond par rapport à 2014, en neutralisant la progression de la provision pour grosses réparations, à un accroissement des charges hors impôt sur les sociétés de 3,7 %.

Le chapitre 11, charges à caractère général, d'un montant de 4,507 M€ a progressé de 2,01 %, soit 88 860 €, progression qu'il convient d'apprécier en tenant compte des points suivants :

- o les dépenses de grosses réparation peintures incluses ont baissé de 263 678 €,
- o inversement les impôts ont augmenté de 328 460 €, somme qui intègre la somme de 288 709 € au titre de la CFE pour les exercices 2011 à 2014. Aussi, hors cette somme de 288 709 €, et un niveau de résultat exceptionnel et de dotation à la PGR comparable à 2014, le résultat de PARCUB avant IS se serait élevé à la somme de 1,424 M€,

- en neutralisant les 2 dernières variations mentionnées, le chapitre 11 a baissé de 59.850 € soit -1.36 %.

Le chapitre 11 varie significativement en fonction du niveau des dépenses de grosses réparations lesquelles doivent progresser significativement en 2016 avec la reprise des escaliers dans le cadre de la mise aux normes accessibilité PMR. Hors la variation des dépenses de grosses réparations, ce chapitre est maîtrisé depuis plusieurs années.

Le chapitre 12, charges de personnel intérim inclus, d'un montant de 7.358.231 € progresse de 307 942,49 €, soit + 4,37 %. Cette hausse est à apprécier au regard de toutes précisions apportées ci-après.

L'essentiel de la progression du chapitre 12 s'explique par un accroissement des effectifs dans le cadre du développement de PARCUB. L'effectif moyen de 124,6 en janvier 2015 était de 132,6 en janvier 2016. Plus précisément, la variation de charges de personnel a été impactée par le renforcement de la cellule Travaux Neufs avec le recrutement d'un ingénieur. Dans la perspective de l'exploitation de nouveaux parkings, 3 postes de chefs de secteur ont été créés comme prévu au plan à moyen terme et permettant de ne pas remplacer sur les prochaines années des départs à la retraite d'agents de maîtrise de la direction de l'exploitation et de faire face à la suppression du poste du directeur opérationnel parti à la retraite le 4^{ème} trimestre 2015. Le renforcement des moyens humains du parc central Front du Médoc ainsi que l'équipe d'agents polyvalents expliquent également la hausse des effectifs. Ces recrutements contribueront demain à la bonne gestion des nouveaux parcs à distance, c'est-à-dire au meilleur coût et avec une bonne qualité de service. Il est à noter que le départ à la retraite du directeur opérationnel en fin d'année 2015 non remplacé devrait avoir un impact favorable sur la masse salariale 2016.

Les 7 postes créés en 2015 ont eu un impact de l'ordre de 198 K€ sur le chapitre 12.

Pour analyser le chapitre 12, il convient de tenir compte des remboursements de frais de personnel au titre de la prévoyance, c'est-à-dire relative à des absences pour raison médicale (article 6419), lesquels se sont élevés à la somme de 260 468 € en 2015 pour 491 675 € en 2014. Le chapitre 12, déduction faite de ces remboursements, s'est élevé à la somme de 7 097 763 €. Ramené au chiffre d'affaires, cela donne un ratio de 46,5 % en hausse par rapport à 2014 et qui devra baisser avec la gestion des nouveaux parkings.

Le ratio masse salariale au sens large (chapitre 12) diminuée des remboursements (article 6419) rapporté au chiffre d'affaires est à analyser en tenant compte de la baisse conséquente des remboursements entre 2014 et 2015 qui s'explique pour une part significative par un décalage des remboursements 2015. En effet, le nombre total de jours d'absentéisme qui avait significativement progressé entre 2013 et 2014 a baissé de 11 % entre 2014 et 2015. Aussi, en supposant que la répartition des jours d'absence par tranche qui conditionne le niveau des remboursements serait comparable à 2014 et en tenant compte d'une baisse du taux d'absentéisme de 11 % et dès lors qu'il n'y aurait pas eu de décalage, l'article 6419 se serait inscrit en baisse de l'ordre de 50 000 € et non de 231 000 € comme constaté dans les comptes 2015. Ce point doit être pris en considération dans l'analyse du ratio masse salariale diminué des remboursements rapporté au chiffre d'affaires. En d'autres termes, hors le décalage mentionné, le ratio est meilleur que celui relevé plus haut.

3.1.2 – Autres commentaires

Le résultat financier de PARCUB, comme en 2014, alors que fin 2015 la trésorerie était de 19,7 M€, est insignifiant du fait que PARCUB ne peut accéder à des produits rémunérateurs.

Les opérations d'ordre et de transfert comme sur l'exercice précédent sont d'un montant significatif, 4 191 864 € en 2015. L'essentiel de ce chapitre est constitué des dotations aux amortissements du fait de l'importance du patrimoine de PARCUB en cours d'amortissement. En 2015, comme précisé ci-avant, 784 000 € de PGR ont été constitués au regard des dépenses prévues sur les parkings alors que la PGR en 2014 n'a été que de 136 000 €.

3.2 Section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de 1 435 656 € pour 4 575 815 € de recettes et 6 011 472 € de dépenses. Ce déficit s'explique par la construction du parking Bègles les Sècheries qui a fortement augmenté le montant des immobilisations en cours, lesquelles se sont élevées à la somme de 4 495 460 € en 2015 pour seulement 308 293 € en 2014.

Pour bien appréhender le déficit 2015, il faut ajouter que les reports à nouveau constatés lors de l'arrêt du compte administratif s'élevaient à la somme de 12 669 848 €. Aussi, l'excédent à reporter en 2016 à la clôture des comptes 2015 s'élève à la somme de 11 234 191 €.

3.3 – Conclusion

L'exercice 2015 est en retrait par rapport à l'année précédente qui avait été particulièrement favorable.

Toutefois, il convient de tenir compte des différents éléments exceptionnels et des variations analysées qui font apparaître que l'exercice 2015 est certes en retrait par rapport à 2014 mais demeure globalement satisfaisant, le dernier exercice permettant de conforter la situation financière de PARCUB dont la situation bilantielle est favorable et permet alors que la régie doit faire face à des investissements importants sur les années à venir.

Pour autant, il ressort de l'analyse que les marges de manœuvre de PARCUB ne doivent pas être surestimées. Le niveau conjoncturel particulièrement favorable des recettes sur le parking St Jean doit être souligné alors que ce parking sera à nouveau concurrencé en 2017 et qu'une partie des recettes de ce parking dans le cadre de la convention passée avec la SNCF devra être reversée prochainement à cette dernière.

La dotation pour la provision pour grosses réparations constituée en 2015 apparaît nécessaire et doit être appréhendée au regard des besoins financiers considérables d'adaptation des ouvrages au titre de la bonne accessibilité des PMR et alors que d'autres travaux doivent être également réalisés sur les parkings et en particulier, dès 2016, une 1^{ère} tranche d'amélioration de l'éclairage des parkings pour un montant de l'ordre de 1 M€.

Enfin, il convient d'observer que la situation actuelle et l'exercice 2015 sont satisfaisants par rapport aux perspectives qui avaient annoncé dans le plan à moyen terme.

CHAPITRE 4 – L'ACTIVITE FOURRIERE AUTOMOBILE

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé notamment au regard de l'étude de PARCUB, de transférer la gestion du service public de la fourrière à PARCUB et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après une phase de transition, la fourrière ayant été au départ gérée sur le site de Quai du Maroc, à compter du 1^{er} novembre 2012, la fourrière a pu être exploitée selon la configuration prévue lors de la reprise de ce service par PARCUB, à savoir en mobilisant pour partie la capacité des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux ainsi qu'un site extérieur dédié situé à Mérignac qui permet d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Ce rapport, après un rappel des principales caractéristiques du service, donne une analyse synthétique de l'activité et des comptes 2015.

4.1 – Principales caractéristiques du service

Le service est un service public administratif (SPA) alors que le reste de l'activité de PARCUB, c'est-à-dire son activité principale, correspond à un service public industriel et commercial (SPIC).

La comptabilité du SPA, service public de la Fourrière automobile, est tenue dans un budget annexe selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

Afin de permettre une optimisation du service de la fourrière, celui-ci s'appuie sur l'ensemble des moyens de PARCUB. Ces moyens partagés sont facturés au service de la fourrière automobile selon des règles de comptabilité analytique définies dans le cadre d'une convention passée avec Bordeaux Métropole.

Le service est ouvert aux usagers 24H/24 et permet aux contrevenants qui doivent passer par le commissariat central tout proche pour obtenir une main levée et après paiement des frais de fourrière de récupérer leur véhicule dans les meilleurs délais.

Il est à noter que les moyens techniques y compris les logiciels du service ont été intégralement renouvelés par PARCUB permettant une modernisation du service et notamment le partage de moyens informatiques avec la Police Nationale. Cette modernisation doit se poursuivre en 2016.

4.2 – Eléments marquants de l'année 2015

L'activité est en léger retrait en 2015 après une forte croissance sur les années passées.

En 2015, **les entrées de véhicules** se sont élevées à 14 031 pour 14 858 en 2014, soit une diminution de 5,6 %.

Les opérations préalables relatives à la mise en fourrière et de début d'exécution d'enlèvement se sont élevées à 1347 véhicules en 2015 pour 1674 en 2014 soit une diminution de 19,53 %

Les déplacements sans suite se sont élevés à 1 259 véhicules en 2015 pour 1 120 en 2014 soit une progression de 12,41 %.

La facturation sur usagers, donc les recettes hors ventes domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 1 864 222 € en 2015 pour 2 006 592 € en 2014 soit une diminution de 7,10 %.

Cette facturation comprend en partie :

Les transactions payées, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 12 726 € pour 13 108 € en 2014, soit - 2,91 %.

Les frais de transport (126 € pour un VL) ont représenté une recette de 1 502 574 € pour 1 642 067 € en 2014, soit une diminution de 8,49 %.

Les expertises (conformément aux textes, l'expertise est réalisée au 3^{ème} jour de l'entrée des véhicules sur le parc) se sont élevées à la somme de 26 015 € pour 29 295 €, soit - 14,85 %.

Les frais de gardiennage (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 297 823 € contre 296 058 € en 2014, soit une progression de 0,60 %.

Les ferrailles et casse ont représenté une recette de 376 314 € pour 294 735 € en 2014, soit une progression de 27,68 %.

Les ventes aux domaines ont représenté une recette de 120 640 € pour 96 340€ en 2014, soit une progression de 25,22 %.

4.3 – Comptes 2015

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énonciation des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

Le service de la fourrière est un service public administratif dont la comptabilité est établie selon l'instruction comptable M14. L'ensemble des dépenses et des recettes est donné TVA incluse. Il est rappelé qu'en cas d'excédent celui-ci revient à Bordeaux Métropole. Inversement, en cas de déficit, celui-ci doit être comblé par Bordeaux Métropole, PARCUB n'ayant pas à assurer d'avance de trésorerie.

4.3.1 – Analyse de la section d'exploitation (chiffres TTC arrondis à l'entier le plus proche)

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des principaux chiffres qui suivent et qui sont ensuite commentés.

	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Produits des services (chapitre 70)	2 607 374	2 425 667	- 181 707	- 6,97 %
Produits exceptionnels	2 053	524	- 1 529	- 74,5%
Total des recettes de la section d'exploitation	2 609 427	2 426 191	- 183 236	- 7,02%
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 871 923	1 854 748	- 17 175	- 0,9 %
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	216 981	234 222	+ 17 241	+ 8 %
Total des dépenses de gestion de service	2 090 599	2 109 187	+ 18 588	+ 0,9 %
Charges pour dépréciation d'actifs	0	411 018	+ 411,018	
Charges financières	0	0		
Charges exceptionnelles	155 771	68 991	- 86 780	- 55,7 %
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	47 871	113 276	+ 65 405	+ 136,6 %
Résultat courant non financier	468 900	- 207 820	- 676 720	
Résultat financier	0	0	0	
Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)	468 900	-207 820		
Résultat exceptionnel	- 153 718	-68 470	+85 248	
Résultat de la section d'exploitation	315 185	-276 280	-591 465	

Le résultat de la section d'exploitation est déficitaire de 276 280 € alors qu'une provision pour dépréciation d'actifs de 411 018 € a été passée en 2015 sachant qu'aucune provision n'a été passée l'an passé. Cette provision actée par délibération du conseil d'administration a tiré les conclusions du non recouvrement de recettes sur la base de règles de provisionnement arrêtées par le conseil d'administration de PARCUB en 2015.

Au final, alors que le service a été pris en exploitation par PARCUB à compter du 1^{er} janvier 2011, les reports antérieurs s'élèvent en intégrant le résultat 2015 à la somme de 217 123 €. Aussi, il apparaît que malgré l'importance des investissements pour moderniser le service qui impacte la section d'exploitation au titre des amortissements, le service de la fourrière automobile a présenté en moyenne un résultat excédentaire.

L'activité 2015 ayant été moins soutenue qu'en 2014, le chapitre 70, produits des services, est en contraction.

Les charges à caractère général, chapitre 11, qui représentent 68,63 % du total des dépenses ont été contenues avec une baisse de 0,9 %.

Les charges et frais de personnel intérim inclus, chapitre 12, représentent 9,7 % du total des produits de service et progressent de 8 % du fait d'un recours à l'intérim plus important consécutivement à des arrêts maladies de longue durée.

Au final, les dépenses du service près ont été quasiment stables avec une progression de 0,9 %.

Les dotations aux amortissements et provisions ont progressé significativement en valeur, + 65 405 €, cette progression s'explique par le début de la phase d'amortissement des investissements réalisés, à savoir le renouvellement du chariot élévateur indispensable à la bonne exploitation du site de Mérignac, le logiciel de gestion de la fourrière ainsi que les aménagements du terrain de Mérignac et des zones de fourrière sur les différents parcs du centre-ville accueillant la fourrière.

4.3.2 - Section d'investissement

Sont comptabilisés à la section d'investissement 140 968 € de titres émis pour 3 490 € de mandats émis, ce qui donne un excédent de 137 478 €. Il est à noter que les investissements réalisés en 2015 se sont élevés à la somme de 3 490 € qui ont été intégralement financés en mobilisant la trésorerie du service.

➤ Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations constituées pour les besoins du service.

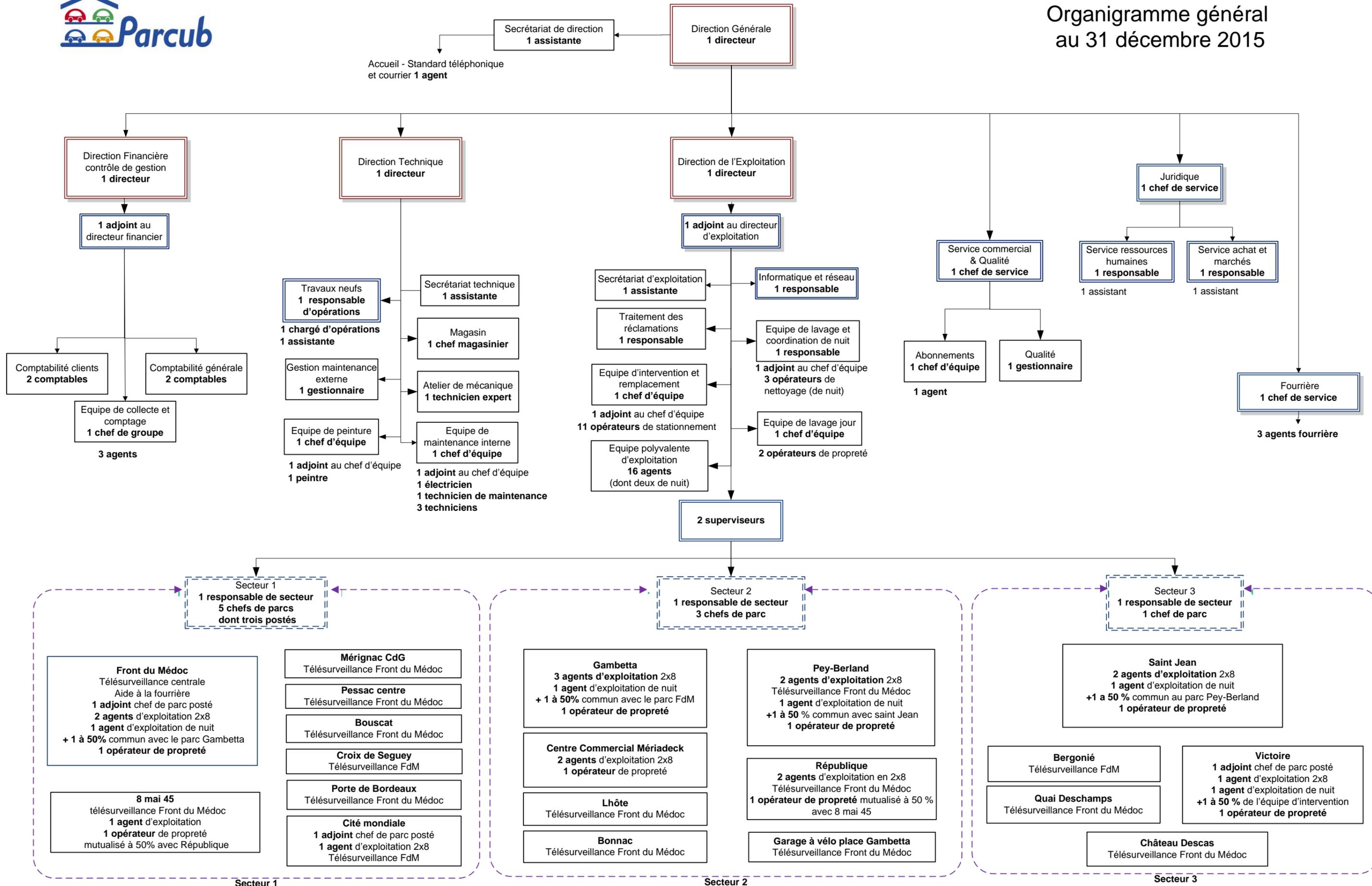
➤ Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement d'un montant de 3 490 € en 2015 ont été contenues en l'absence de besoins.

Annexe 1



Organigramme général au 31 décembre 2015



**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de PARCUB - Séance du 15 décembre 2015 (convocation du 2 décembre 2015)**

Aujourd'hui Quinze Décembre Deux Mille Quinze à 17 H 30, le conseil d'administration de PARCUB s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de PARCUB.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Jean-Louis DAVID, M. Jacques GUICHOUX

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT, M. Jean-Jacques BONNIN à M. Jean-Louis DAVID, Mme Brigitte TERRAZA à M. Jacques GUICHOUX

La séance est ouverte

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

18 DEC. 2015

AFFAIRE 2015/07/02P

Bureau du Courrier

Tarification au ¼ d'heure

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 dispose en son article 6 que « tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à 12 H et payés à la durée, une tarification par pas de 15 mn au plus. »

Jusqu'à ce jour, exception faite des parkings Centre Commercial Mériadeck, Pessac centre et Mérignac centre pour lesquels il existe une période de gratuité et du parking St Jean qui fait l'objet depuis plusieurs années d'une tarification par pas de 10 mn sur les 2 premières heures, est appliquée sur tous les autres parkings dès le début du stationnement une tarification par heure, chaque heure entamée étant due.

Tous travaux ont été effectués par PARCUB en lien étroit avec Bordeaux Métropole pour déterminer des grilles tarifaires en cohérence avec le PDU et sous contrainte de la préservation des grands équilibres de PARCUB. Par ailleurs, la grille tarifaire de PARCUB doit tenir compte de la future dépénalisation du stationnement repoussée à 2018.

I – PRINCIPES DIRECTEURS ET SITUATION ACTUELLE

1.1 - Les principes directeurs à la base de l'élaboration des grilles tarifaires au ¼ d'heure sont les suivants :

- tenir compte du plan des déplacements urbains, des tarifs sur voirie et des perspectives de la dépénalisation avec des grilles tarifaires qui incitent au stationnement de longue durée sur les parkings, c'est-à-dire sur plus de 2 heures, les automobilistes devant privilégier le stationnement en ouvrage et non sur voirie,
- faire en sorte que les tarifs de journée globalement baissent,
- si des hausses sont constatées sur certaines durées de stationnement, faire en sorte qu'elles soient limitées en nombre au-delà de 2 H et toujours inférieures à 10 %, les baisses devant bien évidemment l'emporter puisque globalement, les tarifs de journée doivent baisser,

- en-dessous de 2 H, baisse globale, les créneaux comportant des hausses devant être contenus avec un peu plus de latitude que pour le stationnement au-delà de 2 H,
- maintien d'un principe d'un prix de stationnement sur la période de 20 H à 7 H contenu alors qu'il est pratiqué actuellement un forfait dès 20 H, exception faite des parkings de périphérie pour lesquels le forfait commence à compter de 19 H et pour s'achever à 7 H,
- favoriser la lisibilité de la grille tarifaire en évitant de multiplier la valeur des pas,
- retrouver un niveau de recettes toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire avec une fréquentation donnée et une répartition par durée de stationnement identique) au plus près des niveaux actuels pour préserver les grands équilibres de la régie.

1.2 – Situation actuelle éclairant la détermination de grilles tarifaires au ¼ d'heure

- Une adaptation des tarifs horaires après une période de stabilité

Sur Bordeaux, les derniers ajustements de la grille horaire remontent au 1^{er} janvier 2012 avec des ajustements relativement mineurs qui ont concerné le parking Centre Commercial Mériadeck et les parkings de l'hypercentre sur des créneaux horaires limités. Plus précisément, sur Centre Commercial Mériadeck, la 2^{ème} heure jusqu'à la 4^{ème} heure puis la 6^{ème} à la 10^{ème} heure avaient été revalorisées, les heures suivantes diminuées, la tarification à 24 heures ayant été ramenée de 23 € à 19 €. Dans l'hypercentre, les revalorisations horaires concernaient la 4^{ème} jusqu'à la 9^{ème} heure avec des hausses en valeur contenues.

Par ailleurs, il faut souligner que les tarifs horaires de PARCUB comme d'ailleurs ses tarifs abonnements sont globalement par rapport à ceux pratiqués sur d'autres parkings publics compétitifs.

- Les spécificités de certains parkings :

- les parkings de Pessac et de Mérignac centre offrent une gratuité de 1 H dans le cadre d'une convention sur laquelle s'est prononcé le conseil d'administration de PARCUB et les tarifs au ¼ d'heure, tels qu'énoncés dans la présente délibération, ont été discutés avec les deux communes respectives en tenant compte d'une gratuité d'une heure,
- le parking de Centre Commercial Mériadeck offre depuis son ouverture 1H30 de gratuité aux usagers, laquelle a été confirmée par avenant n° 5 passé entre PARCUB, Auchan, la société civile du centre commercial Mériadeck, l'association des commerçants du centre commercial Mériadeck et le syndicat de la copropriété du centre commercial Mériadeck. Même si l'avantage conféré donne lieu à une compensation financière significative en valeur, les recettes issues des usagers horaires de ce parking demeurent contenues alors que la clientèle qui va au-delà de l'1H30 de gratuité dépasse en majorité ce temps de gratuité de très peu. Quelle que soit la durée de stationnement, les tarifs de ce parking comparés à ceux de parkings proches sont très attractifs. Il convient de veiller à ce que cet avantage prix ne soit excessif, ce qui aurait pour effet d'inciter la clientèle des parkings voisins à privilégier le parking Centre Commercial Mériadeck avec un effet de siphonage au détriment des recettes de la régie alors que les recettes horaires du parking Mériadeck ajoutées à la compensation de l'1H30 de gratuité sont faibles comparativement aux autres parkings du centre-ville, malgré le fait que le parking de Centre Commercial Mériadeck représente la moitié de la fréquentation horaire de tous les parkings gérés par PARCUB,

- le site de St Jean comprend 3 niveaux de parking et 2 déposes minutes, l'une correspondant à un niveau au-dessus du parking, la 2^{ème} dépose minute se situant plus au sud du parking. Il relève d'un contrat de délégation de service public entre PARCUB et la SNCF. Ces espaces de stationnement correspondent à un parking de gare qui doit accueillir le plus grand nombre d'automobilistes usagers du train. Les tarifs actuels ont été déterminés en 2011 et sont restés depuis inchangés. Le parking et les 2 déposes minutes disposent sur les 2 premières heures d'une tarification par pas de 10 mn.

II – LES TARIFS AU ¼ D'HEURE

Les grilles tarifaires sont retracées par les documents joints en annexe qui font état des grilles tarifaires sur les horaires de jour qui couvrent la période de 7 H jusqu'à 20 H. Alors qu'il existe un secteur hypercentre, centre et périphérie et des grilles spécifiques compte tenu des caractéristiques de certains parkings (Centre Commercial Mériadeck et St Jean), les grilles au ¼ d'heure décrites ci-après et remises en annexe maintiennent la distinction entre ces différents parkings.

Il est à noter que pour toutes les grilles, chaque ¼ d'heure entamé est dû au même titre qu'avant chaque heure entamée était due.

La tarification de nuit qui correspond à la tranche horaire 20 H – 7 H et 19 H – 7 H en périphérie fait l'objet d'une annexe spécifique.

2.1 – Parkings situés sur Bordeaux

Il convient de distinguer les parkings de l'hypercentre, des parkings de la zone centre en traitant à part, du fait de leur spécificité, les parkings Centre Commercial Mériadeck et St Jean.

2.1.1 – LES PARKINGS DE L'HYPERCENTRE : FRONT DU MEDOC, GAMBETTA, REPUBLIQUE, PEY-BERLAND, CITE MONDIALE ET VICTOIRE

a) Tarification de 7 H à 20 H

La grille tarifaire donnée en annexe 1, pour la période de 7 H à 20 H, se décompose comme suit :

- 4 premiers ¼ d'heure : 0,60 € chacun,
- 3 ¼ d'heures suivants : 0,80 € chacun,
- ¼ d'heure suivant : 0,40 €,
- ¼ d'heure suivant : 0,60 €,
- tous les autres ¼ d'heures étant à 0,50 €, le dernier ¼ d'heure est facturé à 0,20 € afin d'aboutir à un tarif de 19 € au plus en période de jour et pour 24 H.

Par rapport à l'ancienne grille à l'heure, la grille de jour, soit 13 heures maximum, par créneau d'un ¼ d'heure comprend :

- 28 créneaux en baisse,
- 5 créneaux en hausse, la hausse la plus importante est limitée à 8,3 %,
- 19 créneaux inchangés.

Complémentaire, pour une bonne analyse de l'impact de la nouvelle grille au ¼ d'heure en journée, il est approprié de comparer les nouveaux tarifs par ancienne tranche horaire et donc en tenant compte de la répartition de la fréquentation au sein de chaque heure sur les différents ¼ d'heure. L'annexe n° 2 fait ressortir que jusqu'à 9 H, l'utilisateur bénéficie d'une baisse tarifaire significative. La baisse la plus importante concernant la tranche de stationnement de 0 à 1 H est de 27,2 %. Alors que l'essentiel de la clientèle, environ 60 %, stationne sur une période de 3 heures au plus, il est à noter qu'en moyenne pondérée de la fréquentation par ¼ d'heure, la baisse sur la durée d'une 1 H à 2 H est de 9,3 % et entre 2 H et 3 H de 8,3 %.

b) Tarification de nuit (annexe n° 5)

La tarification correspond désormais à 2 premiers pas à 1,50 € suivi de pas à 0,50 €, le tarif étant, dans une logique de forfait, bloqué à 5 € au plus pour toute la période de 20 H – 7 H, c'est-à-dire pour une plage horaire potentielle maximum de 11 H.

c) Tarification au-delà de 24 H

Au-delà de 24 H, le tarif étant plafonné à 19 € pour les 24 premières heures de stationnement, pour toute nouvelle période de 24 H entamée, la grille tarifaire applicable est celle de la première période de 24 H.

2.1.2 – LES PARKINGS DU CENTRE : 8 MAI 45 ET PORTE DE BORDEAUX

a) Tarification de 7 H à 20 H

La grille tarifaire donnée en annexe n° 1 se décompose comme suit :

- 2 premiers ¼ d'heure : 0,60 € chacun,
- 2 ¼ d'heures suivants : 0,40 € chacun,
- les ¼ d'heures suivants : 0,40 € chacun,
- le dernier ¼ d'heure est facturé à 0,30 € afin d'aboutir à un tarif de 18 € au plus en période de jour.

Par rapport à l'ancienne grille à l'heure, la grille de jour pour l'ensemble des créneaux correspond à 13 heures maximum de stationnement et comprend :

- 49 créneaux en baisse,
- 2 créneaux en hausse, la hausse la plus importante étant limitée à 2,5 %
- 1 créneau inchangé.

Complémentaire, pour une bonne analyse comparative avec l'ancienne grille, il convient de tenir compte sur chaque tranche d'une heure de la répartition de la fréquentation au sein de cette grille par tranche d'un ¼ d'heure et donc de cerner la baisse des tarifs par tranche d'une heure en moyenne pondérée de la répartition de la fréquentation par ¼ d'heure.

L'annexe n° 2 fait ressortir des baisses systématiques. La baisse la plus importante correspondant à la période 0 mn à 1 H avec - 32 %.

Alors que l'essentiel de la clientèle, environ 60 %, stationne sur une période de 3 heures au plus, il convient de souligner que la baisse sur le créneau plus d'une heure à 2 H est de 12 % et sur le créneau plus de 2 H à 3 H de 13,9 %.

b) Tarification de nuit (annexe n° 5)

La tarification correspond désormais à 2 premiers pas à 1,50 € suivi de pas à 0,50 €, le tarif étant, dans une logique de forfait, bloqué à 5 € au plus pour toute la période de 20 H – 7 H, c'est-à-dire pour une plage horaire potentielle maximum de 11 H.

c) Tarification au-delà de 24 H

Au-delà de 24 H, le tarif étant plafonné à 18 € pour les 24 premières heures, pour toute nouvelle période de 24 H entamée, la grille tarifaire applicable est celle de la première période de 24 H.

2.1.3 – LES PARKINGS SPECIFIQUES SUR BORDEAUX : CENTRE COMMERCIAL MERIADECK ET ST JEAN

2.1.3.1 - Centre Commercial Mériadeck

a) Tarification aux heures d'ouverture du centre commercial

Il est rappelé que sur ce parking, en dehors des périodes d'ouverture du centre, il est fait application des tarifs du secteur de l'hypercentre. Cette disposition est confirmée. La grille jointe en annexe n° 3 correspond donc à la tarification aux heures d'ouverture du centre commercial.

Tous les pas jusqu'à 1H30 sont à 0 € pour maintenir la période de 1H30 de gratuité qui fait l'objet d'une convention comme précisé ci-avant.

Les pas facturés après l'1H30 de gratuité sont les suivants :

- 2,40 € le premier ¼ d'heure,
- 0,20 € le 2^{ème}
- 2 € le 3^{ème}
- 3 ¼ d'heures suivants à 0,20 € chacun,
- suivi d'un ¼ d'heure (3H à 3H15) à 1,8 €,
- les ¼ d'heures suivants jusqu'à 4 H 15 : 0,20 € chacun,
- suivi de ¼ d'heures à 0,50 €,
- le dernier ¼ d'heure étant de 0,70 € pour atteindre une tarification jour maximum de 19 €.

Il ressort de l'annexe n° 3 que :

- 8 créneaux d'un ¼ d'heure sont en hausse, la hausse la plus importante est de 8,3 %,
- 21 créneaux en baisse, la baisse la plus importante est de 13,2 %,
- 21 créneaux restent inchangés.

Complémentairement, pour une bonne analyse comparative avec l'ancienne grille, il convient de tenir compte sur la première demi-heure qui suit l'1H30 de gratuité puis sur chaque créneau d'une heure qui suit de la répartition de la fréquentation par tranche de ¼ d'heure. Il en ressort, selon l'annexe n° 3, que :

- sur la 1^{ère} demi-heure qui suit l'1H30 de gratuité une hausse tarifaire de 2,8 %,
- entre les 2^{ème} et 3^{ème} heures et les 3^{ème} et 4^{ème} heures une légère hausse respectivement + 0,8 % et + 0,6 %,
- les autres tranches horaires sont systématiquement en baisse jusqu'à atteindre le tarif maximum de 19 € par jour.

Il faut observer que les nouveaux tarifs de ce parking sont nettement inférieurs à ceux des parkings de l'hypercentre mais également au secteur centre. Aussi, au final, avec des tarifs par pas d'1/4 d'heure et donc une tarification plus étalée, l'attractivité tarifaire de ce parking sur la moyenne durée est améliorée.

b) Tarification de nuit et hors période d'ouverture du centre

Hors période d'ouverture du centre, comme à ce jour, la tarification de la zone hypercentre est appliquée alors que ce parking est inclus dans cette zone. Il est à préciser que la tarification de nuit est appliquée à compter de la fermeture du centre et donc actuellement alors que le centre est fermé à partir de 21 H 30, la tarification commence à cette heure-là. En cas de modification des horaires du centre, le même principe continuera à être appliqué.

2.1.3.2 – St Jean (voir annexes n° 4)

Pour ce site qui correspond à un parking de gare et qui comprend un parking sur 2 niveaux et 2 déposes minutes, une dépose minute nord et une dépose minute sud intitulées dépose minute 1 et dépose minute 2, il convient de distinguer comme actuellement la grille tarifaire des 2 déposes minutes et celle du parking.

Ces grilles s'inscrivent dans la continuité des grilles précédentes qui ont été arrêtées dans le cadre de l'avenant qui lie PARCUB à la SNCF, ce parking relevant d'un contrat de délégation de service public. Il est à noter que les grilles actuelles inchangées depuis 2010 prévoient pour les 2 premières heures des pas de 10 mn. Aussi, la grille jointe en annexe n° 4 pour tous les pas de 10 mn ne prévoit pas de modification. Au-delà, des pas d'1/4 d'heure ont été créés et permettent d'être au plus près de l'ancienne tarification.

Au-delà de 24 H, les grilles tarifaires des premières 24 H sont reprises avec des niveaux de plafonnement inchangé par rapport à l'ancienne tarification.

2.2 – Parkings hors Bordeaux (voir annexes n° 6)

A ce jour, les parkings situés hors Bordeaux sont ceux de Mérignac centre, Pessac centre et le Bouscat. Courant de l'année 2016, alors que le parking de Bègles les Sècheries devrait être mis en service courant du 1^{er} trimestre 2016, les tarifs du parking du Bouscat seront appliqués à ce parking.

a) Tarification de jour

➤ Les parkings de Pessac centre et de Mérignac centre

Est appliquée sur ces parkings une gratuité d'une heure et ceci dans le cadre d'une convention entre PARCUB et chacune de ces communes. Passé cette heure de gratuité, il convient d'avoir un niveau de tarification suffisant tout en conservant des tarifs suffisamment attractifs. Ces principes validés avec les 2 communes concernées se sont accompagnés lors de la discussion sur la poursuite de l'heure de gratuité par la présentation des grilles tarifaires annexées à la présente délibération.

Compte tenu de ces différents éléments, le 1^{er} pas payant qui correspond à la période de plus de 60 mn à 75 mn, est facturé à 1,50 €, les pas d'1/4 d'heure qui suivent à 0,50 € avec une tarification maximum en période de jour et pour une période de 24 H de 8 € TTC. Il est à noter que si ce tarif de 8 € était déjà pratiqué en 2015 sur le parking de Pessac, le tarif sur Mérignac était plafonné à 15 €, soit une réduction significative du coût maximum de stationnement sur ce parking par période de 24 H.

➤ Le parking du Bouscat

L'essentiel de la fréquentation de ce parking est de courte durée et est liée largement à la fréquentation du magasin Cdiscount, lequel prend en nombre des chèques parkings d'1 H qu'il offre à sa clientèle. A noter par ailleurs qu'à ce jour, le tarif maximum pour une période de 24 H est de 15 €.

Tenant compte de ces éléments, il est approprié de contenir le coût de la 1^{ère} heure tout en retenant une grille avec des pas suffisamment attractifs. En conséquence, la grille présentée en annexe n° 6 prévoit pour la période de jour entre 7 H et 19 H un 1^{er} pas de 0,40 € suivi ensuite de pas de 0,30 €, le dernier pas facturé, étant de 0,10 € de façon à ce que la tarification de jour soit au plus de 8 € contre 13 € actuellement.

Cette tarification sera également appliquée sur le parking Bègles les Sècheries.

b) Tarification de nuit (annexes n° 6)

La tarification de nuit qui couvre la période de 19 H – 7 H est actuellement de 3 € dès le début de la période de nuit.

Les tarifs donnés en annexe correspondent à 3 premiers pas de 1 €, les pas suivants jusqu'à 7 H, fin de la période de nuit, étant tous à 0 € conduisant à maintenir un tarif au plus à 3 € en période de nuit.

c) Tarification après une première période de 24 heures

Après une première période de 24 H et pour toute période de 24 H, il est fait application de la grille tarifaire des 24 premières heures.

d) Commentaires sur l'évolution des tarifs de périphérie

Les parkings de périphérie bénéficient désormais tous d'un plafonnement par période de 24 H favorable, le tarif antérieurement de 15 € applicable sur Mérignac et le Bouscat étant ramené à 8 €, soit une réduction de 47 %.

Le tarif par tranche horaire demeure contenu en valeur. Sur Bouscat et Bègles, passé le 1^{er} pas à 0,40 €, tous les pas jusqu'à atteindre maximum 8 € sont de seulement à 0,30 €, soit un tarif moyen à l'heure de seulement 1,20 € tout en bénéficiant de la progressivité liée à la tarification au ¼ d'heure. Ces tarifs sont nettement plus favorables que la grille des parkings de la zone du secteur centre de Bordeaux (pour rappel, les 2 premiers pas à 0,60 € suivis de pas à 0,40 € exception faite d'un pas à 0,90 € avec un plafonnement à 18 €).

Enfin, la tarification en période de nuit est plus favorable que dans l'ancienne grille puisque toujours plafonnée à 3 € mais en pratiquant 3 pas de 15 mn d'1 €. De plus, alors que la soirée tranquille commence dès 19 H et non à 20 H comme sur Bordeaux, cela permet pour les personnes dépassant légèrement le tarif de 19 H une réduction tarifaire conséquente et non de payer dès 19 H 3 €.

2.3 – Points communs à tous les parkings et tarifs divers

2.3.1 - Ticket perdu

Pour tout ticket perdu et dès lors qu'il n'est pas possible de déterminer la date d'entrée du véhicule, une somme correspondant à un stationnement de 24 H sur la base de la grille tarifaire du parking est due.

2.3.2 - Chèques parkings

Ils continueront à être délivrés pour des périodes suivantes avec les réductions suivantes :

- pour 1 H de stationnement : prix de la 1^{ère} heure payante avec un abattement de 20 %,
- pour toute tranche supplémentaire d'une heure, 2 H, 3 H, 4 H, etc : prix de la tranche horaire correspondante non inclus l'éventuelle période de gratuité avec un abattement de 40 %.

2.3.3 - Tickets de stationnement stade et spectacle

Le forfait spectacle proposé sur le parking Porte de Bordeaux et usuellement utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques Chaban-Delmas demeure inchangé au tarif de 4 € pour une durée de 4 H.

2.3.4 - Tarifs 2 roues motorisés (annexe n° 7)

Les parkings permettant d'accueillir les 2 roues motorisés avec une tarification horaire sont les suivants : St Jean, Centre Commercial Mériadeck, Pey-Berland, Gambetta, République et Victoire.

L'annexe n° 7 jointe donne les tarifs actuels et les nouveaux tarifs au ¼ d'heure en retenant une grille plus intéressante pour les usagers.

- Sur le parking Centre Commercial Mériadeck

Le bénéfice de l'1H30 de gratuité est maintenu pour les 2 roues motorisés et les tarifs sont systématiquement moins chers et souvent dans des proportions importantes, exception faite de la plage horaire de 7 H à 7 H 15 et entre 8 H et 8 H 30. Le tarif maximum jour est bloqué à 8 € contre 9,50 € antérieurement et dans un souci de simplification, une tarification spécifique en période de nuit n'est pas appliquée.

- Sur le parking St Jean

Les tarifs sont systématiquement en baisse, le plafonnement à 10 € par tranche de 24 H restant inchangé.

Pour les autres parkings (Pey-Berland, Gambetta, République et Victoire), la grille tarifaire est celles que soient les durées plus favorable aux usagers avec un tarif maximum par tranche de 24 H de 8 € contre 9,50 € antérieurement. Dans un souci de simplification, aucune tarification en période de nuit n'est pratiquée.

2.4 - En conclusion, il est approprié de mettre en exergue les points suivants :

- le passage à la tarification au ¼ d'heure intervient après une période de stabilisation des tarifs horaires,
- les grilles tarifaires de jour ont été élaborées dans un souci de bonne visibilité avec des baisses tarifaires très largement majoritaires. Sur Bordeaux, hors les parkings St Jean et Centre Commercial Mériadeck qui sont spécifiques, 59 % des usagers sont gagnants, 23 % légèrement perdants et pour 18 %, les nouveaux tarifs sont neutres,
- pour les parkings St Jean et Centre Commercial Mériadeck, les tarifs sont globalement stables (pour 84 % des usagers),
- sur les parkings de périphérie, 66 % des usagers seront gagnants avec qui plus est des tarifs par période de 24 H plus contenus sur le Bouscat,

- la tarification en période de nuit est désormais plus étalée avec la pratique du ¼ d'heure tout en maintenant un montant forfaitisé certes revu à la hausse mais qui permet globalement un prix de stationnement de moyenne-longue durée contenu,
- alors que les nouvelles grilles tarifaires correspondent à une rupture, de nature à faire évoluer les comportements, il n'en demeure pas moins délicat à ce jour d'apprécier l'impact des nouvelles grilles sur la fréquentation et sur les recettes horaires.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir

- approuver les grilles tarifaires jointes en euros TTC à la présente délibération et telles qu'explicitées dans le corps de cette délibération,
- décider que ces tarifs seront mis en œuvre au 1^{er} janvier 2016,
- concernant le parking St Jean, décider que pour les usagers qui entreront avant le changement de la grille tarifaire et qui sortiront après la modification de la grille tarifaire, que la tarification applicable sera celle des nouvelles grilles tarifaires,
- décider que la nouvelle grille tarifaire du parking du Bouscat sera applicable au parking Bègles les Sècheries à sa date de mise en service prévue à ce jour courant du 1^{er} trimestre 2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de PARCUB – Séance du 19 novembre 2014 (convocation du 5 novembre 2014) Bureau du Courrier

Aujourd'hui Dix Neuf Novembre Deux Mille Quatorze à 17 H 30, le conseil d'administration de PARCUB s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de PARCUB.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Serge LAMAISON, M. Pierre LOTHAIRE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Maribel BERNARD à M. Pierre LOTHAIRE, M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET, M. Jean-Louis DAVID à M. Serge LAMAISON

La séance est ouverte

AFFAIRE 2014/07/03P

Tarifs 2015

La politique tarifaire de PARCUB en cohérence avec le PDU a été définie et réaffirmée à de nombreuses reprises par le conseil d'administration. Pour rappel, elle est présentée de façon synthétique en annexe de la présente délibération. Celle-ci, au regard du contexte général, doit pouvoir aller de pair avec une approche pragmatique tout en gardant sa cohérence d'ensemble en fonction de l'analyse de la situation la plus récente et des perspectives. En conséquence, la présente délibération présentera dans un premier temps les éléments de contexte et la stratégie tarifaire pour l'année 2015 avant de procéder à une présentation détaillée des tarifs en abordant dans un premier temps les abonnements puis les autres tarifs.

I - ELEMENTS DE CONTEXTE ET GRANDES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2015

La politique tarifaire de PARCUB en cohérence avec le plan des déplacements urbains a été définie et confirmée d'année en année par le conseil d'administration de PARCUB.

Cette stratégie tarifaire constante doit être éclairée dans le cadre de la fixation des tarifs 2015 par les points essentiels suivants :

- Le contexte économique des dernières années a été particulièrement défavorable. Les perspectives de reprise de l'activité selon les principaux organismes de prévision reconnus devraient être particulièrement contenues et progressives. La consommation des ménages et les investissements des entreprises devraient continuer à être emprunts de prudence et d'attentisme. En ce qui concerne l'inflation, celle-ci est particulièrement contenue en 2014 et devrait le demeurer en 2015.
- La probabilité que l'évolution de l'activité de PARCUB soit défavorable dans un contexte économique difficile et alors que l'activité des transports en commun poursuit sa progression en tendance ne peut être écartée et cela même si sur les 10 premiers mois de l'année 2014 la fréquentation horaire a progressé de 2,35 % et, si l'on raisonne hors parking Victoire dont l'activité en 2013 a été fortement affectée par les travaux environnants, de 1,07 %.

- Le passage de la facture au ¼ d'heure, obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2015, est un facteur d'incertitude absolument majeur et cela au-delà de toutes simulations qui ont déjà pu être réalisées par PARCUB. En effet, il est extrêmement difficile de prévoir la réaction de la clientèle face à une modification radicale de la grille tarifaire horaire.
- Les abonnements en tendance sur plusieurs années ont baissé même si cette tendance a pu être compensée pour une bonne part par la progression considérable du nombre d'abonnements résidents. Si les abonnements résidents avaient baissé en 2013, ils progressent de nouveau sur les 10 premiers mois de l'année 2014 bien que de façon plus modérée par rapport aux années passées, ce qui n'est pas surprenant au regard du poids désormais atteint par les abonnés résidents dans le total des abonnements.
- Les tarifs de PARCUB restent globalement compétitifs par rapport à ceux des autres gestionnaires de parkings publics. Cela est tout particulièrement le cas des tarifs abonnements et en particulier des tarifs résidents.
- PARCUB, qui ne peut se permettre de solliciter la Communauté urbaine de Bordeaux pour équilibrer ses comptes, a redressé sa situation : aucune subvention n'a été nécessaire depuis 2010. Ce redressement, est allé de pair avec la remise à niveau des parkings, a été obtenu grâce à la réalisation incontournable de gains de productivité mais également, alors que les tarifs de PARCUB étaient au départ particulièrement bas, par ajustements tarifaires. Il est à noter que sur les dernières années, les hausses horaires ont été contenues : à quelques ajustements mineurs près, une absence d'augmentation des tarifs entre 2011 et 2014.
- Les perspectives d'atterrissage en 2014 sont favorables alors que hors provision pour grosses réparations, qui sera proposée par une décision modificative en décembre, un excédent significatif est à anticiper.

Du fait de ce dernier élément, malgré le gel des tarifs horaires sur les dernières années et le gel des abonnements résidents en 2014, il apparaît possible de retenir au regard des grands équilibres de PARCUB une politique très modérée en matière d'augmentation des tarifs. Alors qu'il conviendra d'arrêter les tarifs horaires sur la base d'une grille au ¼ d'heure avant le 1^{er} juillet 2015, il sera judicieux en fonction des recettes constatées lors de l'adoption des grilles au ¼ d'heure prévue au conseil d'administration du mois de juin 2015 de tenir compte des premiers mois d'exécution du budget 2015. Dans ces conditions, la politique 2015 de modération des tarifs se décline dans ses grandes lignes comme il suit :

- **Tarifs horaires : stabilité des tarifs TTC alors même que ceux-ci n'avaient pas été revalorisés en 2014 et qu'il avait fallu absorber la hausse de la TVA de 19,6 à 20 % au 1^{er} janvier 2014,**
- **Abonnements résidents : alors que ceux-ci demeurent particulièrement attractifs et qu'ils n'ont pas été revalorisés en 2014, augmentation de seulement 2 %,**
- **Abonnements permanents hors parking St Jean : hausse des tarifs H.T de 2 %. En ce qui concerne le parking St Jean, au regard de ses caractéristiques, il apparaît approprié de poursuivre une politique de réajustement modérée.**
- **Autres tarifs : pas de changement.**

Cette synthèse est la traduction de la présentation détaillée qui suit, laquelle aborde en premier lieu, les tarifs abonnements puis les tarifs horaires et autres tarifs.

II - LES TARIFS ABONNEMENTS 2015

2.1- Abonnements résidents

- Les tarifs abonnements résidents hors option « petit rouleur »

Il est proposé de revaloriser pour tous les parkings le montant H.T de l'abonnement résident de 2 %.

- L'option « petit rouleur »

Par délibération n° 2011/05/03P, une option « petit rouleur » a été créée, laquelle pour mémoire correspond pour un abonnement résident, par sortie par mois inférieure à 15 à une réduction tarifaire de 0,75 €, la réduction étant plafonnée à 7,50 € TTC. Cette réduction maximum correspond donc à l'hypothèse au minimum de 10 sorties en dessous du seuil de 15 sorties par mois.

Il est proposé que la réduction de 0,75 € TTC par sortie en dessous de 15 sorties par mois demeure inchangée.

- Offre promotionnelle pour les nouveaux habitants

Il apparaît approprié d'inciter les nouveaux arrivants à souscrire des abonnements résidents. Avec cet objectif, une offre promotionnelle avec une réduction de 25 % pour le 1^{er} abonnement souscrit pour une durée d'une année au plus apparaît judicieuse. Cette action de communication sera réalisée au moyen d'un mailing distribué par le groupe La poste qui est le seul à disposer à l'échelle de l'agglomération de l'ensemble de ces informations. Le support de cette promotion est annexé à la présente délibération.

2.2 – Les tarifs permanents avec la déclinaison abonnement hebdomadaire et abonnement 2 roues motorisés

- Tous parkings hors parking St Jean

Au 1er janvier 2015, il est proposé de pratiquer une hausse de 2 % H.T des tarifs permanents, des tarifs hebdomadaires et des tarifs 2 roues motorisés.

- Parking St Jean

Le parking St Jean est un parking de gare sur lequel aucun abonnement résident n'est pratiqué. En effet, cet ouvrage a pour vocation de répondre prioritairement à un besoin horaire et de courte durée de telle sorte que ce parking puisse accueillir le plus grand nombre possible d'usagers de la SNCF. Dans cette logique, il faut rappeler que 2 déposes minutes ont été créées et que ce parking par une tarification adaptée n'encourage pas le stationnement de longue durée.

Le tarif permanent 2014 de 130 € TTC pour les anciens abonnés demeure significativement inférieur au parking de Bourse Jean-Jaurès (tarif permanent mensuel 2014 157 € TTC, soit 130,78 € HT) alors que celui-ci n'a pas pour vocation à répondre aux besoins de stationnement des usagers de la gare. Il est proposé de porter le tarif permanent de 111,61 € H.T, soit une revalorisation de 3,0 %.

En ce qui concerne les nouveaux abonnés, il est proposé de revaloriser le tarif de 0,97 % au 1^{er} janvier 2015 en le faisant passer de 120,83 € H.T à 122 € H.T.

2.3 - Autres tarifs

Tarifs hebdomadaires

Les abonnements hebdomadaires ont été fixés depuis 2009 à 50 % du prix des abonnements mensuels, disposition qui est maintenue. Aussi, compte tenu de ce qui précède et alors que le tarif hebdomadaire s'adresse à une clientèle de permanent, le tarif hebdomadaire H.T est revalorisé de 2 %.

Tarifs abonnement nuit :

Pour rappel, les abonnements nuit couvrent la plage horaire 19 H - 9 H.

- Le tarif individuel est calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivaut à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1^{er} abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel.

Ces dispositions restent inchangées pour 2015 et compte tenu de ce qui précède, les tarifs abonnements nuits H.T sont revalorisés de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vélos

Les abonnements vélos, jusqu'à ce jour, sont gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés à hauteur de 15 € TTC. Sur le principe, il a été prévu de procéder en temps opportun à une facturation de l'abonnement vélo. Compte tenu de l'intérêt de poursuivre la politique d'encouragement à l'usage du vélo, il est proposé de maintenir la gratuité de l'abonnement en 2015, seuls les frais de souscription, inchangés, en valeur TTC, étant facturés.

Tarif spécifique multicartes

Pour rappel, les abonnements multicartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB tout en retenant pour autant des tarifs qui restent encore modérés en valeur étant précisé que les tarifs multicartes étaient en 2013 encore très inférieurs à ceux des tarifs permanents des parcs concernés, ce qui correspond à un avantage tarifaire tout à fait substantiel, lequel doit être progressivement réduit.

Aussi, il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2014 de revaloriser les tarifs multicartes TTC de 3 % pour poursuivre la réduction entre abonnements permanents et multicartes.

Taux de réduction des tarifs multicartes par rapport aux abonnements permanents de référence sur les seuls parkings concernés :

Parkings	Réduction 2014	Réduction 2015
République	- 46,56 %	- 46,0 %
Front Médoc	- 39,58 %	- 39,0 %
Victoire	- 45,04 %	- 44,5 %
Huit Mai 45	- 48,19 %	- 47,7 %

Carte d'abonnement :

Le prix du support de la carte d'abonnement qui est de 31 € TTC en 2014 demeure inchangé en 2015.

Tarifs divers

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception et d'une façon générale tout envoi de documents demandés selon ces formes seront facturés 5,00 € TTC, montant identique à celui pratiqué en 2014.

En conséquence, au regard de l'ensemble des éléments qui précèdent, les tarifs 2014 sont les suivants :

Hyper Centre	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	98,93 €	100,91 €	1,98 €	2 %	121,09 €
Résident	59,78 €	60,98 €	1,20 €	2 %	73,17 €
Résident C,C,Mériadeck	41,81 €	42,64 €	0,84 €	2 %	51,17 €
Hebdomadaire	49,46 €	50,45 €	0,99 €	2 %	60,55 €
2 Roues Motorisé	35,20 €	35,90 €	0,70 €	2 %	43,09 €
Multicarte	52,87 €	54,45 €	1,59 €	2 %	65,34 €
Nuit Individuel	49,46 €	50,45 €	0,99 €	2 %	60,55 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	34,63 €	35,32 €	0,69 €	2 %	42,38 €

Cité Mondiale et Front du Médoc	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	87,50 €	89,25 €	1,75 €	2 %	107,10 €
Résident	48,49 €	49,46 €	0,97 €	2 %	59,36 €
Hebdomadaire	43,75 €	44,63 €	0,88 €	2 %	53,55 €
2 Roues Motorisé	35,90 €	36,62 €	0,72 €	2 %	43,95 €
Multicarte	52,87 €	54,45 €	1,59 €	2 %	65,34 €
Nuit Individuel	43,75 €	44,63 €	0,88 €	2 %	53,55 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	30,63 €	31,24 €	0,61 €	2 %	37,49 €

Victoire	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	83,58 €	85,25 €	1,67 €	2 %	102,30 €
Résident	51,00 €	52,02 €	1,02 €	2 %	62,43 €
Hebdomadaire	41,79 €	42,63 €	0,84 €	2 %	51,15 €
2 Roues Motorisé	35,90 €	36,62 €	0,72 €	2 %	43,95 €
Multicarte	45,93 €	47,31 €	1,38 €	2 %	56,77 €
Nuit Individuel	41,79 €	42,63 €	0,84 €	2 %	51,15 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	29,25 €	29,84 €	0,59 €	2 %	35,81 €

Centre Ville	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	78,46 €	80,03 €	1,57 €	2 %	96,04 €
Résident	46,40 €	47,33 €	0,93 €	2 %	56,80 €
Hebdomadaire	39,23 €	40,02 €	0,78 €	2 %	48,02 €
2 Roues Motorisé	27,12 €	27,66 €	0,54 €	2 %	33,20 €
Multicarte	40,65 €	41,87 €	1,22 €	2 %	50,24 €
Nuit Individuel	39,23 €	40,02 €	0,78 €	2 %	48,02 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	27,46 €	28,01 €	0,55 €	2 %	33,61 €

Saint Jean	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	108,33 €	111,60 €	3,27 €	3,02 %	133,92 €
Nouveau Permanent	120,83 €	122,00 €	1,17 €	0,97 %	146,40 €
2 Roues Motorisé	47,76 €	48,71 €	0,96 €	2 %	58,46 €

Périphérie	Mensuel 2014 HT	Mensuel 2015 HT	Variation 2015/2014	% Variation 2015/2014	Tarif TTC 2015
Permanent	49,46 €	50,45 €	0,99 €	2 %	60,55 €
Résident	32,36 €	33,01 €	0,65 €	2 %	39,61 €
Hebdomadaire	24,73 €	25,23 €	0,49 €	2 %	30,27 €
2 Roues Motorisé	20,98 €	21,40 €	0,42 €	2 %	25,68 €
Nuit Individuel	24,73 €	25,23 €	0,49 €	2 %	30,27 €
Nuit Entreprise (sous conditions)	17,31 €	17,66 €	0,35 €	2 %	21,19 €

III - LES TARIFS HORAIRES

Il est proposé en 2015 de maintenir sur l'ensemble des parkings les mêmes tarifs TTC que ceux appliqués en 2014 d'où les tarifs qui suivent.

3.1 - Zone Hyper centre hors Centre Commercial Mériadeck: Tarifs inchangés en 2014.

Parkings : Gambetta, Pey-Berland, République, Front du Médoc, Cité Mondiale, Victoire.

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H, c'est-à-dire en commençant de stationner juste à la fin de la soirée tranquille.

Hyper centre	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
De 0 à 1H	2,40 €		2,40 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	11,00 €	2,40 €	11,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	13,40 €	2,40 €	13,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	15,80 €	2,40 €	15,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	18,20 €	2,40 €	18,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	19,00 €	0,80 €	19,00 €	0,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

3.2 - Hyper centre - parc Centre Commercial Mériadeck: Tarifs inchangés en 2014.

C.C.M	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit			
2H00	2,40 €	2,40 €	2,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
3h00	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
4h00	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
5h00	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
6h00	11,00 €	2,40 €	11,00 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
7h00	13,40 €	2,40 €	13,40 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
8h00	15,80 €	2,40 €	15,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
9h00	18,20 €	2,40 €	18,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
10h00	19,00 €	0,80 €	19,00 €	0,80 €	0,00 €	0,00%
11h00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
12h00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
14H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
15H00	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
24H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Compte tenu des heures d'ouverture du centre commercial Mériadeck, la tarification de la soirée tranquille de 3,50 € s'applique de 22H00 à 7H00. Lorsque le centre commercial est fermé, la soirée tranquille débute à 20 H comme sur tous les autres parcs de l'hypercentre et du centre. Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

3.3 – Zone centre - Tarifs inchangés en 2015.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, soit une hypothèse défavorable pour l'utilisateur, c'est-à-dire à partir de la 1^{ère} tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille.

Centre ville	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarifs TTC	Prix de la plage	Tarifs TTC	Prix de la plage	En valeur	En %
De 0 H à 1H	2,00 €		2,00 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2H	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	6,00 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	7,20 €	1,20 €	7,20 €	1,20 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	9,00 €	1,80 €	9,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	10,80 €	1,80 €	10,80 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	12,60 €	1,80 €	12,60 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	14,40 €	1,80 €	14,40 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	16,20 €	1,80 €	16,20 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	18,00 €	1,80 €	18,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%

Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

Tarif soirée tranquille à 3,50 € TTC de 20 H à 7 H.

3.4 - Parking Saint Jean : parking de gare stationnement et arrêts minutes

Les dispositions retenues en 2009 par délibération 2009/01/06 restent inchangées. Pour rappel, s'agissant d'un parking de gare, aucun tarif soirée tranquille n'est pratiqué.

TARIFS DU PARKING ST JEAN ET DES ARRETS MINUTES

Saint Jean	Année 2015	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
0' à 7'	0 €	0 €
7' à 10'	1,00 €	0 €
10' à 20'	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	10,00 €	12,00 €
3H00	11,00 €	14,00 €
4H00	12,00 €	16,00 €
5H00	13,00 €	18,00 €
6H00	14,00 €	20,00 €
7H00	15,00 €	22,00 €
8H00	16,00 €	24,00 €
9H00	17,00 €	26,00 €
10H00	18,00 €	28,00 €
11H00	19,00 €	30,00 €
12H00	20,00 €	32,00 €
13H00	21,00 €	34,00 €
14H00	22,00 €	36,00 €
15H00	23,00 €	38,00 €
16H00	23,00 €	40,00 €
17H00	23,00 €	42,00 €

Saint Jean	Année 2015	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
18H00	23,00 €	44,00 €
19H00	23,00 €	46,00 €
20H00	23,00 €	48,00 €
21H00	23,00 €	50,00 €
22H00	23,00 €	52,00 €
23H00	23,00 €	54,00 €
24H00	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	11,00 € au plus en appliquant la grille tarifaire ci-après	1er jour : 20 € maxi/ 2ème 25 € max / 3eme jour 30 € max

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE PARKING ST JEAN HORS LES 2 ARRETS MINUTES
APPLICABLE AU-DELA D'UNE PREMIERE PERIODE DE 24 HEURES AVEC UN MAXIMUM DE
11 € PAR TRANCHE DE 24 HEURES**

	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 30 minutes	2 €	2 €
Plus de 30 minutes à 60 minutes	1€	3 €
Plus de 1 heure à 2 heures	2€	5 €
Plus de 2 heures à 3 heures	2€	7 €
Plus de 3 heures à 4 heures	2€	9 €
Plus de 4 heures à 5 heures	2€	11 €
Plus de 5 heures à 6 heures	0€	11 €
Plus de 6 heures à 7 heures	0€	11 €
Plus de 7 heures à 8 heures	0€	11 €
Plus de 8 heures à 9 heures	0€	11 €
Plus de 9 heures à 10 heures	0€	11 €
Plus de 10 heures à 11 heures	0€	11 €
Plus de 11 heures à 12 heures	0€	11 €
Plus de 12 heures à 13 heures	0€	11 €
Plus de 13 heures à 14 heures	0€	11 €
Plus de 14 heures à 15 heures	0€	11 €
Plus de 15 heures à 16 heures	0€	11 €
Plus de 16 heures à 17 heures	0€	11 €
Plus de 17 heures à 18 heures	0€	11 €
Plus de 18 heures à 19 heures	0€	11 €
Plus de 19 heures à 20 heures	0€	11 €
Plus de 20 heures à 21 heures	0€	11 €
Plus de 21 heures à 22 heures	0€	11 €
Plus de 22 heures à 23 heures	0€	11 €
Plus de 23 heures à 24 heures	0€	11 €

Puis pour chaque période de 24 heures, reprise de la grille ci-dessus avec un tarif au plus par jour de 11 €

GRILLE TARIFAIRE 2 ROUES MOTORISES DU PARKING ST JEAN

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 1 H	2 €	2,00 €
Plus de 1 H à 2 H	2 €	4,00 €
Plus de 2 H à 3H	1 €	5,00 €
Plus de 3 H à 4H	1 €	6,00 €
Plus de 4 H à 5H	1 €	7,00 €
Plus de 5 H à 6H	1 €	8,00 €
Plus de 6 H à 7 H	1 €	9,00 €
Plus de 7 H à 24 H	1 €	10,00 €
maxi par journée sup au plus		5,00 € au plus en reprenant la grille tarifaire ci-dessus

3.5 - Zone Périphérie :

Parkings de Mérignac et Le Bouscat

Les tarifs 2015 des 2 parkings de la zone périphérie sont tout à fait attractifs et restent inchangés.

Périphérie	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €		1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	- €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	- €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	- €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	- €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	- €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	- €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	- €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	- €	0,00%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	10,00 €	1,00 €	- €	0,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	11,00 €	1,00 €	- €	0,00%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	12,00 €	1,00 €	- €	0,00%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	15,00 €	3,00 €	- €	0,00%

La soirée tranquille reste au tarif 2014, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

Le prix maximum pour 24 heures est de 15.00 € TTC.

Pessac Centre

Les tarifs du parking Pessac Centre sont bloqués à compter de la 8^{ème} à la 24^{ème} heure afin de favoriser l'usage de l'ouvrage par les usagers de la gare SNCF. Le prix maximum par tranche de 24 heures est donc de 8 € TTC en 2015.

Périphérie	Année 2014		Année 2015		Variation 2015/2014	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €		1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
8H à 9H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
9H à 10H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
10H à 11H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
11H à 12H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
12H à 24H	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Le tarif de la soirée tranquille reste inchangé, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

3.6- Tickets de stationnement Stade et Spectacles :

Le parking Porte de Bordeaux est utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques CHABAN DELMAS. Ces usagers stationnement en moyenne entre 2 et 3 heures.

Le forfait spectacle sous forme de ticket congrès d'une durée de 4 H et d'un montant de 4 € en 2013 reste inchangé en 2015.

3.7 - Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2014, le chèque parking 1 H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC. Ces dispositions qui existent depuis 2008 sont à maintenir en 2015.

Chèques Parkings 2015	Hyper centre ville	Centre ville	Périphérie
1H00	1,92 €	1,60 €	0.80 €
2H00	2,88 €	2,40 €	1,20 €

1.8 - Cartes mixtes abonnements/horaires :

La fonction carte privilège permet aux clients abonnés (hors contrats multicaltes et contrats souscrits par des sociétés) de stationner sur un autre parking que celui référencé sur le contrat d'abonnement selon le tarif horaire du parc de référence tout en bénéficiant d'une remise commerciale de 15 % sur le montant encodé par valorisation du solde de la carte. Le coût du stationnement est calculé en fonction de la grille tarifaire en vigueur sur le parking de référence.

Chaque carte d'abonnement individuelle (hors multcartes, sociétés et institutions) sera créditée gracieusement en 2015 comme en 2014 par PARCUB d'un montant de 5.00 € TTC pour promouvoir ce produit.

1.9 - Tarifs spécifiques pour les 2 roues motorisés inchangés en 2015

Les parkings disposant des installations nécessaires à la détection des 2 roues motorisés pour un stationnement horaire à tarif préférentiel sont :

- Pey-Berland,
- Centre Commercial Mériadeck,
- Victoire,
- Gambetta,
- République.

Le tarif applicable est équivalent à la moitié du tarif horaire voiture étant précisé que, pour des questions de rendu de monnaie, l'arrondi se fait à la dizaine de centime supérieur. Il en résulte les tarifs suivants :

Tarifs horaires 2 RM en € TTC	Parkings Pey-Berland, Gambetta / République/ Victoire	
	Rappel tarif VL	Tarif 2 RM
De 0 à 1H	2,40 €	1,20 €
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €
De 2 H à 3 H	7,20 €	3,60 €
De 3 H à 4 H	8,60 €	4,30 €
De 4 H à 5 H	11,00 €	5,50 €
De 5 H à 6 H	13,40 €	6,70 €
De 6 H à 7 H	15,80 €	7,90 €
De 7 H à 8 H	18,20 €	9,10 €
De 8 H à 9 H	19,00 €	9,50 €
De 9 H à 10 H	19,00 €	9,50 €
De 10 H à 11 H	19,00 €	9,50 €
De 11 H à 12 H	19,00 €	9,50 €
De 12 H à 24 H	19,00 €	9,50 €

Ticket perdu 2 RM : 9,50 € TTC

Tarif Soirée tranquille 2 RM : 3,50 € TTC

Tarif 2 RM Parking Mériadeck :

Tarifs applicables dans les heures d'ouvertures de la galerie marchande. Lorsque la galerie marchande est fermée, le tarif appliqué est celui de la zone hypercentre mentionné ci-dessus.

C.C.Mériadeck	Rappel tarif VL	Tarif 2 RM
Moins de 1H30*	Gratuit	Gratuit
2H00	2,40 €	1,20 €
3h00	4,80 €	2,40 €
4h00	7,20 €	3,60 €
5h00	8,60 €	4,30 €
6h00	11,00 €	5,50 €
7h00	13,40 €	6,70 €
8h00	15,80 €	7,90 €
9h00	18,20 €	9,10 €
10h00	19,00 €	9,50 €
11h00	19,00 €	9,50 €
12h00	19,00 €	9,50 €
13H00	19,00 €	9,50 €
14H00	19,00 €	9,50 €
15H00	19,00 €	9,50 €
24H00	19,00 €	9,50 €

Ticket perdu 2 RM : 9,50 € TTC - Tarif Soirée tranquille 2 RM : 3,50 € TTC selon conditions identiques à la tarification VL.

Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client

Dans ces deux cas et pour toute durée inférieure à 24H00, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement, comme cela se pratique chez la majorité des gestionnaires de parkings. Cette disposition reste inchangée en 2015.

Dans l'hypothèse de stationnements supérieurs à 24 heures, il sera demandé le prix d'une journée de stationnement par tranche de 24 heures entamée. Donc pour toute journée entamée le forfait jour est dû.

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2015 applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 et tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés en annexe,
- acter que pour les tarifs adoptés H.T, si la TVA devait être revue à la hausse courant de l'année 2015 que ces tarifs seraient alors automatiquement ajustés en conséquence,
- décider d'une action de promotion en direction des nouveaux arrivants pour la première souscription d'un abonnement résident pour une durée de 1 année au plus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 19 novembre 2014

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT

Annexe

La politique tarifaire a été énoncée chaque année dans la délibération relative aux tarifs et le plan à moyen terme 2011-2020 donne tous éléments synthétiques. Il est à noter que le plan à moyen terme affirme la volonté de la régie de poursuivre et d'amplifier une politique favorable aux résidents avec à terme un taux de réduction du prix de l'abonnement de 33,33 % par rapport au prix de l'abonnement « Permanent » du parc de référence.

Rappel des objectifs à moyen terme en matière de politique tarifaire :

En ce qui concerne les tarifs permanents, l'écart à terme par rapport à l'hypercentre doit être :

- Pour les parcs du centre-ville : - 20 %
- Pour la périphérie : - 50 %

L'écart entre les tarifs résidents et permanents quel que soit le secteur doit être à terme inférieur d'un tiers, soit 33,33 %. Ceci étant, hors parcs de périphérie, il est encore difficile d'atteindre cet objectif qui impliquerait des augmentations tarifaires difficilement acceptables.

Les multicartes qui correspondent à des tarifs applicables pour des abonnements en nombre selon les conditions définies par délibération doivent être inférieures de 20 % par rapport aux tarifs permanents.

Tous Parcs de Stationnement

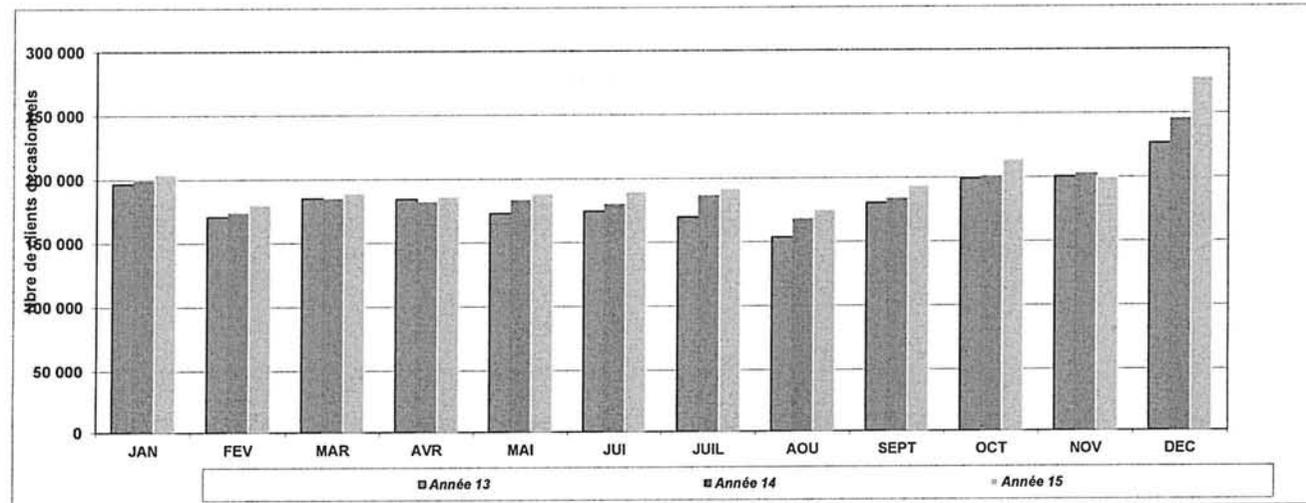
Capacité générale des parcs accueillant des horaires 7 990

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	196 641	198 689	203 935	7 294	3,71	5 246	2,64
FEV	170 618	173 188	179 761	9 144	5,36	6 573	3,80
MAR	185 073	184 376	188 745	3 672	1,98	4 369	2,37
AVR	184 375	181 613	186 053	1 678	0,91	4 440	2,44
MAI	173 109	182 742	188 569	15 460	8,93	5 827	3,19
JUI	174 533	179 492	189 897	15 364	8,80	10 405	5,80
JUIL	169 832	185 994	191 903	22 071	13,00	5 909	3,18
AOU	153 662	167 360	175 064	21 402	13,93	7 704	4,60
SEPT	180 313	183 238	193 958	13 646	7,57	10 720	5,85
OCT	199 138	200 412	213 889	14 751	7,41	13 477	6,72
NOV	200 490	202 505	199 687	-803	-0,40	-2 818	-1,39
DEC	226 641	245 331	278 271	51 630	22,78	32 940	13,43
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
196 641	198 689	203 935	7 294	3,71	5 246	2,64
367 259	371 877	383 696	16 438	4,48	11 819	3,18
552 332	556 253	572 441	20 110	3,64	16 188	2,91
736 707	737 866	758 494	21 788	2,96	20 628	2,80
909 815	920 608	947 063	37 248	4,09	26 455	2,87
1 084 348	1 100 100	1 136 959	52 612	4,85	36 859	3,35
1 254 180	1 286 094	1 328 862	74 683	5,95	42 768	3,33
1 407 842	1 453 454	1 503 926	96 085	6,82	50 472	3,47
1 588 154	1 636 692	1 697 884	109 730	6,91	61 192	3,74
1 787 292	1 837 104	1 911 773	124 481	6,96	74 669	4,06
1 987 782	2 039 609	2 111 460	123 678	6,22	71 851	3,52
2 214 423	2 284 940	2 389 731	175 308	7,92	104 791	4,59
2 214 423	2 284 940	2 389 731	175 308	7,92	104 791	4,59



Fréquentation horaire Gambetta

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati 6,4%

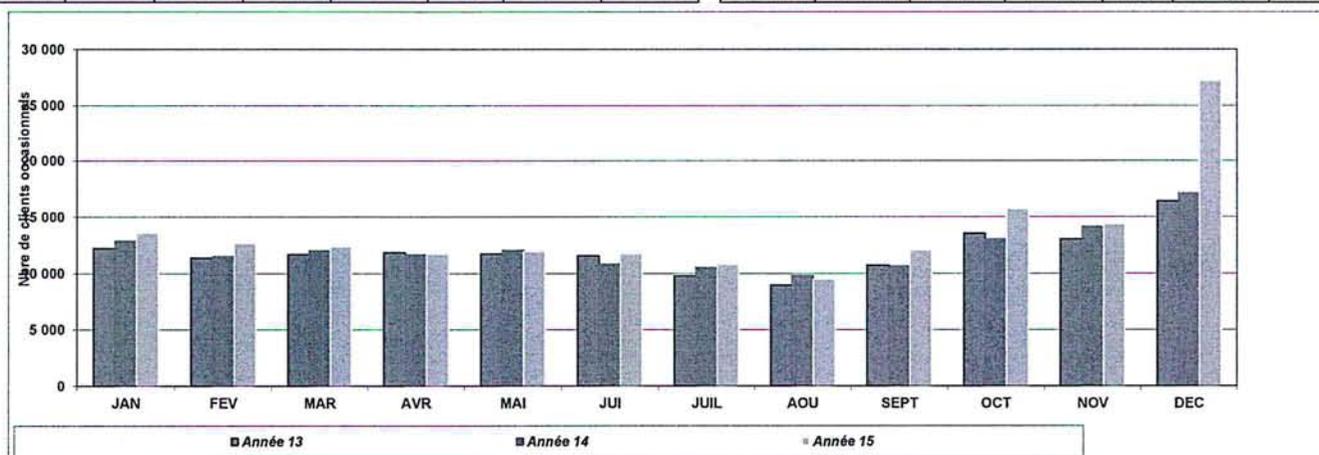
Capacité générale du parc 489 soit 6,1%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	12 218	12 872	13 584	1 366	11,18	712	5,53
FEV	11 378	11 516	12 655	1 277	11,22	1 139	9,89
MAR	11 699	12 035	12 371	672	5,74	336	2,79
AVR	11 845	11 647	11 742	-103	-0,87	95	0,82
MAI	11 735	12 062	11 942	207	1,76	-120	-0,99
JUI	11 575	10 847	11 737	162	1,40	890	8,21
JUIL	9 774	10 518	10 798	1 024	10,48	280	2,66
AOU	8 971	9 812	9 468	497	5,54	-344	-3,51
SEPT	10 725	10 662	12 053	1 328	12,38	1 391	13,05
OCT	13 536	13 011	15 717	2 181	16,11	2 706	20,80
NOV	13 025	14 121	14 357	1 332	10,23	236	1,67
DEC	16 398	17 092	27 230	10 832	66,06	10 138	59,31
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
12 218	12 872	13 584	1 366	11,18	712	5,53
23 596	24 388	26 239	2 643	11,20	1 851	7,59
35 295	36 423	38 610	3 315	9,39	2 187	6,00
47 140	48 070	50 352	3 212	6,81	2 282	4,75
58 875	60 132	62 294	3 419	5,81	2 162	3,60
70 450	70 979	74 031	3 581	5,08	3 052	4,30
80 224	81 497	84 829	4 605	5,74	3 332	4,09
89 195	91 309	94 297	5 102	5,72	2 988	3,27
99 920	101 971	106 350	6 430	6,44	4 379	4,29
113 456	114 982	122 067	8 611	7,59	7 085	6,16
126 481	129 103	136 424	9 943	7,86	7 321	5,67
142 879	146 195	163 654	20 775	14,54	17 459	11,94
142 879	146 195	163 654	20 775	14,54	17 459	11,94



Fréquentation horaire Front du Médoc

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation : **1,1%**

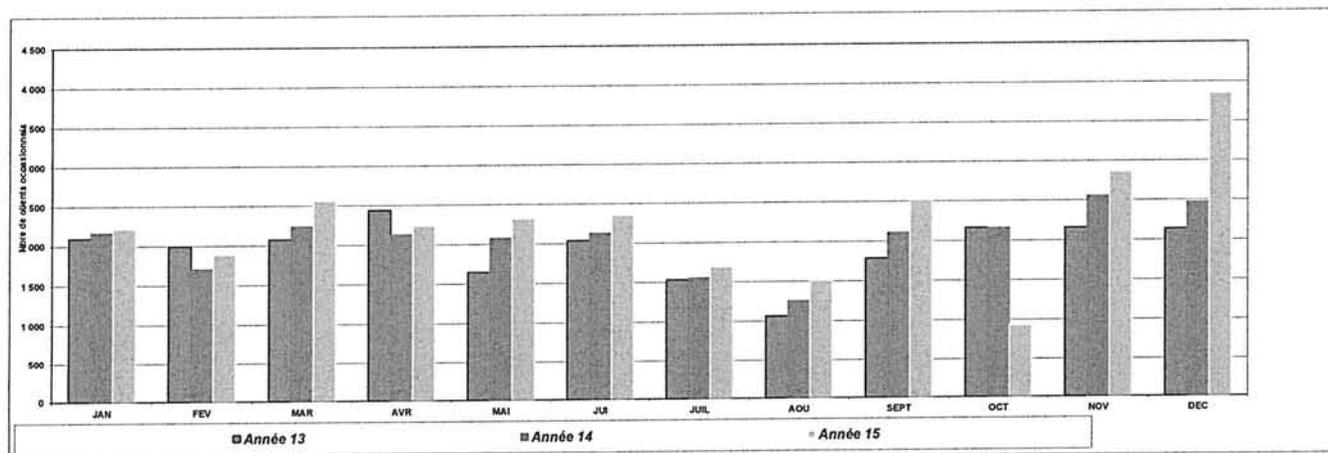
Capacité générale du parc : **1103** soit **13,80%**

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	2 098	2 163	2 217	119	5,67	54	2,50
FEV	1 994	1 702	1 885	-109	-5,47	183	10,75
MAR	2 074	2 238	2 563	489	23,58	325	14,52
AVR	2 442	2 130	2 239	-203	-8,31	109	5,12
MAI	1 645	2 077	2 318	674	40,95	241	11,60
JUI	2 039	2 128	2 356	317	15,55	228	10,71
JUIL	1 533	1 552	1 692	159	10,37	140	9,02
AOU	1 066	1 251	1 509	443	41,56	258	20,62
SEPT	1 787	2 107	2 519	732	40,96	412	19,55
OCT	2 164	2 161	927	-1 237	-57,16	-1 234	-57,10
NOV	2 162	2 557	2 864	702	32,47	307	12,01
DEC	2 142	2 472	3 852	1 710	79,83	1 380	55,83
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
2 098	2 163	2 217	119	5,67	54	2,50
4 092	3 865	4 102	10	0,24	237	6,13
6 166	6 103	6 665	499	8,09	562	9,21
8 608	8 233	8 904	296	3,44	671	8,15
10 253	10 310	11 222	970	9,46	912	8,85
12 292	12 438	13 578	1 287	10,47	1 140	9,17
13 825	13 990	15 270	1 446	10,46	1 280	9,15
14 891	15 241	16 779	1 889	12,68	1 538	10,09
16 678	17 348	19 298	2 621	15,71	1 950	11,24
18 842	19 509	20 225	1 384	7,34	716	3,67
21 004	22 066	23 089	2 086	9,93	1 023	4,64
23 146	24 538	26 941	3 796	16,40	2 403	9,79
23 146	24 538	26 941	3 796	16,40	2 403	9,79



Fréquentation horaire République

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation horaire 2,8%

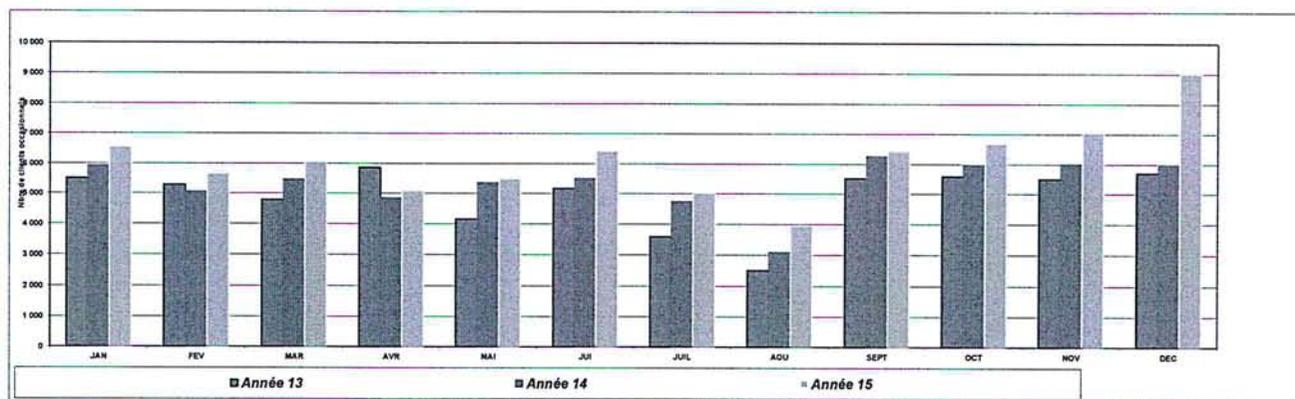
Capacité générale du parc 412 soit 5,16%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	5 506	5 929	6 553	1 047	19,02	624	10,52
FEV	5 288	5 053	5 659	371	7,02	606	11,99
MAR	4 787	5 470	6 066	1 279	26,72	596	10,90
AVR	5 858	4 845	5 102	-756	-12,91	257	5,30
MAI	4 160	5 362	5 495	1 336	32,11	133	2,48
JUI	5 171	5 510	6 426	1 255	24,27	916	16,62
JUIL	3 588	4 743	5 021	1 433	39,94	278	5,86
AOU	2 509	3 089	3 951	1 442	57,47	862	27,91
SEPT	5 519	6 261	6 454	935	16,94	193	3,08
OCT	5 594	5 974	6 688	1 094	19,56	714	11,95
NOV	5 511	6 010	7 056	1 545	28,03	1 046	17,40
DEC	5 708	5 986	9 017	3 310	57,99	3 031	50,63
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
5 506	5 929	6 553	1 047	19,02	624	10,52
10 794	10 982	12 212	1 418	13,14	1 230	11,20
15 581	16 452	18 278	2 697	17,31	1 826	11,10
21 439	21 297	23 380	1 941	9,05	2 083	9,78
25 599	26 659	28 875	3 277	12,80	2 216	8,31
30 770	32 169	35 301	4 532	14,73	3 132	9,74
34 358	36 912	40 322	5 965	17,36	3 410	9,24
36 867	40 001	44 273	7 407	20,09	4 272	10,68
42 386	46 262	50 727	8 342	19,68	4 465	9,65
47 980	52 236	57 415	9 436	19,67	5 179	9,91
53 491	58 246	64 471	10 981	20,53	6 225	10,69
59 198	64 232	73 488	14 290	24,14	9 256	14,41
59 198	64 232	73 488	14 290	24,14	9 256	14,41



Fréquentation horaire Charles de Gaulle

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati **1,0%**

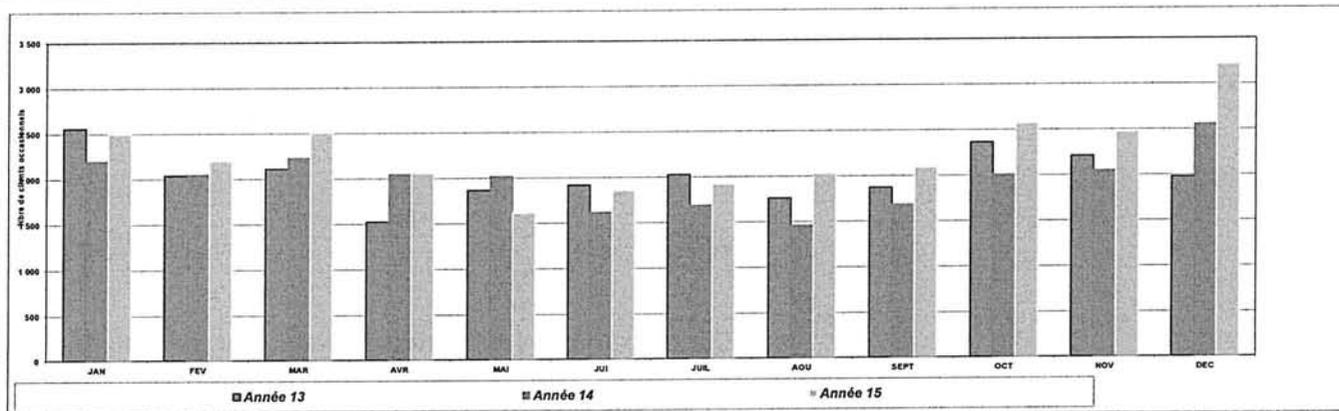
Capacité générale du parc **282** soit **3,53%**

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	2 561	2 196	2 498	-63	-2,46	302	13,75
FEV	2 041	2 048	2 197	156	7,64	149	7,28
MAR	2 113	2 229	2 505	392	18,55	276	12,38
AVR	1 524	2 046	2 056	532	34,91	10	0,49
MAI	1 866	2 017	1 612	-254	-13,59	-405	-20,08
JUI	1 921	1 617	1 856	-65	-3,36	239	14,78
JUIL	2 028	1 686	1 920	-108	-5,33	234	13,88
AOU	1 762	1 458	2 027	265	15,04	569	39,03
SEPT	1 875	1 684	2 093	219	11,66	409	24,29
OCT	2 362	2 006	2 570	208	8,81	564	28,12
NOV	2 211	2 048	2 473	262	11,85	425	20,75
DEC	1 978	2 557	3 214	1 237	62,53	657	25,69
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
2 561	2 196	2 498	-63	-2,46	302	13,75
4 602	4 244	4 695	93	2,02	451	10,63
6 715	6 473	7 200	485	7,22	727	11,23
8 239	8 519	9 256	1 017	12,34	737	8,65
10 105	10 536	10 868	764	7,56	332	3,15
12 025	12 153	12 724	699	5,81	571	4,70
14 053	13 839	14 644	591	4,21	805	5,82
15 815	15 297	16 671	856	5,41	1 374	8,98
17 690	16 981	18 764	1 075	6,07	1 783	10,50
20 052	18 987	21 334	1 283	6,40	2 347	12,36
22 263	21 035	23 807	1 545	6,94	2 772	13,18
24 240	23 592	27 021	2 781	11,47	3 429	14,53
24 240	23 592	27 021	2 781	11,47	3 429	14,53



Fréquentation horaire 8 Mai 45

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati **1,9%**

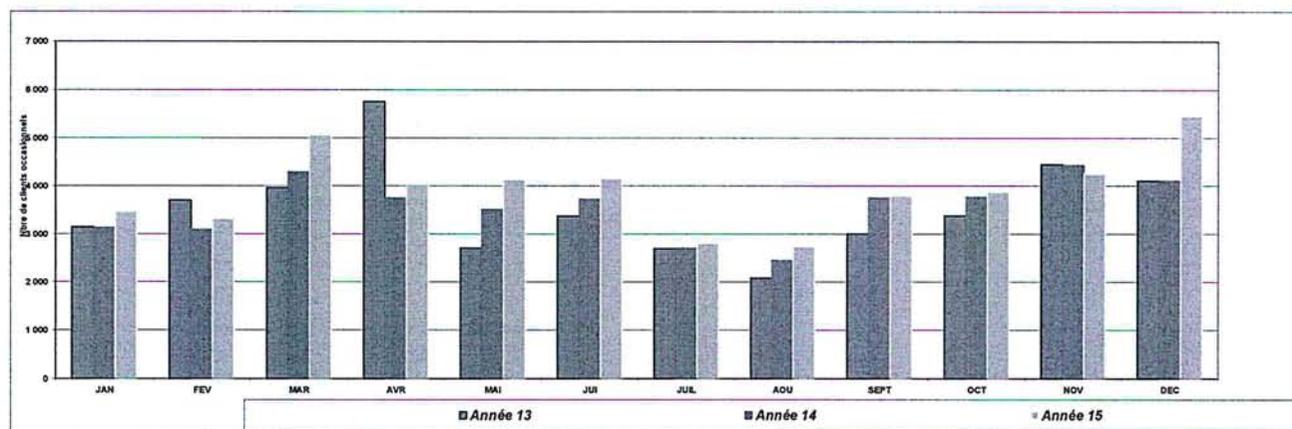
Capacité générale du parc **726** soit **9,09%**

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	3 145	3 133	3 459	314	9,98	326	10,41
FEV	3 697	3 094	3 313	-384	-10,39	219	7,08
MAR	3 960	4 287	5 058	1 098	27,73	771	17,98
AVR	5 757	3 747	4 031	-1 726	-29,97	284	7,58
MAI	2 705	3 509	4 132	1 427	52,74	623	17,74
JUI	3 372	3 721	4 151	780	23,12	430	11,56
JUIL	2 691	2 706	2 806	115	4,27	100	3,70
AOU	2 076	2 449	2 739	663	31,94	290	11,84
SEPT	3 008	3 748	3 783	775	25,76	35	0,93
OCT	3 379	3 764	3 865	486	14,38	101	2,68
NOV	4 450	4 438	4 250	-200	-4,49	-188	-4,24
DEC	4 103	4 102	5 457	1 355	33,02	1 355	33,03
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
3 145	3 133	3 459	314	9,98	326	10,41
6 842	6 227	6 772	-70	-1,02	545	8,75
10 802	10 514	11 830	1 028	9,52	1 316	12,52
16 559	14 261	15 861	-698	-4,21	1 600	11,22
19 264	17 770	19 993	729	3,78	2 223	12,51
22 635	21 491	24 144	1 509	6,66	2 653	12,34
25 326	24 197	26 950	1 624	6,41	2 753	11,38
27 402	26 646	29 689	2 287	8,34	3 043	11,42
30 410	30 394	33 472	3 062	10,07	3 078	10,13
33 789	34 158	37 337	3 548	10,50	3 179	9,31
38 239	38 596	41 587	3 348	8,75	2 991	7,75
42 342	42 698	47 044	4 702	11,10	4 346	10,18
42 342	42 698	47 044	4 702	11,10	4 346	10,18



Fréquentation horaire Victoire

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati 5,3%

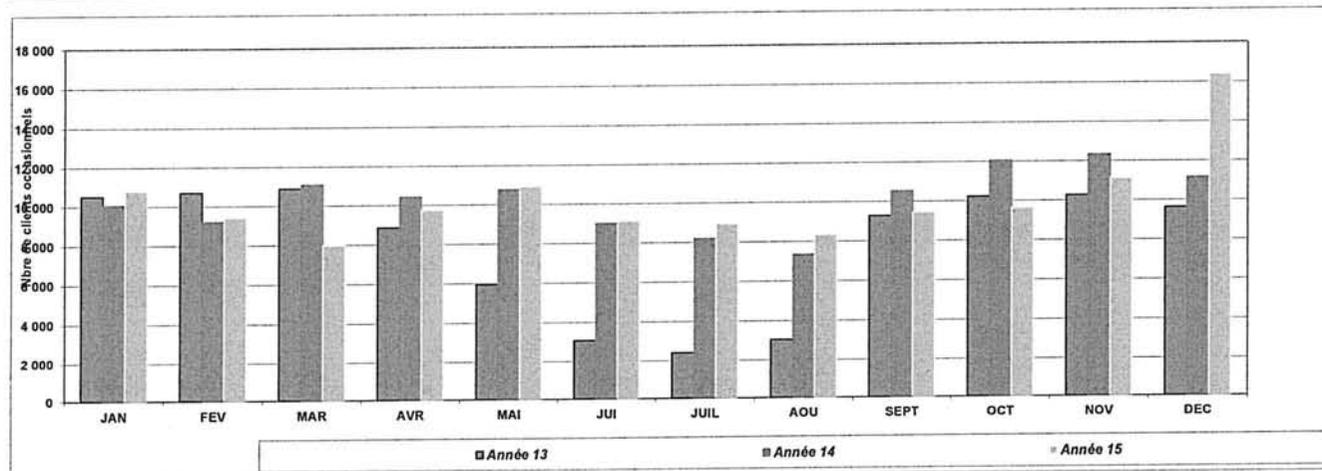
Capacité générale du parc 486 soit 6,08%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	10 530	10 067	10 803	273	2,59	736	7,31
FEV	10 702	9 217	9 429	-1 273	-11,89	212	2,30
MAR	10 881	11 077	7 978	-2 903	-26,68	-3 099	-27,98
AVR	8 866	10 429	9 743	878	9,90	-686	-6,58
MAI	5 957	10 772	10 925	4 968	83,40	153	1,42
JUI	3 092	9 011	9 114	6 023	194,81	103	1,14
JUIL	2 413	8 196	8 931	6 518	270,12	735	8,97
AOU	3 052	7 359	8 332	5 280	173,00	973	13,22
SEPT	9 296	10 550	9 456	161	1,73	-1 094	-10,37
OCT	10 242	12 039	9 648	-594	-5,80	-2 391	-19,86
NOV	10 291	12 336	11 130	839	8,15	-1 206	-9,78
DEC	9 651	11 166	16 384	6 734	69,77	5 218	46,73
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
10 530	10 067	10 803	273	2,59	736	7,31
21 232	19 284	20 232	-1 000	-4,71	948	4,92
32 113	30 361	28 210	-3 903	-12,15	-2 151	-7,08
40 979	40 790	37 953	-3 026	-7,38	-2 837	-6,96
46 936	51 562	48 878	1 943	4,14	-2 684	-5,21
50 027	60 573	57 992	7 965	15,92	-2 581	-4,26
52 440	68 769	66 923	14 483	27,62	-1 846	-2,68
55 492	76 128	75 255	19 763	35,61	-873	-1,15
64 788	86 678	84 711	19 924	30,75	-1 967	-2,27
75 030	98 717	94 359	19 330	25,76	-4 358	-4,41
85 321	111 053	105 489	20 169	23,64	-5 564	-5,01
94 971	122 219	121 873	26 902	28,33	-346	-0,28
94 971	122 219	121 873	26 902	28,33	-346	-0,28



Fréquentation horaire Pey Berland

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati 12,7%

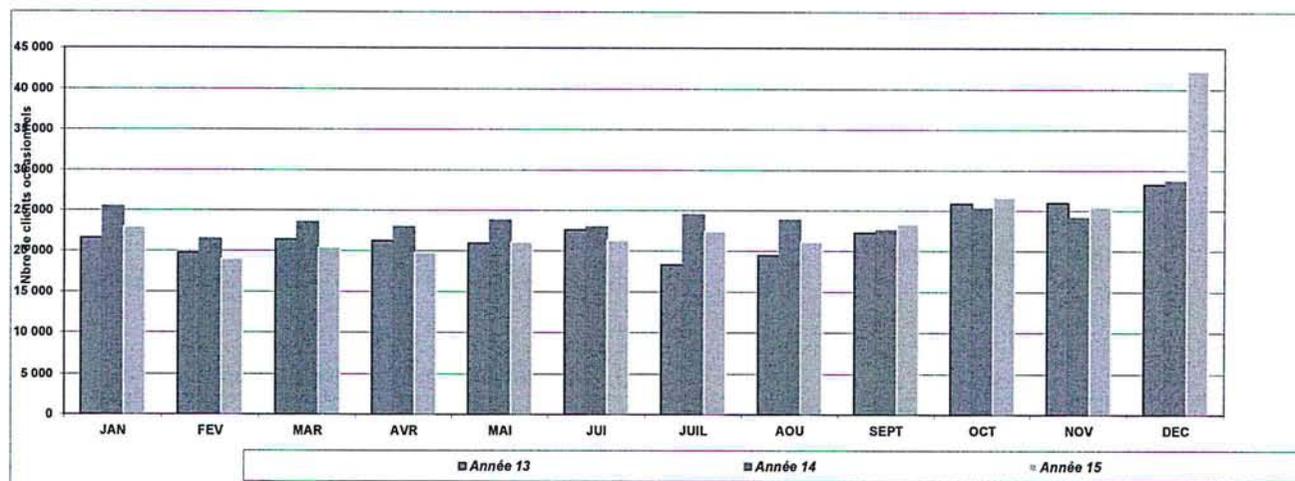
Capacité générale du parc 668 soit 8,36%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	21 591	25 477	22 955	1 364	6,32	-2 522	-9,90
FEV	19 772	21 506	18 994	-778	-3,93	-2 512	-11,68
MAR	21 415	23 576	20 450	-965	-4,51	-3 126	-13,26
AVR	21 244	22 996	19 762	-1 482	-6,98	-3 234	-14,06
MAI	20 959	23 801	21 061	102	0,49	-2 740	-11,51
JUI	22 639	22 990	21 309	-1 330	-5,87	-1 681	-7,31
JUIL	18 322	24 521	22 412	4 090	22,32	-2 109	-8,60
AOU	19 458	23 856	21 122	1 664	8,55	-2 734	-11,46
SEPT	22 265	22 588	23 350	1 086	4,88	762	3,37
OCT	25 871	25 309	26 667	796	3,08	1 358	5,37
NOV	26 001	24 174	25 479	-522	-2,01	1 305	5,40
DEC	28 285	28 663	42 297	14 013	49,54	13 634	47,57
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
21 591	25 477	22 955	1 364	6,32	-2 522	-9,90
41 363	46 983	41 949	586	1,42	-5 034	-10,71
62 778	70 559	62 399	-379	-0,60	-8 160	-11,56
84 022	93 555	82 161	-1 861	-2,21	-11 394	-12,18
104 981	117 356	103 222	-1 759	-1,68	-14 134	-12,04
127 620	140 346	124 531	-3 089	-2,42	-15 815	-11,27
145 942	164 867	146 943	1 001	0,69	-17 924	-10,87
165 400	188 723	168 065	2 665	1,61	-20 658	-10,95
187 665	211 311	191 415	3 751	2,00	-19 896	-9,42
213 536	236 620	218 082	4 547	2,13	-18 538	-7,83
239 537	260 794	243 561	4 025	1,68	-17 233	-6,61
267 821	289 457	285 858	18 037	6,73	-3 599	-1,24
267 821	289 457	285 858	18 037	6,73	-3 599	-1,24



Fréquentation horaire Saint Jean

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati **11,0%**

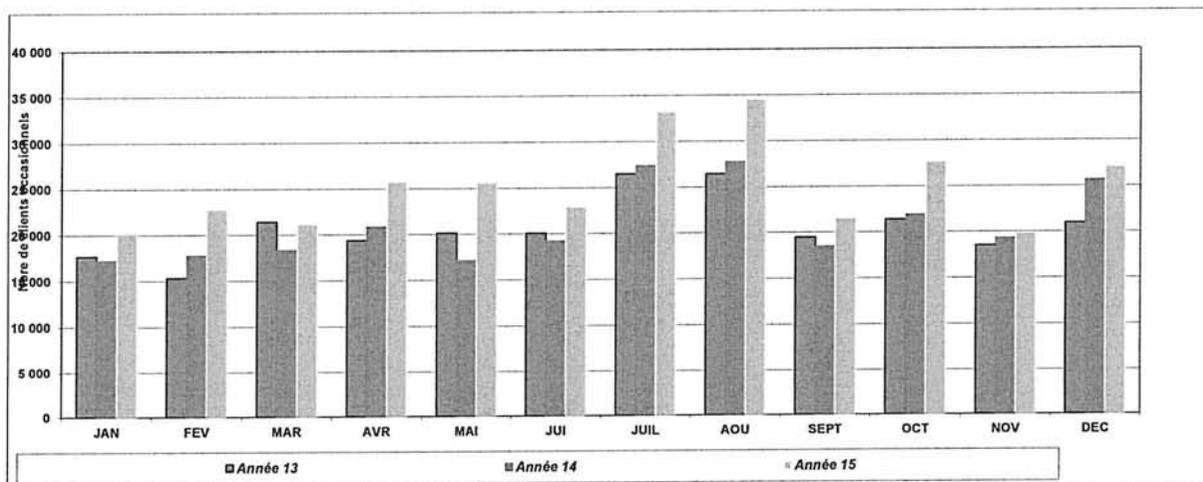
Capacité générale du parc **544** soit **6,81%**

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	17 687	17 243	20 177	2 490	14,08	2 934	17,02
FEV	15 343	17 777	22 787	7 445	48,52	5 010	28,18
MAR	21 421	18 330	21 155	-266	-1,24	2 825	15,41
AVR	19 377	20 838	25 744	6 367	32,86	4 906	23,54
MAI	20 131	17 139	25 595	5 464	27,14	8 456	49,34
JUI	20 060	19 205	22 912	2 852	14,22	3 707	19,30
JUIL	26 472	27 366	33 184	6 712	25,36	5 818	21,26
AOU	26 455	27 756	34 568	8 113	30,67	6 812	24,54
SEPT	19 454	18 450	21 479	2 025	10,41	3 029	16,42
OCT	21 382	21 870	27 679	6 297	29,45	5 809	26,56
NOV	18 542	19 301	19 867	1 325	7,15	566	2,93
DEC	20 980	25 647	27 083	6 103	29,09	1 436	5,60
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
17 687	17 243	20 177	2 490	14,08	2 934	17,02
33 030	35 020	42 964	9 935	30,08	7 944	22,68
54 451	53 350	64 119	9 669	17,76	10 769	20,19
73 828	74 188	89 863	16 036	21,72	15 675	21,13
93 959	91 327	115 458	21 500	22,88	24 131	26,42
114 019	110 532	138 370	24 352	21,36	27 838	25,19
140 491	137 898	171 554	31 064	22,11	33 656	24,41
166 946	165 654	206 122	39 177	23,47	40 468	24,43
186 400	184 104	227 601	41 202	22,10	43 497	23,63
207 782	205 974	255 280	47 499	22,86	49 306	23,94
226 324	225 275	275 147	48 824	21,57	49 872	22,14
247 304	250 922	302 230	54 927	22,21	51 308	20,45
247 304	250 922	302 230	54 927	22,21	51 308	20,45



Fréquentation horaire Barrière du Médoc

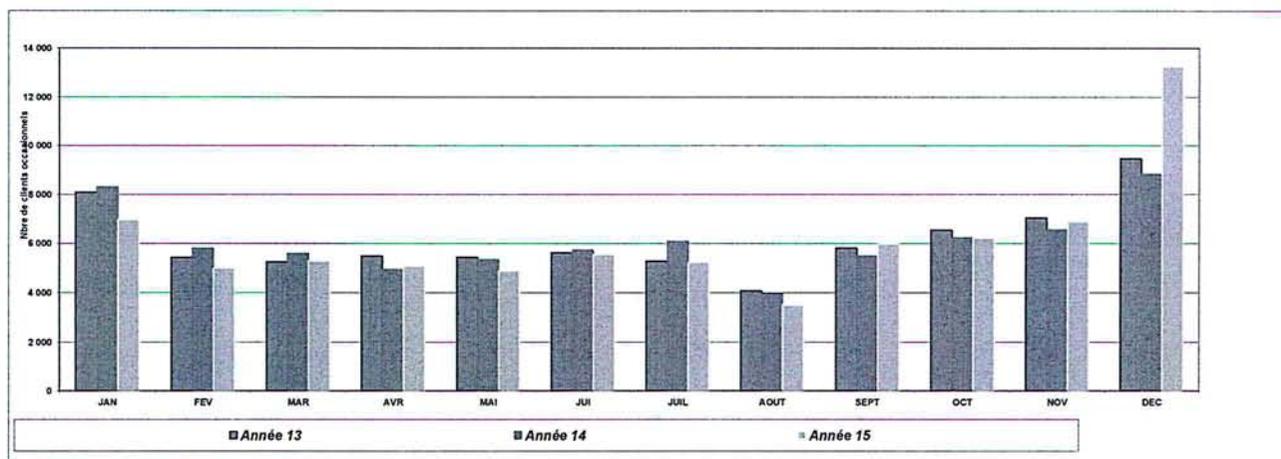
Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati	3,2%
Capacité générale du parc	142 soit 1,78%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	8 095	8 320	6 980	-1 115	-13,77	-1 340	-16,11
FEV	5 418	5 801	4 988	-430	-7,94	-813	-14,01
MAR	5 238	5 590	5 276	38	0,73	-314	-5,62
AVR	5 495	4 945	5 076	-419	-7,63	131	2,65
MAI	5 439	5 347	4 889	-550	-10,11	-458	-8,57
JUI	5 614	5 740	5 544	-70	-1,24	-196	-3,41
JUIL	5 278	6 088	5 235	-43	-0,81	-853	-14,01
AOUT	4 084	3 967	3 488	-596	-14,59	-479	-12,07
SEPT	5 816	5 495	5 970	155	2,66	475	8,64
OCT	6 549	6 233	6 220	-329	-5,02	-13	-0,21
NOV	7 044	6 563	6 884	-160	-2,27	321	4,89
DEC	9 462	8 833	13 253	3 792	40,07	4 420	50,04
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
8 095	8 320	6 980	-1 115	-13,77	-1 340	-16,11
13 513	14 121	11 968	-1 545	-11,43	-2 153	-15,25
18 751	19 711	17 244	-1 507	-8,04	-2 467	-12,52
24 246	24 656	22 320	-1 926	-7,94	-2 336	-9,47
29 685	30 003	27 209	-2 476	-8,34	-2 794	-9,31
35 299	35 743	32 753	-2 546	-7,21	-2 990	-8,37
40 577	41 831	37 988	-2 589	-6,38	-3 843	-9,19
44 661	45 798	41 476	-3 185	-7,13	-4 322	-9,44
50 476	51 293	47 446	-3 030	-6,00	-3 847	-7,50
57 025	57 526	53 666	-3 359	-5,89	-3 860	-6,71
64 069	64 089	60 550	-3 519	-5,49	-3 539	-5,52
73 531	72 922	73 803	273	0,37	881	1,21
73 531	72 922	73 803	273	0,37	881	1,21



Fréquentation horaire Centre Commercial Mériadeck

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation 48,6%

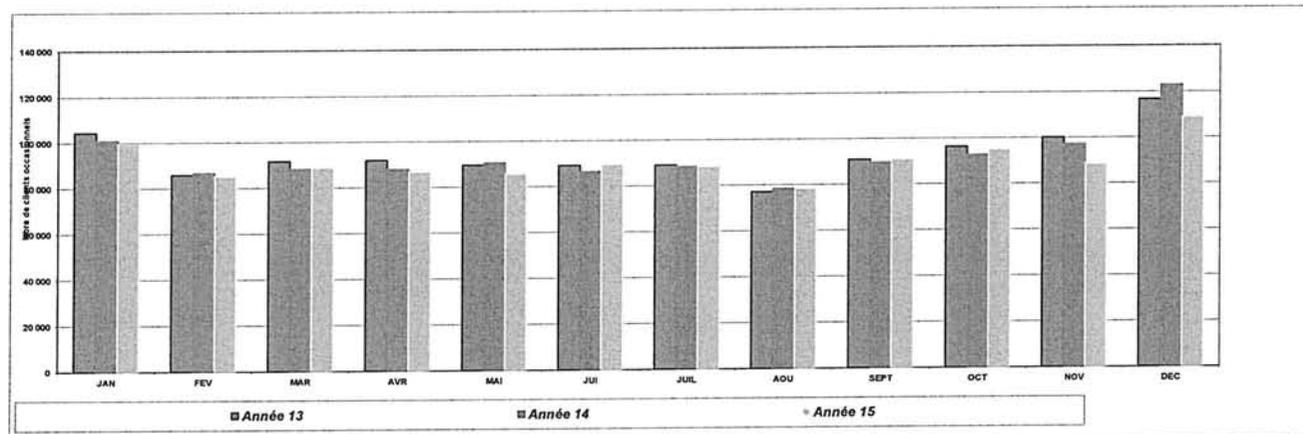
Capacité générale du parc 1377 soit 17,23%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	104 585	101 018	99 635	-4 950	-4,73	-1 383	-1,37
FEV	85 905	86 746	85 199	-706	-0,82	-1 547	-1,78
MAR	91 812	88 266	88 917	-2 895	-3,15	651	0,74
AVR	92 033	88 022	86 702	-5 331	-5,79	-1 320	-1,50
MAI	89 671	90 728	85 676	-3 995	-4,45	-5 052	-5,57
JUI	89 266	86 513	89 737	472	0,53	3 224	3,73
JUIL	89 089	88 413	88 253	-836	-0,94	-160	-0,18
AOU	77 041	78 492	78 343	1 302	1,69	-149	-0,19
SEPT	90 951	89 626	91 069	119	0,13	1 443	1,61
OCT	96 395	92 789	95 201	-1 194	-1,24	2 412	2,60
NOV	100 220	97 209	88 589	-11 631	-11,61	-8 620	-8,87
DEC	116 663	122 868	108 902	-7 761	-6,65	-13 966	-11,37
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
104 585	101 018	99 635	-4 950	-4,73	-1 383	-1,37
190 490	187 764	184 834	-5 656	-2,97	-2 930	-1,56
282 302	276 030	273 751	-8 551	-3,03	-2 279	-0,83
374 335	364 052	360 453	-13 882	-3,71	-3 599	-0,99
464 005	454 780	446 129	-17 876	-3,85	-8 651	-1,90
553 271	541 293	535 866	-17 405	-3,15	-5 427	-1,00
642 360	629 706	624 119	-18 241	-2,84	-5 587	-0,89
719 401	708 198	702 462	-16 939	-2,35	-5 736	-0,81
810 351	797 824	793 531	-16 820	-2,08	-4 293	-0,54
906 746	890 613	888 732	-18 014	-1,99	-1 881	-0,21
1 006 966	987 822	977 321	-29 645	-2,94	-10 501	-1,06
1 123 629	1 110 690	1 086 223	-37 406	-3,33	-24 467	-2,20
1 123 629	1 110 690	1 086 223	-37 406	-3,33	-24 467	-2,20



Fréquentation horaire Pessac Centre

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation horaire : 1,8%

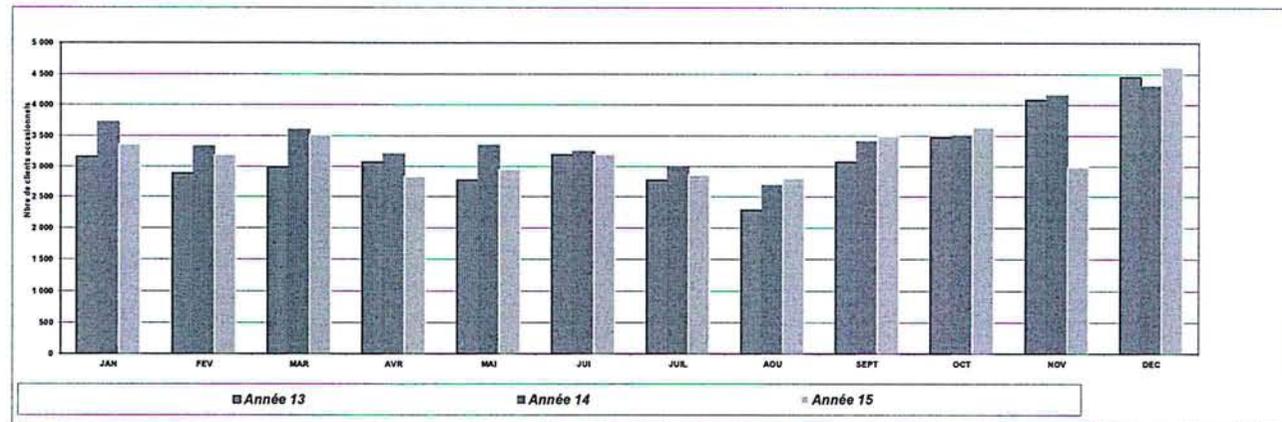
Capacité générale du parc : 345 soit 4,32%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	3 158	3 718	3 361	203	6,43	-357	-9,60
FEV	2 885	3 329	3 189	304	10,54	-140	-4,21
MAR	2 981	3 596	3 513	532	17,85	-83	-2,31
AVR	3 072	3 204	2 830	-242	-7,88	-374	-11,67
MAI	2 772	3 345	2 953	182	6,55	-392	-11,72
JUI	3 194	3 251	3 196	3	0,08	-55	-1,69
JUIL	2 772	2 996	2 862	90	3,25	-134	-4,47
AOU	2 286	2 687	2 804	518	22,66	117	4,35
SEPT	3 076	3 406	3 496	421	13,67	90	2,64
OCT	3 473	3 507	3 639	166	4,78	132	3,76
NOV	4 085	4 157	2 987	-1 098	-26,88	-1 170	-28,15
DEC	4 460	4 306	4 623	163	3,65	317	7,36
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
3 158	3 718	3 361	203	6,43	-357	-9,60
6 043	7 047	6 550	507	8,39	-497	-7,05
9 024	10 643	10 063	1 039	11,51	-580	-5,45
12 096	13 847	12 893	797	6,59	-954	-6,89
14 868	17 192	15 846	979	6,58	-1 346	-7,83
18 061	20 443	19 042	981	5,43	-1 401	-6,85
20 833	23 439	21 904	1 071	5,14	-1 535	-6,55
23 119	26 126	24 708	1 589	6,87	-1 418	-5,43
26 195	29 532	28 204	2 010	7,67	-1 328	-4,50
29 668	33 039	31 843	2 176	7,33	-1 196	-3,62
33 753	37 196	34 830	1 078	3,19	-2 366	-6,36
38 213	41 502	39 453	1 241	3,25	-2 049	-4,94
38 213	41 502	39 453	1 241	3,25	-2 049	-4,94



Fréquentation horaire Porte de Bordeaux

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentati 1,0%

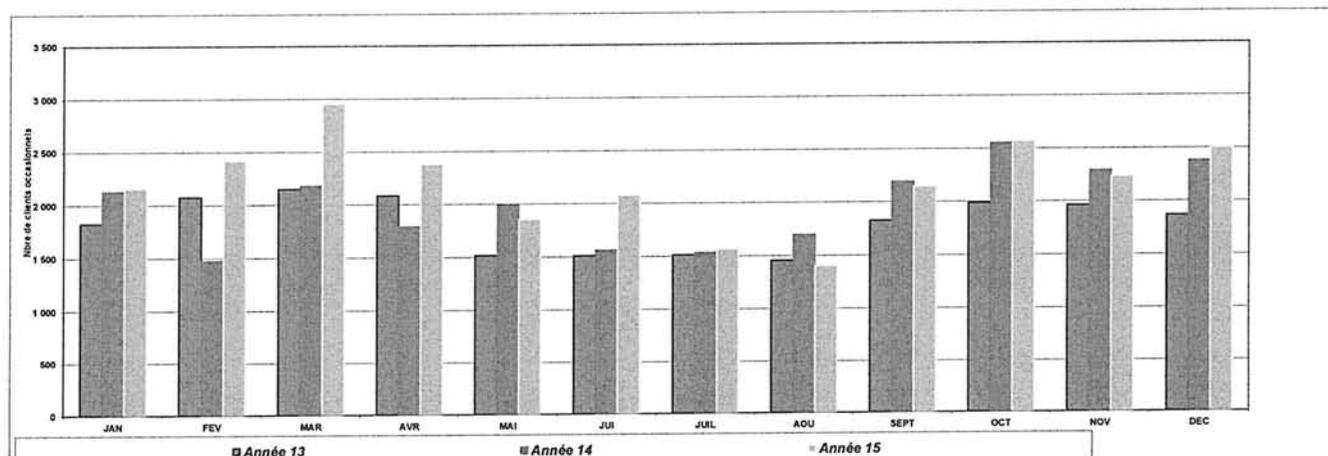
Capacité générale du parc 717 soit 8,97%

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	1 829	2 130	2 160	331	18,10	30	1,41
FEV	2 077	1 477	2 418	341	16,42	941	63,71
MAR	2 153	2 181	2 957	804	37,34	776	35,58
AVR	2 086	1 792	2 383	298	14,27	591	32,98
MAI	1 518	1 992	1 856	339	22,31	-136	-6,83
JUI	1 511	1 563	2 081	571	37,77	518	33,14
JUIL	1 514	1 537	1 567	53	3,50	30	1,95
AOU	1 457	1 699	1 402	-55	-3,77	-297	-17,48
SEPT	1 830	2 194	2 147	317	17,32	-47	-2,14
OCT	1 990	2 553	2 568	578	29,05	15	0,59
NOV	1 965	2 295	2 237	272	13,84	-58	-2,53
DEC	1 869	2 382	2 507	639	34,17	125	5,25
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
1 829	2 130	2 160	331	18,10	30	1,41
3 906	3 607	4 578	672	17,20	971	26,92
6 059	5 788	7 535	1 476	24,36	1 747	30,18
8 145	7 580	9 918	1 774	21,78	2 338	30,84
9 662	9 572	11 774	2 112	21,86	2 202	23,00
11 173	11 135	13 855	2 683	24,01	2 720	24,43
12 687	12 672	15 422	2 736	21,56	2 750	21,70
14 144	14 371	16 824	2 681	18,95	2 453	17,07
15 974	16 565	18 971	2 998	18,77	2 406	14,52
17 964	19 118	21 539	3 576	19,90	2 421	12,66
19 929	21 413	23 776	3 848	19,31	2 363	11,04
21 797	23 795	26 283	4 486	20,58	2 488	10,46
21 797	23 795	26 283	4 486	20,58	2 488	10,46



ANNEE 2015

Fréquentation horaire Cité Mondiale

Représentativité du parc en 2014 par rapport à la fréquentation 2,6%

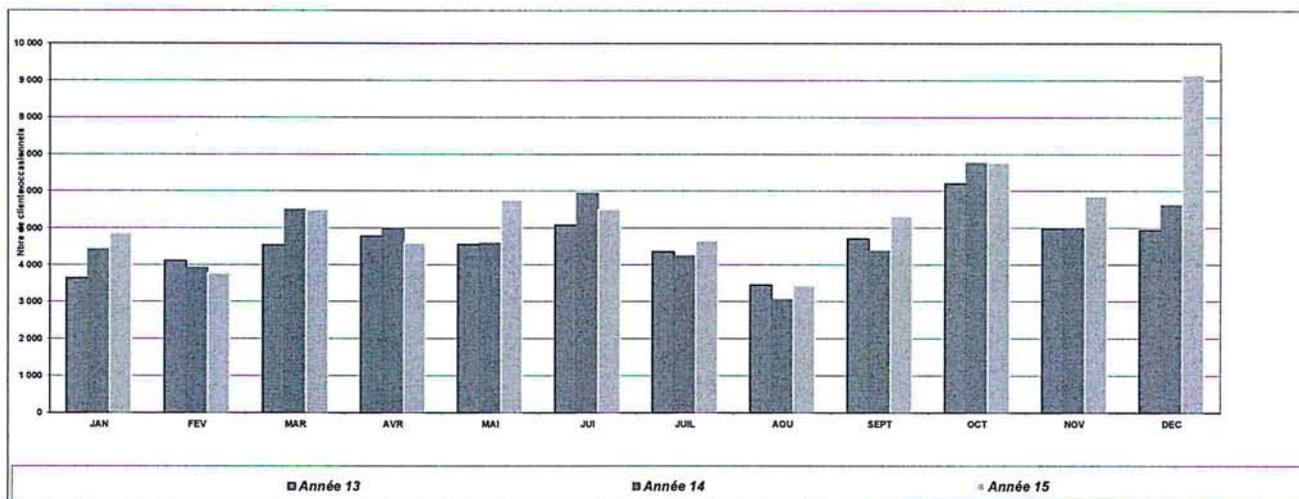
Capacité générale du parc 699 soit 8,75%

Fréquentation Mensuelle

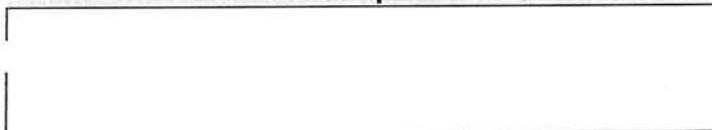
MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	3 638	4 423	4 863	1 225	33,67	440	9,95
FEV	4 118	3 922	3 780	-338	-8,21	-142	-3,62
MAR	4 539	5 501	5 498	959	21,13	-3	-0,05
AVR	4 778	4 972	4 591	-187	-3,91	-381	-7,66
MAI	4 554	4 591	5 757	1 204	26,43	1 166	25,40
JUI	5 082	5 943	5 510	428	8,42	-433	-7,29
JUIL	4 358	4 240	4 649	291	6,68	409	9,65
AOU	3 445	3 055	3 435	-10	-0,29	380	12,44
SEPT	4 714	4 376	5 324	611	12,95	948	21,66
OCT	6 201	6 768	6 774	573	9,24	6	0,09
NOV	4 983	4 978	5 864	881	17,68	886	17,80
DEC	4 946	5 614	9 167	4 222	85,36	3 553	63,29
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
3 638	4 423	4 863	1 225	33,67	440	9,95
7 756	8 345	8 643	887	11,44	298	3,57
12 295	13 846	14 141	1 846	15,01	295	2,13
17 073	18 818	18 732	1 659	9,72	-86	-0,46
21 627	23 409	24 489	2 863	13,24	1 080	4,61
26 709	29 352	29 999	3 291	12,32	647	2,20
31 067	33 592	34 648	3 582	11,53	1 056	3,14
34 512	36 647	38 083	3 572	10,35	1 436	3,92
39 225	41 023	43 407	4 182	10,66	2 384	5,81
45 426	47 791	50 181	4 755	10,47	2 390	5,00
50 409	52 769	56 045	5 636	11,18	3 276	6,21
55 355	58 383	65 212	9 858	17,81	6 829	11,70
55 355	58 383	65 212	9 858	17,81	6 829	11,70



Fréquentation horaire Quai Deschamps

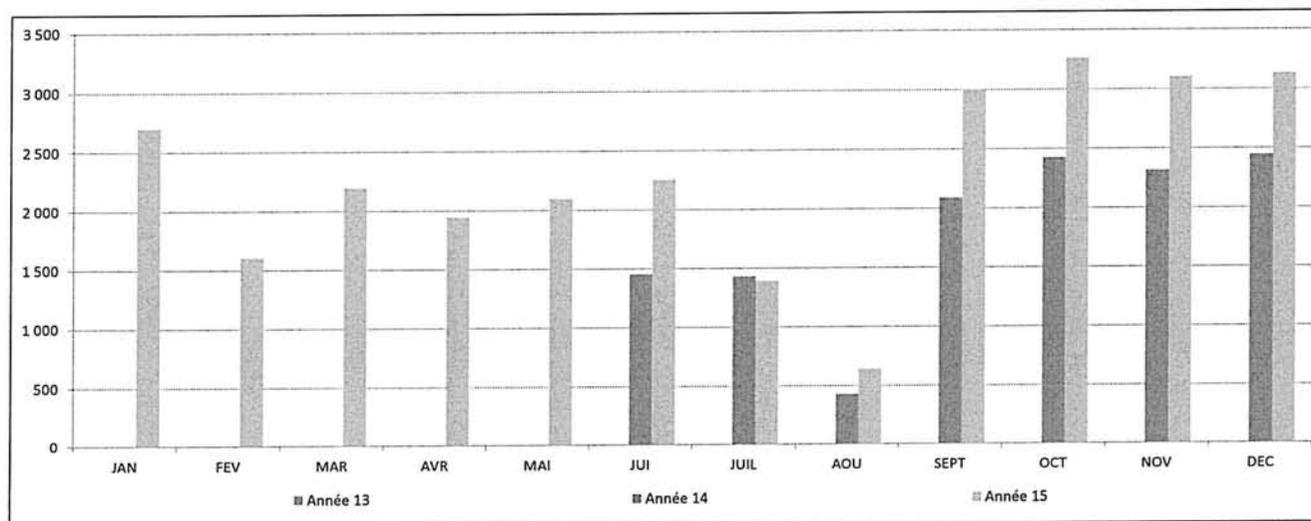


Fréquentation Mensuelle

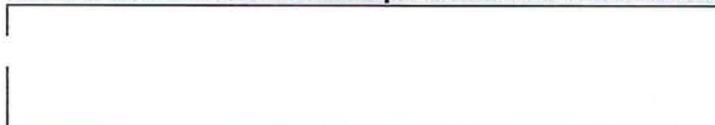
MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN			2 706			2 706	
FEV			1 607			1 607	
MAR			2 194			2 194	
AVR			1 945			1 945	
MAI			2 096			2 096	
JUI		1 453	2 254			801	55,09
JUIL		1 432	1 395			-37	-2,58
AOU		430	642			212	49,30
SEPT		2 091	3 004			913	43,66
OCT		2 428	3 264			836	34,43
NOV		2 318	3 103			785	33,87
DEC		2 447	3 132			685	27,99
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
		2 706				
		4 313				
		6 507				
		8 452				
		10 548				
	1 453	12 802				
	2 885	14 197				
	3 315	14 839				
	5 406	17 843				
	7 834	21 107				
	10 152	24 210				
	12 599	27 342				
	12 599	27 342				



Fréquentation horaire Château Descas

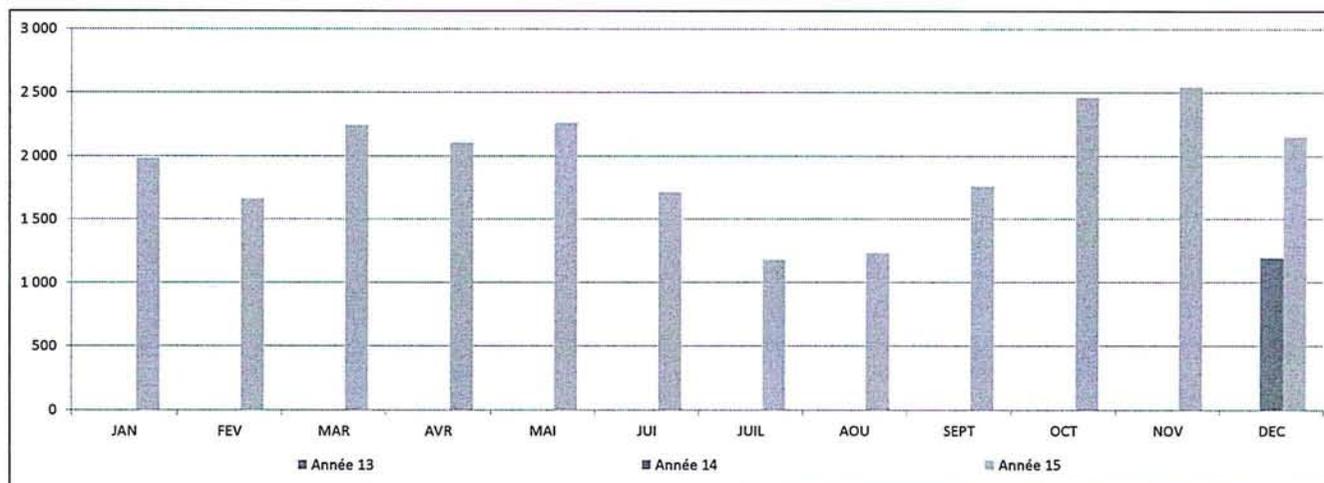


Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN			1 984				
FEV			1 661				
MAR			2 244				
AVR			2 107				
MAI			2 262				
JUI			1 714				
JUIL			1 178				
AOU			1 234				
SEPT			1 761				
OCT			2 462				
NOV			2 547				
DEC		1 196	2 153			957	
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
		1 984				
		3 645				
		5 889				
		7 996				
		10 258				
		11 972				
		13 150				
		14 384				
		16 145				
		18 607				
		21 154				
	1 196	23 307			22 111	
1 196		23 307			22 111	#####





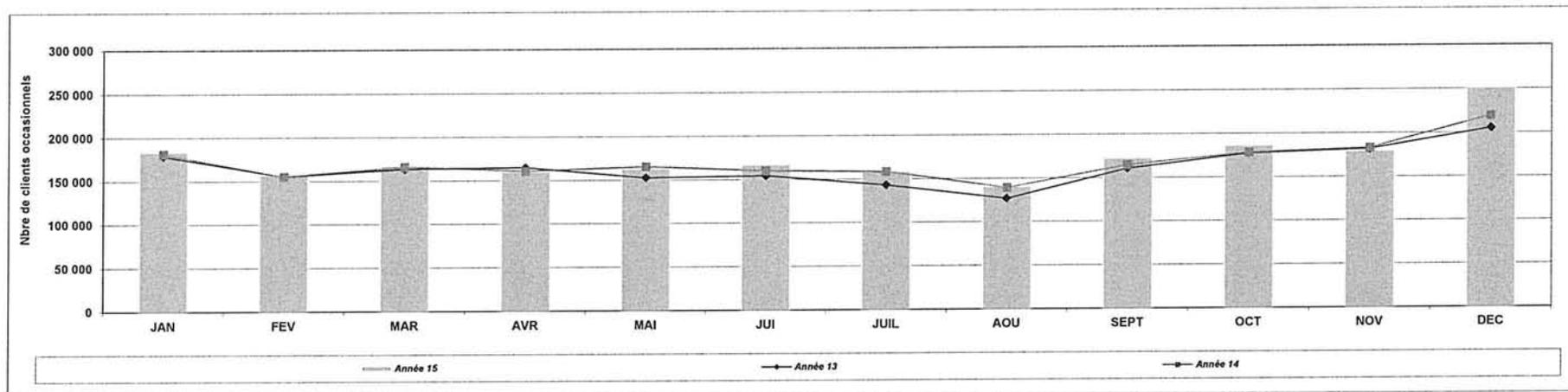
Tous Parcs de Stationnement hors Saint Jean

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	178 954	181 446	183 758	4 804	2,68	2 312	1,27
FEV	155 275	155 411	156 974	1 699	1,09	1 563	1,01
MAR	163 652	166 046	167 590	3 938	2,41	1 544	0,93
AVR	164 998	160 775	160 309	-4 689	-2,84	-466	-0,29
MAI	152 978	165 603	162 974	9 996	6,53	-2 630	-1,59
JUI	154 473	160 287	166 985	12 512	8,10	6 698	4,18
JUIL	143 360	158 628	158 719	15 359	10,71	91	0,06
AOU	127 207	139 604	140 496	13 289	10,45	892	0,64
SEPT	160 859	164 788	172 479	11 621	7,22	7 691	4,67
OCT	177 756	178 542	186 210	8 454	4,76	7 668	4,29
NOV	181 948	183 204	179 820	-2 128	-1,17	-3 384	-1,85
DEC	205 661	219 684	251 188	45 527	22,14	31 504	14,34
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
178 954	181 446	183 758	4 804	2,68	2 312	1,27
334 229	336 857	340 732	6 503	1,95	3 875	1,15
497 881	502 903	508 322	10 441	2,10	5 419	1,08
662 879	663 678	668 631	5 752	0,87	4 953	0,75
815 857	829 281	831 605	15 748	1,93	2 324	0,28
970 329	989 568	998 589	28 260	2,91	9 021	0,91
1 113 689	1 148 196	1 157 308	43 619	3,92	9 112	0,79
1 240 896	1 287 800	1 297 804	56 908	4,59	10 004	0,78
1 401 755	1 452 588	1 470 283	68 529	4,89	17 695	1,22
1 579 511	1 631 130	1 656 493	76 983	4,87	25 363	1,55
1 761 459	1 814 334	1 836 313	74 855	4,25	21 979	1,21
1 967 120	2 034 018	2 087 501	120 382	6,12	53 483	2,63
1 967 120	2 034 018	2 087 501	120 382	6,12	53 483	2,63



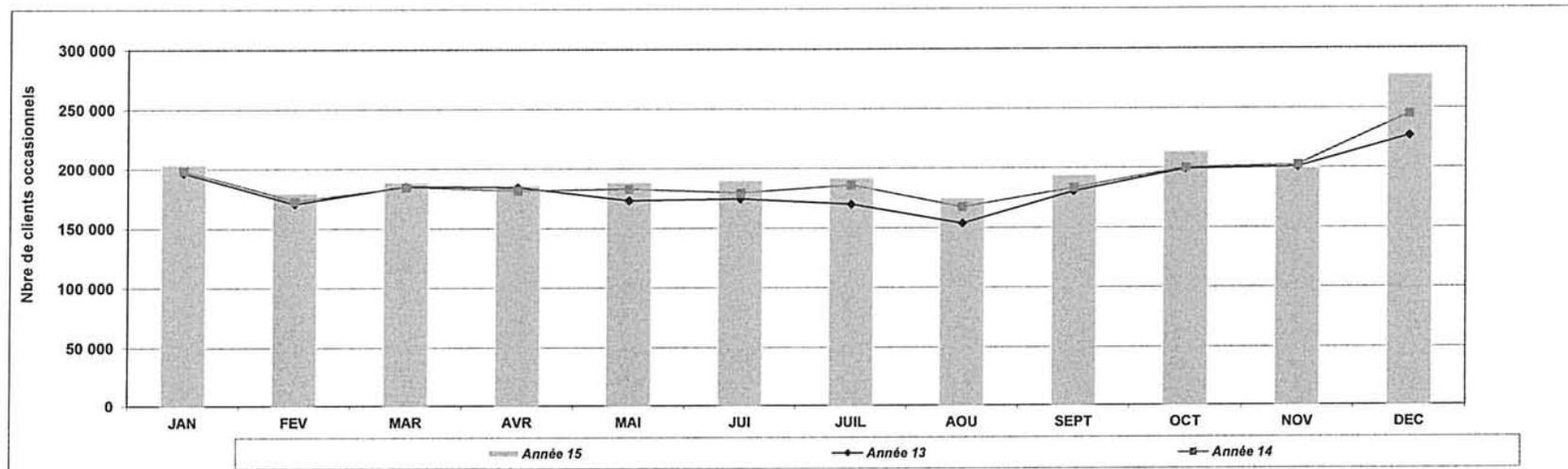
Tous Parcs de Stationnement

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	196 641	198 689	203 935	7 294	3,71	5 246	2,64
FEV	170 618	173 188	179 761	9 144	5,36	6 573	3,80
MAR	185 073	184 376	188 745	3 672	1,98	4 369	2,37
AVR	184 375	181 613	186 053	1 678	0,91	4 440	2,44
MAI	173 109	182 742	188 569	15 460	8,93	5 827	3,19
JUI	174 533	179 492	189 897	15 364	8,80	10 405	5,80
JUIL	169 832	185 994	191 903	22 071	13,00	5 909	3,18
AOU	153 662	167 360	175 064	21 402	13,93	7 704	4,60
SEPT	180 313	183 238	193 958	13 646	7,57	10 720	5,85
OCT	199 138	200 412	213 889	14 751	7,41	13 477	6,72
NOV	200 490	202 505	199 687	-803	-0,40	-2 818	-1,39
DEC	226 641	245 331	278 271	51 630	22,78	32 940	13,43
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
196 641	198 689	203 935	7 294	3,71	5 246	2,64
367 259	371 877	383 696	16 438	4,48	11 819	3,18
552 332	556 253	572 441	20 110	3,64	16 188	2,91
736 707	737 866	758 494	21 788	2,96	20 628	2,80
909 815	920 608	947 063	37 248	4,09	26 455	2,87
1 084 348	1 100 100	1 136 959	52 612	4,85	36 859	3,35
1 254 180	1 286 094	1 328 862	74 683	5,95	42 768	3,33
1 407 842	1 453 454	1 503 926	96 085	6,82	50 472	3,47
1 588 154	1 636 692	1 697 884	109 730	6,91	61 192	3,74
1 787 292	1 837 104	1 911 773	124 481	6,96	74 669	4,06
1 987 782	2 039 609	2 111 460	123 678	6,22	71 851	3,52
2 214 423	2 284 940	2 389 731	175 308	7,92	104 791	4,59
2 214 423	2 284 940	2 389 731	175 308	7,92	104 791	4,59



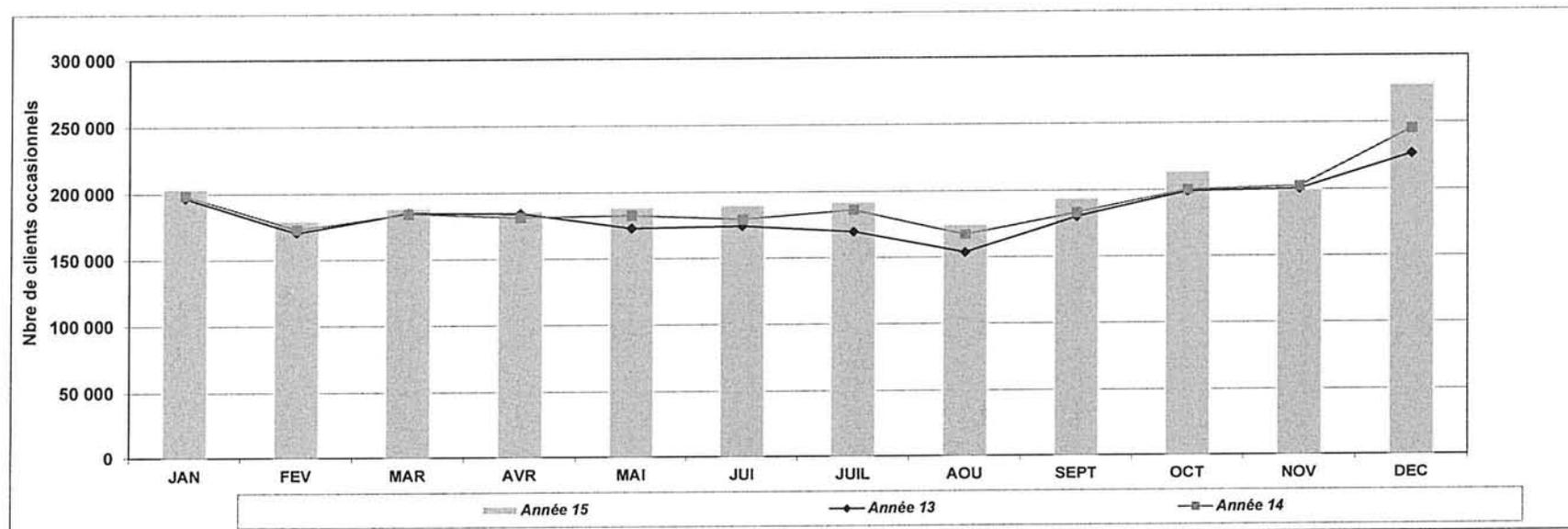
Tous Parcs de Stationnement hors parkings provisoires

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	196 641	198 689	199 245	2 604	1,32	556	0,28
FEV	170 618	173 188	176 493	5 876	3,44	3 305	1,91
MAR	185 073	184 376	184 307	-766	-0,41	-69	-0,04
AVR	184 375	181 613	182 001	-2 374	-1,29	388	0,21
MAI	173 109	182 742	184 211	11 102	6,41	1 469	0,80
JUI	174 533	178 039	185 929	11 397	6,53	7 890	4,43
JUIL	169 832	184 562	189 330	19 498	11,48	4 768	2,58
AOU	153 662	166 930	173 188	19 526	12,71	6 258	3,75
SEPT	180 313	181 147	189 193	8 881	4,93	8 046	4,44
OCT	199 138	197 984	208 163	9 025	4,53	10 179	5,14
NOV	200 490	200 187	194 037	-6 453	-3,22	-6 150	-3,07
DEC	226 641	241 688	272 986	46 345	20,45	31 298	12,95
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
196 641	198 689	199 245	2 604	1,32	556	0,28
367 259	371 877	375 738	8 480	2,31	3 861	1,04
552 332	556 253	560 045	7 714	1,40	3 792	0,68
736 707	737 866	742 046	5 340	0,72	4 180	0,57
909 815	920 608	926 257	16 442	1,81	5 649	0,61
1 084 348	1 098 647	1 112 186	27 838	2,57	13 539	1,23
1 254 180	1 283 209	1 301 516	47 336	3,77	18 307	1,43
1 407 842	1 450 139	1 474 704	66 862	4,75	24 565	1,69
1 588 154	1 631 286	1 663 897	75 743	4,77	32 611	2,00
1 787 292	1 829 270	1 872 060	84 768	4,74	42 790	2,34
1 987 782	2 029 457	2 066 097	78 315	3,94	36 640	1,81
2 214 423	2 271 145	2 339 083	124 660	5,63	67 938	2,99
2 214 423	2 271 145	2 339 083	124 660	5,63	67 938	2,99



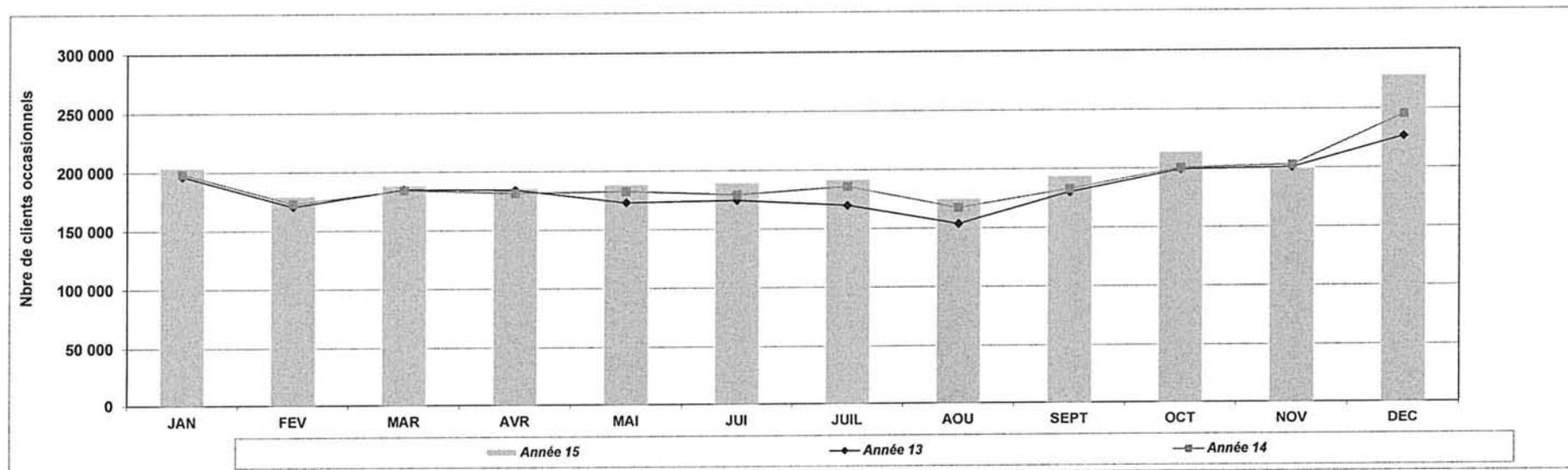
Tous Parcs de Stationnement hors Saint Jean et parcs provisoires

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
JAN	178 954	181 446	179 068	114	0,06	-2 378	-1,31
FEV	155 275	155 411	153 706	-1 569	-1,01	-1 705	-1,10
MAR	163 652	166 046	163 152	-500	-0,31	-2 894	-1,74
AVR	164 998	160 775	156 257	-8 741	-5,30	-4 518	-2,81
MAI	152 978	165 603	158 616	5 638	3,69	-6 988	-4,22
JUI	154 473	158 834	163 017	8 545	5,53	4 183	2,63
JUIL	143 360	157 196	156 146	12 786	8,92	-1 050	-0,67
AOU	127 207	139 174	138 620	11 413	8,97	-554	-0,40
SEPT	160 859	162 697	167 714	6 856	4,26	5 017	3,08
OCT	177 756	176 114	180 484	2 728	1,53	4 370	2,48
NOV	181 948	180 886	174 170	-7 778	-4,27	-6 716	-3,71
DEC	205 661	216 041	245 903	40 242	19,57	29 862	13,82
TOTAL							

Fréquentation cumulée

Année 13	Année 14	Année 15	Ecart 15/13	% 15/13	Ecart 15/14	% 15/14
178 954	181 446	179 068	114	0,06	-2 378	-1,31
334 229	336 857	332 774	-1 455	-0,44	-4 083	-1,21
497 881	502 903	495 926	-1 955	-0,39	-6 977	-1,39
662 879	663 678	652 183	-10 696	-1,61	-11 495	-1,73
815 857	829 281	810 799	-5 058	-0,62	-18 483	-2,23
970 329	988 115	973 816	3 487	0,36	-14 300	-1,45
1 113 689	1 145 311	1 129 962	16 273	1,46	-15 350	-1,34
1 240 896	1 284 485	1 268 582	27 686	2,23	-15 904	-1,24
1 401 755	1 447 182	1 436 296	34 541	2,46	-10 887	-0,75
1 579 511	1 623 296	1 616 780	37 269	2,36	-6 517	-0,40
1 761 459	1 804 182	1 790 950	29 491	1,67	-13 233	-0,73
1 967 120	2 020 223	2 036 853	69 733	3,54	16 630	0,82
1 967 120	2 020 223	2 036 853	69 733	3,54	16 630	0,82



Annexe n° 4

Les comparatifs mensuels sont établis chaque 1er du mois par rapport au 1er du mois précédent ainsi que par rapport à la situation constatée le 1er janvier de l'année de référence.

Hors divers (hebdomadaires)	janvier 2015					Février 2015					Mars 2015					Avril 2015					Mai 2015					juin-15					Juillet 2015					Août 2015					Septembre 2015					Octobre 2015					Novembre 2015					Décembre 2015				
	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking															
Gambetta	161		393	1	555	164		394		558	164		397		561	164		399		563	163		401		564	161		398		559	159		406		565	158		398		556	158		402		560	161		397		558	160		401		561	162		396		558
F. Médoc	191	58	653		902	189	58	611		858	189	58	611		858	191	58	606		855	188	58	598		844	186	58	595		839	187	58	606		851	187	58	608		853	191	58	609		858	190	58	607		855	187	58	609		854	185	58	605		848
République	142	132	221	89	584	141	132	224	88	585	140	132	227	88	587	140	132	227	88	587	144	132	227	88	591	146	132	223	88	589	144	132	221	88	585	142	132	222	88	584	143	132	226	88	589	149	132	230	88	599	151	132	236	88	607	153	132	231	88	604
Mérignac	21		54		75	16		59		75	20		55		75	16		96		112	20		55		75	21		52		73	22		53		77	23		55		78	24		55		79	26		55		81	25		54		79					
08-mai	115	114	409		638	117	114	412		643	119	114	416		649	117	114	413		644	118	114	414		647	117	114	418		649	115	114	418		647	115	114	418		647	124	114	418		656	125	114	422	1	662	126	114	421		661	124	114	414		652
Mériadeck	98		189		287	96		193		289	96		194		290	92		196		288	94		195		289	94		193		287	96		196		292	93		193		288	96		189		288	98		190		288										
Saint-Jean			80		80			80		80			81		81			81		81			81		81			81		81			81		81			82		82			82		82			80		80			78		78					
Victoire	179	49	217		445	188	48	212		448	187	48	215		450	182	48	215		445	185	48	216	1	450	183	48	214		445	183	48	217	1	449	176	47	218	1	442	176	47	221		444	170	47	222		439	176	47	222		445	179	47	223		449
Pey-Berland	326		233	1	560	334		234	1	569	337		238		575	339		227		566	340		227		567	338		221		559	333		217		550	328		221	1	550	329		224		553	334		219		553	327		218		545					
Pessac	68		296		364	68		295		363	68		285		353	70		284		354	70		283		353	70		283		353	69		286		355	70		285		355	71		284		355	71		284		355	71		279		333					
Boussac	55		81		136	55		81		136	55		81		136	55		81		136	54		81		135	54		81		135	54		81		135	52		81		133	52		82		134	52		81		133	51		81		132					
C.Mondiale	295		407		702	300		418		718	278		423		701	301		398		699	303		393		696	301		390	2	693	307		391		698	308		388	1	697	310		389		699	301		404		705	302		402		704					
P.de Bx	45		285		330	32		264		296	43		264		307	43		263		306	43		265		308	43		265		308	43		269		312	44		269		313	44		270		316	48		274		322										
Bergonié	53		4		57	52		4		56	52		4		56	52		5		55	50		5		55	50		5		55	50		4		54	49		4		53	49		4		53	48		4		52										
Lhôte	123				123	121				121	120				120	120				120	119				119	118				118	116				116	116				116	115				115															
Croix de Seguey	44				44	44				44	44				44	43				44	43				43	43				43	43				43	43				43	43				43															
Bonnac	22		151		173	22		150		172	22		149		171	21		149		170	22		149		171	21		149		170	21		149		170	21		149		170	20		149		169															
Château Descas	3		18		21	3		19		22	4		19		23	4		17		21	4		18		22	4		20		24	4		23		27	4		24		28	5		41		46															
Total	1 941	353	3 691	91	6 076	1 942	352	3 650	89	6 033	1 938	352	3 659	88	6 037	1 951	352	3 656	88	6 047	1 962	352	3 607	90	6 011	1 951	352	3 586	90	5 979	1 948	352	3 615	89	6 004	1 929	351	3 608	91	5 979	1 949	351	3 631	88	6 019	1 931	351	3 652	89	6 023	1 942	351	3 674	88	6 055					
Total par catégories	1 941	4 135				1 942	4 091				1 938	4 099				1 951	4 096				1 962	4 049				1 951	4 028				1 948	4 056				1 929	4 050				1 949	4 070				1 931	4 092				1 942	4 113								
global mois			6 076					6 033					6 037					6 047					6 011					5 979					6 004					5 979					6 019					6 023					6 055							
Ecart Global M-1						-43	-0,7%				4	0,1%				10	0,2%				-36	-0,6%				-32	-0,5%				25	0,4%				-25	-0,4%				40	0,7%				4	0,1%													
Ecart Global Mois réf. / janvier 2015						-43	-0,7%				-39	-0,6%				-29	-0,5%				-65	-1,1%				-97	-1,6%				-72	-1,2%				-97	-1,6%				-57	-0,9%				-53	-0,9%													
Ecart Global M-1 Résidents	15	0,8%				1	0,1%				-4	-0,2%				13	0,7%				11	0,6%				-3	-0,2%				-19	-1,0%				20	1,0%				-18	-0,9%				11	0,6%													
Ecart Résidents / Janvier 2015						1	0,1%				-3	-0,2%				10	0,5%				21	1,1%				10	0,5%				7	0,4%				-12	-0,6%				8	0,4%				-10	-0,5%													
Ecart M-1 Autres abonnements	33	0,80%				-44	-1,1%				8	0,2%				-3	-0,1%				-47	-1,1%				-21	-0,5%				28	0,7%				-6	-0,1%				20	0,5%				22	0,5%				21	0,5%								
Ecart Autres abo. / janv.15						-44	-1,1%				-36	-0,9%				-39	-0,9%				-86	-2,1%				-107	-2,6%				-79	-1,9%				-85	-2,1%				-65	-1,6%				-43	-1,0%													

CAPACITE DES ESPACES 2 ROUES VELOS ET MOTOS

PARKINGS	Espaces 2 roues vélos	Espaces 2 roues motos
HYPERCENTRE		
Centre Commercial Mériadeck	32	38
Front du Médoc	69	57
Place Gambetta	98	
Parking Gambetta		27
Lhôte	48	4
Pey-Berland	30	30
CENTRE		
8 Mai 45	40	26
Victoire	60	10
Porte de Bordeaux	56	5
PERIPHERIE		
Pessac	28	10
Mérignac	32	14
TOTAL	493	221

REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2015

INSATISFACTIONS

SINISTRES

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier					6		3	9	4		1			1	2	8	17
Février					1		9	10	1					1		2	12
Mars			1		3		6	10	1		1					2	12
Avril					3		11	14	4		3				1	8	22
Mai							4	4	1		1			3	2	7	11
Juin							5	5	2					1	6	9	14
Juillet					2		2	4	4			4			1	9	13
Août					4		13	17			1			2	5	8	25
Septembre					4		8	12		1	2		2		3	8	20
Octobre	1				2		5	8	1		3			1	3	8	16
Novembre					6		16	22	1					3	4	8	30
Décembre					4		11	15						2	4	6	21
TOTAL	1	0	1	0	35	0	93	130	19	1	12	4	2	14	31	83	213

LEGENDE

INSATISFACTIONS	
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel
3	Fonctionnement équités
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surfaces, etc)

SINISTRES	
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule - agressions de personnes
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons (huile, peinture glissante)
7	Divers

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- PARCUB FOURRIERE (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 45333506900192

POSTE COMPTABLE : RECETTE DES FINANCES BX METROPOL

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : FOURRIERE (3)

ANNEE 2015

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	25
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	PARCUB FOURRIERE FOURRIERE	CA 2015
-------------------	---------------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 702 474,04	G	2 426 191,30
	Section d'investissement	B	3 490,57	H	140 968,29

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	493 405,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 705 964,61	= G+H+I+J	3 060 565,29
---------------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 702 474,04	= G+I+K	2 919 597,00
	Section d'investissement	= B+D+F	3 490,57	= H+J+L	140 968,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 705 964,61	= G+H+I+J+K+L	3 060 565,29

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 867 495,00	1 811 523,16	43 224,52	0,00	12 747,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	243 000,00	234 222,65	0,00	0,00	8 777,35
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	41 218,00	20 217,64	0,00	0,00	21 000,36
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 151 713,00	2 065 963,45	43 224,52	0,00	42 525,03
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	86 000,00	68 991,55	0,00	0,00	17 008,45
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	420 250,00	0,00			420 250,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 657 963,00	2 134 955,00	43 224,52	0,00	479 783,48
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	114 000,00	524 294,52			-410 294,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		114 000,00	524 294,52			-410 294,52
TOTAL		2 771 963,00	2 659 249,52	43 224,52	0,00	69 488,96
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	524,27	0,00	0,00	5 475,73
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 771 963,00	2 426 191,30	0,00	0,00	345 771,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 771 963,00	2 426 191,30	0,00	0,00	345 771,70
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 493 405,70				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 000,00	2 388,00	0,00	71 612,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	1 102,57	0,00	38 897,43
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	114 000,00	113 276,37	0,00	723,63

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		114 000,00	113 276,37		723,63
TOTAL		141 691,92	140 968,29	0,00	723,63
Pour information		(2) 0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 854 747,68		1 854 747,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	234 222,65		234 222,65
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 217,64		20 217,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	68 991,55	0,00	68 991,55
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	524 294,52	524 294,52
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 178 179,52	524 294,52	2 702 474,04
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Différences sur réalisation d'immo. (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 388,00	0,00	2 388,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 102,57	0,00	1 102,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		3 490,57	0,00	3 490,57
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 425 667,03		2 425 667,03
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	524,27	0,00	524,27
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 426 191,30	0,00	2 426 191,30
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				493 405,70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 691,92		27 691,92
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Différences sur réalisation d'immo.</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		113 276,37	113 276,37
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		27 691,92	113 276,37	140 968,29
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 867 495,00	1 811 523,16	43 224,52	0,00	12 747,32
605	Achats matériel, équipements et travaux	2 450,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 750,00	2 621,59	122,83	0,00	5,58
60631	Fournitures d'entretien	400,00	65,56	0,00	0,00	334,44
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 660,00	2 798,24	0,00	0,00	861,76
611	Contrats de prestations de services	1 295 748,00	1 293 451,10	2 133,69	0,00	163,21
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	2 374,64	0,00	0,00	125,36
6156	Maintenance	4 000,00	1 718,74	0,00	0,00	2 281,26
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6226	Honoraires	65 497,00	60 364,18	5 292,00	0,00	-159,18
6236	Catalogues et imprimés	6 800,00	6 757,37	0,00	0,00	42,63
6251	Voyages et déplacements	200,00	24,00	0,00	0,00	176,00
6257	Réceptions	1 200,00	144,00	0,00	0,00	1 056,00
6261	Frais d'affranchissement	6 100,00	6 072,68	0,00	0,00	27,32
6262	Frais de télécommunications	5 400,00	4 057,66	0,00	0,00	1 342,34
627	Services bancaires et assimilés	3 150,00	3 109,57	0,00	0,00	40,43
6281	Concours divers (cotisations)	2 350,00	1 713,15	0,00	0,00	636,85
62878	Remb. frais à d'autres organismes	461 930,00	426 250,68	35 676,00	0,00	3,32
63512	Taxes foncières	60,00	0,00	0,00	0,00	60,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	243 000,00	234 222,65	0,00	0,00	8 777,35
6218	Autre personnel extérieur	95 600,00	95 554,81	0,00	0,00	45,19
6333	Particip. employeurs format* prof. cont.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	84 700,00	82 860,59	0,00	0,00	1 839,41
64118	Autres indemnités titulaires	26 800,00	26 704,68	0,00	0,00	95,32
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 600,00	26 900,19	0,00	0,00	6 699,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 300,00	2 202,38	0,00	0,00	97,62
6471	Prestat* versées pour le compte du FNAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	41 218,00	20 217,64	0,00	0,00	21 000,36
6541	Créances admises en non-valeur	39 420,00	19 419,64	0,00	0,00	20 000,36
6542	Créances éteintes	1 798,00	798,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 151 713,00	2 065 963,45	43 224,52	0,00	42 525,03
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	86 000,00	68 991,55	0,00	0,00	17 008,45
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	74 000,00	57 466,83	0,00	0,00	16 533,17
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00	11 524,72	0,00	0,00	475,28
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	420 250,00	0,00	0,00	0,00	420 250,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	420 250,00	0,00	0,00	0,00	420 250,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 657 963,00	2 134 955,00	43 224,52	0,00	479 783,48
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	114 000,00	524 294,52			-410 294,52
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	114 000,00	113 276,37			723,63
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	411 018,15			-411 018,15

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		114 000,00	524 294,52			-410 294,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		114 000,00	524 294,52			-410 294,52
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 771 963,00	2 659 249,52	43 224,52	0,00	69 488,96
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
70688	Autres prestations de services	2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 765 963,00	2 425 667,03	0,00	0,00	340 295,97
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 000,00	524,27	0,00	0,00	5 475,73
7718	Autres produits except. opérat° gestion	6 000,00	524,27	0,00	0,00	5 475,73
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 771 963,00	2 426 191,30	0,00	0,00	345 771,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 771 963,00	2 426 191,30	0,00	0,00	345 771,70
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		493 405,70				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	74 000,00	2 388,00	0,00	71 612,00
2051	Concessions, droits similaires	74 000,00	2 388,00	0,00	71 612,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	40 000,00	1 102,57	0,00	38 897,43
2135	Installations générales, agencements	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
2184	Mobilier	0,00	1 102,57	0,00	-1 102,57
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		114 000,00	3 490,57	0,00	110 509,43
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		27 691,92	27 691,92	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	114 000,00	113 276,37		723,63
28051	Cessions et droits similaires	32 443,00	32 443,43		-0,43
28128	Autres aménagements de terrains	7 240,00	6 688,39		551,61
281318	Autres bâtiments publics	9 799,00	9 837,40		-38,40
28135	Installations générales, agencements, ..	7 067,00	6 938,55		128,45
28138	Autres constructions	191,00	0,00		191,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	49 570,00	49 569,71		0,29
28183	Matériel de bureau et informatique	7 300,00	7 409,26		-109,26
28184	Mobilier	390,00	389,63		0,37
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		114 000,00	113 276,37		723,63
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		114 000,00	113 276,37		723,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		141 691,92	140 968,29	0,00	723,63
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
												TOTAL

INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
- Equipements municipaux (2)		3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	3 491	0	3 491								
Total recettes	0	140 968	0	140 968								
Solde d'investissement	0	137 478	0	137 478								
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	2 702 474	0	2 702 474								
Total recettes	493 406	2 426 191	0	2 919 597								
Solde de fonctionnement	493 406	-276 283	0	217 123								
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses d'investissement	0	3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
	Dépenses réelles	0	3 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 491
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	2 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 388
2051	Concessions, droits similaires	0	2 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 388
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	1 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 103
2184	Mobilier	0	1 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 103
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	001 Soide d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes d'investissement	0	140 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 968

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Recettes réelles	0	27 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 692
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	27 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 692
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	27 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 692
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	113 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 276
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	113 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 276
28051	Concessions et droits similaires	0	32 443	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 443
28128	Autres aménagements de terrains	0	6 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 688
281318	Autres bâtiments publics	0	9 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 837
28135	Installations générales, agencements, ..	0	6 939	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 939
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0	49 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 570
28163	Matériel de bureau et informatique	0	7 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 409
28184	Mobilier	0	390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	390
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	001Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT
DEPENSES

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses de fonctionnement	0	2 702 474	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 702 474
	Dépenses réelles	0	2 178 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 178 180
011	Charges à caractère général	0	1 854 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 854 748
60612	Energie - Electricité	0	2 744	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 744
60631	Fournitures d'entretien	0	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66
6064	Fournitures administratives	0	2 798	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 798
611	Contrats de prestations de services	0	1 295 585	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 295 585
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	2 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 375
6156	Maintenance	0	1 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 719
6226	Honoraires	0	65 656	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 656
6236	Catalogues et imprimés	0	6 757	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 757
6251	Voyages et déplacements	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
6257	Réceptions	0	144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144
6261	Frais d'affranchissement	0	6 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 073
6262	Frais de télécommunications	0	4 058	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 058
627	Services bancaires et assimilés	0	3 110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 110
6281	Concours divers (cotisations)	0	1 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 713
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	461 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	461 927
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	234 223	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 223
6218	Autre personnel extérieur	0	95 555	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 555
64111	Rémunération principale titulaires	0	82 861	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 861
64118	Autres indemnités titulaires	0	26 705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 705
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0	26 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 900
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 202
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	20 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 218
6541	Créances admises en non-valeur	0	19 420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 420
6542	Créances éteintes	0	798	0	0	0	0	0	0	0	0	0	798
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	68 992	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 992
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	57 467	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 467

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	11 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 525
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	524 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524 295
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	524 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524 295
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	113 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 276
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0	411 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	411 018
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
		483 406	2 426 191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 919 597
Total recettes de fonctionnement		483 406	2 426 191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 919 597
Recettes réelles		0	2 426 191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 426 191
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	2 425 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 425 667
70688	Autres prestations de services	0	2 425 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 425 667
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0	524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PARCUB FOURRIERE - FOURRIERE - CA - 2015

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
002	Excédent de fonctionnement reporté	493 406	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	493 406

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 45333506900010	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT PARCUB Stationnement
--	--

POSTE COMPTABLE DE : RECETTE DES FINANCES BX METROPOL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PARCUB Stationnement (2)

ANNEE 2015

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 18

PARCUB Stationnement - PARCUB Stationnement - CA - 2015

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

PARCUB Stationnement - PARCUB Stationnement - CA - 2015

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 818,30	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 915,77	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	27 453,47	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45811	Opération pour compte de tiers n° 1 - BEAUJON (3)	9 281,54	0,00
45812	Opération pour compte de tiers n° 2 - DENIS (3)	0,00	0,00
45821	Opération pour compte de tiers n° 1 - Recettes Parc BEAUJON (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 351 515,00	3 560 222,84	947 477,99	53 382,79	790 431,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 433 639,00	7 358 231,14	0,00	0,00	75 407,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des dépenses de gestion courante		12 800 154,00	10 918 453,98	947 477,99	53 382,79	880 839,24
66	Charges financières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	105 000,00	67 205,00	852,30	0,00	36 942,70
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues	250 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 257 654,00	10 985 658,98	948 330,29	53 382,79	1 270 281,94
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
TOTAL		17 570 852,00	15 177 523,58	948 330,29	53 382,79	1 391 615,34
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	607 000,00	404 571,49	0,00	0,00	202 428,51
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 405 012,00	14 048 206,98	0,00	0,00	356 805,02
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 294 600,00	1 174 130,91	0,00	0,00	120 469,09
Total des recettes de gestion courante		16 306 612,00	15 626 909,38	0,00	0,00	679 702,62
76	Produits financiers	2 000,00	5 305,72	0,00	0,00	-3 305,72
77	Produits exceptionnels	395 000,00	102 527,09	0,00	0,00	292 472,91
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 703 612,00	15 734 742,19	0,00	0,00	968 869,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	867 240,00	712 013,72			155 226,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		867 240,00	712 013,72			155 226,28
TOTAL		17 570 852,00	16 446 755,91	0,00	0,00	1 124 096,09
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		4 106 746,61				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	124 749,00	46 080,15	26 818,30	51 850,55
21	Immobilisations corporelles	5 763 400,00	479 546,43	17 915,77	5 265 937,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 325 058,00	4 495 460,71	27 453,47	3 802 143,82
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		14 213 207,00	5 021 087,29	72 187,54	9 119 932,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	973 600,00			
Total des dépenses financières		973 600,00	0,00	0,00	973 600,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	776 400,00	278 371,62	9 281,54	488 746,84
Total des dépenses réelles d'investissement		15 963 207,00	5 299 458,91	81 469,08	10 582 279,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	867 240,00	712 013,72		155 226,28
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		867 240,00	712 013,72		155 226,28
TOTAL		16 830 447,00	6 011 472,63	81 469,08	10 737 505,29
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	83 951,36	0,00	-33 951,36
Total des recettes d'équipement		50 000,00	83 951,36	0,00	-33 951,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	1 050 000,00	300 000,00	0,00	750 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 100 000,00	383 951,36	0,00	716 048,64
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
TOTAL		5 413 198,00	4 575 815,96	0,00	837 382,04
Pour information		12 669 848,05			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

PARCUB Stationnement - PARCUB Stationnement - CA - 2015

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (3) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 507 700,83		4 507 700,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 358 231,14		7 358 231,14
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	68 057,30	0,00	68 057,30
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	4 191 864,60	4 191 864,60
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	11 933 989,27	4 191 864,60	16 125 853,87

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 125 853,87
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	539 940,00	539 940,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		172 073,72	172 073,72
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	46 080,15	0,00	46 080,15
21	Immobilisations corporelles (6)	479 546,43	0,00	479 546,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 495 460,71	0,00	4 495 460,71
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	278 371,62	0,00	278 371,62
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	5 299 458,91	712 013,72	6 011 472,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	6 011 472,63
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	404 571,49		404 571,49
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 048 206,98		14 048 206,98
71	<i>Production stockée (ou déstockage)(3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 174 130,91		1 174 130,91
76	Produits financiers	5 305,72	0,00	5 305,72
77	Produits exceptionnels	102 527,09	539 940,00	642 467,09
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	172 073,72	172 073,72
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	15 734 742,19	712 013,72	16 446 755,91

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	4 106 746,61
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 553 502,52
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		784 000,00	784 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	83 951,36	0,00	83 951,36
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		3 407 864,60	3 407 864,60
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	300 000,00	0,00	300 000,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	383 951,36	4 191 864,60	4 575 815,96

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	12 669 848,05
---	----------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 245 664,01
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	5 351 515,00	3 560 222,84	947 477,99	53 382,79	790 431,38
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	180 000,00	185 836,71	0,00	0,00	-5 836,71
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	773 400,00	693 431,73	59 800,44	0,00	20 167,83
6063	Fournitures entretien et petit équipt	251 335,00	214 873,91	74,97	1 692,45	34 693,67
6064	Fournitures administratives	26 900,00	20 826,52	0,00	472,84	5 600,64
6066	Carburants	18 000,00	16 224,01	1 345,13	0,00	430,86
6068	Autres matières et fournitures	3 900,00	2 227,10	0,00	0,00	1 672,90
611	Sous-traitance générale	164 400,00	161 812,51	0,00	0,00	2 587,49
6135	Locations mobilières	56 052,00	47 164,65	0,00	0,00	8 887,35
614	Charges locatives et de copropriété	307 000,00	224 200,16	33 433,32	0,00	49 366,52
6152	Entretien et réparat° biens immobiliers	291 800,00	170 197,38	0,00	0,00	121 602,62
61551	Entretien matériel roulant	17 300,00	12 088,39	0,00	1 301,97	3 909,64
6156	Maintenance	1 004 648,00	623 129,29	1 747,88	42 958,28	336 812,55
6168	Autres	200 000,00	103 193,72	0,00	0,00	96 806,28
618	Divers	12 000,00	9 866,84	0,00	0,00	2 133,16
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
6226	Honoraires	110 400,00	104 870,50	0,00	6 020,00	-490,50
6231	Annonces et insertions	34 300,00	15 229,25	0,00	0,00	19 070,75
6236	Catalogues et imprimés	4 880,00	1 682,74	0,00	0,00	3 197,26
6251	Voyages et déplacements	18 000,00	14 634,67	394,55	0,00	2 970,78
6257	Réceptions	6 000,00	4 614,29	635,47	0,00	750,24
6261	Frais d'affranchissement	55 000,00	41 268,56	3 161,90	0,00	10 569,54
6262	Frais de télécommunications	105 500,00	75 020,64	231,12	327,25	29 920,99
627	Services bancaires et assimilés	100 000,00	69 319,37	6 182,21	0,00	24 498,42
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	1 350,00	0,00	0,00	1 650,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	21 448,74	0,00	610,00	2 941,26
63512	Taxes foncières	850 000,00	27 209,00	810 557,00	0,00	12 234,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	730 000,00	698 502,16	29 914,00	0,00	1 583,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 433 639,00	7 358 231,14	0,00	0,00	75 407,86
6211	Personnel intérimaire	488 900,00	488 889,19	0,00	0,00	10,81
6312	Taxe d'apprentissage	47 512,00	47 429,83	0,00	0,00	82,17
6313	Participat° employeurs format° continue	68 751,00	68 071,06	0,00	0,00	679,94
6411	Salaires, appointements, commissions	4 414 433,00	4 414 337,89	0,00	0,00	95,11
6412	Congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	49 658,00	49 604,37	0,00	0,00	53,63
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 348 571,00	1 346 302,00	0,00	0,00	2 269,00
6452	Cotisations aux mutuelles	290 741,00	247 298,95	0,00	0,00	43 442,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	308 339,00	308 239,10	0,00	0,00	99,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	170 617,00	154 536,00	0,00	0,00	16 081,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	40 614,00	40 526,70	0,00	0,00	87,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 500,00	9 715,50	0,00	0,00	2 784,50
6478	Autres charges sociales diverses	67 575,00	60 707,88	0,00	0,00	6 867,12
648	Autres charges de personnel	125 428,00	122 572,67	0,00	0,00	2 855,33
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		12 800 154,00	10 918 453,98	947 477,99	53 382,79	880 839,24
66	Charges financières (b) (5)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	105 000,00	67 205,00	852,30	0,00	36 942,70
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	80 000,00	67 205,00	852,30	0,00	11 942,70
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
695	Impôts sur les bénéfices	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

PARCUB Stationnement - PARCUB Stationnement - CA - 2015

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	Dépenses imprévues (f)	250 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		13 257 654,00	10 985 658,98	948 330,29	53 382,79	1 270 281,94
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 529 198,00	3 407 864,60			121 333,40
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	784 000,00	784 000,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 313 198,00	4 191 864,60			121 333,40
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 570 852,00	15 177 523,58	948 330,29	53 382,79	1 391 615,34
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	607 000,00	404 571,49	0,00	0,00	202 428,51
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	180 000,00	144 102,68	0,00	0,00	35 897,32
64198	Autres remboursements	427 000,00	260 468,81	0,00	0,00	166 531,19
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 405 012,00	14 048 206,98	0,00	0,00	356 805,02
706	Prestations de services	13 862 482,00	13 450 894,32	0,00	0,00	411 587,68
7087	Remboursement de frais	542 530,00	597 312,66	0,00	0,00	-54 782,66
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 294 600,00	1 174 130,91	0,00	0,00	120 469,09
758	Produits divers de gestion courante	1 294 600,00	1 174 130,91	0,00	0,00	120 469,09
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		16 306 612,00	15 626 909,38	0,00	0,00	679 702,62
76	Produits financiers (b)	2 000,00	5 305,72	0,00	0,00	-3 305,72
7688	Autres	2 000,00	5 305,72	0,00	0,00	-3 305,72
77	Produits exceptionnels (c)	395 000,00	102 527,09	0,00	0,00	292 472,91
7718	Autres produits except. opérat° gestion	380 000,00	100 637,90	0,00	0,00	279 362,10
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	28,10	0,00	0,00	-28,10
778	Autres produits exceptionnels	15 000,00	1 861,09	0,00	0,00	13 138,91
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		16 703 612,00	15 734 742,19	0,00	0,00	968 869,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	867 240,00	712 013,72			155 226,28
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	539 940,00	539 940,00			0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	327 300,00	172 073,72			155 226,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		867 240,00	712 013,72			155 226,28
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		17 570 852,00	16 446 755,91	0,00	0,00	1 124 096,09
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		4 106 746,61				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	124 749,00	46 080,15	26 818,30	51 850,55
2033	Frais d'insertion	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	94 749,00	46 080,15	26 818,30	21 850,55
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 763 400,00	479 546,43	17 915,77	5 265 937,80
2131	Bâtiments	1 094 000,00	0,00	0,00	1 094 000,00
2135	Installations générales, agencements	3 703 000,00	282 039,99	0,00	3 420 960,01
2154	Matériel industriel	694 500,00	158 843,76	9 164,34	526 491,90
2182	Matériel de transport	30 000,00	13 839,33	0,00	16 160,67
2183	Matériel de bureau et informatique	241 900,00	23 573,35	8 751,43	209 575,22
2185	Cheptel	0,00	1 250,00	0,00	-1 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 325 058,00	4 495 460,71	27 453,47	3 802 143,82
2313	Constructions	8 275 000,00	4 293 240,57	27 453,47	3 954 305,96
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	6 657,74	0,00	-6 657,74
238	Avances commandes immo. incorp.	50 058,00	195 562,40	0,00	-145 504,40
Total des dépenses d'équipement		14 213 207,00	5 021 087,29	72 187,54	9 119 932,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	973 600,00			
Total des dépenses financières		973 600,00	0,00	0,00	973 600,00
45811	BEAUJON (4)	765 000,00	266 971,62	9 281,54	488 746,84
45812	DENIS (4)	11 400,00	11 400,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		776 400,00	278 371,62	9 281,54	488 746,84
TOTAL DEPENSES REELLES		15 963 207,00	5 299 458,91	81 469,08	10 582 279,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	867 240,00	712 013,72		155 226,28
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	867 240,00	712 013,72		155 226,28
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	383 839,00	383 839,00		0,00
13932	Amendes de police	156 101,00	156 101,00		0,00
15722	Provisions pour gros entretien	327 300,00	172 073,72		155 226,28
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		867 240,00	712 013,72		155 226,28
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		16 830 447,00	6 011 472,63	81 469,08	10 737 505,29
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	83 951,36	0,00	-33 951,36
2313	Constructions	0,00	71 957,14	0,00	-71 957,14
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	11 994,22	0,00	38 005,78
Total des recettes d'équipement		50 000,00	83 951,36	0,00	-33 951,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45821	Recettes Parc BEAUJON (3)	1 050 000,00	300 000,00	0,00	750 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 050 000,00	300 000,00	0,00	750 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 100 000,00	383 951,36	0,00	716 048,64
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
15182	Autres provisions pour risques	84 000,00	84 000,00		0,00
15722	Provisions pour gros entretien	700 000,00	700 000,00		0,00
28033	Frais d'insertion	4 541,00	19 111,17		-14 570,17
2805	Licences, logiciels, droits similaires	70 469,00	45 916,38		24 552,62
28131	Bâtiments	61 826,00	59 566,46		2 259,54
28135	Installations générales, agencements, ..	262 637,00	138 277,71		124 359,29
28154	Matériel industriel	448 123,00	434 078,06		14 044,94
28182	Matériel de transport	27 939,00	29 102,48		-1 163,48
28183	Matériel de bureau et informatique	45 776,00	33 981,29		11 794,71
28184	Mobilier	389,00	388,98		0,02
28185	Cheptel	16,00	16,48		-0,48
28231	Bâtiments (affectation)	2 421 402,00	2 421 401,62		0,38
28235	Installations générales (affectation)	150 078,00	190 021,54		-39 943,54
28254	Instal. Matériel industriel (affect)	36 002,00	36 002,43		-0,43
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 313 198,00	4 191 864,60		121 333,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 413 198,00	4 575 815,96	0,00	837 382,04
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		12 669 848,05			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

	SECTION D'EXPLOITATION- RECETTES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
013	ATTENUATION CHARGES	677 512,44	404 571,49	- 272 940,95	-40,29%
6032	Variation de stocks	185 836,71	144 102,68	- 41 734,03	-22,46%
6419	Remboursement, rémunération personnel	491 675,73	260 468,81	- 231 206,92	-47,02%
70	VALEURS PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	13 809 778,38	14 048 206,98	205 285,11	1,49%
7061	Clients abonnés	5 721 799,44	5 454 661,56	- 267 137,88	-4,67%
7064	Clients Cartes Bleues	6 396 942,12	6 924 722,14	527 780,02	8,25%
7065	Espèces caisses automatiques	1 058 619,19	1 061 151,49	2 532,30	0,24%
7066	Encaissements manuels	7 363,48	10 359,13	2 995,65	40,68%
70870	Remboursement de frais par fourrière	519 423,89	384 938,88	- 134 485,01	-25,89%
70871	Remboursement Charges Trentenaires	105 630,26	179 230,29	73 600,03	69,68%
70872	Remboursement formation		33 143,49	33 143,49	100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 235 554,95	1 174 130,91	- 61 424,04	-4,97%
7580	Produits divers de gestion courante	8 742,78		- 8 742,78	-100,00%
7581	Redevance locations	208 330,48	188 120,81	- 20 209,67	-9,70%
7582	Redevance Centre Commercial Mériadeck	973 234,59	939 718,58	- 33 516,01	-3,44%
7583	Titres restaurants	45 247,10	46 291,52	1 044,42	2,31%
7584	Redevance Car Clean			-	
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE	15 722 845,77	15 626 909,38	- 95 936,39	-0,61%
76	PRODUITS FINANCIERS	11 307,12	5 305,72	- 6 001,40	-53,08%
768	Autres produits financiers	11 307,12	5 305,72	- 6 001,40	-53,08%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	195 085,36	102 527,09	- 92 558,27	-47,45%
7714	Rentrées sur créances amorties			-	
7718	Autres produits exceptionnels	195 043,03	100 637,90	- 94 405,13	-48,40%
773	Mandats annulés		28,10	28,10	100,00%
774	Subvention exceptionnelle			-	
778	Autres produits exceptionnels	42,33	1 861,09	1 818,76	4296,62%
042	OP. ORDRE TRANSFERT	1 008 001,52	712 013,72	- 295 987,80	-29,36%
6032	Variation de stocks				
777	Quote part des subventions d'investissement virée résultat exercice	567 318,00	539 940,00	- 27 378,00	-4,83%
7811	Reprise amortissement			-	
7815	Reprise sur PGR	440 683,52	172 073,72	- 268 609,80	-60,95%
	TOTAL RECETTES	16 937 239,77	16 446 755,91	- 490 483,86	-2,90%
	recette - dépenses	15 601 794,24	16 125 853,87	524 059,63	3,36%

	SECTION D'EXPLOITATION- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
011	CH. A CARACTERE GENERAL	4 418 840,58	4 507 700,83	88 860,25	2,01%
603	Stocks	132 574,08	185 836,71	53 262,63	40,18%
60221	Combustibles				
604	Achats d'études et prestations de services				
605	Achats de matériel, équipements et travaux				
60611	Eau	75 536,98	68 854,90	- 6 682,08	-8,85%
60612	Electricité	640 323,85	681 895,70	41 571,85	6,49%
60613	Fuel et huiles	4 129,34	2 481,57	- 1 647,77	-39,90%
60614	Gaz	33,00		- 33,00	100,00%
606301	Fourniture entretien et petit équipement	21 659,83	16 767,73	- 4 892,10	-22,59%
606302	Pièces détachées accessoires auto et cycles	70,75	2 939,24	2 868,49	4054,40%
606303	Petit équipement et mobilier de bureau	3 315,54	705,59	- 2 609,95	-78,72%
606304	Petit équipement quincaillerie	43 124,28	24 261,27	- 18 863,01	-43,74%
606305	Petit équipement électrique et électronique	57 326,88	61 518,64	4 191,76	7,31%
606306	Tickets Entrées / Sorties	23 272,00	15 147,40	- 8 124,60	-34,91%
606307	Produits de nettoyage	43 947,39	36 611,14	- 7 336,25	-16,69%
606308	Vêtements de travail		26 119,79	26 119,79	100,00%
606309	Matériaux de construction	5 667,84	6 387,21	719,37	12,69%
606310	Peinture	84 108,69	7 366,82	- 76 741,87	-91,24%
606313	Autres produits financiers	6 649,65	17 124,05	10 474,40	157,52%
60641	Fournitures de bureau	6 503,38	6 849,62	346,24	5,32%
60642	Enveloppes			-	
60643	Listings et papiers	2 617,62	2 489,66	- 127,96	-4,89%
60645	Consommables informatiques			-	
60646	Petit équipement informatique	10 644,40	11 487,24	842,84	7,92%
60661	Carburants	12 249,24	13 542,64	1 293,40	10,56%
60662	Carburant autolaveuse	7 972,83	4 026,50	- 3 946,33	-49,50%
60681	Produits pharmaceutiques	715,50	401,62	- 313,88	-43,87%
60682	Produits pharmaceutiques animaux	531,42	554,83	23,41	4,41%
60683	Alimentation canine	1 728,78	1 270,65	- 458,13	-26,50%
6110	Sous traitance générale	128 782,58	159 616,69	30 834,11	23,94%
6113	Sous traitance service canin	4 743,39	2 195,82	- 2 547,57	-53,71%
6114	Sous traitance sté transport	637,50		- 637,50	-100,00%
61351	Locations véhicules	19 494,00	21 174,00	1 680,00	8,62%
61352	Location matériel	13 032,56	25 990,65	12 958,09	99,43%
6142	Charges locatives	280 199,08	257 633,48	- 22 565,60	-8,05%
615200	Entretien Réparation	356 574,83	164 706,90	- 191 867,93	-53,81%
615210	Entretien construction	742,10	5 475,60	4 733,50	637,85%

	SECTION D'EXPLOITATION- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
61522	Maintenance Menuiserie		14,88	14,88	100,00%
615511	Entretien Matériel de transport	11 992,40	12 088,39	95,99	0,80%
615581	Entretien Matériel Industriel			-	
61562	Maintenance photocopieurs	10 450,89	3 934,80	- 6 516,09	-62,35%
61563	Maintenance Ascenseurs et escaliers	29 975,85	27 696,32	- 2 279,53	-7,60%
61564	Maintenance automatismes et informatiques	346 614,30	230 489,24	- 116 125,06	-33,50%
61565	Maintenance Matériel industriel	322 993,63	328 383,10	5 389,47	1,67%
61566	Maintenance logiciel	25 955,04	34 373,71	8 418,67	32,44%
61686	Assurances diverses	86 306,39	103 193,72	16 887,33	19,57%
6181	Documentation	9 615,49	9 866,84	251,35	2,61%
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	1 600,00	-	- 1 600,00	-100,00%
6226	Honoraires	108 113,69	104 870,50	- 3 243,19	-3,00%
6231	Annonces et insertions	9 518,00	15 229,25	5 711,25	60,00%
6236	Catalogues et imprimés	4 848,12	1 682,74	- 3 165,38	-65,29%
62380	Divers pub.			-	
6241	Transports sur achats	92,00		- 92,00	-100,00%
6251	Voyages et déplacements	10 368,44	15 029,22	4 660,78	44,95%
6257	Réceptions	5 264,94	5 249,76	- 15,18	-0,29%
6261	Frais d'affranchissement	56 897,80	44 430,46	- 12 467,34	-21,91%
6262	Frais de Télécommunicatuion	82 260,86	75 251,76	- 7 009,10	-8,52%
627	Services bancaires et assimilés	78 437,75	75 501,58	- 2 936,17	-3,74%
6281	Concours divers	2 350,00	1 350,00	- 1 000,00	-42,55%
62833	Assinissement et nettoyage canalisations	24 435,00	21 448,74	- 2 986,26	-12,22%
63512	Taxe foncières	801 884,00	837 766,00	35 882,00	4,47%
637	Autres Impôts	399 956,68	728 416,16	328 459,48	82,12%

	SECTION D'EXPLOITATION- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
012	CH. DE PERSONNEL	7 050 288,55	7 358 231,14	307 942,59	4,37%
6211	Personnel intérimaire	512 650,56	488 889,19	- 23 761,37	-4,64%
631200	Effort construction	16 967,00	19 165,90	2 198,90	12,96%
631210	Taxe d'apprentissage	25 640,31	28 263,93	2 623,62	10,23%
631300	Participation employeur formation continue	71 499,04	68 071,06	- 3 427,98	-4,79%
64110	Salaires, appointements	4 218 036,50	4 414 337,89	196 301,39	4,65%
6412	Congés payés	53 265,00	-	- 53 265,00	-100,00%
6413	Primes de paniers	45 782,20	49 604,37	3 822,17	8,35%
6451	Cotisation à l'URSSAF	1 243 203,00	1 346 302,00	103 099,00	8,29%
6452	Cotisations aux Mutuelles	264 280,62	247 298,95	- 16 981,67	-6,43%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	263 149,51	308 239,10	45 089,59	17,13%
6454	Cotisations aux ASSEDIC	165 124,00	154 536,00	- 10 588,00	-6,41%
6472	Versement au Comité d'Entreprise	36 919,29	40 526,70	3 607,41	9,77%
6475	Médecine du Travail	9 945,00	9 715,50	- 229,50	-2,31%
64781	Médailles du travail	43,20	230,54	187,34	433,66%
64782	Intéressement	5 644,97	60 477,34	54 832,37	971,35%
648	Tickets restaurant	118 138,35	122 572,67	4 434,32	3,75%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-			
654	Pertes sur créances irrécouvrables				
6541	Créances admises en non valeur				
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE	11 469 129,13	11 865 931,97	396 802,84	3,46%
66	CHARGES FINANCIERES				
6615	Intérêts compte courant				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 372,45	68 057,30	46 684,85	218,43%
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 372,45	68 057,30	46 684,85	218,43%
673	Titres annulés exercice antérieur				
6743	Subvention exceptionnelle de fonctionnement				
678	Autres charges exceptionnelles				
022	DEPENSES IMPREVUES				
	Dépenses imprévues				
042	OP. ORDRE TRANSFERT	3 436 789,66	4 191 864,60	755 074,94	21,97%
603	Variation des stocks				
6811	Dotation aux amortissements	3 300 789,66	3 407 864,60	107 074,94	3,24%
6815	Dotation aux provisions grosses réparations	136 000,00	784 000,00	648 000,00	476,47%
69	IMPOTS BENEFICE	674 503,00	-	- 674 503,00	-100,00%
6950	Impôts sur le bénéfice	674 503,00	-	- 674 503,00	-100,00%
	TOTAL DES DEPENSES	15 601 794,24	16 125 853,87	524 059,63	3,36%

	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 290,06	46 080,15	- 12 209,91	-20,95%
2033	Frais d'insertion	16 830,00		- 16 830,00	-100,00%
2051	Concessions, brevets, licences	41 460,06	46 080,15	4 620,09	11,14%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	531 621,79	479 546,43	- 52 075,36	-9,80%
211	Terrains				
2131	Bâtiments				
2135	Installations générales, agencements	314 162,81	282 039,99	- 32 122,82	-10,22%
2154	Matériel industriel	150 770,24	158 843,76	8 073,52	5,35%
2182	Matériel de transport		13 839,33	13 839,33	100,00%
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	66 688,74	23 573,35	- 43 115,39	-64,65%
2185	Cheptel		1 250,00	1 250,00	100,00%
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
2235	Installations générales, agencements				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	308 293,52	4 495 460,71	4 187 167,19	1358,18%
2313	Constructions	175 411,05	4 293 240,57	4 117 829,52	2347,53%
2315	Installations, matériel et outillage		6 657,74	6 657,74	100,00%
2318	Autres immobilisations corporelles	34 406,58		- 34 406,58	-100,00%
238	Avances et acomptes versés	98 475,89	195 562,40	97 086,51	98,59%
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	898 205,37	5 021 087,29	4 122 881,92	459,01%
040	Autres produits financiers	1 008 001,52	712 013,72	- 295 987,80	-29,36%
1391509	Subvention équipement transférée				
1391800	Subvention investissement transférée				
1393200	Amende police transférée	71 695,00	71 695,00	-	0,00%
1393201	Amende police transférée	9 676,00	9 676,00	-	0,00%
1393202	Amende police transférée	37 412,00	37 412,00	-	0,00%
1393203	Amende police transférée				
1393204	Amende police transférée				
1393205	Amende police transférée	37 318,00	37 318,00	-	0,00%
1393206	Amende police transférée				
1393207	Amende police transférée	12 399,00		- 12 399,00	-100,00%
1393208	Amende police transférée				
1393209	Amende police transférée				
1393210	Amende police transférée				
1393211	Amende police transférée				
1393212	Amende police transférée	14 979,00		- 14 979,00	-100,00%
139500	Subvention équipement virée	58 320,00	58 320,00	-	0,00%
139501	Subvention équipement virée	8 997,00	8 997,00	-	0,00%
139506	Subvention équipement virée				
139507	Subvention équipement virée	221 632,00	221 632,00	-	0,00%

	SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
139508	Subvention équipement virée	9 543,00	9 543,00	-	0,00%
	Subvention travaux St Jean				
1391509	Subvention Conseil Régional	28 403,00	28 403,00	-	0,00%
1391510	Subvention Conseil Général	29 889,00	29 889,00	-	0,00%
1391511	Subvention FEDER	11 270,00	11 270,00	-	0,00%
1391512	Subvention SNCF	15 785,00	15 785,00	-	0,00%
15722	Provision grosses réparations	440 683,52	172 073,72	- 268 609,80	-60,95%
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 906 206,89	5 733 101,01	3 826 894,12	200,76%
040	OP. ORDRE TRANSFERT				
28235	Amortissement agencements et installations				
28254	Amortissement matériel				
042	OP. ORDRE TRANSFERT	204 224,61	278 371,62	74 147,01	36,31%
45811	Dépenses Parc Beaujon	181 424,61	266 971,62	85 547,01	47,15%
45812	Dépenses Parc Denis	22 800,00	11 400,00	- 11 400,00	-50,00%
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
2293	Droit de l'affectant				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE					
		2 110 431,50	6 011 472,63	3 901 041,13	184,85%

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES		COMPTES 2014	COMPTES 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
1641	Emprunts en euros				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	83 951,36	83 951,36	100,00%
2313			71 957,14	71 957,14	100,00%
238	Avances et acomptes versés		11 994,22	11 994,22	100,00%
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
040	OP. ORDRE TRANSFERT	3 436 789,66	4 191 864,60	671 074,94	19,53%
15182	Autres provisions pour risques		84 000,00	84 000,00	100,00%
15722	Provisions pour grosses réparations	136 000,00	700 000,00	564 000,00	414,71%
28033	Amortissement frais d'insertion	6 870,72	19 111,17	12 240,45	178,15%
2805	Amortissement des logiciels	50 079,75	45 916,38	- 4 163,37	-8,31%
28131	Amortissement des bâtiments	58 507,68	59 566,46	1 058,78	1,81%
28135	Amortissement agencements, installations	106 690,51	138 277,71	31 587,20	29,61%
28154	Amortissement Matériel industriel	417 350,97	434 078,06	16 727,09	4,01%
28182	Amortissement Matériel de transport	28 708,33	29 102,48	394,15	1,37%
28183	Amortissement Matériel de bureau et informatique	24 538,98	33 981,29	9 442,31	38,48%
28184	Amortissement mobilier de bureau	388,98	388,98	-	0,00%
28185	Amortissement Cheptel	171,46	16,48	- 154,98	-90,39%
28231	Amortissement bâtiments reçus en affectation	2 421 401,62	2 421 401,62	-	0,00%
28235	Autres produits financiers	150 078,27	190 021,54	39 943,27	26,61%
28254	Amortissement Matériel industriel reçus en affectation	36 002,39	36 002,43	0,04	0,00%
28284	Amortissement Mobilier reçu en affectation				
042	OP. ORDRE TRANSFERT		300 000,00	300 000,00	100,00%
4545821	Recettes Parc Beaujon		300 000,00	300 000,00	100,00%
4545822	Recettes Parc Denis				
	TOTAL RECETTES REELLES	3 436 789,66	4 575 815,96	1 139 026,30	33,14%
040	OP. ORDRE TRANSFERT				
15182	Autres provisions				
2231	Batiments recus en affectation				
2254	Matériel reçu en affectation				
	Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION				
2293	Droit de l'affectant				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 436 789,66	4 575 815,96	1 139 026,30	33,14%



Rapport Annuel de
Délégation
Société BP3000
Année 2015



Parking Hôpital Nord 500 places, Marseille

Sommaire

1. Avant-propos	page 3
2. Caractéristiques des parcs	page 4
3. Informations sur l'exploitation des ouvrages	page 8
4. Relations clients	page 20
5. Informations financières	page 31
6. Conclusion	page 48
7. Annexes	page 49



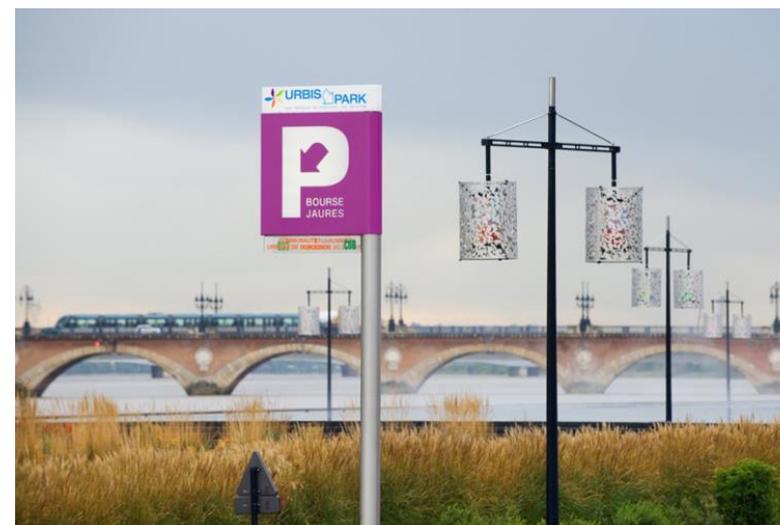
1. Avant-propos

Conformément à l'article L-1411-3 du code général des collectivités territoriales, nous vous remettons, en notre qualité de délégataire des parcs de stationnement Bourse, Jaurès, Tourny, Salinières et Meunier, ce présent compte rendu annuel d'activité 2015, relatif à la réalisation de notre mission de délégation de service public.

Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse détaillée de l'exploitation de ces ouvrages, précisant notamment les aspects commerciaux, sécurité et qualité de service.

BP3000, filiale d'Urbis Park, a construit et exploite pour le compte de Bordeaux Métropole depuis Juin 1999, 3267 places de stationnement (autos, deux roues motorisés et vélos).

Fin 2015, BP3000 gérait ainsi ces 5 parcs de stationnement implantés dans la ville centre de Bordeaux Métropole, objets du contrat de DSP.



2. Caractéristiques des parcs

2.1 Caractéristiques techniques :

Urbis Park propose à sa clientèle un total de 3 267 places réparties comme suit :

	Bourse/ Jaurès	Tourny	Salinières	Meunier
Véhicules	1 659	957	407	323
Vélos	60	15	62	28
Motos	44	11	16	22
Niveaux	6 & 7	2	5	4
Entrées	5 chenaux	2 chenaux	3 chenaux	2 chenaux
Sorties	2 & 4 chenaux	4 chenaux	5 chenaux	2 chenaux

Les ouvrages sont ouverts et accessibles 24h/24h.

Ils bénéficient tous d'au moins 1 ascenseur 1000 kg garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes.

2.2 Politique tarifaire en 2015

La politique tarifaire de BP3000 est conforme au contrat de Délégation de Service Public qu'elle a signé avec la CUB en 1999 et à ses avenants 1 & 2.

BP3000 a proposé une évolution moyenne de +1,60 % de ses tarifs à compter du 1^{er} Avril 2015.

Les grilles tarifaires des différents parcs s'établissent ainsi :

Bourse / Jean Jaurès :

Horaires	JOUR	Forfait nuit
à 30 mn	1,10 €	4,00 €
1 h	2,40 €	
2 h	5,60 €	
3 h	7,80 €	
4 h	10,00 €	
5 h	12,10 €	
6 h	13,30 €	
7 h	15,60 €	
8 h	18,80 €	
9 h à 12 h	21,10 €	

Abonnés	Résident	Non résident
Jour		
Mensuel	79,00 €	158,90 €
Trimestriel	234,00 €	472,00 €
Semestriel	464,00 €	934,00 €
Annuel	918,00 €	1 846,00 €

- ✓ La grille tarifaire horaire jour évolue de +1,10 % en moyenne
- ✓ Le forfait nuit augmente de 10 cts, soit 2,56%.
- ✓ Les abonnements évoluent de +1,40% en moyenne.
- ✓ *La politique tarifaire de BP3000 reste très avantageuse pour les résidents avec une réduction de 50% minimum sur le tarif non résident.*

Tourny :

Horaires	JOUR	NUIT
0 à 30 mn	1,10 €	4,00 €
1 h	2,50 €	
2 h	5,60 €	
3 h	7,80 €	
4 h	10,00 €	
5 h	12,10 €	
6 h	13,30 €	
7 h	15,60 €	
8 h	19,00 €	
9 h à 12 h	21,10 €	

Abonnés	Résident	Non résident
<i>Jour</i>		
Mensuel	82,20 €	164,40 €
Trimestriel	244,00 €	488,00 €
Semestriel	484,00 €	968,00 €
Annuel	954,00 €	1 906,00 €

- ✓ La grille tarifaire horaire jour évolue de +1,20 % en moyenne
- ✓ Le forfait nuit augmente de 10 cts, soit 2,56%.
- ✓ Les abonnements évoluent de +1,40% en moyenne.
- ✓ *La politique tarifaire de BP3000 reste très avantageuse pour les résidents avec une réduction de 50% minimum sur le tarif non résident.*

Salinières & Meunier :

Horaires	JOUR	NUIT
0 à 30 mn	1,10 €	4,00 €
1 h	2,00 €	
2 h	3,60 €	
3 h	4,90 €	
4 h	6,10 €	
5 h	7,30 €	
6 h	8,60 €	
7 h	9,80 €	
8 h	10,90 €	
9 h à 12h	12,00 €	

Abonnés	Résident	Non résident
<i>Jour</i>		
Mensuel	52,60 €	100,80 €
Trimestriel	156,00 €	299,00 €
Semestriel	309,00 €	592,00 €
Annuel	610,00 €	1 160,00 €

- ✓ La grille tarifaire horaire jour évolue de +0,70% en moyenne
- ✓ Le forfait nuit augmente de 10 cts, soit 2,56%.
- ✓ Les abonnements évoluent de +1,40% en moyenne.
- ✓ La politique tarifaire de BP3000 reste très avantageuse pour les résidents avec une réduction de 50% minimum sur le tarif non résident.

3. Informations sur l'exploitation des ouvrages

3.1 Evolution de la fréquentation

Afin d'analyser les évolutions de comportement des usagers, nous présentons l'évolution des données de fréquentations des ouvrages sur plusieurs années.

Nous rappelons ainsi l'historique depuis 2011, suivi de l'analyse par site des fréquentations horaires et abonnés.

Sont ainsi précisés :

- L'évolution de la répartition des abonnés résidents / non-résidents
- L'évolution de la proportion abonnés / nombre de places
- Les temps moyens de stationnement horaires et abonnés et taux d'occupation

La fréquentation horaire :

Après la crise économique de 2008, les années 2009, 2010, 2011 et 2012 ont vu progressivement remonter la fréquentation en 2014 à 1 242 000 clients horaires annuels.

L'année 2015 a confirmé cette tendance à la hausse avec une fréquentation **de 1 264 000** clients horaires annuels.

Le détail par parc est présenté en annexe1.

Caractéristiques majeures :

- La fréquentation des parcs de centre-ville (Tourny et Bourse Jaurès) continue de bénéficier d'un emplacement central en lien avec les pôles d'attractivité commerçants d'une ville toujours en développement.
- Les animations en lien avec les Quais de Garonne (fête du Fleuve, fête de la musique, Epicuriales, Hermione) ont dynamisé l'activité des parcs de Tourny et Bourse Jaurès sans en pénaliser l'accessibilité.
- Les fêtes de fin d'année de décembre ont affiché une progression de 4 % par rapport à 2014.
- Le développement touristique de la Ville, « Best European Destination » profite au stationnement.

Années	Evolution mensuelle BP3000 tous parcs					
	Fréquentation horaire					
	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Mois						
Janvier	94 550	91 834	89 947	94 550	100 237	6%
Février	82 549	81 489	86 592	90 892	89 095	-2%
Mars	97 026	95 534	103 363	101 569	100 055	-1%
Avril	96 445	92 580	97 552	97 738	95 224	-3%
Mai	90 461	90 284	99 959	101 341	102 281	1%
Juin	102 592	92 619	97 682	102 750	103 829	1%
Juillet	103 693	97 136	84 677	102 449	101 062	-1%
Août	85 555	82 648	89 152	100 322	104 099	4%
Septembre	94 747	90 992	96 293	92 713	101 609	10%
Octobre	108 987	104 019	111 263	120 646	127 176	5%
Novembre	92 359	98 212	99 772	107 481	105 143	-2%
Décembre	126 514	125 298	128 048	130 082	135 074	4%
Total	1 175 478	1 142 645	1 184 300	1 242 533	1 264 884	2%

Evolution de la répartition de la Fréquentation Horaire										
	2011		2012		2013		2014		2015	
	F°	Repart°								
Bourse / Jaurès	537 604	45,7%	523 687	45,8%	557 708	47,1%	594 493	47,8%	611 889	48,4%
Tourny	580 547	49,4%	562 020	49,2%	576 651	48,7%	569 411	45,8%	570 950	45,1%
Salinières	57 327	4,9%	56 245	4,9%	40 006	3,4%	63 310	5,1%	61 657	4,9%
Meunier	0	0,0%	693	0,1%	9 935	0,8%	15 319	1,2%	20 388	1,6%
Tous parcs	1 175 478	100%	1 142 645	100%	1 184 300	100%	1 242 533	100%	1 264 884	100%

La fréquentation horaire s'articule différemment selon les 2 typologies de parcs : ceux d'hyper centre-ville (Bourse/Jaurès et Tourny) et ceux de centre-ville (Salinières et Meunier).

L'hyper centre-ville

Bourse Jaurès confirme son attrait et sa fonctionnalité. Accessible aisément depuis les Quais, il est devenu le parking préféré des touristes. Bourse-Jaurès draine les flux touristiques des quais.

Tourny demeure cependant le parc historique des bordelais, et prisé des clients des institutions bancaires et des commerçants historiques de la Place Tourny. Il incarne le parking d'habités par excellence.

Ces 2 parkings sont des références en matière d'occupation et de turn-over à la place :

- Tourny : 1,63 client horaire / jour / place.
- Bourse Jaurès : 1,01 client horaire / jour / place

Le centre-ville

Salinières continuait sur sa progression au début de l'année 2015. Le déplacement du marché a généré ensuite une diminution de la fréquentation dès la fin du 1^{er} trimestre, malgré de nouvelles suppressions de places de stationnements sauvages (Saint Michel, Descas,...).

Meunier continue d'augmenter fortement. La suppression de places de stationnement en voirie, une attractivité du secteur portée par les réaménagements sur l'OIN Euratlantique et Saint-Michel, de nouvelles habitudes pour certains usagers de la gare SNCF, du marché Capucins, et une qualité d'accueil reconnue contribuent simultanément à cette dynamique positive.

Le nombre d'abonnés :

Evolution du nombre d'abonnés global sur les parcs :

Evolution du nombre d'abonnés									
2012		2013		2014		2015		Var. 2015/2014	
R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR
1 256	1 143	1 281	1 030	1 382	1 035	1 570	955	14%	-8%
1 273	1 188	1 366	1 045	1 381	1 030	1 567	952	13%	-8%
1 283	1 156	1 401	1 047	1 388	1 025	1 595	954	15%	-7%
1 305	1 115	1 407	1 049	1 375	1 012	1 622	958	18%	-5%
1 303	1 125	1 399	1 037	1 393	1 014	1 679	961	21%	-5%
1 281	1 121	1 033	1 030	1 388	1 005	1 656	962	19%	-4%
1 270	1 105	1 010	1 007	1 408	1 017	1 648	955	17%	-6%
1 268	1 104	1 337	1 023	1 399	1 005	1 629	957	16%	-5%
1 279	1 022	1 342	1 064	1 444	995	1 689	982	17%	-1%
1 287	1 068	1 375	1 032	1 476	973	1 754	993	19%	2%
1 336	1 035	1 389	1 029	1 496	964	1 745	991	17%	3%
1 335	1 026	1 388	1 031	1 538	957	1 746	973	14%	2%
1 286	1 107	1 304	1 036	1 422	1 003	1 658	966	17%	-4%

	Evolution de la répartition des abonnés															
	2012				2013				2014				2015			
	R	NR	Total	Répart°	R	NR	Total	Répart°	R	NR	Total	Répart°	R	NR	Total	Répart°
Bourse / Jaurès	772	512	1 284	54%	779	454	1 233	53%	808	427	1 235	51%	843	407	1 249	48%
Tourny	159	579	738	31%	171	565	736	31%	212	561	773	32%	281	543	824	31%
Salinières	352	11	363	15%	278	9	287	12%	306	8	314	13%	416	10	425	16%
Meunier	0	0	0	0%	83	7	91	4%	96	7	103	4%	119	7	126	5%
Tous parcs	1 283	1 102	2 385	100%	1 311	1 035	2 346	100%	1 422	1 003	2 425	100%	1 658	966	2 624	100%

Le détail de chaque parc est présenté en annexe 2

Bourse et Tourny constatent une diminution constante des abonnés non-résidents. De nombreuses sociétés, administrations, et entreprises quittent l'hyper centre ville au profit des nouvelles zones d'affaires telles les Bassins à flots et Euratlantique.

Simultanément, la hausse sensible des résidents illustre parfaitement l'attrait actuel de la Ville de Bordeaux, son classement comme « Ville préférée des français », et la modification structurelle de nombreux bureaux de Centre ville en logements. L'effort commercial et de communication à destination des résidents perdure depuis 2014, et contribue aussi à leur forte augmentation.

Bourse Jaurès reste le parc de référence : sa capacité permet d'absorber des abonnés sans pénaliser sa fréquentation horaire.

Tourny reste très attractif pour les résidents compte tenu de son positionnement géographique « premium ».

Salinières reste un parc à vocation résidentielle : un nouveau sommet a été atteint pour l'accueil des abonnés résidents avec un pic à 452 abonnés en novembre 2015.

Meunier constitue ses clientèles horaires et abonnés qui se fidélisent. Le parc possède dorénavant ses habitués. Son accessibilité, sa modernité et sa propreté séduisent les riverains.

Evolution de la proportion d'abonnés / nbre places									
	Places	2012		2013		2014		2015	
		Abonnés	%	Abonnés	%	Abonnés	%	Abonnés	%
Bourse / Jaurès	1 659	1 284	77%	1 233	74%	1 235	74%	1 249	75%
Tourmy	957	738	77%	736	77%	773	81%	824	86%
Salinières	407	363	89%	287	70%	314	77%	425	105%
Meunier	323	0	0%	91	28%	103	32%	126	39%
Tous parcs		2 385	71%	2 346	70%	2 425	72%	2 624	78%

Urbis Park Services a renforcé sa communication envers les résidents, et offre fréquemment des promotions à la souscription des abonnements.

Le renforcement des centralisations, péage, interphonies et vidéo, nos outils modernes de communication, la formation et la stabilité des équipes d'exploitation alimentent un contact clientèle privilégié de proximité sur les sites avec les résidents.

La proportion de résidents s'est considérablement accrue sur 2015 sur tous les sites.

Il est cependant opportun de rappeler que cette augmentation des « résidents » ne compense que partiellement la perte des abonnés « non-résidents ».

BOURSE JAURES				Horaires	Abonnés
Capacité				1 659	
Taux d'occupation moyen sur 24 heu				58%	
Durée moyenne de stationnement				3h 13mn	19 h 49 mn
Analyse et évolution / 2014				-2,5%	nc

Les durées de stationnement horaires demeurent stables sur Bourse et Tourny, et diminuent légèrement sur Meunier et Salinières.

TOURNY				Horaires	Abonnés
Capacité				957	
Taux d'occupation moyen sur 24 heu				58%	
Durée moyenne de stationnement				3h 13mn	13 h 18 mn
Analyse et évolution / 2014				2,5%	53%

La modification de la proportion d'abonnés résidents modifie fortement à la hausse les durées moyennes pour tous les sites.

SALINIÈRES				Horaires	Abonnés
Capacité				407	
Taux d'occupation moyen sur 24 heu				58%	
Durée moyenne de stationnement				4h 03mn	26 h 17 mn
Analyse et évolution / 2014				-5,9%	80%

Les taux d'occupation des parcs évoluent en fonction de l'augmentation du nombre d'abonnés, de la fréquentation horaire et du temps moyen de stationnement.

MEUNIER				Horaires	Abonnés
Capacité				329	
Taux d'occupation moyen sur 24 heu				26%	
Durée moyenne de stationnement				5 h 50 mn	25 h 41 mn
Analyse et évolution / 2014				-8,0%	nc

Bourse, Tourny et Salinières affichent un taux d'occupation équivalent, en progression par rapport à 2014. Les taux d'occupation sont corrects mais ne traduisent pas une saturation particulière des ouvrages.

3.2 Le programme des travaux réalisés & GER

L'année 2015 a été marquée par la campagne de travaux suivante sur l'ensemble des parcs de la Délégation de Service Public :

TOURNY

1	Péage	203 k€
2	Détection incendie	12 k€
4	Sécurité générale	9 k€
6	Peinture	15 k€
	TOTAL	239 k€

BOURSE JAURES

1	Péage	30 k€
2	Détection incendie	29 k€
3	Divers (dont travaux suite audit 2013)	24 k€
4	Sécurité générale	20 k€
5	Eclairage	3 k€
6	Peinture	3 k€
7	Signalétique	4 k€
8	Détection gaz	2 k€
9	Groupe électrogène	1 k€
10	Portes palières	1 k€
	TOTAL	117 k€

SALINIÈRES

1	Portes et rideaux souples	20 k€
2	Sécurité générale	12 k€
3	Ascenseurs	12 k€
4	Onduleur	7 k€
5	Signalétique	7 k€
6	Détection incendie	6 k€
7	Péage	2 k€
	TOTAL	66 k€

MEUNIER

1	Sécurité générale	9 k€
	TOTAL	9 k€

Soit un montant de rénovation sur l'année 2015 de **431 k€** au titre du plan de gros entretien, de renouvellement et de modernisation de nos ouvrages.

Le Plan d'affaires contractuel prévoit un investissement en matière de Gros Entretien & Renouvellement (GER) d'un montant de 19 100 k€ sur la durée du contrat.

Au 31/12/15, le montant investi au titre du GER depuis le début du contrat est de **4 114 k€** sur l'ensemble des parkings.

Pour l'année 2016, la société BP3000 prévoit d'investir **480 k€** en euros constants.

Le plan GER contractuel parking par parking est annexé aux présentes. Pour chaque parking, ce plan est détaillé poste par poste pour les 10 prochaines années du contrat. Au-delà, compte tenu de la difficulté d'anticiper notamment les évolutions technologiques, le plan GER se résume à une provision linéaire par parking qui devra être détaillée ultérieurement en partenariat avec Bordeaux Métropole.

Les tableaux ci-dessous constituent la synthèse financière du plan GER contractuel.

	Nombre/Plc	GER Dépensés sur les exercices antérieurs au 31/12/2015	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Années 10 à 30
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 - 2042
PARKING JAURES	927	1 152 813 €	208 604 €	329 710 €	102 890 €	33 156 €	33 156 €	33 156 €	227 373 €	33 156 €	410 067 €	2 686 010 €
PARKING BOURSE	694	863 055 €	162 012 €	192 677 €	97 855 €	24 420 €	63 316 €	24 420 €	156 354 €	24 420 €	357 881 €	2 010 885 €
PARKING TOURNY	950	1 181 415 €	80 985 €	463 393 €	188 527 €	24 929 €	24 929 €	24 929 €	200 177 €	24 929 €	264 181 €	2 752 653 €
PARKING SALINIÈRES	408	507 387 €	15 358 €	145 805 €	53 741 €	15 358 €	54 878 €	15 358 €	116 829 €	15 358 €	226 412 €	1 182 192 €
PARKING MEUNIER	329	409 330 €	13 321 €	33 556 €	13 321 €	13 321 €	29 961 €	13 321 €	83 979 €	13 321 €	262 435 €	953 287 €
		4 114 000 €	480 279,63 €	1 165 141,47 €	456 333,63 €	111 183,63 €	206 239,63 €	111 183,63 €	784 711,94 €	111 183,63 €	1 520 976,81 €	9 585 026,63 €

Synthèse des plans GER							
	Jaurès	Bourse	Tourny	Salinières	Meunier	Total	
Dépenses engagées actualisées avant le 31/12/2015	1 152 813 €	863 055 €	1 181 415 €	507 387 €	409 330 €	4 114 000 €	4 114 000 €
Provisions GER entre 2016 et 2024	1 411 267 €	1 103 355 €	1 296 981 €	659 096 €	476 536 €	4 947 234 €	4 947 234 €
Provisions GER entre 2016 et 2024 avec taux d'actualisation 2%/AN	1 534 239 €	1 205 208 €	1 394 351 €	727 134 €	540 042 €	5 400 973 €	5 400 973 €
Provisions linéaires actualisées de 2025 à 2042	2 686 010 €	2 010 885 €	2 752 653 €	1 182 192 €	953 287 €	9 585 027 €	9 585 027 €
TOTAL GER ACTUALISES SUR LA DUREE DE LA DSP	5 373 061 €	4 079 148 €	5 328 419 €	2 416 713 €	1 902 659 €	19 100 000 €	19 100 000 €

Somme de 2016 à 2042
14 986 000,00 €

3.3 Commissions de sécurité

Le site de Tourny a passé avec succès la Commission de Sécurité quinquennale en juin 2015.

3.4 Partenariats locaux

Urbis Park est partenaire de nombreuses manifestations, commerces et espaces culturels locaux :

- Grand Théâtre et TNBA de Bordeaux
- Office de Tourisme
- Epicuriales
- Palais de la Bourse
- Hôtels et restaurants

Urbis Park a pérennisé le partenariat initié en 2010 avec la ville de Bordeaux concernant AGORA et son 13eme concours de peinture dans les rues de Bordeaux le dimanche 15 juillet 2015.

Urbis Park a soutenu :

- le 4eme Festival Echo A Venir (Organ Phantom) le 18 septembre 2015,
- Sapeurs pompiers « Bordeaux 18 », les brigades d'interventions de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- l'annuaire des Maires de la Gironde.

4. Relations clients

4.1 Enquête de satisfaction clients

Chaque année, Urbis Park fait réaliser par l'institut BVA une enquête destinée à mesurer la qualité perçue des parkings ainsi que le degré de satisfaction des clients interrogés.

Au titre de l'année 2015, cette étude auprès de 429 interviews réalisées dans 3 parkings dont : 255 clients occasionnels, et 174 clients abonnés.

Le parking Salinières, fermé pour cause d'incendie, n'a pas bénéficié de l'enquête.

Nom du Parc	Nombre de personnes interrogées	Nombre de clients occasionnels	Nombre de clients abonnés
BORDEAUX BOURSE/JAURES	160	134	26
BORDEAUX MEUNIER	139	57	82
BORDEAUX TOURNY	130	64	66
TOTAL	429	255	174

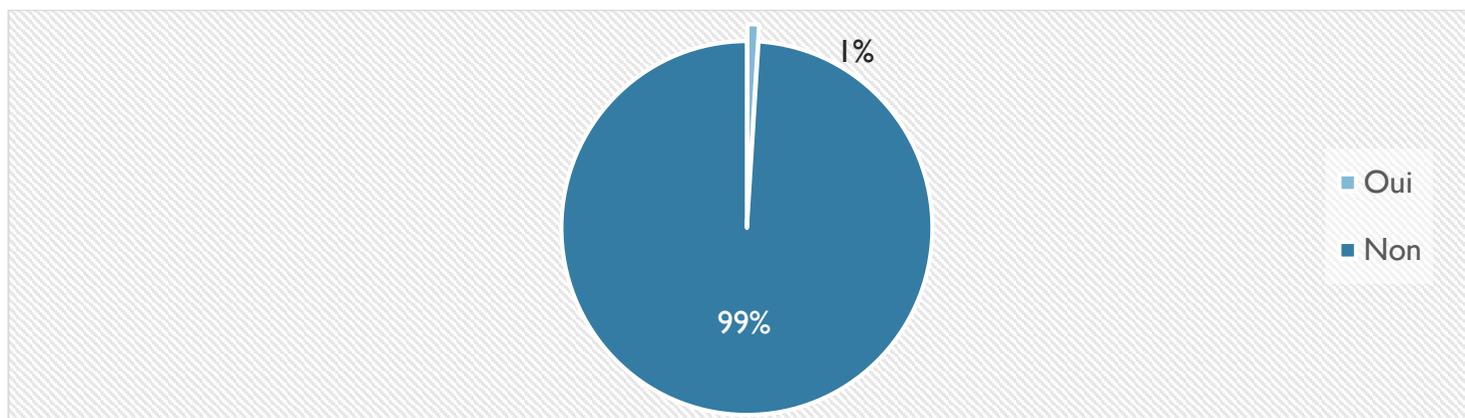
Les questions posées concernaient 3 types de thématiques :

- La mobilité urbaine et l'utilisation des nouveaux modes de déplacement
- La satisfaction globale des clients Urbis Park
- La satisfaction détaillée des clients Urbis Park

Les pages suivantes présentent la synthèse de cette enquête. Pour télécharger l'étude intégrale, vous pouvez vous rendre sur l'extranet sécurisé qu'Urbis Park met à la disposition de Bordeaux Métropole : <http://www.extranet-villes-up.fr/>

Thème 1 : Sur la mobilité urbaine et l'utilisation des nouveaux modes de déplacement ; BlueCub et VCub

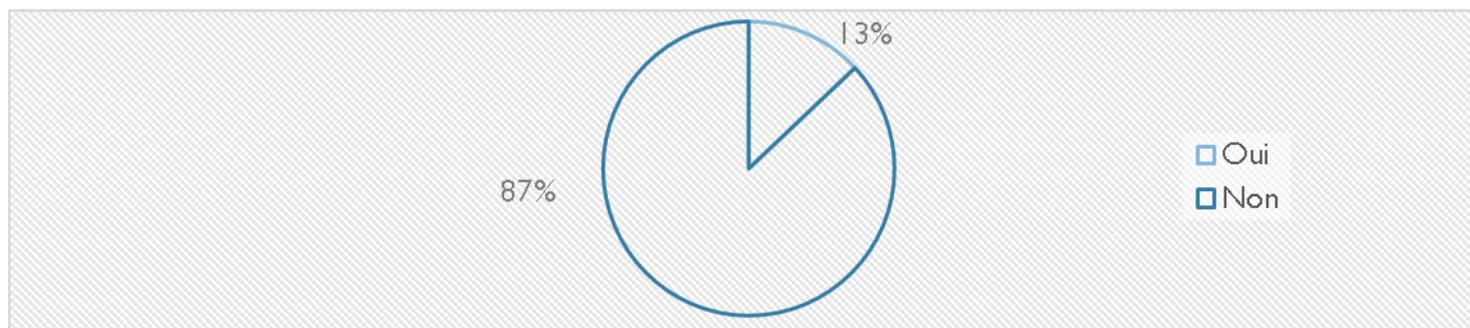
« *Utilisez-vous le service de voiture en libre-service BLUECUB ?* » (Effectif : 428 répondants)



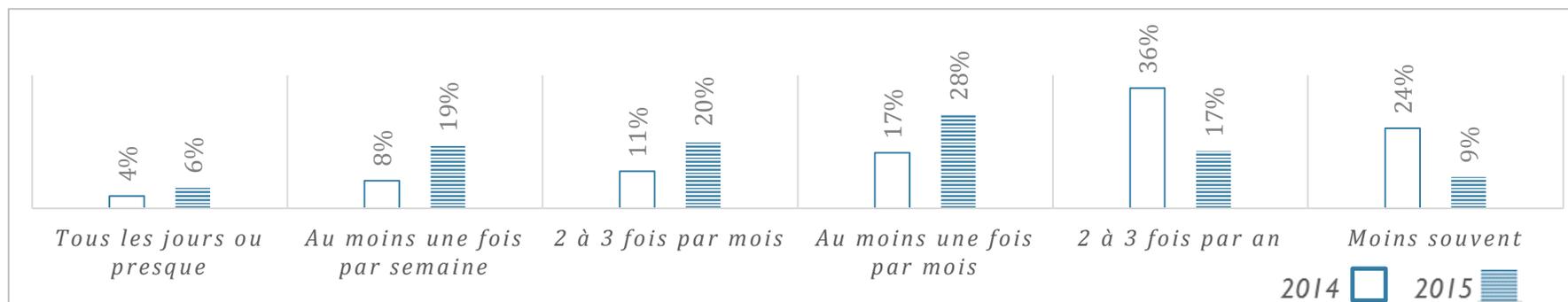
« *A quelle fréquence utilisez-vous le service de voiture en libre-service BLUECUB ?* » (Effectif : 6 utilisateurs du libre-service BLUECUB interrogés)



« Utilisez-vous le service de vélo en libre-service VCUB ? » (Effectif : 428 répondants)



« Selon quelle fréquence utilisez-vous le service de vélo en libre-service VCUB ? » (Effectif : 64 utilisateurs du libre-service VCUB interrogés)

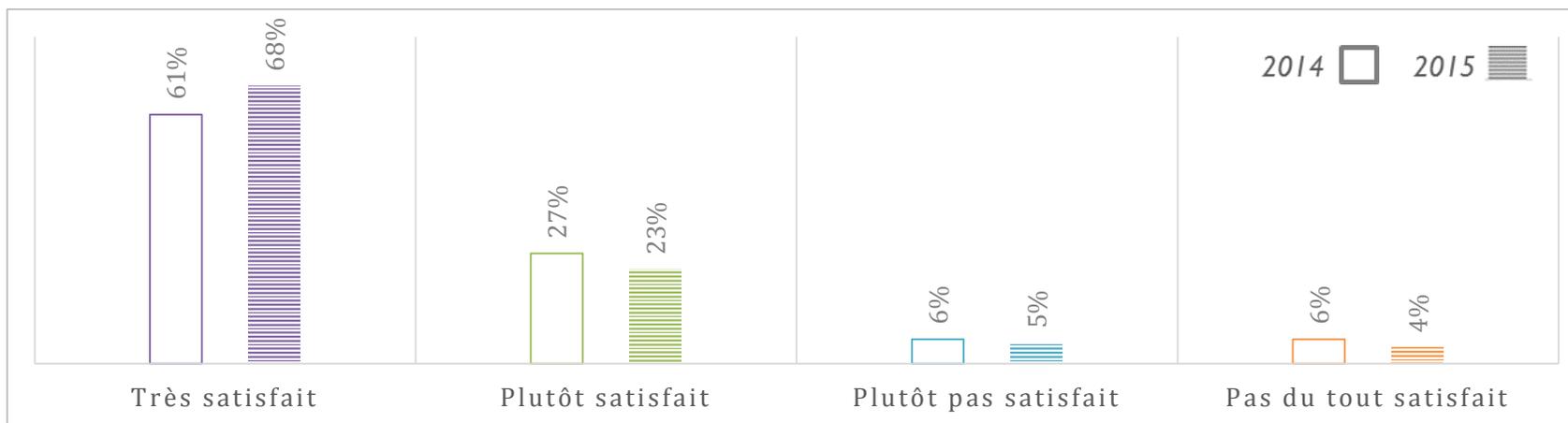


Thème 2 : Sur la satisfaction globale des clients Urbis Park

- Qualité perçue par les clients : % de clients « *tout à fait satisfaits et plutôt satisfaits* » (Effectif : 427 répondants)



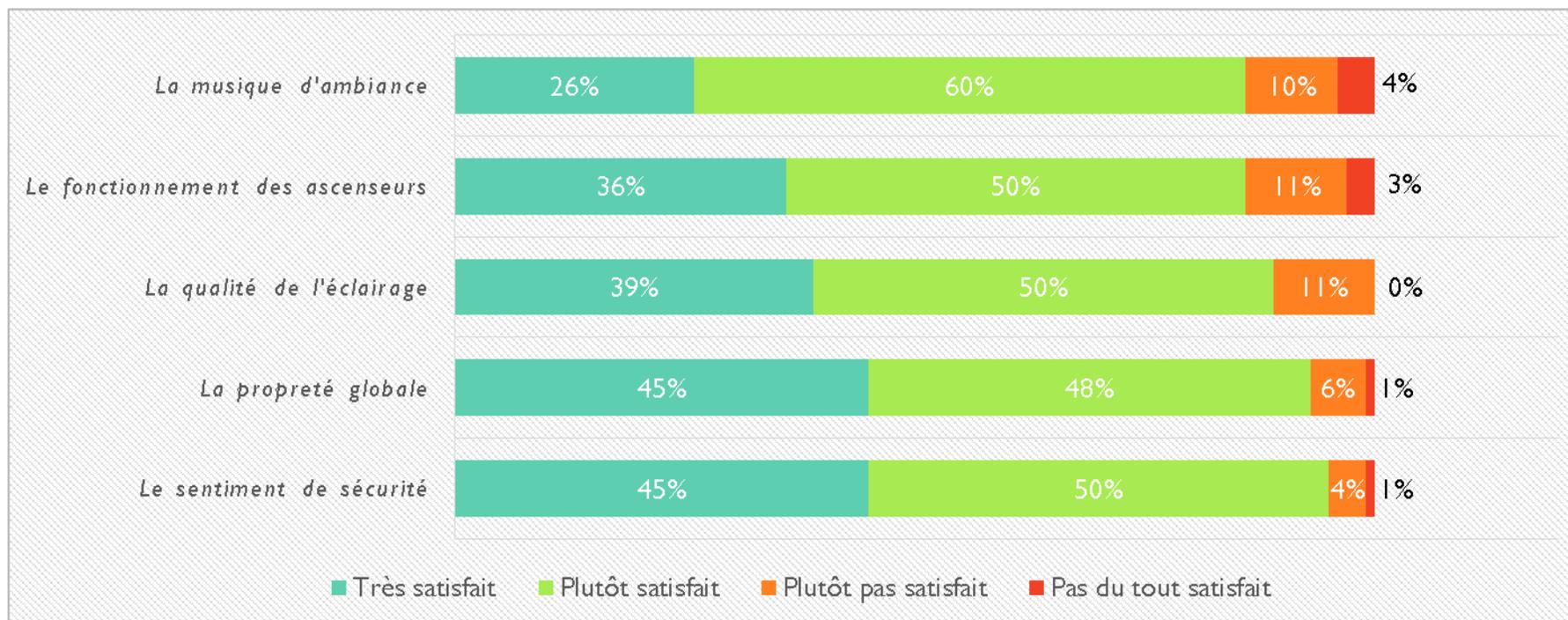
- Satisfaction à l'égard du personnel Urbis Park (suite à une question posée ou un renseignement demandé)
Diriez-vous que vous avez été très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait, pas du tout satisfait, de sa réponse? (Effectif : 66 personnes sur les 427 ont sollicité un membre du personnel)



Thème 3 : Sur la satisfaction détaillée des clients Urbis Park

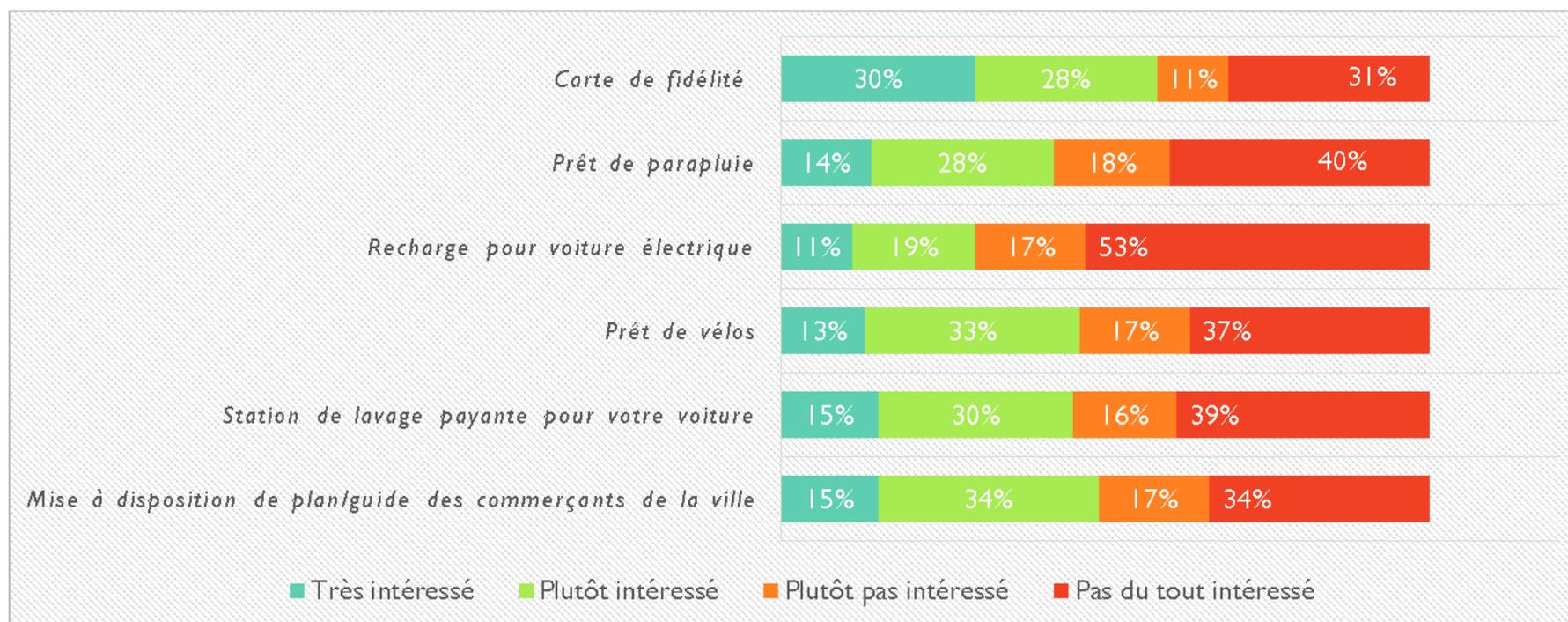
- Ressenti général sur les parkings et leur fonctionnement

« Nous aimerions connaître votre satisfaction sur différents points, pour chacun d'entre eux vous me direz si vous êtes très satisfait, plutôt satisfait, plutôt pas satisfait, pas du tout satisfait ? »



- Les attentes des clients

« Nous souhaiterions connaître votre degré d'intérêt sur des produits ou services qui pourraient être mis à votre disposition. Pour chacun d'entre eux, vous me direz si vous êtes très intéressé, plutôt intéressé, plutôt pas intéressé, pas du tout intéressé ? »



4.2 Satisfaction clients et esprit de services

L'écoute et la satisfaction clients sont au cœur de la stratégie marketing d'Urbis Park. En complément aux enquêtes BVA, plusieurs outils ont été mis en place permettant aux clients de s'exprimer et de nous faire part de leurs commentaires.

Numéro CRISTAL : 0970 60 99 55

374 appels ont été reçus sur 2015 via notre numéro Cristal.

Ces appels relatifs à des demandes de renseignements ont été traités dans un délai de 72 heures : renseignements sur tarifications, disponibilités d'abonnements, prise de RDV avec les responsables et chefs de parcs, impacts des festivités sur l'accès aux sites, etc..

Sondages instantanés via la technologie QR Code : Via un code barre apposé sur les caisses automatiques, le client peut « flasher » le code et remplir un questionnaire de satisfaction en ligne.

Ces efforts en matière de relation clients trouvent également leur illustration dans les nouveaux services ainsi qu'au moyen de la Maison du stationnement implantée en cœur de ville.

Les nouveaux services

L'année 2015 a vu se confirmer le succès des services clients lancés en 2014 dont : l'information sur la possibilité de donner son avis en ligne (QR code), et les nouveaux modes de paiement : Libert-T et le paiement en ligne via le site urbispark.fr

VOTRE AVIS COMPTE

Dites-le nous !

Vous avez un téléphone mobile équipé d'un lecteur de flash code et souhaitez nous faire part d'un commentaire, d'une remarque...
Sur les caisses automatiques, flashez le code et accédez à notre questionnaire de satisfaction en ligne.

URBIS PARK
RÉCONCILIONS LA VILLE ET LA VOITURE

01 83 38 99 55
servicesclient@urbispark.fr
@urbisparking

GAGNEZ DU TEMPS !
PAYEZ AVEC LE BADGE LIBER-T

Pour un abonnement Liber-T, renseignez-vous à l'accueil de ce parking

URBIS PARK
RÉCONCILIONS LA VILLE ET LA VOITURE

Maison du stationnement Urbis Park
6, rue Saint Rémy - 33000 BORDEAUX
01 83 38 99 55 - info@urbispark.fr
@urbisparking

MON ABONNEMENT EN TOUTE SIMPLICITÉ

Payez en ligne votre abonnement.

Connectez-vous sur urbispark.fr et accédez à votre espace personnel.

URBIS PARK
RÉCONCILIONS LA VILLE ET LA VOITURE

01 83 38 99 55
servicesclient@urbispark.fr
@urbisparking

La Maison du stationnement

Implantée au 6, rue Saint Rémy, La Maison du stationnement est ouverte à tous les clients des parkings.

Le personnel apporte assistance et réponses sur :

- La vente d'abonnements et de cartes résidents,
- Les Informations tarifaires des parkings
- Les services mobilités disponibles à l'échelle de Bordeaux Métropole



4.3 Les nouvelles technologies en matière de paiement

Depuis le mois de février 2014, le paiement dématérialisé, système Urbis Mobile et bornes de péages NFC, connaît un succès toujours croissant.

Paiement sans contact NFC

Pour les clients détenteurs d'une carte bancaire et/ou un téléphone sans contact (dit « NFC »), le règlement du stationnement est possible hors les caisses automatiques.

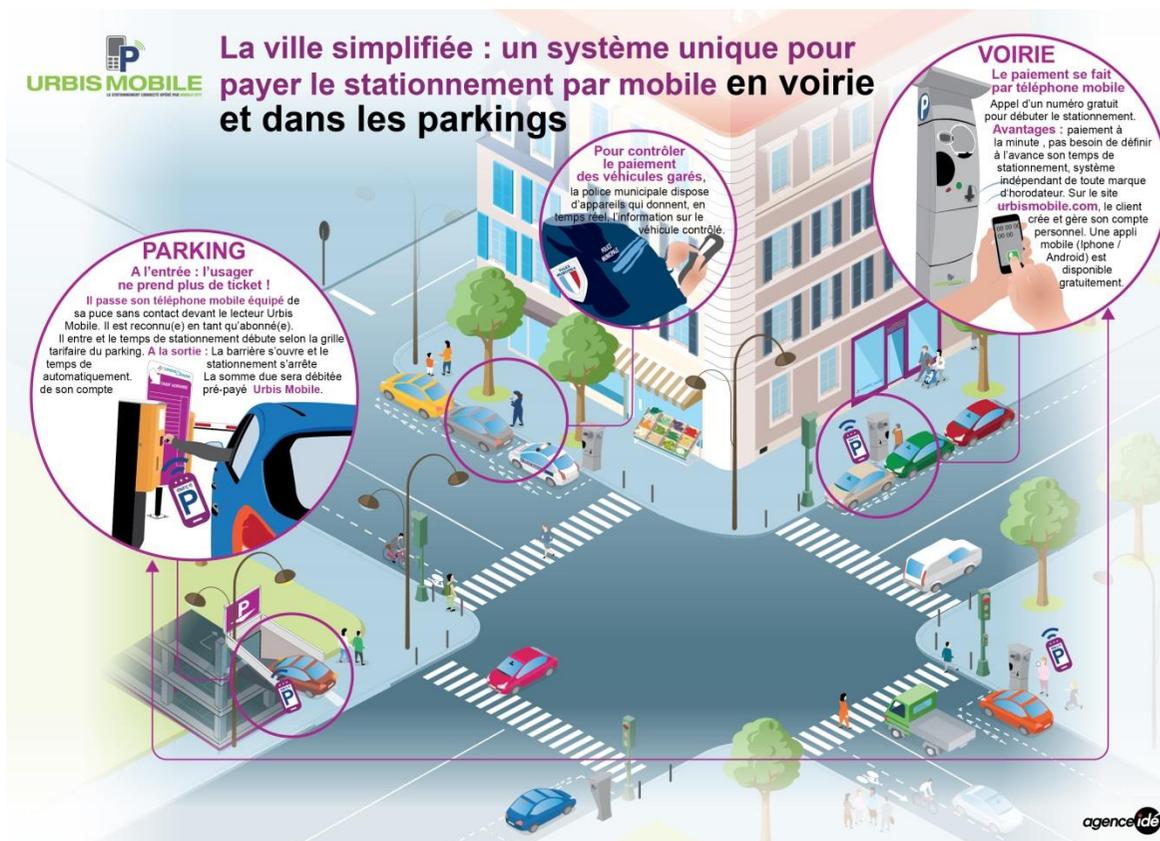
Cette innovation est le résultat des changements des matériels de péage intervenus durant l'année 2014 et achevé en mars 2015 avec Tourny.

Urbis Mobile : un système unique de paiement en voirie et dans les parkings

En juillet 2014, Urbis Park a lancé le système Urbis Mobile qui permet de payer son stationnement par téléphone mobile sur voirie et dans les parkings.

Les 5 parkings souterrains gérés par Urbis Park à Bordeaux ont été équipés et permettent aux clients d'avoir un compte stationnement unique.

12300 clients étaient abonnés à ce service au 31 décembre 2015.



5. Informations financières

La présentation des informations financières s'effectuera en deux parties :

- Evolution globale des recettes par parc
- Evolutions du compte d'exploitation

5.1 Recettes :

BOURSE / JAURES

Evolution des recettes Horaires							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	191 092	218 118	214 394	216 199	238 579	258 734	8%
Février	163 017	176 978	177 782	193 080	199 843	227 478	14%
Mars	197 423	214 116	222 096	253 736	253 960	264 956	4%
Avril	205 306	229 366	215 760	253 709	261 860	252 235	-4%
Mai	190 595	208 110	220 026	271 538	266 282	284 570	7%
Juin	209 457	247 295	236 488	277 826	270 582	277 754	3%
Juillet	218 703	251 982	247 898	243 487	282 616	293 092	4%
Août	206 259	223 503	224 715	241 894	303 868	347 092	14%
Septembre	205 377	225 618	226 347	257 525	254 530	300 486	18%
Octobre	229 815	257 926	245 783	297 354	360 214	384 523	7%
Novembre	205 945	204 913	244 893	251 621	291 234	306 758	5%
Décembre	293 947	301 809	322 109	352 076	387 979	422 754	9%
Total	2 516 933	2 759 733	2 798 291	3 110 044	3 371 547	3 620 432	7,4%

Evolution des recettes Abonnés							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	99 983	104 756	104 964	100 482	103 339	101 998	-1%
Février	100 146	105 048	107 573	101 341	104 593	101 693	-3%
Mars	99 065	106 112	109 054	101 239	103 335	103 835	0%
Avril	99 916	105 755	106 509	103 632	102 800	103 749	1%
Mai	101 230	105 556	107 673	101 073	103 582	104 310	1%
Juin	101 404	106 512	106 387	101 558	103 328	104 935	2%
Juillet	101 615	105 130	107 449	101 821	99 832	104 850	5%
Août	99 057	104 607	105 301	102 286	101 786	103 542	2%
Septembre	101 649	107 479	100 426	101 440	101 167	109 576	8%
Octobre	103 370	106 329	104 483	102 244	99 076	109 423	10%
Novembre	100 825	107 751	105 641	99 132	97 259	109 890	13%
Décembre	103 770	108 564	101 429	100 957	104 812	110 060	5%
Total	1 212 030	1 273 598	1 266 887	1 217 205	1 224 909	1 267 861	3,5%

BOURSE / JAURES

Evolution des recettes globales							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	291 075	322 874	319 359	316 681	341 918	360 732	6%
Février	263 162	282 026	285 354	294 421	304 436	329 171	8%
Mars	296 488	320 228	331 150	354 975	357 295	368 791	3%
Avril	305 222	335 120	322 269	357 341	364 660	355 984	-2%
Mai	291 825	313 666	327 698	372 611	369 864	388 880	5%
Juin	310 861	353 807	342 875	379 384	373 910	382 689	2%
Juillet	320 317	357 112	355 347	345 308	382 448	397 942	4%
Août	305 316	328 110	330 016	344 179	405 654	450 634	11%
Septembre	307 026	333 097	326 772	358 965	355 697	410 062	15%
Octobre	333 185	364 255	350 266	399 598	459 290	493 946	8%
Novembre	306 770	312 663	350 533	350 753	388 493	416 648	7%
Décembre	397 716	410 373	423 538	453 033	492 791	532 814	8%
Total	3 728 963	4 033 331	4 065 178	4 327 249	4 596 456	4 888 293	6,3%

L'évolution positive des recettes est la conséquence de différents facteurs :

- Horaires :
 - Des mois d'août et septembre en forte augmentation de fréquentation due à un fort attrait touristique
 - Une fréquentation annuelle en hausse de 2,9 %, conjuguée à une évolution tarifaire de 1,10 %

➤ Abonnés :

- Un nombre d'abonnés globalement stable
- Une évolution tarifaire de 1,4% qui compense partiellement l'érosion des abonnés non-résidents

TOURNY

Evolution des recettes Horaires							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	239 352	260 803	257 124	261 432	282 983	277 539	-2%
Février	203 780	219 494	222 057	243 367	243 859	233 269	-4%
Mars	235 179	257 200	254 777	268 637	273 456	261 728	-4%
Avril	244 197	251 809	263 348	267 869	267 718	263 221	-2%
Mai	232 631	241 055	251 281	270 501	272 098	278 623	2%
Juin	258 721	275 454	255 422	293 866	269 592	291 542	8%
Juillet	240 971	279 016	273 817	261 101	273 947	280 283	2%
Août	217 489	227 052	224 258	268 875	253 316	265 843	5%
Septembre	241 760	249 134	252 701	277 649	234 534	273 464	17%
Octobre	298 920	292 417	295 572	308 372	325 709	340 731	5%
Novembre	256 867	262 980	273 980	282 932	278 687	288 228	3%
Décembre	341 608	353 125	338 428	345 621	328 643	364 430	11%
Total	3 011 474	3 169 540	3 162 766	3 350 222	3 304 542	3 418 901	3,5%

Evolution des recettes Abonnés							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	74 389	79 371	79 854	82 626	88 674	91 919	4%
Février	75 258	77 585	80 328	83 764	85 784	90 092	5%
Mars	77 139	76 516	82 844	84 345	86 798	91 811	6%
Avril	76 541	77 300	82 429	82 699	87 191	88 745	2%
Mai	76 986	80 147	84 520	84 983	88 331	93 042	5%
Juin	76 234	76 117	85 676	87 007	88 368	93 481	6%
Juillet	75 046	76 063	82 383	77 313	88 476	92 854	5%
Août	74 259	75 761	82 794	81 718	88 995	90 078	1%
Septembre	75 089	78 913	83 834	87 140	89 868	94 078	5%
Octobre	75 043	79 698	81 766	81 125	88 616	89 554	1%
Novembre	74 931	78 992	83 403	84 454	88 194	90 618	3%
Décembre	75 355	90 932	82 304	84 707	92 718	95 243	3%
Total	906 270	947 395	992 136	1 001 881	1 062 013	1 101 515	3,7%

TOURNY

Evolution des recettes Globales							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	313 741	340 174	336 978	344 058	371 657	369 458	-1%
Février	279 039	297 078	302 385	327 131	329 643	323 361	-2%
Mars	312 318	333 716	337 621	352 982	360 254	353 539	-2%
Avril	320 738	329 110	345 777	350 568	354 909	351 966	-1%
Mai	309 617	321 202	335 801	355 484	360 429	371 665	3%
Juin	334 955	351 571	341 099	380 873	357 960	385 023	8%
Juillet	316 017	355 080	356 200	338 414	362 423	373 137	3%
Août	291 748	302 813	307 052	350 594	342 311	355 921	4%
Septembre	316 849	328 047	336 535	364 789	324 402	367 542	13%
Octobre	373 963	372 115	377 338	389 497	414 325	430 285	4%
Novembre	331 798	341 972	357 384	367 386	366 881	378 846	3%
Décembre	416 963	444 057	420 732	430 328	421 361	459 673	9%
Total	3 917 744	4 116 934	4 154 901	4 352 103	4 366 555	4 520 416	3,5%

L'évolution positive des recettes est la conséquence de différents facteurs :

- Horaires :
 - Un mois de septembre en forte augmentation de fréquentation due à un fort attrait touristique
 - Une fréquentation stable à 0,3 %, conjuguée à une évolution tarifaire de 1,20 %

➤ Abonnés :

- Un nombre d'abonnés en forte hausse de 7%, concentrée essentiellement sur les résidents
- Une évolution tarifaire de 1,4% qui compense l'érosion des abonnés non-résidents

SALINIÈRES

Evolution des recettes Horaires							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	15 406	15 670	15 794	14 466	15 872	24 023	51%
Février	13 765	14 592	13 738	15 144	14 004	20 641	47%
Mars	16 259	17 929	17 568	19 349	20 338	24 710	21%
Avril	18 729	18 445	18 392	19 266	15 310	21 308	39%
Mai	17 786	19 473	18 084	16 393	21 512	23 930	11%
Juin	19 256	20 573	20 994	0	26 197	20 105	-23%
Juillet	18 673	21 239	20 776	1 526	22 927	24 327	6%
Août	18 364	18 285	17 073	7 759	23 974	28 334	18%
Septembre	20 733	21 293	22 189	10 571	23 292	23 069	-1%
Octobre	22 237	21 980	20 045	12 882	26 220	24 370	-7%
Novembre	16 967	17 245	18 700	11 909	26 516	17 771	-33%
Décembre	17 910	17 128	20 234	18 561	26 005	21 925	-16%
Total	216 084	223 852	223 586	147 825	262 167	274 513	4,7%

Evolution des recettes Abonnés							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	14 945	16 431	15 220	15 158	14 476	17 237	19%
Février	14 980	15 975	14 682	14 920	13 119	17 201	31%
Mars	14 887	15 973	15 402	14 603	12 603	17 597	40%
Avril	15 591	15 653	15 907	15 169	13 257	18 785	42%
Mai	15 612	15 622	15 901	15 937	12 756	19 663	54%
Juin	15 391	15 422	15 752	0	13 453	19 756	47%
Juillet	15 702	15 361	15 377	0	14 316	19 046	33%
Août	15 234	15 273	14 954	14 699	13 251	15 559	17%
Septembre	16 010	15 418	15 264	15 126	14 016	18 605	33%
Octobre	15 567	15 777	14 254	5 785	14 619	20 958	43%
Novembre	15 842	15 623	14 896	13 771	14 576	20 593	41%
Décembre	16 170	15 493	15 141	14 264	15 634	19 724	26%
Total	185 931	188 021	182 749	139 432	166 076	224 724	35,3%

SALINIÈRES

Evolution des recettes Globales							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier	30 350	32 100	31 013	29 624	30 348	41 260	36%
Février	28 745	30 567	28 419	30 064	27 123	37 842	40%
Mars	31 146	33 901	32 970	33 952	32 941	42 307	28%
Avril	34 320	34 098	34 299	34 435	28 567	40 093	40%
Mai	33 398	35 095	33 985	32 330	34 268	43 593	27%
Juin	34 646	35 995	36 746	0	39 650	39 861	1%
Juillet	34 375	36 601	36 153	1 526	37 243	43 373	16%
Août	33 598	33 558	32 026	22 458	37 225	43 893	18%
Septembre	36 743	36 711	37 453	25 697	37 308	41 674	12%
Octobre	37 804	37 757	34 299	18 667	40 839	45 328	11%
Novembre	32 809	32 868	33 596	25 680	41 092	38 364	-7%
Décembre	34 080	32 621	35 374	32 825	41 639	41 649	0%
Total	402 015	411 872	406 335	287 258	428 243	499 237	16,6%

L'évolution positive des recettes est la conséquence de différents facteurs très divergents :

- Horaires :
 - Le marché de Saint Michel géographiquement plus proche depuis 2014,
 - Le déplacement du marché 4^{ème} trimestre a pénalisé la fréquentation
 - Une fréquentation annuelle diminuée de 2,6 %, conjuguée à une évolution tarifaire de 1,60 %

➤ Abonnés :

- Un nombre d'abonnés en très forte hausse de 36%, exclusivement de résidents
- Une évolution tarifaire de 1,4%

MEUNIER

Evolution des recettes Horaires							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier				1 936	6 552	9 415	44%
Février				3 708	5 346	7 883	47%
Mars				3 195	6 270	9 841	57%
Avril				4 159	6 106	11 095	82%
Mai				3 628	6 875	10 235	49%
Juin				3 343	7 579	9 326	23%
Juillet				3 159	4 493	5 745	28%
Août				4 382	4 184	5 757	38%
Septembre				4 926	8 389	10 016	19%
Octobre				6 036	8 416	11 949	42%
Novembre			706	5 959	10 226	12 724	24%
Décembre			2 083	5 784	10 490	12 206	16%
Total			2 788	50 215	84 926	116 192	36,8%

Evolution des recettes Abonnés							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier				2 446	4 437	5 198	17%
Février				2 919	4 596	5 082	11%
Mars				3 395	4 695	5 339	14%
Avril				3 797	4 486	5 421	21%
Mai				3 791	4 299	5 686	32%
Juin				3 972	4 224	5 296	25%
Juillet				3 821	4 106	4 675	14%
Août				3 746	3 702	4 749	28%
Septembre				3 476	4 875	5 431	11%
Octobre				4 756	4 875	6 331	30%
Novembre			407	4 896	4 862	6 915	42%
Décembre			1 947	5 013	5 076	6 833	35%
Total			2 354	46 028	54 233	66 956	23,5%

MEUNIER

Evolution des recettes globales							
Mois	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
Janvier				4 382	10 989	14 613	33%
Février				6 627	9 942	12 965	30%
Mars				6 590	10 965	15 180	38%
Avril				7 956	10 592	16 516	56%
Mai				7 419	11 174	15 921	42%
Juin				7 315	11 803	14 622	24%
Juillet				6 980	8 599	10 420	21%
Août				8 128	7 886	10 506	33%
Septembre				8 402	13 264	15 447	16%
Octobre				10 792	13 291	18 280	38%
Novembre			1 113	10 855	15 088	19 639	30%
Décembre			4 029	10 797	15 566	19 039	22%
Total			5 142	96 243	139 159	183 148	31,6%

L'évolution positive des recettes est la conséquence de différents facteurs très divergents :

- Horaires :
 - Nous constatons une nouvelle clientèle du marché des Capucins
 - L'aménagement local des places en voirie
 - La fréquentation annuelle a ainsi augmenté de 33 %, conjuguée à une évolution tarifaire de 1,60 %

➤ Abonnés :

- Un nombre d'abonnés en très forte hausse de 22 %, exclusivement de résidents
- Une évolution tarifaire de 1,4%

Tous parcs

Evolution des recettes globales						
2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 15/14
635 166	695 149	687 351	694 745	754 912	786 063	4%
570 946	609 671	616 159	658 243	671 144	703 339	5%
639 952	687 845	701 741	748 499	761 455	779 817	2%
660 280	698 328	702 345	750 300	758 728	764 559	1%
634 839	669 963	697 484	767 844	775 735	820 059	6%
680 462	741 373	720 720	767 572	783 323	822 195	5%
670 709	748 792	747 700	692 228	790 713	824 872	4%
630 662	664 481	669 094	725 358	793 076	860 954	9%
660 617	697 855	700 760	757 853	730 671	834 725	14%
744 952	774 127	761 903	818 554	927 745	987 839	6%
671 378	687 504	742 626	754 674	811 554	853 497	5%
848 759	887 050	883 673	926 983	971 357	1 053 175	8%
8 048 722	8 562 138	8 631 556	9 062 853	9 530 413	10 091 094	5,9%

L'évolution globale des recettes reste positive portée par l'accessibilité et l'attractivité des deux parcs d'hyper-centre Tourny et Bourse Jaurès.

Meunier connaît une forte ascension, tandis que Salinières arrive à saturation.

L'évolution du nombre d'abonnés résidents confirme la tendance observée en 2014 en matière de modification d'usage des bâtiments de centre-ville (bureaux transformés en habitations), et attire de la ville.

En synthèse, l'évolution des recettes de 5,9% traduit le dynamisme et l'attractivité de la ville, notamment l'hyper-centre et les Quais, le positionnement central des ouvrages, la cohérence entre les tarifs pratiqués avec les attentes de la clientèle.

Ces dernières restent cependant très en dessous des prévisions du compte d'exploitation prévisionnel du contrat de délégation de service public

5.2 Comptes d'exploitation :

Vous trouverez en annexe les comptes sociaux de l'entreprise (Bilan et Compte de résultat)

Le compte d'exploitation présenté reflète le compte de résultat social. Seuls quelques reclassements font différer la présentation.

Les charges et produits sont affectés directement par parc quand cela est possible. Pour les charges et produits non affectés, ils sont répartis sur les ouvrages au prorata des produits d'exploitation.

Le coût de gestion par la société Urbis Park Services est facturé sur une base régie par une convention et établi à 9% du chiffre d'affaires de la société.

Valeur en K€	BP 3000 consolidé		MEUNIER		SALINIÈRES		TOURNY		BOURSE & JAURES	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Cash flow courant d'exploitation	6 783	6 304	- 48	- 56	151	123	3 430	3 206	3 250	3 032
Evolution en%	7,6%		-14,1%		23,2%		7,0%		7,2%	
€ par place	2 015€/place 1 873€/place		-150€/place -174€/place		357€/place 290€/place		3 433€/place 3 209€/place		2 006€/place 1 872€/place	

Le cash-flow courant d'exploitation : Le cash-flow d'exploitation passe de 6 304 k€ en 2014 à 6 783 k€ en 2015, soit une variation de + 7,6 %.

Cette évolution traduit l'augmentation du CA conjointe à une maîtrise des charges demeurant stables.

Le cash-flow de Meunier, bien que négatif, confirme sa montée en puissance et en réduit son déficit de 14.1%, notamment grâce à une augmentation du chiffre d'affaires de 25,9%.

Pour Salinière, un chiffre d'affaires en hausse (+17.5%) et une stabilité des charges (+0.9%) permettent au cash-flow du parc d'atteindre 23% de croissance.

Quant à Tourny et Bourse/Jaures, leur cash-flow respectif atteint une croissance de 7% permise par l'accroissement du volume d'activité sur les parcs.

5.2.1 Analyse et évolution du CA 2015 :

COMPTE D EXPLOITATION 2015 - STE BP 3000

Valeur en K€	MEUNIER		SALINIÈRES		TOURNY		BOURSE & JAURES		BP 3000 consolidé	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Abonnements	67	52	224	161	1 100	1 049	1 268	1 204	2 659	2 467
Amodiations	23	22	19	10	35	28	33	33	109	93
Clientèle horaire	116	85	274	262	3 418	3 303	3 621	3 370	7 429	7 020
Total recettes parking	206	159	517	433	4 553	4 380	4 922	4 608	10 197	9 580
<i>Evolution en%</i>	<i>29,4%</i>		<i>19,2%</i>		<i>3,9%</i>		<i>6,8%</i>		<i>6,4%</i>	
<i>€ par place</i>	<i>637€/ place</i>	<i>492€/ place</i>	<i>1 219€/ place</i>	<i>1 022€/ place</i>	<i>4 557€/ place</i>	<i>4 384€/ place</i>	<i>3 038€/ place</i>	<i>2 844€/ place</i>	<i>3 029€/ place</i>	<i>2 846€/ place</i>
Autres recettes	-	1	3	-	4	3	58	49	46	35
Total autres recettes	-	1	3	-	4	3	58	49	46	35
Total du Chiffre d'affaires	205	162	513	437	4 610	4 428	4 968	4 642	10 296	9 670
	<i>25,9%</i>		<i>17,5%</i>		<i>4,1%</i>		<i>7,0%</i>		<i>6,5%</i>	
	<i>634€/ place</i>	<i>503€/ place</i>	<i>1 209€/ place</i>	<i>1 030€/ place</i>	<i>4 615€/ place</i>	<i>4 433€/ place</i>	<i>3 067€/ place</i>	<i>2 866€/ place</i>	<i>3 059€/ place</i>	<i>2 873€/ place</i>
Reprises de provisions d'exploitation	0	0	0	0	2	5	2	5	5	10
Transfert de charges d'exploitation	0	-	0	106	13	9	10	98	23	213
Total des produits d'exploitation	205	163	513	543	4 626	4 442	4 980	4 745	10 323	9 893

Meunier :

- L'augmentation de CA se justifie par la montée en puissance conjointe des horaires (+37%) et abonnés (+24%).
- Les travaux de restructuration du quartier Saint Michel et de la Gare (Euratlantique) contribuent à la fréquentation générale de l'ouvrage.
- La réouverture de la place A. Meunier au public confère une meilleure visibilité au parking.

Salinières :

- L'augmentation de CA se justifie par une forte hausse des abonnés (+35%) qui compense la régression de la fréquentation horaire dès le deuxième trimestre, consécutive à la fin du marché sur la Place de la Grave.

Tourny :

- Le CA est en légère progression entre 2015 et 2014.
- Une fréquentation stable des horaires.
- Augmentation sensible du nombre d'abonnés résidents qui compense les départs des non résidents.

Bourse & Jaurès :

- Le CA progresse de 291 k€, soit + 6% par rapport à 2014.
- Cette augmentation se répartit conjointement sur les horaires (+7%), et sur les abonnés (+4%), (essentiellement des résidents).
- Le parc continue de bénéficier du déplacement du barycentre de la ville vers le fleuve et de la grande attractivité des Quais de Garonne et de ses festivités.

Les recettes globales progressent de 6.4 %, soit +617 k€ par rapport à 2014. Tous les parcs affichent une progression significative.

Clientèle horaire :

Une évolution tarifaire de 1,1% en moyenne

Une évolution de la fréquentation d'environ 2%

Clientèle abonnés :

Une évolution tarifaire de 1,4 % en moyenne

Une augmentation importante du nombre d'abonnés résidents (+17 % ; +236 résidents)

Une baisse limitée du nombre d'abonnés non-résidents (-4% ; -37 non-résidents)

En synthèse, la hausse de chiffre d'affaires se justifie :

- 31 % par le CA abonnés
- 66 % par le CA horaire
- 3% par les ventes d'amodiations

A noter que les écarts entre le chiffre d'affaires du compte de résultat et les Rapports Mensuel d'Exploitation s'expliquent par des régularisations comptables portant notamment sur l'exercice antérieur.

- **Les amodiations** sont en progression importante. De nombreux projets d'investissements immobiliers justifient cette hausse constante.

Année	Bourse & Jaures	Tourny	Salinière	Meunier	TOTAL
2000	0	0	0	0	0
2001	0	0	0	0	0
2002	0	0	0	0	0
2003	4	0	4	0	8
2004	11	30	0	0	41
2005	0	0	0	0	0
2006	0	0	0	0	0
2007	3	0	3	0	6
2008	6	0	0	0	6
2009	1	0	0	0	1
2010	1	0	2	0	3
2011	5	1	3	0	9
2012	1	0	3	1	5
2013	1	8	2	15	26
2014	35	0	0	1	36
2015	26	1	3	0	30
TOTAL	94	40	20	17	171

REPARTITION AMODIATIONS vs CONTRAT DSP

	Bourse & Jaurès	Salinières	Meunier	Tourny
Amodiations	86 sur 86	20 sur 22	17 sur 17	40 sur 51
Amodiations libres		8 sur 86		
Total	171 sur 262			

Le potentiel amodiable s'établit à **91 places**. Les **8 amodiations libres** sont mobilisées pour **Bourse et Jaures**.

5.2.2 Charges d'exploitation

Charges d'exploitation 2015 - STE BP 3000

Valeur en K€	MEUNIER		SALINIERES		TOURNY		BOURSE & JAURES		BP 3000 consolidé											
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014										
Maintenance	-	22	-	16	-	31	-	28	-	39	-	47	-	109	-	116	-	201	-	207
Entretien	-	1	-	7	-	4	-	83	-	27	-	38	-	47	-	91	-	71	-	219
Locations mobilières	-	2	-	2	-	4	-	5	-	6	-	12	-	7	-	9	-	20	-	27
Fournitures techniques et d'exploitation	-	4	-	4	-	10	-	9	-	36	-	32	-	38	-	35	-	87	-	80
Frais de fonctionnement (assurances, transport de fonds, fluides, ...)	-	34	-	38	-	44	-	46	-	99	-	90	-	173	-	157	-	349	-	331
Charges de gestion des parcs	-	63	-	67	-	85	-	170	-	206	-	219	-	375	-	408	-	729	-	864
Impôts & Taxes	-	65	-	28	-	77	-	60	-	194	-	262	-	334	-	354	-	671	-	704
Urbis Park	-	19	-	14	-	48	-	31	-	402	-	406	-	454	-	410	-	922	-	861
Personnels extérieurs	-	94	-	93	-	103	-	119	-	258	-	216	-	406	-	378	-	861	-	807
Charges de personnel	-	113	-	108	-	151	-	150	-	660	-	622	-	859	-	788	-	1 783	-	1 668
<i>Evolution en%</i>		4,9%				0,9%				6,0%				9,0%				6,9%		
<i>€ par place</i>		-350€/place		-334€/place		-356€/place		-353€/place		-660€/place		-623€/place		-530€/place		-487€/place		-530€/place		-496€/place
Délégation de siège	-	12	-	17	-	42	-	34	-	122	-	117	-	133	-	132	-	308	-	299
Redevance pour concession	-	-	-	-	-	7	-	7	-	14	-	14	-	29	-	29	-	50	-	50
Autres	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	3
Charge indirectes de gestion courante	-	12	-	17	-	48	-	41	-	136	-	133	-	161	-	162	-	358	-	352
Charges d'exploitation hors amort.	-	253	-	219	-	362	-	420	-	1 196	-	1 236	-	1 730	-	1 713	-	3 540	-	3 588
Cash flow courant d'exploitation	-	48	-	56	-	151	-	123	-	3 430	-	3 206	-	3 250	-	3 032	-	6 783	-	6 304
<i>Evolution en%</i>		-14,1%				23,2%				7,0%				7,2%				7,6%		
<i>€ par place</i>		-150€/place		-174€/place		357€/place		290€/place		3 433€/place		3 209€/place		2 006€/place		1 872€/place		2 015€/place		1 873€/place
Dotation aux amortissements	-	343	-	341	-	476	-	479	-	384	-	356	-	2 356	-	2 330	-	3 558	-	3 506
Charges à répartir	-	0	-	0	-	1	-	1	-	9	-	9	-	9	-	9	-	19	-	19
Provision pour risques et charges	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	5
Provision pour grosse réparations	-	59	-	59	-	91	-	90	-	6	-	6	-	465	-	465	-	621	-	621
Provision pour renouvellement	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-
Dotation nette aux amortissement & aux provisions	-	401	-	400	-	567	-	570	-	399	-	373	-	2 830	-	2 807	-	4 197	-	4 150

Les charges sont maîtrisées et stables : 3540 k€ en 2015, 3588 k€ en 2014 :

Charges de personnel : Nous constatons une augmentation des charges de personnel de 6,9%.

Cette augmentation est portée par les parcs Bourse & Jaures (9%) ainsi de Tourny (6%).

Celle-ci s'explique principalement par un important accroissement d'activité.

Autres charges : les autres charges de gestion des parcs restent globalement stables.

Pas de provision pour risques & charges supplémentaire : aucun nouveau sinistre ou litige sur l'année 2015

Impôts et taxes : stabilité du poste

Dotations aux amortissements et aux provisions : légère augmentation due aux travaux d'amélioration.

5.2.3 Compte d'exploitation 2015

COMPTES D'EXPLOITATION 2015 - STE BP 3000										
Valeur en K€	MEUNIER		SALINIERES		TOURNY		BOURSE & JAURES		BP 3000 consolidé	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Abonnements	67	52	224	161	1 100	1 049	1 268	1 204	2 659	2 467
Amodiations	23	22	19	10	35	28	33	33	109	93
Clientèle horaire	116	85	274	262	3 418	3 303	3 621	3 370	7 429	7 020
Total recettes parking	206	159	517	433	4 553	4 380	4 922	4 608	10 197	9 580
<i>Evolution en%</i>	<i>29,4%</i>		<i>19,2%</i>		<i>3,9%</i>		<i>6,8%</i>		<i>6,4%</i>	
<i>€ par place</i>	<i>637€/place</i>	<i>492€/place</i>	<i>1 219€/place</i>	<i>1 022€/place</i>	<i>4 557€/place</i>	<i>4 384€/place</i>	<i>3 038€/place</i>	<i>2 844€/place</i>	<i>3 029€/place</i>	<i>2 846€/place</i>
Autres recettes	- 1	3	- 4	3	58	49	46	35	99	90
Total autres recettes	- 1	3	- 4	3	58	49	46	35	99	90
Total du Chiffre d'affaires	205	162	513	437	4 610	4 428	4 968	4 642	10 296	9 670
	<i>25,9%</i>		<i>17,5%</i>		<i>4,1%</i>		<i>7,0%</i>		<i>6,5%</i>	
	<i>634€/place</i>	<i>503€/place</i>	<i>1 209€/place</i>	<i>1 030€/place</i>	<i>4 615€/place</i>	<i>4 433€/place</i>	<i>3 067€/place</i>	<i>2 866€/place</i>	<i>3 059€/place</i>	<i>2 873€/place</i>
Reprises de provisions d'exploitation	0	0	0	0	2	5	2	5	5	10
Transfert de charges d'exploitation	0	-	0	106	13	9	10	98	23	213
Total des produits d'exploitation	205	163	513	543	4 626	4 442	4 980	4 745	10 323	9 893
Charges de gestion des parcs	- 63	- 67	- 85	- 170	- 206	- 219	- 375	- 408	- 729	- 864
Impôts & Taxes	- 65	- 28	- 77	- 60	- 194	- 262	- 334	- 354	- 671	- 704
Charges de personnel	- 113	- 108	- 151	- 150	- 660	- 622	- 859	- 788	- 1 783	- 1 668
<i>Evolution en%</i>	<i>4,9%</i>		<i>0,9%</i>		<i>6,0%</i>		<i>9,0%</i>		<i>6,9%</i>	
<i>€ par place</i>	<i>-350€/place</i>	<i>-334€/place</i>	<i>-356€/place</i>	<i>-353€/place</i>	<i>-660€/place</i>	<i>-623€/place</i>	<i>-530€/place</i>	<i>-487€/place</i>	<i>-530€/place</i>	<i>-496€/place</i>
Charge indirectes de gestion courante	- 12	- 17	- 48	- 41	- 136	- 133	- 161	- 162	- 358	- 352
Charges d'exploitation hors amort.	- 253	- 219	- 362	- 420	- 1 196	- 1 236	- 1 730	- 1 713	- 3 540	- 3 588
Cash flow courant d'exploitation	- 48	- 56	151	123	3 430	3 206	3 250	3 032	6 783	6 304
<i>Evolution en%</i>	<i>-14,1%</i>		<i>23,2%</i>		<i>7,0%</i>		<i>7,2%</i>		<i>7,6%</i>	
<i>€ par place</i>	<i>-150€/place</i>	<i>-174€/place</i>	<i>357€/place</i>	<i>290€/place</i>	<i>3 433€/place</i>	<i>3 209€/place</i>	<i>2 006€/place</i>	<i>1 872€/place</i>	<i>2 015€/place</i>	<i>1 873€/place</i>
Dotation nette aux amortissement & aux provisions	- 401	- 400	- 567	- 570	- 399	- 373	- 2 830	- 2 807	- 4 197	- 4 150
Résultat d'exploitation	- 449,694	- 456,15	- 415,3	- 447,29	3 030,6	2 832,32	420,31	225,34	2 586	2 154
<i>Evolution en%</i>	<i>-1,4%</i>		<i>-7,2%</i>		<i>7,0%</i>		<i>86,5%</i>		<i>20,0%</i>	
<i>€ par place</i>	<i>-1 392€/place</i>	<i>-1 412€/place</i>	<i>-979€/place</i>	<i>-1 055€/place</i>	<i>3 034€/place</i>	<i>2 835€/place</i>	<i>259€/place</i>	<i>139€/place</i>	<i>768€/place</i>	<i>640€/place</i>

6. Conclusion

L'activité des parcs Bordelais a été dynamique sur l'année 2015, avec une satisfaction générale très affirmée de la clientèle.

Les produits d'exploitation 2015 restent en deçà des projections initiales définies dans le plan d'affaires prévisionnel du contrat DSP.

Le développement de l'attractivité des parcs bordelais constituera une priorité pour la société BP3000 en 2016, tout en maintenant son haut niveau de qualité de service et d'écoute clients.

Enfin, les négociations sur la tarification au ¼ heure ont abouti en fin d'année 2015 par la mise en œuvre des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2016.

7. Annexes

Annexe 1 – Evolution annuelle de la fréquentation par ouvrage :

BOURSE / JAURES

Années	Evolution mensuelle										
	Horaire						Abonnés				
	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	2014		2015		Variation 2015/2014
Mois							R	NR	R	NR	
Janvier	42 484	40 983	39 522	42 517	45 269	6%	811	444	817	394	-4%
Février	36 594	35 665	37 005	37 782	40 577	7%	805	443	817	400	-2%
Mars	42 916	42 981	48 104	45 880	46 607	2%	813	443	826	398	-3%
Avril	45 570	40 711	45 878	45 017	44 367	-1%	810	433	828	399	-1%
Mai	41 134	41 387	48 820	46 897	48 184	3%	810	434	845	398	0%
Juin	47 455	44 609	49 661	47 866	47 632	0%	810	428	826	401	-1%
Juillet	48 087	45 171	43 858	50 137	49 158	-2%	817	429	825	397	-2%
Août	42 367	41 692	42 236	52 717	57 110	8%	791	429	839	401	2%
Septembre	44 070	41 463	44 911	44 956	50 013	11%	803	427	864	420	4%
Octobre	50 012	46 201	52 446	64 394	63 818	-1%	799	410	875	433	8%
Novembre	39 691	45 193	45 036	50 908	51 130	0%	808	406	865	427	6%
Décembre	57 224	57 631	60 231	65 422	68 024	4%	820	397	883	412	6%
Total	537 604	523 687	557 708	594 493	611 889	2,9%					

Annexe 1 – Evolution annuelle de la fréquentation par ouvrage :

TOURNY

Années	Evolution mensuelle										
	Horaire						Abonnés				
	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	2014		2015		Variation 2015/2014
Mois							R	NR	R	NR	
Janvier	48 014	46 777	46 109	46 493	47 687	3%	180	575	269	544	8%
Février	42 068	42 256	44 391	48 282	41 792	-13%	184	571	262	535	6%
Mars	49 414	47 802	49 142	49 155	45 954	-7%	186	566	263	539	7%
Avril	45 973	47 216	45 947	47 441	44 263	-7%	189	566	268	542	7%
Mai	44 423	44 411	46 354	47 704	46 833	-2%	195	567	282	545	9%
Juin	49 976	42 797	47 338	47 390	50 091	6%	200	562	287	547	9%
Juillet	50 276	46 809	40 188	46 194	45 670	-1%	200	575	286	544	7%
Août	38 741	37 043	44 133	41 508	40 245	-3%	215	566	283	545	6%
Septembre	45 206	44 089	46 962	41 066	44 882	9%	232	555	296	544	7%
Octobre	53 359	52 729	54 068	48 567	55 833	15%	245	544	297	542	6%
Novembre	48 218	48 099	50 370	48 785	47 676	-2%	254	541	292	546	5%
Décembre	64 879	61 992	61 649	56 826	60 024	6%	264	543	286	543	3%
Total	580 547	562 020	576 651	569 411	570 950	0,3%					

Annexe 1 – Evolution annuelle de la fréquentation par ouvrage :

SALINIÈRES

Années	Evolution mensuelle										
	Horaire						Abonnés				
	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	2014		2014		Variation 2015/2014
							R	NR	R	NR	
Mois											
Janvier	4 052	4 074	3 876	4 101	5 533	35%	300	8	377	9	25%
Février	3 887	3 568	4 251	3 734	5 215	40%	300	8	382	9	27%
Mars	4 696	4 751	5 417	5 261	5 705	8%	295	8	396	10	34%
Avril	4 902	4 653	4 885	4 173	4 800	15%	286	7	411	10	44%
Mai	4 904	4 486	4 094	5 419	5 357	-1%	293	8	435	10	48%
Juin	5 161	5 213	0	6 155	4 604	-25%	290	9	435	8	48%
Juillet	5 330	5 156	27	5 265	5 242	0%	307	8	430	9	39%
Août	4 447	3 913	2 124	5 369	5 744	7%	301	7	402	7	33%
Septembre	5 471	5 440	3 461	5 520	5 051	-8%	304	7	405	10	33%
Octobre	5 616	5 089	3 653	6 300	5 396	-14%	324	9	439	11	35%
Novembre	4 450	4 736	3 176	6 032	4 161	-31%	328	9	441	11	34%
Décembre	4 411	5 166	5 042	5 981	4 849	-19%	348	9	436	11	25%
Total	57 327	56 245	40 006	63 310	61 657	-3%					

Annexe 1 – Evolution annuelle de la fréquentation par ouvrage :

MEUNIER

Années	Evolution mensuelle										
	Horaire					Variation 2015/2014	Abonnés				
	2011	2012	2013	2014	2015		2014		2015		Variation 2015/2014
	Mois						R	NR	R	NR	
Janvier			440	1 439	1 748	21%	91	8	107	8	16%
Février			945	1 094	1 511	38%	92	8	106	8	14%
Mars			700	1 273	1 789	41%	94	8	110	7	15%
Avril			842	1 107	1 794	62%	90	6	115	7	27%
Mai			691	1 321	1 907	44%	95	5	117	8	25%
Juin			683	1 339	1 502	12%	88	6	108	6	21%
Juillet			604	853	992	16%	84	5	107	5	26%
Août			659	728	1 000	37%	92	3	105	4	15%
Septembre			959	1 171	1 663	42%	105	6	124	8	19%
Octobre			1 096	1 385	2 129	54%	108	10	143	7	27%
Novembre		184	1 190	1 756	2 176	24%	106	8	147	7	35%
Décembre		509	1 126	1 853	2 177	17%	106	8	141	7	30%
Total	0	693	9 935	15 319	20 388	33%					

Annexe 2 – Evolution annuelle du nombre d'abonnés par ouvrage :

BOURSE / JAURES

Années	Evolution du nombre d'abonnés									
	2012		2013		2014		2015		Var. 2015/2014	
Mois	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR
Janvier	745	558	709	452	811	444	817	394	1%	-11%
Février	760	589	793	455	805	443	817	400	1%	-10%
Mars	762	570	812	456	813	443	826	398	2%	-10%
Avril	784	525	806	459	810	433	828	399	2%	-8%
Mai	790	524	799	446	810	434	845	398	4%	-8%
Juin	775	519	782	452	810	428	826	401	2%	-6%
Juillet	774	519	762	454	817	429	825	397	1%	-7%
Août	766	516	754	456	791	429	839	401	6%	-7%
Septembre	772	437	735	488	803	427	864	420	8%	-2%
Octobre	779	483	788	451	799	410	875	433	10%	6%
Novembre	784	449	803	443	808	406	865	427	7%	5%
Décembre	778	453	804	437	820	397	883	412	8%	4%
Total	772	512	779	454	808	427	843	407	4%	-5%

Annexe 2 – Evolution annuelle du nombre d'abonnés par ouvrage :

TOURNY

Années	Evolution du nombre d'abonnés									
	2012		2013		2014		2015		Var. 2015/2014	
Mois	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR
Janvier	159	572	164	569	180	575	269	544	49%	-5%
Février	161	585	166	574	184	571	262	535	42%	-6%
Mars	162	572	170	574	186	566	263	539	41%	-5%
Avril	160	575	169	570	189	566	268	542	42%	-4%
Mai	158	587	172	573	195	567	282	545	45%	-4%
Juin	158	587	172	572	200	562	287	547	44%	-3%
Juillet	148	578	167	546	200	575	286	544	43%	-5%
Août	149	581	163	545	215	566	283	545	32%	-4%
Septembre	159	578	177	554	232	555	296	544	28%	-2%
Octobre	161	576	178	561	245	544	297	542	21%	0%
Novembre	167	576	176	565	254	541	292	546	15%	1%
Décembre	164	561	176	575	264	543	286	543	8%	0%
Total	158	579	171	565	212	561	281	543	33%	-3%

Annexe 2 – Evolution annuelle du nombre d'abonnés par ouvrage :

SALINIÈRES

Années	Evolution du nombre d'abonnés									
	2012		2013		2014		2015		Var. 2015/2014	
Mois	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR
Janvier	352	13	344	7	300	8	377	9	26%	13%
Février	352	14	333	13	300	8	382	9	27%	13%
Mars	359	14	339	12	295	8	396	10	34%	25%
Avril	361	15	348	15	286	7	411	10	44%	43%
Mai	355	14	349	12	293	8	435	10	48%	25%
Juin	348	15	0	0	290	9	435	8	50%	-11%
Juillet	348	8	0	0	307	8	430	9	40%	13%
Août	353	7	337	12	301	7	402	7	34%	0%
Septembre	348	7	343	12	304	7	405	10	33%	43%
Octobre	347	9	312	9	324	9	439	11	35%	22%
Novembre	351	9	313	9	328	9	441	11	34%	22%
Décembre	346	10	312	8	348	9	436	11	25%	22%
Total	352	11	278	9	306	8	416	10	36%	19%

Annexe 2 – Evolution annuelle du nombre d'abonnés par ouvrage :

MEUNIER

Années	Evolution du nombre d'abonnés									
	2012		2013		2014		2015		Var. 2015/2014	
Mois	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR
Janvier	0	0	64	2	91	8	107	8	18%	0%
Février	0	0	74	3	92	8	106	8	15%	0%
Mars	0	0	80	5	94	8	110	7	17%	-13%
Avril	0	0	84	5	90	6	115	7	28%	17%
Mai	0	0	79	6	95	5	117	8	23%	60%
Juin	0	0	79	6	88	6	108	6	23%	0%
Juillet	0	0	81	7	84	5	107	5	27%	0%
Août	0	0	83	10	92	3	105	4	14%	33%
Septembre	0	0	87	10	105	6	124	8	18%	33%
Octobre	0	0	97	11	108	10	143	7	32%	-30%
Novembre	34	1	97	12	106	8	147	7	39%	-13%
Décembre	47	2	96	11	106	8	141	7	33%	-13%
Total	34	1	83	7	96	7	119	7	24%	1%

Annexe 3 – Comptes sociaux de l'entreprise

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BP 3000		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 6 rue Saint Rémi 33000 BORDEAUX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 3 1 6 1 6 4 2 4 0 0 0 6 2			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122015					
		N-1 31122014					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	15 294	12 748	2 547	
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ	99 598 129	12 258 570	87 339 559	88 244 670
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	35 287	34 207	1 081	1 362
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	274 418	132 525	141 893	139 944
		Immobilisations en cours AV	AW	79 477		79 477	61 924
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV				
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI	1 297		1 297	1 297
TOTAL (II) BJ		100 003 902	BK	12 438 050	87 565 853	88 449 196	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	13 627		13 627		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	545 712		545 712	566 255
		Autres créances (3) BZ	CA	68 508		68 508	236 304
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	662 000		662 000	972 592	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	79 800		79 800	99 363	
	TOTAL (III) CJ	1 369 647	CK		1 369 647	1 874 514	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				100 594	119 542	
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		101 474 144	1A	12 438 050	89 036 094	90 443 252	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		BP 3000		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 384 688)	DA	8 384 688	8 384 688	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	16 265 522	16 265 522	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(18 076 141)	(19 038 074)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 602 217	961 933	
	Subventions d'investissement	DJ	9 993 451	10 363 580	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	18 169 737	16 937 648	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN	23 572 179	21 386 147	
TOTAL (II)		DO	23 572 179	21 386 147	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		5 000	
	Provisions pour charges	DQ	8 736 508	8 115 700	
	TOTAL (III)	DR	8 736 508	8 120 700	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	33 917 590	34 792 815	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	73 880	90 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 040	9 828	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 169 094	1 064 330	
	Dettes fiscales et sociales	DY	196 608	702 275	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	88 309	47 802	
	Autres dettes	EA	382 438	4 572 190	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 724 711	2 718 546	
TOTAL (IV)	EC	38 557 670	43 998 757		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	89 036 094	90 443 252		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 538 660	8 161 295	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : BP 3000					Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	10 295 502	FH	FI	10 295 502	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 295 502	FK	FL	10 295 502	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	28 725	223 069	
	Autres produits (1) (11)			FQ	16	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	10 324 243	9 892 727
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
Variation de stock (marchandises)*				FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 820 189	2 834 370	
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	670 719	703 849	
Salaires et traitements*				FY			
Charges sociales (10)				FZ			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	4 197 344	4 145 202
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		5 000	
Autres charges (12)				GE	50 084	50 080	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	7 738 335	7 738 500	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	2 585 908	2 154 226	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	496	52	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	496	52	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 252 286	1 324 000	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	1 252 286	1 324 000	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 251 790)	(1 323 948)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 334 118	830 278	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BP 3000		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	371 855 324 770	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	371 855 324 770	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	(28 890) 14 371	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	178 744	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	(28 890) 193 115	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	400 745 131 655	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	132 646	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 696 595 10 217 549	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 094 377 9 255 615	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 602 217 961 933	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	496	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	17 379 50 220	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	23 725 213 069	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>BP 3000</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	12 013	KE		KF	3 281			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	98 956 432	KN		KO	443 410		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	198 286	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	35 287	KT		KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	205 919	KW		KX			
	Matériel de transport*					KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	44 531	LC		LD	23 968		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	61 924	LI		LJ	17 553			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	99 502 380	LO		LP	484 931			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 297	1U		1V	1 297				
TOTAL IV				LQ	1 297	LR		LS	1 297				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	99 515 690	ØH		ØJ	489 509				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	15 294	LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD	99 399 842	ME		MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	198 286	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	35 287	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	205 919	MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	68 499	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	79 477	NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	99 987 311	NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	1 297	2E	1 297	2F	1 297	2G		
	TOTAL IV				I3	1 297	NJ	1 297	NK	1 297	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	1 297	ØL	100 003 902	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>BP 3000</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	12 013	PF	734	PG		PH	12 748	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	10 788 649	PS	1 328 106	PT		PU	12 116 755	
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	121 400	PW	20 415	PX		PY	141 815	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	33 926	QA	281	QB		QC	34 207	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	79 174	QE	14 808	QF		QG	93 982	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 332	QM	7 212	QN		QO	38 543	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	11 054 481	QV	1 370 821	QW		QX	12 425 302	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	11 066 494	ØP	1 371 555	ØQ		ØR	12 438 050	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4		
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler				100 594		Z9		Z8	100 594	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise BP 3000Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	1 932 220	5H	5J	5K	1 932 220	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	6 183 480	E1	620 808	E2	ER	6 804 288
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 000	5W		5X	5Y	5 000
TOTAL II	5Z	8 120 700	TV	620 808	TW	5 000	TX	8 736 508
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B		TY		TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	8 120 700	UB	620 808	UC	5 000	UD	8 736 508
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	620 808	UF	5 000		
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 297	UV	1 297	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	545 712		545 712					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	63 306		63 306				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 202		5 202					
	Charges constatées d'avance		VS	79 800		79 800					
TOTAUX			VT	695 317	VU	695 317	VV				
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	818		818					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	33 916 772		875 000		3 500 000		29 541 772	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	73 880							73 880	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 169 094		1 169 094						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	119 365		119 365					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	77 243		77 243					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	88 309		88 309						
Groupe et associés (2)		VI	377 688		377 688						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 750		4 750						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 724 711		826 394		666 093		1 232 224		
TOTAUX			VY	38 552 630	VZ	3 538 660	4 166 093		30 847 877		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	875 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : BP 3000							Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122015			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		XW			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		77 589			
	Amendes et pénalités		WJ		77 589		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7		132 646	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
							TOTAL I		WR		1 812 452	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	16 578	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
			- imposées au taux de 0 %						WH			
			- imposées au taux de 19%						WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY			
	Majoration d'amortissement*								XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		0V		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC		
										PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		YG		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		XH		16 578	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		1 795 874		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										1 397 937		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		397 937		XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BP 3000	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		13 195 721
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		1 397 937
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		11 797 784
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		11 797 784
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
ORGANIC	9K		9L 16 578
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO 16 578
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	-----------	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BP 3000										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(19 038 074)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	961 933				- Réserve légale		ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE					- Autres réserves		ZE			
									Dividendes		ZF			
	TOTAL I			ØF	(18 076 141)				Autres répartitions		ZG	(18 076 141)		
							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	(18 076 141)				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)														
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
										Exercice N :		Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	1 781 029	1 660 100
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8				XQ	55 944	51 136				
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	(4 890)	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	77 678	95 206
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST	905 538	1 032 818				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ	2 820 189	2 834 370
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE											YW	337 172	372 338
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z	333 547	331 511				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX	670 719	703 849
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	2 066 263	2 070 187
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	497 505	712 888
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *											ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :				handicapés :					YP				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale											RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	0,90 %	1,16 %
- Numéro du centre de gestion agréé *			XP							Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	397 937	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(833 149)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 4 0 2 1 8 1 5 4 0 0 0 5 0						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>BP 3000</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BP 3000 Néant *

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : BP 3000	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---------------------------------------	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : BP 3000												Néant <input type="checkbox"/> *							
Exercice ouvert le :01012015..... et clos le :31122015.....												Durée en nombre de mois		12					
I Production de l'entreprise																			
Ventes de marchandises												OA							
Production vendue – Biens												OB							
Production vendue – Services												OC		10 295 502					
Production stockée												OD							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE							
Subventions d'exploitation reçues												OF							
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												OH		16					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI		22 876					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT							
TOTAL 1												OM		10 318 394					
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																			
Achats de marchandises (droits de douane compris)												ON							
Variation de stocks (marchandises)												OO							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)												OP							
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)												OQ							
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances												OR		2 764 245					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU							
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												OW		50 084					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OY							
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.												OZ							
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9							
TOTAL 2												OJ		2 814 329					
III Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 - TOTAL 2		OG		7 504 065			
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)												SA		7 504 065					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV							
Chiffre d'affaires de référence CVAE												GX		45 405 258					
Période de référence												GY				GZ			
Date de cessation												HR							
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
3 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122015 N° SIRET 4 3 1 6 1 6 4 2 4 0 0 0 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BP 3000

ADRESSE (voie) 6 rue Saint Rémi

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 524 038

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination URBIS PARK

N° SIREN (si société établie en France) 440218154 % de détention Nb de parts ou actions 524 037

Adresse : N° 13 Voie rue du Coetlosquet

Code Postal 57000 Commune METZ Pays

Forme juridique SNC Dénomination COMEDIE

N° SIREN (si société établie en France) 382512911 % de détention Nb de parts ou actions 1

Adresse : N° 13 Voie rue du Coetlosquet

Code Postal 57000 Commune METZ Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MILLET Tugdual Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 30 Voie avenue Kléber

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique BEAUDEMOULIN Thierry Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 30 Voie avenue Kléber

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 3 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	524 038
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3 / 3 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	524 038
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1)

Néant [] *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 4 3 1 6 1 6 4 2 4 0 0 0 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BP 3000

ADRESSE (voie) 6 rue Saint Rémi

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe 4 – Plan GER détaillé par parc

PLAN GER DU PARKING JEAN JAURES

PLAN DE GER PARKING SALINIÈRES
Les coûts sont renseignés en euros nominaux HT

LOTS CONCERNES	Poste de chiffrage	Description de l'intervention : remplacement total ou partiel, type de traitement...	Quantités	Durée de Vie en années	%	%	GER Dépensés sur les exercices antérieurs au 31/12/2015										Années 10 à 30	
							Année 1 2016	Année 2 2017	Année 3 2018	Année 4 2019	Année 5 2020	Année 6 2021	Année 7 2022	Année 8 2023	Année 9 2024			
SIGNALÉTIQUE																		
Affichage lumineux (orientation, plans de niveau...)	23 750€	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	34 u	12	2%	100%												
Pancarte place handicapé	1 600€	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	20 u	12	5%	100%												
GROS OEUVRE																		
Structure béton plancher/poteaux/poutre		Vérification infiltration et fissures	23 520 m2	100	0%	0%												
Puits de ventilation		Vérification infiltration et fissures	21 u	100	0%	0%												
Divers évacuations, EP	350 000€	Provision de gros entretien annuel et provision pour renouvellement partiel tous les 10 ans.	Ens	50	0%	5%												
Cage d'ascenseur: structure aluminium, portes extérieures ,parois vitrées	180 000€	Châssis aluminium gros entretien sur (joints, pareclos, mécanismes d'ouverture/fermeture si besoin)	2 ens pour 4 Asc	25	1%	100%												
SERRURERIE METALLERIE																		
Serrurerie extérieure/garde corps/mobilier urbain(poubelle)	7 000€	Provision annuelle de gros entretien et renouvellement partiel tous les 5 ans.	Ens	70	5%	10%												
Serrurerie intérieure/mains courante/grille de ventilation/divers	84 200€	Pas de renouvellement prévu hors remise en état suite à dégradation	Ens	70	2%	0%												
Serrures, organigramme	28 000€	Serrures, organigramme : renouvellement total années 10,20,30	Ens	10	2%	100%												
Equipement de porte/barre anti panique	27 500€	Equipement: renouvellement total années 10,20,30	5 u	10	4%	100%												
Porte acier sortie de secours	18 000€	Provision de gros entretien annuel N4 et provision renouvellement partiel tous les 10 ans	21 u	50	5%	10%												
SECOND OEUVRE																		
Cloisons placoplatre	15 000€	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	2%	0%												
Gaines techniques	62 000€	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	1%	0%												
LOT DE FINITION SOL/MUR/PLAFOND																		
Carrelage et faïence	42 000€	Provisions de gros entretien pour remplacement de carreaux déteriorés	Ens	50	3%	0%												
Peinture zone très utilisées N1 à N3																		
Zones de roulement (retenu 30 % de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	36 000€	Renouvellement tous les 5 ans	4 500 m2	5	0%	100%												
Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au sol/cout au m2 7 € HT)	63 000€	Renouvellement tous les 12 ans	9 000 m2	12	0%	100%												
Murs, Poteaux (retenu 20 % de la surface au sol/cout au m2 3 € HT)	10 500€	Renouvellement tous les 12 ans	3 500 m2	12	0%	100%												
Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol/cout au m2 8 € HT)	12 000€	Renouvellement tous les 5 ans	1 500 m2	5	0%	100%												
Peinture zone moins utilisées N4 à N7																		
Zones de roulement (retenu 30 % de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	48 000€	Renouvellement tous les 8 ans	6 000 m2	8	0%	100%												
Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au sol/cout au m2 7 € HT)	84 000€	Renouvellement tous les 15 ans	12 000 m2	15	0%	100%												
Murs, Poteaux (retenu 20 % de la surface au sol) cout au m2 3 € HT)	10 500€	Renouvellement tous les 15 ans	3 500 m2	15	0%	100%												
Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol) cout au m2 8 € HT)	16 000€	Renouvellement tous les 8 ans	2 000 m2	8	0%	100%												
Peinture anti-poussière locaux technique/cage d'escalier	25 000€	Remise en peinture totale année 20	880 m2	20	2%	100%												
Plafonds dalles minérales et métal	21 300€	Renouvellement partiel tous les 10 ans	Ens	40	2%	25%												
COURANTS FORTS																		
Cellule de transfo	15 000€	Gros entretien sur la durée du contrat	1 u	30	2%	7%												
Tableaux TGBT	13 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	1 u	30	2%	7%												
Onduleur	6 000€	Renouvellement total tous les 10 ans	1 u	10	2%	100%												
Tableaux divisionnaires	112 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	21 u	30	2%	7%												
Terminaux installation bureaux	600€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	7%	20%												
Eclairage des locaux techniques	14 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	2%	7%												
Eclairage des bureaux	4 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	4%	7%												
Eclairage de sécurité (blocs de secours)	23 760€	Renouvellement total années 10,20,30	270 u	10	2%	100%												
Eclairage de signalisation au sol (blocs lumières rouge)	26 800€	Renouvellement total années 10,20,30	384 u	10	2%	100%												
Eclairage de parking (évaluation 300 € HT/Pc)	392 700€	Renouvellement total année 22	1309 u	22	2%	100%												
Eclairage escalier	14 000€	Renouvellement total année 16	132 u	16	2%	100%												
Eclairage extérieur	12 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	Ens	16	2%	100%												
Groupe électrogène	70 000€	Renouvellement année 30	1 u	30	2%	100%												
COURANTS FAIBLES																		
Téléphone	15 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	Ens	12	1%	100%												
Cablage informatique VDI	12 550€	Renouvellement partiel à hauteur de 80% années 15,30	Ens	16	1%	80%												
Système d'accès et paiement parking (contrôle d'accès)	202 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	8 u	12	0%	100%												
Surveillance vidéo (caméra)	70 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	24 u	12	2%	100%												
Sonorisation	20 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	42 u	16	2%	100%												
GTC	25 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	ENS	16	2%	100%												
Réseau courant faible	210 000€	Renouvellement partiel des réseaux si besoin année 16	ENS	16	0%	80%												
PROTECTION INCENDIE																		
Capteurs CD	15 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	56 u	16	1%	100%												
Centrale DI	45 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	1 u	16	1%	100%												
Têtes DI	39 450€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 12,24	526 u	12	1%	100%												
Extincteurs	6 300€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 10,20,30	69 u	10	1%	100%												
Colonne sèches	25 200€	Hors plan de renouvellement	8 u	50	1%	0%												
Bac à sable	550€	Hors plan de renouvellement	Ens	100	0%	0%												
BBG	8 200€	Renouvellement à hauteur de 80 % année 10,20,30	92 u	10	3%	80%												
Plans d'évacuation	3 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 10,20,30	27 u	10	4%	100%												
ASCENSEURS																		
Ascenseurs	145 000€	Contrats spécifiques réalisés par un prestataire de service spécialisé (inclut l'ens. des prestations de remise en état partielle ou totale)	4 u	25		100%												
CVC																		
Réseaux aérauliques désenfumage	270 000€	Renouvellement à hauteur de 60 % année 22	21 u	22	0%	60%												
Groupe de climatisation (bureaux)	14 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	2 u	12	2%	100%												
ACCESSIBILITE PMR																		
Mise aux normes PMR suivant diagnostic ELAN inclus 20% Honoraires	67 052€	Travaux de mise au normes PMR	Ens	70	0%	100%												
TELEPHONIE MOBILE																		
Mise en place de réseaux téléphonie mobile (Estimé à 30 000 niveau 1 et 25 000 niveau 2 et 5 X 20 000 sur les 5 autres niveaux	155 000€	Création et entretien d'un réseau téléphonie mobile distribution tous les niveaux	Ens	35	2%	100%												
RELEVAGE DES EAUX GRISES																		
Poste de relevage: 2 pompes de relevage, déboureur/séparateur,réseaux d'évacuation	30 000€	Renouvellement partiel année 20	1 u	20	1%	80%												

1 152 812,75 €

2 686 010 €

PARKING JEAN PAURES - 927 Places

HONORAIRES TECHNIQUES																			
TOTAL DES COUTS CONSTANTS	208 604 €	329 710 €	102 890 €	33 156 €	33 156 €	33 156 €	227 373 €	33 156 €	410 067 €	1 411 267 €									
TOTAL DES COUTS AVEC TAUX D'ACTUALISATION 2%/AN	208 604 €	336 304 €	107 047 €	35 185 €	35 889 €	36 607 €	256 058 €	38 086 €	480 459 €	1 534 239 €									

Années 10 à 30	2 686 010 €
Total	5 373 061 €

PLAN GER DU PARKING BOURSE

PLAN DE GER PARKING SALINIÈRES
Les coûts sont renseignés en euros nominaux HT

LOTS CONCERNES	Poste de chiffrage	Description de l'intervention : remplacement total ou partiel, type de traitement...	Quantités	Durée de Vie en années	%	%	GER Dépensés sur les exercices antérieurs au 31/12/2015	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Années 10 à 30
								2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 - 2042
SIGNALÉTIQUE																	
	Affichage lumineux (orientation, plans de niveaux...)	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	25 u	12	2%	100%		460€	460€	460€	460€	460€	460€	460€	460€	23 000€	
	Pancarte place handicapé	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	6,0	12	4%	100%		32€	32€	32€	32€	32€	32€	32€	32€	800€	
GROS OEUVRE																	
	Structure béton plancher/poteaux/poutre	Vérification infiltration et fissures	17100 m2	100	0%	0%											
	Puits de ventilation	Vérification infiltration et fissures	12 u	100	0%	0%											
	Divers évacuations, EP	Provision de gros entretien annuel et provision pour renouvellement partiel tous les 10 ans.	Ens	50	0%	5%		500€	500€	500€	500€	500€	500€	12 500€	500€	500€	
	Cage d'ascenseur: structure aluminium et métal sur l'ensemble des niveaux ,parois vitrées	Châssis aluminium gros entretien sur (joints, pareclozes, mécanismes d'ouverture/fermeture si besoin)	Ens	25	1%	100%		2 250€	2 250€	2 250€	2 250€	2 250€	2 250€	2 250€	2 250€	2 250€	
SERRURERIE METALLERIE																	
	Serrurerie extérieure/garde corps/mobilier urbain(poubelle)	Provision annuelle de gros entretien et renouvellement partiel tous les 5 ans.	Ens	70	5%	10%		400€	800€	400€	400€	400€	400€	800€	400€	400€	
	Serrurerie intérieure/mains courante/grille de ventilation/divers	Pas de renouvellement prévu hors remise en état suite à dégradation	Ens	70	2%	0%		720€	720€	720€	720€	720€	720€	720€	720€	720€	
	Serrures, organigramme	Serrures, organigramme : renouvellement total années 10,20,30	Ens	10	2%	100%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	7 500€	150€	150€	
	Equipement de porte/barre anti panique	Equipement : renouvellement total années 10,20,30	12 u	10	4%	100%		480€	480€	480€	480€	480€	480€	12 000€	480€	480€	
	Porte acier sortie de secours	Provision de gros entretien annuel N4 et provision renouvellement partiel tous les 10 ans	39 u	50	5%	10%		1 163€	1 163€	1 163€	1 163€	1 163€	1 163€	2 325€	1 163€	1 163€	
SECOND OEUVRE																	
	Cloisons placoplatre	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ent	50	2%			164€	164€	164€	164€	164€	164€	164€	164€	164€	
	Gaines techniques	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	1%			175€	175€	175€	175€	175€	175€	175€	175€	175€	
LOT DE FINITION SOL/MUR/PLAFOND																	
	Carrelage et faïence	Provisions de gros entretien pour remplacement de carreaux déteriorés	Ens	50	3%	0%		750€	750€	750€	750€	750€	750€	750€	750€	750€	
Peinture zone très utilisées N1 à N3																	
	Zones de roulement (retenu 30 % de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	Renouvellement tous les 5 ans	3 000 m2	5	0%	100%			24 000€					24 000€			
	Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au sol)cout au m2 7 € HT	Renouvellement tous les 12 ans	6 000 m2	12	0%	100%			42 000€								
	Murs, Poteaux (retenu 20 % de la surface au sol)cout au m2 3 € HT	Renouvellement tous les 12 ans	2 000 m2	12	0%	100%			6 000€								
	Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol)cout au m2 8 € HT	Renouvellement tous les 5 ans	1 000 m2	5	0%	100%			8 000€					8 000€			
Peinture zone moins utilisées N4 à N6																	
	Zones de roulement (retenu 30 % de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	Renouvellement tous les 8 ans	3 000 m2	8	0%	100%			24 000€								
	Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au sol)cout au m2 7 € HT	Renouvellement tous les 15 ans	6 000 m2	15	0%	100%			42 000€								
	Murs, Poteaux (retenu 20 % de la surface au sol)cout au m2 3 € HT	Renouvellement tous les 15 ans	2 000 m2	15	0%	100%			6 000€								
	Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol)cout au m2 8 € HT	Renouvellement tous les 8 ans	1 000 m2	8	0%	100%			8 000€								
	Peinture anti-poussière locaux technique/cage d'escalier	Remise en peinture totale année 20	Ens	20	2%	100%		280€	280€	280€	280€	280€	280€	280€	280€	280€	
	Plafonds dalles minérales et ou métalliques	Renouvellement partiel tous les 10 ans	Ens	40	2%	25%		640€	640€	640€	640€	640€	640€	8 000€	640€	640€	
COURANTS FORTS																	
	Cellule de transfo	Gros entretien sur la durée du contrat	1 u	30	2%	7%		300€	1 050€	300€	300€	300€	300€	1 050€	300€	300€	
	Tableaux TGBT	Renouvellement partiel tous les 5 ans	1 u	30	2%	7%		260€	910€	260€	260€	260€	260€	910€	260€	260€	
	Onduleur	Renouvellement total tous les 10 ans	1 u	10	2%	100%		120€	120€	120€	120€	120€	120€	6 000€	120€	120€	
	Tableaux divisionnaires	Renouvellement partiel tous les 5 ans	6 u	30	2%	7%		800€	2 800€	800€	800€	800€	800€	2 800€	800€	800€	
	Terminaux installation bureaux	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	7%	20%		56€	160€	56€	56€	56€	56€	160€	56€	56€	
	Eclairage des locaux techniques	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	2%	7%		180€	630€	180€	180€	180€	180€	630€	180€	180€	
	Eclairage des bureaux	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	4%	7%		176€	308€	176€	176€	176€	176€	308€	176€	176€	
	Eclairage de sécurité (blocs de secours)	Renouvellement total années 10,20,30	214 u	10	2%	100%		377€	377€	377€	377€	377€	377€	18 832€	377€	377€	
	Eclairage de sécurité (blocs lumières rouge)	Renouvellement total années 10,20,30	156 u	10	2%	100%		399€	399€	399€	399€	399€	399€	19 968€	399€	399€	
	Eclairage de parking (évaluation 300 € HT/Pc)	Renouvellement total année 16	890 u	22	2%	100%		4 005€	4 005€	4 005€	4 005€	4 005€	4 005€	4 005€	4 005€	4 005€	
	Eclairage escalier	Renouvellement total année 16	20 u	16	2%	100%		128€	128€	128€	128€	128€	128€	128€	128€	128€	
	Eclairage extérieur	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	Ens	16	4%	100%		120€	120€	120€	120€	120€	120€	120€	120€	120€	
	Groupe électrogène	Renouvellement année 30	1 u	30	2%	100%		1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	
COURANTS FAIBLES																	
	Téléphone	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	Ens	12	1%	100%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	15 000€	
	Cablage informatique VDI	Renouvellement partiel à hauteur de 80% années 15,30	Ens	16	1%	80%		140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	
	Système d'accès et paiement parking (contrôle d'accès)	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	3 u	12	0%	100%		525€	525€	525€	525€	525€	525€	525€	525€	175 000€	
	Surveillance vidéo (caméra)	Renouvellement à hauteur de 100 % année 12 et 24	31 u	12	2%	100%		1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	50 000€	
	Sonorisation	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	114 u	16	2%	100%		225€	225€	225€	225€	225€	225€	225€	225€	225€	
	GTC	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16	ENS	16	2%	100%		375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	
	Réseau courant faible	Renouvellement partiel des réseaux si besoin année 16	ENS	16	0%	80%											
PROTECTION INCENDIE																	
	Capturs CO	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	23 u	16	1%	100%		66€	66€	66€	66€	66€	66€	66€	66€	66€	
	Centrale Di	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	1 u	16	1%	100%		400€	400€	400€	400€	400€	400€	400€	400€	400€	
	Têtes Di	Renouvellement à hauteur de 100 % année 12,24	424 u	12	1%	100%		471€	471€	471€	471€	471€	471€	471€	471€	47 111€	
	Extincteurs	Renouvellement à hauteur de 100 % années 10,20,30	30 u	10	1%	100%		27€	27€	27€	27€	27€	27€	2 700€	27€	27€	
	Colonne sèches	Hors plan de renouvellement	4 u	50	1%	0%		120€	120€	120€	120€	120€	120€	120€	120€	120€	
	Bac à sable	Hors plan de renouvellement	12 u	100	0%	0%											
	BBG	Renouvellement à hauteur de 80 % année 10,20,30	34 u	10	3%	80%		59€	59€	59€	59€	59€	59€	1 584€	59€	59€	
	Plans d'évacuation	Renouvellement à hauteur de 100 % année 10,20,30	20 u	10	4%	100%		120€	120€	120€	120€	120€	120€	3 000€	120€	120€	
ASCENSEURS																	
	Ascenseurs	Contrats spécifiques réalisés par un prestataire de service spécialisé (inclut l'ens. des prestations de remise en état partielle ou totale)	5 u	25		100%						37 400€					
CVC																	
	Réseaux aérauliques désenfumage	Renouvellement à hauteur de 60 % année 22	6 u	22	0%	60%		216€	216€	216€	216€	216€	216€	216€	216€	216€	
	Cassettes	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	1 u	12	2%	100%		130€	130€	130€	130€	130€	130€	130€	130€	6 500€	
	Groupe de climatisation (bureaux)	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	1 u	12	2%	100%		140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	7 000€	
ACCESSIBILITE PMR																	
	Mise aux normes PMR suivant diagnostic ELAN inclus 20% honoraires	Travaux de mise au normes PMR	Ens	70	0%	100%				70 611€							
TELEPHONIE MOBILE																	
	Mise en place de réseaux téléphonie mobile (Estimé à 30 000 niveau 1 et 25 000 niveau 2 et 5 X 20 000 sur les 4 autres niveaux)	Création et entretien d'un réseau téléphonie mobile distribution tous les niveaux	Ens	35	2%	100%		135 000€		2 700€	2 700€	2 700€	2 700€	2 700€	2 700€	2 700€	
RELEVAGE DES EAUX GRISES																	
	Poste de relevage: 2 pompes de relevage, déboureur/séparateur,réseaux d'évacuation	Renouvellement partiel année 20	1 u	20	1%	80%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	

863 055,07 €

2 010 885 €

2 010 885,25 €

PARKING BOURSE - 694 Places

HONORAIRES TECHNIQUES	4%	863 055 €	6 213,53€	7 392,97€	3 745,97€	921,53€	2 417,53€	921,53€	5 995,93€	921,53€	12 880,04€	
TOTAL DES COUTS CONSTANTS			162 012€	192 677€	97 855€	24 420€	63 316€	24 420€	156 354€	24 420€	357 881€	1 103 355 €
TOTAL DES COUTS AVEC TAUX D'ACTUALISATION 2%/AN			162 012€	196 531€	101 809€	25 914€	68 535€	26 961€	176 080€	28 051€	419 315€	1 205 208 €

PLAN GER DU PARKING TOURNY

PLAN DE GER PARKING SALINIÈRES
Les coûts sont renseignés en euros nominaux HT

LOTS CONCERNES	Poste de chiffrage	Description de l'intervention : remplacement total ou partiel, type de traitement...	Quantités	Durée de Vie en années	M4	M5	GER Dépensés sur les exercices antérieurs au 31/12/2015	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	
								2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
SIGNALÉTIQUE																	
Affichage lumineux (orientation, plans de niveaux...)	11 400€	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	12 u	12	2%	100%		228€	228€	228€	228€	228€	228€	228€	228€	228€	11 400€
Pancarte place handicapé	1 600€	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	20 u	12	5%	100%		80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	1 600€
GROS OEUVRE																	
Structure béton plancher/poteaux/poutre		Vérification infiltration et fissures	15017 m2	100	0%	0%											
Puits de ventilation		Vérification infiltration et fissures	Ens	100	0%	0%											
Divers évacuations, EP	350 000€	Provisionnement de gros entretien annuel et provision pour renouvellement partiel tous les 10 ans.	Ens	50	0%	5%		700€	700€	700€	700€	700€	700€	17 500€	700€	700€	
Cage d'ascenseur: structure aluminium, portes extérieures, parois vitrées	125 000€	Châssis aluminium gros entretien sur (joints, pareclozes, mécanismes d'ouverture/fermeture si besoin)	Ens	25	1%	100%		1 250€	1 250€	1 250€	1 250€	1 250€	1 250€	1 250€	1 250€	1 250€	
SERRURERIE METALLERIE																	
Serrurerie extérieure/garde corps/mobilier urbain(poubelle)	279 000€	Provision annuelle de gros entretien et renouvellement partiel tous les 5 ans.	Ens	70	2%	10%		5 580€	27 900€	5 580€	5 580€	5 580€	5 580€	27 900€	5 580€	5 580€	
Serrurerie intérieure/mains courante/grille de ventilation/divers	104 200€	Pas de renouvellement prévu hors remise en état suite à dégradation	Ens	70	2%	0%		2 084€	2 084€	2 084€	2 084€	2 084€	2 084€	2 084€	2 084€	2 084€	
Serrures, organigramme	23 000€	Serrures, organigramme : renouvellement total années 10,20,30	Ens	10	2%	100%		460€	460€	460€	460€	460€	460€	23 000€	460€	460€	
Equipement de porte/barre anti panique	12 500€	Equipement: renouvellement total années 10,20,30	5 u	10	4%	100%		500€	500€	500€	500€	500€	500€	12 500€	500€	500€	
Porte acier sortie de secours	6 250€	Provisionnement de gros entretien annuel N4 et provision renouvellement partiel tous les 10 ans	5 u	50	5%	10%		313€	313€	313€	313€	313€	313€	625€	313€	313€	
SECOND OEUVRE																	
Cloisons placoplâtre	18 000€	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	2%			360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	
Gânes techniques	45 000€	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	1%			450€	450€	450€	450€	450€	450€	450€	450€	450€	
LOT DE FINITION SOL/MUR/PLAFOND																	
Carrelage et faïence	12 000€	Provisions de gros entretien pour remplacement de carreaux détériorés	Ens	50	3%	0%		360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	
Peinture zone très utilisée N1																	
Zones de roulement (retenu 30% de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	42 000€	Renouvellement tous les 5 ans	5 250m2	5	0%	100%			42 000€					42 000€			
Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au sol) cout au m2 7 € HT	73 500€	Renouvellement tous les 12 ans	10 500 m2	12	0%	100%			73 500€								
Murs, Poteaux, et plafonds (retenu 130% de la surface au sol) cout au m2 3 € HT	68 250€	Renouvellement tous les 12 ans	22 750 m2	12	0%	100%			68 250€								
Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	14 000€	Renouvellement tous les 5 ans	1 750 m2	5	0%	100%			14 000€					14 000€			
Peinture zone moins utilisée N2																	
Zones de roulement (retenu 30% de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	42 000€	Renouvellement tous les 8 ans	5 250m2	8	0%	100%			42 000€								
Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au sol) cout au m2 7 € HT	73 500€	Renouvellement tous les 15 ans	10 500 m2	15	0%	100%			73 500€								
Murs, Poteaux, et plafonds (retenu 130% de la surface au sol) cout au m2 3 € HT	68 250€	Renouvellement tous les 15 ans	22 750 m2	15	0%	100%			68 250€								
Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	14 000€	Renouvellement tous les 8 ans	1 750 m2	8	0%	100%			14 000€								
Peinture anti-poussière locaux technique/cage d'escalier	25 000€	Remise en peinture totale année 20	880 m2	20	2%	100%		500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€
Plafonds dalles minérales	6 200€	Renouvellement partiel tous les 10 ans	Ens	40	2%	25%		124€	124€	124€	124€	124€	124€	1 550€	124€	124€	
COURANTS FORTS																	
Cellule de transfo	15 000€	Gros entretien sur la durée du contrat	1 u	30	2%	7%		300€	1 050€	300€	300€	300€	300€	1 050€	300€	300€	
Tableaux TGBT	13 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	1 u	30	2%	7%		260€	910€	260€	260€	260€	260€	910€	260€	260€	
Onduleur	6 000€	Renouvellement total tous les 10 ans	1 u	10	2%	100%		120€	120€	120€	120€	120€	120€	6 000€	120€	120€	
Tableaux divisionnaires	32 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	4 u	30	2%	7%		640€	2 240€	640€	640€	640€	640€	2 240€	640€	640€	
Terminaux installation bureaux	600€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	7	28	7%	20%		42€	120€	42€	42€	42€	42€	120€	42€	42€	
Eclairage des locaux techniques	12 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	2%	7%		240€	840€	240€	240€	240€	240€	840€	240€	240€	
Eclairage des bureaux	3 400€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	4%	7%		136€	238€	136€	136€	136€	136€	238€	136€	136€	
Eclairage de sécurité (blocs de secours)	15 136€	Renouvellement total années 10,20,30	172 u	10	2%	100%		303€	303€	303€	303€	303€	303€	15 136€	303€	303€	
Eclairage de sécurité (blocs lumières rouge)	1 664€	Renouvellement total années 10,20,30	13 u	10	2%	100%		33€	33€	33€	33€	33€	33€	1 664€	33€	33€	
Eclairage de parking	60 000€	Renouvellement total année 16	400 u	22	2%	100%		900€	900€	900€	900€	900€	900€	900€	900€	900€	
Eclairage escalier	7 668€	Renouvellement total année 16	54 u	16	2%	100%		115€	115€	115€	115€	115€	115€	115€	115€	115€	
Eclairage extérieur	20 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	7	16	2%	100%		400€	400€	400€	400€	400€	400€	400€	400€	400€	
Groupe électrogène	70 000€	Renouvellement année 30	1 u	30	2%	100%		1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	
COURANTS FAIBLES																	
Téléphone	15 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	Ens	12	1%	100%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	15 000€
Cablage informatique VDI	12 500€	Renouvellement partiel à hauteur de 80% années 12,30	Ens	16	1%	80%		126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€
Système d'accès et paiement parking (contrôle d'accès)	140 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	3 u	12	0%	100%		420€	420€	420€	420€	420€	420€	420€	420€	420€	140 000€
Surveillance vidéo (caméra)	24 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	24 u	12	2%	100%		480€	480€	480€	480€	480€	480€	480€	480€	480€	24 000€
Sonorisation	23 800€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	42 u	16	2%	100%		357€	357€	357€	357€	357€	357€	357€	357€	357€	
GTC	25 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	ENS	16	2%	100%		375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	
Réseau courant faible	370 000€	Renouvellement partiel des réseaux si besoin année 16	ENS	16	0%	80%											
PROTECTION INCENDIE																	
Capteurs CO	8 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	30 u	16	1%	100%		80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	
Centrale DI	21 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	1 u	16	1%	100%		210€	210€	210€	210€	210€	210€	210€	210€	210€	
Têtes DI	1 200€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 12,24	16 u	12	1%	100%		12€	12€	12€	12€	12€	12€	12€	12€	12€	1 200€
Extincteurs	6 300€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 10,20,30.	70 u	10	1%	100%		63€	63€	63€	63€	63€	63€	6 300€	63€	63€	
Colonne sèches	25 200€	Hors plan de renouvellement	8 u	50	1%	0%		252€	252€	252€	252€	252€	252€	252€	252€	252€	
Bac à sable	250€		1 u	100	0%	0%											
Réseau de Sprinklers	610 000€		2133 u	40	0%	7%		610€	610€	610€	610€	610€	610€	610€	610€	610€	
Poste de contrôle sprinkler	30 000€	Renouvellement à hauteur de 80 % année 16.	1 u	40	1%	80%		300€	300€	300€	300€	300€	300€	300€	300€	300€	
BBG	2 250€	Renouvellement à hauteur de 80 % années 10,20,30.	25 u	10	1%	80%		23€	23€	23€	23€	23€	23€	1 800€	23€	23€	
Plans d'évacuation	3 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 10,20,30.	ENS	10	1%	100%		30€	30€	30€	30€	30€	30€	3 000€	30€	30€	
ASCENSEURS																	
Ascenseurs	76 000€	Contrats spécifiques réalisés par un prestataire de service spécialisé (inclut l'ens. des prestations de remise en état partielle ou totale)	2 u	25		100%											
CVC																	
Réseaux aérauliques désenfumage et CTA	192 000€	Renouvellement à hauteur de 60 % année 22	12 u	22	0%	60%		576€	576€	576€	576€	576€	576€	576€	576€	576€	576€
Cassettes	25 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	4 u	12	2%	100%		500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	25 000€
Groupe de climatisation (bureaux)	14 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	2 u	12	2%	100%		280€	280€	280€	280€	280€	280€	280€	280€	280€	14 000€
ACCESSIBILITE PMR																	
Mise aux normes PMR suivant diagnostic ELAN	157 305€	Travaux de mise aux normes PMR	Ens	70	0%	100%				157 305€							

PLAN GER DU PARKING ANDRE MEUNIER

PLAN DE GER PARKING SALINIÈRES
Les coûts sont renseignés en euros nominaux HT

LOTS CONCERNÉS	Poste de chiffrage	Description de l'intervention : remplacement total ou partiel, type de traitement...	Quantités	Durée de Vie en années	%	%	CEN dépenses sur les exercices antérieurs au 31/12/2015	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Années 10 à 30 2025 - 2042
								2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
SIGNALÉTIQUE																	
Affichage, Affichage lumineux(orientation, plans de niveaux...)	23 000€	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	30 u et 4 Lum	12	2%	100%		460€	460€	460€	460€	460€	460€	460€	460€	460€	23 000€
Pancarte place handicapé	1 600€	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	ens	12	5%	100%		80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	80€	1 600€
GROS ŒUVRE																	
Structure béton plancher/poteaux/poutre		Vérification infiltration et fissures	9 200 m2	100	0%	0%											
Puits de ventilation,cuve de stockage EP		Vérification infiltration et fissures	8 u	100	0%	0%											
Divers évacuations, EP	280 000€	Provision de gros entretien annuel et provision pour renouvellement partiel tous les 10 ans.	Ens	50	0%	5%		560€	560€	560€	560€	560€	560€	14 000€	560€	560€	
Cage d'ascenseur: structure aluminium, portes extérieures ,parois vitrées	80 000€	Châssis aluminium gros entretien sur (joints, parecloses, mécanismes d'ouverture/fermeture si besoin)	Ens 1 Asc	25	1%	100%		800€	800€	800€	800€	800€	800€	800€	800€	800€	
SERRURERIE METALLERIE																	
Serrurerie extérieure/garde corps/mobilier urbain(poubelle)	19 000€	Provision annuelle de gros entretien et renouvellement partiel tous les 5 ans.	Ens	70	5%	10%		950€	1 900€	950€	950€	950€	950€	1 900€	950€	950€	
Serrurerie Intérieure/mains courante/grille de ventilation/divers	32 000€	Pas de renouvellement prévu hors remise en état suite à dégradation	Ens	70	2%	0%		640€	640€	640€	640€	640€	640€	640€	640€	640€	
Serrures, organigramme	4 000€	Serrures, organigramme : renouvellement total années 10,20,30	Ens	10	2%	100%		80€	80€	80€	80€	80€	80€	4 000€	80€	80€	
Equipement de porte/barre anti panique	5 500€	Serrures, organigramme : renouvellement total années 10,20,30	Ens	10	4%	100%		220€	220€	220€	220€	220€	220€	5 500€	220€	220€	
Porte acier	36 000€	Provision de gros entretien annuel N4 et provision renouvellement partiel tous les 10 ans	15 u	50	5%	10%		1 800€	1 800€	1 800€	1 800€	1 800€	1 800€	3 600€	1 800€	1 800€	
SECOND ŒUVRE																	
Cloisons placoplatre	6 200€	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	2%	0%		124€	124€	124€	124€	124€	124€	124€	124€	124€	
Gaines techniques	15 000€	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	1%	0%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	
LOT DE FINITION SOL/MUR/PLAFOND																	
Carrelage et faïence	12 000€	Provisions de gros entretien pour remplacement de carreaux déteriorés	Ens	50	3%	0%		360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	360€	
Peinture zone très utilisées N1 à N2																	
Zones de roulement (retenu 30 % de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	12 000€	Renouvellement tous les 5 ans	1500 m2	5	0%	100%			12 000€					12 000€			
Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au solcout au m2 7 € HT)	21 000€	Renouvellement tous les 12 ans	3 000 m2	12	0%	100%											21 000€
Murs, Poteaux (retenu 50 % de la surface et 100 %au Plafonds)cout au m2 3 € HT	22 500€	Renouvellement tous les 12 ans	7500 m2	12	0%	100%											22 500€
Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol)cout au m2 8 € HT	4 000€	Renouvellement tous les 5 ans	500 m2	5	0%	100%			4 000€					4 000€			
Peinture zone moins utilisées N3 à N3																	
Zones de roulement (retenu 30 % de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	12 000€	Renouvellement tous les 8 ans	1500 m2	8	0%	100%					12 000€						
Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au solcout au m2 7 € HT)	21 000€	Renouvellement tous les 15 ans	3 000 m2	15	0%	100%											
Murs, Poteaux (retenu 50 % de la surface et 100 %au Plafonds)cout au m2 3 € HT	22 500€	Renouvellement tous les 15 ans	7500 m2	15	0%	100%											
Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol)cout au m2 8 € HT)	4 000€	Renouvellement tous les 8 ans	500 m2	8	0%	100%					4 000€						
Peinture anti-poussière locaux technique/cage d'escalier	8 000€	Remise en peinture totale année 20	Ens	20	2%	100%		160€	160€	160€	160€	160€	160€	160€	160€	160€	
Plafonds dalles minérales	4 200€	Renouvellement partiel tous les 10 ans	Ens	40	2%	25%		84€	84€	84€	84€	84€	84€	1 050€	84€	84€	
COURANTS FORTS																	
Tableaux TGBT	13 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	1 u	30	2%	7%		260€	910€	260€	260€	260€	260€	910€	260€	260€	
Onduleur	6 000€	Renouvellement total tous les 10 ans	1 u	10	2%	100%		120€	120€	120€	120€	120€	120€	6 000€	120€	120€	
Tableaux divisionnaires	32 000€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	4 u	30	2%	7%		640€	2 240€	640€	640€	640€	640€	2 240€	640€	640€	
Terminaux installation bureaux	600€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	7%	20%		42€	120€	42€	42€	42€	42€	120€	42€	42€	
Eclairage des locaux techniques	2 500€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	2%	7%		50€	175€	50€	50€	50€	50€	175€	50€	50€	
Eclairage des bureaux	1 800€	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	4%	7%		72€	126€	72€	72€	72€	72€	126€	72€	72€	
Eclairage de sécurité (blocs de secours)	6 512€	Renouvellement total années 10,20,30	74 u	10	2%	100%		130€	130€	130€	130€	130€	130€	6 512€	130€	130€	
Eclairage de sécurité (blocs lumières rouge au sol)	5 332€	Renouvellement total années 10,20,30	86 u	10	2%	100%		107€	107€	107€	107€	107€	107€	5 332€	107€	107€	
Eclairage de parking	16 000€	Renouvellement total année 16	163 u	22	2%	100%		240€	240€	240€	240€	240€	240€	240€	240€	240€	
Eclairage escalier	4 929€	Renouvellement total année 16	36 u	16	2%	100%		74€	74€	74€	74€	74€	74€	74€	74€	74€	
Eclairage extérieur	2 500€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	Ens	16	2%	100%		50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	50€	
Groupe électrogène	70 000€	Renouvellement année 30	Ens	30	2%	100%		1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	1 400€	
COURANTS FAIBLES																	
Téléphone	15 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	Ens	12	1%	100%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	
Cablage informatique VDI	12 550€	Renouvellement partiel à hauteur de 80% années 15,30	Ens	16	1%	80%		126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	
Système d'accès et paiement parking (contrôle d'accès)	108 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	2 u	12	0%	100%		324€	324€	324€	324€	324€	324€	324€	324€	324€	108 000€
Surveillance vidéo (caméra)	25 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	33 u	12	2%	100%		500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	500€	
Sonorisation	5 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	43 u	16	2%	100%		75€	75€	75€	75€	75€	75€	75€	75€	75€	
GTC	25 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	ENS	16	2%	100%		375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	
Réseau courant faible	82 000€	Renouvellement partiel des réseaux si besoin année 16	ENS	16	0%	80%											
PROTECTION INCENDIE																	
Capteurs CO	3 733€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	14 u	16	1%	100%		37€	37€	37€	37€	37€	37€	37€	37€	37€	
Centrale DI	15 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	1 u	16	1%	100%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	
Têtes DI	11 835€	Renouvellement à hauteur de 100 % année 12,24	263 u	12	1%	100%		118€	118€	118€	118€	118€	118€	118€	118€	118€	
Extincteurs	1 260€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 10,20,30	70 u	10	1%	100%		13€	13€	13€	13€	13€	13€	1 260€	13€	13€	
Colonne sèches	6 500€	Hors plan de renouvellement	2 u	50	1%	0%		65€	65€	65€	65€	65€	65€	65€	65€	65€	
Bac à sable	250€	Hors plan de renouvellement	4 u	100	0%	0%											
Réseau de Sprinklers	214 000€		750 u	40	0%	7%		214€	214€	214€	214€	214€	214€	214€	214€	214€	
Poste de contrôle sprinkler	22 000€	Renouvellement à hauteur de 80 % année 16.	1 u	40	1%	80%		220€	220€	220€	220€	220€	220€	220€	220€	220€	
BBG	1 900€	Renouvellement à hauteur de 80 % année 10,20,30	21 u	10	3%	80%		57€	57€	57€	57€	57€	57€	1 520€	57€	57€	
Plans d'évacuation	3 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	13 u	10	4%	100%		120€	120€	120€	120€	120€	120€	3 000€	120€	120€	
ASCENSEURS																	
Ascenseurs	33 000€	Contrats spécifiques réalisés par un prestataire de service spécialisé (inclut l'ens. des prestations de remise en état partielle ou totale)	1 u	35		100%											
CVC																	
Réseaux aérauliques désenfumage et CTA	64 000€	Renouvellement à hauteur de 60 % année 22	4 u	22	0%	60%		192€	192€	192€	192€	192€	192€	192€	192€	192€	
Cassettes	6 500€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	1 u	12	2%	100%		130€	130€	130€	130€	130€	130€	130€	130€	6 500€	
Groupe de climatisation (bureaux)	7 000€	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	1 u	12	2%	100%		140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	7 000€	
RELEVAGE DES EAUX GRISES																	
Poste de relevage: 2 pompes de relevage, déboureur/séparateur,réseaux d'évacuation	30 000€	Renouvellement partiel année 20	1 u	20	1%	80%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	

PARKING MEUNIER - 329 Places

HONORAIRES TECHNIQUES		4%	409 330 €	512,34€	1 290,62€	512,34€	512,34€	1 152,34€	512,34€
------------------------------	--	-----------	------------------	---------	-----------	---------	---------	-----------	---------

PLAN GER DU PARKING SALINIÈRES

PLAN DE GER PARKING SALINIÈRES

Les coûts sont renseignés en euros nominaux HT

LOTS CONCERNES	Poste de chiffrage	Description de l'intervention : remplacement total ou partiel, type de traitement...	Quantités	Durée de Vie en années	M	%	GER Dépensés sur les exercices antérieurs au	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Années 10 à 30 2025 - 2042
								2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Signalétique																	
	Affichage lumineux (orientation, plans de niveaux...)	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	20 u	12	2%	100%		380€	380€	380€	380€	380€	380€	380€	380€	380€	19 000€
	Pancarte place handicapé	Renouvellement partiel ou total tous les 12 ans	20 u	12	5%	100%		60€	60€	60€	60€	60€	60€	60€	60€	60€	1 200€
GROS OEUVRE																	
	Structure béton plancher/poteaux/poutre	Vérification infiltration et fissures	10 300 m2	100	0%	0%		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Puits de ventilation	Vérification infiltration et fissures	10 u	100	0%	0%		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Divers évacuations, EP	Provision de gros entretien annuel et provision pour renouvellement partiel tous les 10 ans.	Ens	50	0%	5%		500€	500€	500€	500€	500€	500€	12 500€	500€	500€	500€
	Cage d'ascenseur: structure aluminium et métal sur l'ensemble des niveaux ,parois vitrées	Châssis aluminium gros entretien sur (joints, parecloes, mécanismes d'ouverture/fermeture si besoin)	Ens	50	1%	0%		1 750€	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€	1 750€
SERRURERIE METALLERIE																	
	Serrurerie extérieure/garde corps/mobilier urbain(poubelle)	Provision annuelle de gros entretien et renouvellement partiel tous les 5 ans.	Ens	70	5%	10%		1 500€	3 000€	1 500€	1 500€	1 500€	1 500€	3 000€	1 500€	1 500€	1 500€
	Serrurerie intérieure/mains courante/grille de ventilation/divers	Pas de renouvellement prévu hors remise en état suite à dégradation	Ens	70	0%	0%		90€	90€	90€	90€	90€	90€	90€	90€	90€	90€
	Serrures, organigramme	Serrures, organigramme : renouvellement total années 10,20,30	Ens	10	2%	100%		100€	100€	100€	100€	100€	100€	5 000€	100€	100€	100€
	Equipement de porte/barre anti panique	Serrures, organigramme : renouvellement total années 10,20,30	5 u	10	4%	100%		240€	240€	240€	240€	240€	240€	6 000€	240€	240€	240€
	Porte acier sortie de secours	Provision de gros entretien annuel N4 et provision renouvellement partiel tous les 10 ans	17 u	50	5%	10%		463€	463€	463€	463€	463€	463€	925€	463€	463€	463€
SECOND OEUVRE																	
	Cloisons placoplatre	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	2%	0%		148€	148€	148€	148€	148€	148€	148€	148€	148€	148€
	Gaines techniques	Pas d'intervention de gros entretien prévue sur la durée du contrat	Ens	50	1%	0%		165€	165€	165€	165€	165€	165€	165€	165€	165€	165€
LOT DE FINITION SOL/MUR/PLAFOND																	
	Carrelage et faïence	Provisions de gros entretien pour remplacement de carreaux déteriorés	Ens	50	3%	0%		540€	540€	540€	540€	540€	540€	540€	540€	540€	540€
Peinture zone très utilisées N1 à N2																	
	Zones de roulement (retenu 30 % de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	Renouvellement tous les 5 ans	1 800 m2	5	0%	100%			14 400€					14 400€			
	Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au solcout au m2 7 € HT)	Renouvellement tous les 12 ans	3 600 m2	12	0%	100%			25 200€								
	Murs, Poteaux (retenu 20 % de la surface au sol)cout au m2 3 € HT	Renouvellement tous les 12 ans	1 200 m2	12	0%	100%			3 600€								
	Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol)cout au m2 8 € HT	Renouvellement tous les 5 ans	600 m2	5	0%	100%			4 800€					4 800€			
Peinture zone moins utilisées N3 à N5																	
	Zones de roulement (retenu 30 % de la surface au sol) cout au m2 8 € HT	Renouvellement tous les 8 ans	2 700 m2	8	0%	100%			21 600€								
	Zones de stationnement (retenu 60% de la surface au solcout au m2 7 € HT)	Renouvellement tous les 15 ans	5 400 m2	15	0%	100%			37 800€								
	Murs, Poteaux (retenu % de la surface au sol)cout au m2 3 € HT)	Renouvellement tous les 15 ans	1 800 m2	15	0%	100%			5 400€								
	Zones entrées et sorties (retenu 10% de la surface au sol)cout au m2 8 € HT)	Renouvellement tous les 8 ans	600 m2	8	0%	100%			7 200€								
	Peinture anti-poussière locaux technique/cage d'escalier	Remise en peinture totale année 20	Ens	20	0%	100%		36€	36€	36€	36€	36€	36€	36€	36€	36€	36€
	Plafonds dalles minérales et ou métalliques	Renouvellement partiel tous les 10 ans	Ens	40	2%	25%		540€	540€	540€	540€	540€	540€	6 750€	540€	540€	540€
COURANTS FORTS																	
	Cellule de transfo	Gros entretien sur la durée du contrat	1 u	30	2%	7%		300€	1 050€	300€	300€	300€	300€	1 050€	300€	300€	300€
	Tableaux TGBT	Renouvellement partiel tous les 5 ans	1 u	30	2%	7%		260€	910€	260€	260€	260€	260€	910€	260€	260€	260€
	Onduleur	Renouvellement total tous les 10 ans	1 u	10	2%	100%		120€	120€	120€	120€	120€	120€	6 000€	120€	120€	120€
	Tableaux divisionnaires	Renouvellement partiel tous les 5 ans	5 u	30	2%	7%		800€	2 800€	800€	800€	800€	800€	2 800€	800€	800€	800€
	Terminaux installation bureaux	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	7%	20%		42€	120€	42€	42€	42€	42€	120€	42€	42€	42€
	Eclairage des locaux techniques	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	2%	7%		140€	490€	140€	140€	140€	140€	490€	140€	140€	140€
	Eclairage des bureaux	Renouvellement partiel tous les 5 ans	Ens	28	4%	7%		136€	238€	136€	136€	136€	136€	238€	136€	136€	136€
	Eclairage de sécurité (blocs de secours)	Renouvellement total années 10,20,30	94 u	10	2%	100%		165€	165€	165€	165€	165€	165€	8 272€	165€	165€	165€
	Eclairage de sécurité (blocs lumières rouge)	Renouvellement total années 10,20,30	90 u	10	2%	100%		230€	230€	230€	230€	230€	230€	11 520€	230€	230€	230€
	Eclairage de parking	Renouvellement total année 16	500 u	22	2%	100%		1 125€	1 125€	1 125€	1 125€	1 125€	1 125€	1 125€	1 125€	1 125€	1 125€
	Eclairage escalier	Renouvellement total années 16	20 u	16	2%	100%		43€	43€	43€	43€	43€	43€	43€	43€	43€	43€
	Eclairage extérieur	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	Ens	16	2%	100%		60€	60€	60€	60€	60€	60€	60€	60€	60€	60€
COURANTS FAIBLES																	
	Téléphone	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	Ens	12	1%	100%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	15 000€
	Cablage informatique VDI	Renouvellement partiel à hauteur de 80% années 15,30	Ens	16	1%	80%		126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€	126€
	Système d'accès et paiement parking (contrôle d'accès)	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	2 u	12	0%	100%		336€	336€	336€	336€	336€	336€	336€	336€	336€	112 000€
	Surveillance vidéo (caméra)	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	20 u	12	2%	100%		600€	600€	600€	600€	600€	600€	600€	600€	600€	30 000€
	Sonorisation	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	44 u	16	2%	100%		105€	105€	105€	105€	105€	105€	105€	105€	105€	105€
	GTC	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	ENS	16	2%	100%		375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€	375€
	Réseau courant faible	Renouvellement partiel des réseaux si besoin année 16	ENS	16	0%	80%		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PROTECTION INCENDIE																	
	Capteurs CO	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	14 u	16	1%	100%		40€	40€	40€	40€	40€	40€	40€	40€	40€	40€
	Centrale Di	Renouvellement à hauteur de 100 % année 16.	1 u	16	1%	100%		210€	210€	210€	210€	210€	210€	210€	210€	210€	210€
	Têtes Di	Renouvellement à hauteur de 100 % année 12,24	189 u	12	1%	100%		142€	142€	142€	142€	142€	142€	142€	142€	142€	14 175€
	Extincteurs	Renouvellement à hauteur de 100 % années 10,20,30	27 u	10	1%	100%		24€	24€	24€	24€	24€	24€	2 430€	24€	24€	24€
	Colonne sèches	Hors plan de renouvellement	3 u	50	1%	0%		95€	95€	95€	95€	95€	95€	95€	95€	95€	95€
	Bac à sable	Hors plan de renouvellement	16 u	100	0%	0%		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	BBG	Renouvellement à hauteur de 80 % année 10,20,30	25 u	10	3%	80%		59€	59€	59€	59€	59€	59€	1 584€	59€	59€	59€
	Plans d'évacuation	Renouvellement à hauteur de 100 % année 10,20,30	14 u	10	4%	100%		600€	600€	600€	600€	600€	600€	15 000€	600€	600€	600€
ASCENSEURS																	
	Ascenseurs	Contrats spécifiques réalisés par un prestataire de service spécialisé (inclut l'ens. des prestations de remise en état partielle ou totale)	3 u	25		100%		-	-	-	-	38 000€	-	-	-	-	-
CVC																	
	Réseaux aérauliques désenfumage et CTA	Renouvellement à hauteur de 60 % année 22	5 u	22	0%	60%		192€	192€	192€	192€	192€	192€	192€	192€	192€	192€
	Cassettes	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	1 u	12	2%	100%		130€	130€	130€	130€	130€	130€	130€	130€	130€	6 500€
	Groupe de climatisation (bureaux)	Renouvellement à hauteur de 100 % années 12 et 24	1 u	12	2%	100%		140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	140€	7 000€
ACCESSIBILITE PMR																	
	Mise aux normes PMR suivant diagnostic ELAN	Travaux de mise au normes PMR	Ens	70	0%	100%		-	-	36 907€	-	-	-	-	-	-	-
TELEPHONIE MOBILE																	
	Mise en place de réseaux téléphonie mobile (Estimé à 30 000 niveau 1 et 25 000 niveau 2 et 2 X 20 000 niveaux 3 et 4	Création et entretien d'un réseau téléphonie mobile distribution tous les niveaux	Ens	35	2%	100%		1 360€	1 360€	1 360€	1 360€	1 360€	1 360€	1 360€	1 360€	1 360€	1 360€
RELEVAGE DES EAUX GRISES																	
	Poste de relevage: 2 pompes de relevage, déboureur/séparateur,réseaux d'évacuation	Renouvellement partiel année 20	1 u	20	1%	80%		150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€	150€

1 182 192 €

1 182 191,90 €



**Délégation de service public-Bordeaux Métropole
Parc de stationnement Camille Jullian**

Compte rendu d'activité 2015

CENTRAL PARCS

Analyse des conditions d'exploitation

BILAN ANNUEL D'ACTIVITES 2015

1. Rappel des caractéristiques de l'offre du délégataire

Parc de stationnement souterrain CAMILLE JULLIAN
Sis sous la place Camille Jullian à Bordeaux
Accès par la rue du Pas Saint-Georges
Capacité : 338 places, toutes non réservées -pas d'amodiation

2. La tarification

a. Tarifs en vigueur pour l'année

Les tarifs horaires et abonnés AU 31/12/2015.

Tarification horaire	
1 heure	2,60 €
2 heures	5,70 €
3 heures	7,90 €
4 heures	9,90 €
5 heures	11,70 €
6 heures	13,40 €
7 heures	15,90 €
8 heures	19,00 €

Soirée / nuit : Forfait 6,10 €

Tarification abonné	
mensuel	155,00 €
trimestriel	465,00 €
semestriel	810,00 €
annuel	1 550,00 €

Tarifs résidents

<u>NUIT</u>
58,00 €
174,00 €
320,00 €
580,00 €

<u>JOUR</u>	
mensuel	120,00 €
trimestriel	360,00 €
semestriel	640,00 €
annuel	1 200,00 €

b. Analyse de la tarification - comparaison 2015/2014

Tarifs horaires	2014	2015	Variation 2015/2014
	€	€	
1 heure	2.5	2.60	4.00%
2 heures	5.5	5.70	4.00%
3 heures	7.80	7.90	1.00%
4 heures	9.80	9.90	1.00%
5 heures	11.60	11.70	1.00%
6 heures	13,30	13,40	1,00%
7 heures	15,80	15,90	1,00%
8 heures	18,50	19,00	3,00%
soirée/nuît	Forfait 5,50 €	Forfait 5,70 €	

Abonnements permanents	2014 non résident	2015 non résident	2014 résident	Var.2015/2014 non résident	Var.2015/2014 résident
	€	€	€		
Mensuel	150,00	155,00	120,00	3,00%	0,00%
Trimestriel	450,00	465,0	360,00	3,00%	0,00%
Semestriel	780,00	810,00	640,00	4,00%	0,00%
annuel	1500,00	1550,00	1200,00	3,00%	0,00%

Abonnements nuit	2014	2015	Var.2015/2014
	€	€	
Mensuel	58,00	58,00	0,00%
Trimestriel	174,00	174,00	0,00%
Semestriel	320,00	320,00	0,00%
annuel	580,00	580,00	0,00%

3. La fréquentation pour 2015

a. La fréquentation par parc de stationnement

Mois	Fréquentation					
	Horaires		Abonnés		Ammodiations	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Janvier	12 122	11 020	189	194		
Février	10 658	10 548	180	197		
Mars	9 336	11 133	181	198		
Avril	11 357	12 268	181	206		
Mai	10 776	12 496	180	208		
Juin	9 485	9 567	175	201		
Juillet	10 941	12 195	185	199		
Août	11 780	12 267	181	188		
Septembre	12 254	12 462	182	202		
Octobre	10 993	14 055	184	199		
Novembre	9 703	11 481	192	198		
Décembre	12 243	13 854	195	199		
TOTAUX	131 648	143 346	2 205	2 389	0	0
variation 2014/2015	8,89%		8,34%		0	0

b. La fréquentation – tableau récapitulatif

sans objet (1 seul parc)

c. Analyse de la fréquentation et de son évolution sur l'année et en comparaison à n-1

Nombre	Total de places	338
	Abonnés (en moyenne)	199
	dont abonnés résidents	73
	Entrées clients horaire (moyenne mensuelle)	11 945
Répartition de l'occupation	Horaires	65%
	Abonnés	25%
Taux d'occupation moyen du parc sur 24h		51%
Ticket moyen de stationnement horaire		8,00 €

4. Compte de résultats et bilan des recettes et des dépenses pour 2014

a. Les recettes et les dépenses

Mois	Recettes HT				Dépenses HT			
	Horaires		Abonnés		Horaires		Abonnés	
	2014	2015	2014	2015	2013	2014	2013	2014
Janvier	73 045	77 877	18 379	18 315	81 700	79 578	20 557	18 715
Février	66 073	67 457	18 118	18 499	73 903	68 930	20 265	18 904
Mars	57 893	69 933	18 036	19 119	64 754	71 460	20 174	19 537
Avril	67 817	80 910	16 467	19 787	75 853	82 677	18 418	20 219
Mai	69 576	81 632	18 058	20 215	77 821	83 415	20 197	20 657
Juin	58 872	61 836	17 666	20 102	65 849	63 187	19 759	20 541
Juillet	73 209	79 922	18 790	19 541	81 884	81 667	21 017	19 968
Août	78 290	87 418	18 152	18 603	87 567	89 327	20 304	19 009
Septembre	61 927	79 389	18 278	19 555	69 265	81 123	20 444	19 982
Octobre	68 475	92 578	18 599	19 060	76 589	94 600	20 803	19 476
Novembre	66 570	75 031	19 061	20 113	74 458	76 670	21 319	20 552
Décembre	74 910	97 713	20 277	19 023	83 787	99 848	22 680	19 439

TOTAL 2015		951 696		231 932		972 483		236 998
TOTAL N-1	816 656		219 881		913 430		245 937	

Nota : les 4 colonnes « dépenses HT » du tableau ci-dessus ont été renseignée à partir des dépenses annuelles ventilées au prorata des 4 colonnes « recettes HT ». Il est précisé que les recettes ventilées sont les recettes lissées HT. (Annexe 1 « état récapitulatif des recettes TTC 2015 »)

b. Analyse du compte de résultats pour l'année et comparaison avec n-1

La fréquentation horaire payante est en hausse de 8,9% et la recette progresse de 16.5%. La fin des travaux de la rue de la Ferme de Richemond associé au renforcement du jalonement du parking intervenu en début d'année, ont fortement contribué à ce résultat.

Au global, le chiffre d'affaire du parc Camille Jullian pour l'année 2015, s'élève à 1 184 K €HT, en hausse de 14.2% par rapport à 2014. Le remboursement du prêt à la CUB de 208 K€ H.T a été payé pour la quatrième année .Prêt qu'il faut rembourser pendant encore 11 ans.

Le résultat s'établit à moins 4.68 K€ avant impôts.

5. Exercice 2015

a. Recettes et dépenses par chapitre comptable

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIQUE	ANNEE 2014	ANNEE 2015
Recettes Horaires	816 656	951 696
Compléments de recettes		
Recettes abonnement et locations	219 881	231 932
Amodiation - droits		
Publicité	15 589	3 738
Location de surfaces commerciales		
Amodiation - remboursement de charges		
Prestation de service		
Produits des activités annexes (régularisation CA exercice antérieur)	19 701	-709
Chiffre d'affaires net du parc de stationnement	1 071 827	1 186 657
Subvention d'exploitation		
Remboursement des assurances		
Reprise sur amortissement, provision, transfert de charges		
Reprise de provisions pour grosses réparations et rénovations		
Produits divers		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 071 827	1 186 657
Energie, consommables	- 54 198	-53 998
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)	- 41 091	-64 490
Charges de rénovation	-940	-7 148
Assurances	-6 890	-7133
Honoraires et autres services extérieurs	-22 659	-16 475
Rémunération du personnel	-180 599	-182 808
Autres charges du personnel	-16 858	-18 512
Autres charges de fonctionnement	-14 386	-14 980
Taxe CET (CFE_CVAE)	-48 105	-47 722
Taxe foncière	-27 505	-28 785
Taxe divers	-27	-724
Redevance due au délégant	-21 684	-23 457
Charges de structure (financement) remboursement crédit	-431 289	-445 129
Total charges directes	-866 230	-911 362
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	205 597	275 295
DAP sur immobilisation	-20 379	-17 442
DAP de caducité	-26 620	-32 278
DAP de caducité amortissement capital emprunt CUB	- 101 488	- 101 487
DAP pour charges à répartir et grosses réparations		
DAP pour risques et charges		
DAP pour dépréciation (Plan GER)	- 9 513	- 9 513
Total des DAP	- 158 000	-160 721
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-1 024 230	- 1 072 082
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 597	114 574
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIERES	-14 494	-17 589
INTERETS DE L'EMPRUNT CUB	-119 810	- 119 810
Produits exceptionnels sur opération de gestion : Avenant N°4	19 290	18 144
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Total produits exceptionnels	19 290	18 144
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Total charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19 290	18 144
TOTAL CHARGES	- 1 158 534	-1 209 481
TOTAL PRODUITS	1 091 117	1 204 801
RESULTAT AVANT IMPOTS sur les sociétés et participation	-67 417	- 4 680

b. analyse des comptes du délégataire

Un nouvel indicateur a été mis en place : suivi de l'affichage « Complet »

Depuis le 1^{er} Janvier 2009 nous suivons le nombre de jours ou le parc affiche Complet :

En 2009 et 2010: **150 soirs ont affichés COMPLET** (entre 20 h 30 et 22 h 30)

En 2012 principalement entre 20 h 30 et 23 h ; **185 soirs ont affichés COMPLET**

En 2013 depuis la fermeture d'un accès depuis les quais, il n'y a eu **qu'une centaine** de « Complet » le soir essentiellement **Vendredi et Samedi**

En 2015, cette tendance se confirme avec seulement 95 complets soit en moyenne 8 soirs par mois essentiellement Vendredi et Samedi entre 20 h 30 et 22 h 30

c. analyse prévisionnelle pour l'année 2016

L'amélioration du jalonnement du parking, la proximité du centre commercial « La Promenade Sainte Catherine » ainsi que la nouvelle tarification au ¼ d'heure devrait permettre une hausse de la fréquentation en 2016.

6. Les conditions d'exploitation pour 2015

Une amélioration bénéfique du jalonnement du Parc est à noter en 2015. En effet celui-ci est intervenu courant décembre 2014.

Il est à noter également, que contrairement à l'exercice 2014, aucun travaux important, ont pénalisé l'accessibilité du parking cette année.

Enfin, l'ouverture de la « Promenade Sainte Catherine » intervenu début octobre 2015 a bénéficié à la fréquentation du parking en journée sur le dernier trimestre

7. La politique qualité

Exploitation - Qualité, confort, sécurité

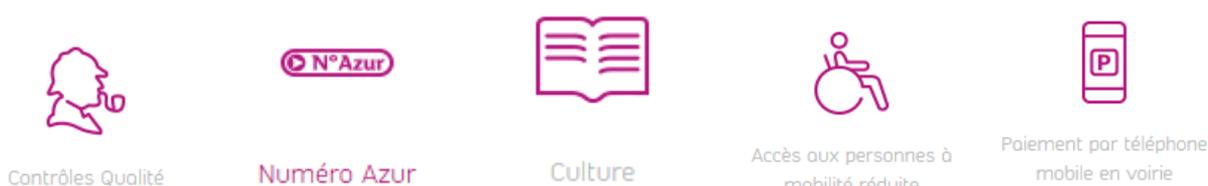
L'accueil de milliers de clients horaires et de plusieurs dizaines d'abonnés dans le parking Camille Jullian nécessite la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces.

Nos agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil des clients :

- L'entretien des accès piétons et des espaces accueil, le nettoyage des tâches d'huile sont effectués quotidiennement ;
- Les dégradations dues aux actes de vandalisme et de salissure sont réparées dans un minimum de temps ;
- Toute réclamation, quel qu'en soit l'objet, est traitée sans tarder. Une solution adaptée est apportée à chaque situation ;
- La gestion des flux importants de véhicules nécessite une attention soutenue pour permettre un accès facile et assurer une rotation optimale ;
- Un traitement rapide et performant des demandes d'abonnement permet de satisfaire le maximum de clients.

Le parking Camille Jullian offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable.

Nous considérons le parking comme un espace de transition entre 2 modes de déplacement : la voiture et la marche à pied. C'est pourquoi nous avons développé une plate-forme de services gratuits de nature à faciliter la vie du piéton et rendre plus agréable la perception du parking.



Plus que des places de parking, le Parc Camille Julian, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Mesure de la qualité

- *Visite mystère*

Cette étude permet de mesurer l'accueil du personnel, la qualité de service, la propreté, la signalétique ainsi que le bon fonctionnement des équipements. Un enquêteur (prestataire extérieur) se fait passer pour un client potentiel et note sur une grille mise en place avec la Direction Commerciale et Marketing, différents points précités. (Détail annexe 2)

Le parc Camille Jullian a obtenu la note de 20/20

Le hub de services

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, le parc Camille Julian propose sa plate-forme des services gratuits.

Horaires d'ouverture

Le parc de stationnement Camille Julian est ouvert 24/24 7/7 afin de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. S'il est fermé la nuit, l'accès piéton reste néanmoins accessible aux clients muni de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Le prêt de parapluie

Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare peut demander à l'espace accueil de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.



Le stationnement offert le jour de l'anniversaire

Afin de créer un lien de sympathie personnalisé avec ses clients le parc Camille Julian a conçu pour eux une offre au fort contenu affectif : le jour de leur anniversaire, les clients du parc se voient offrir leur stationnement, dans la limite de 24 heures.

11ème Printemps des poètes

Du 7 au 22 Mars 2015, le parc participait au 17^{ème} Printemps des poètes autour du thème l'insurrection poétique. Partenaire du Printemps des Poètes depuis 2007, VINCI Park a ainsi habillé de poésie le parc. Les aphorismes poétiques qui décoraient pendant un mois les espaces publics du parc offraient aux passants qui le souhaitaient la chance de rencontrer dans leur journée un instant de rêve au goût d'éternité. La sélection poétique de Indigo était disponible aussi sous forme d'un recueil gracieusement offert aux personnes qui en faisaient la demande, à l'accueil du parc. Pour accompagner ce déploiement poétique, des chants d'oiseaux animaient le parking tout au long du Printemps des Poètes



Le service accompagnement

Certains clients ont besoin d'être aidés ou rassurés. Ce service est mis en place selon deux modes :

Permanent lorsqu'il s'agit de porter assistance à notre clientèle : femme enceinte, personne à mobilité réduite, poussette,... mais aussi à tout client qui le demande.

Ponctuel au moment des fêtes, des soldes ou des événements locaux exceptionnels.

Le prêt de cabas

De façon identique au service parapluie, les clients du parc peuvent emprunter gratuitement un panier ou un caddie® le temps de leur stationnement. Utile pour faire les courses en centre-ville.



Le kit de dépannage

En cas de panne de son véhicule (batterie à plat, pneu crevé ...), tout client peut bénéficier de l'assistance du personnel d'exploitation du parking (prêt de booster de démarrage, de bombe anti-crevaisson, appel d'un dépanneur ...).



Radio INDIGO

Basée sur une technologie de web radio, elle est disponible à la fois dans les parkings en ouvrage mais aussi à partir de son Smartphone ou du site internet.

S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle vous permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements - sportifs ou culturels - qui font l'actualité du quartier des Grands hommes, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire.

Vos messages peuvent être diffusés selon des stratégies "mono-parking" ou plus globale.

Au-delà de la playlist du programme en haute qualité, cette nouvelle plate-forme propose également des points réguliers sur l'actualité de la musique classique et sur vos événements. Tous les messages diffusés dans vos parkings seront ainsi directement intégrés dans l'ensemble de ces outils.

Il vous sera également possible d'utiliser Radio INDIGO comme outil de promotion de vos événements culturels, de votre politique de tourisme, grâce à la diffusion de messages dans d'autres villes françaises ou étrangères de votre choix et dans lesquelles INDIGO est présent.

Le kiosque de presse gratuite

Un présentoir de presse est mis à disposition des clients des parkings, lesquels pourront bénéficier gratuitement, grâce à différents partenariats mis en place par notre société, de plusieurs titres de presse gratuits et/ou payants (presse généraliste, économique, sportive, loisirs ...)



Les moyens de paiement

CARTE TOTAL GR

Pour faciliter la vie des professionnels, Indigo propose dans le parc le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte le stationnement consommé chez INDIGO est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



CARTES BANCAIRES

Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi INDIGO le propose dans le parc et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.



Tarif résidents

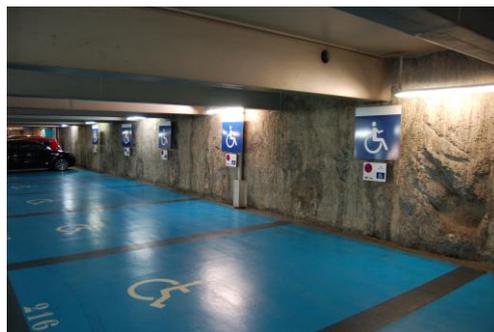
Un tarif spécial résidents est accordé aux automobilistes pour leur permettre de disposer, dans des conditions économiques privilégiées, d'une offre de stationnement à proximité de leur domicile.



Accueil des personnes à mobilité réduite

Le parc Camille Julian attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.

Lors des travaux réalisés dans le parc des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.



La loi du 11 février 2005 a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de "tous à tout". Deux aspects ont particulièrement été mis en avant lors de sa rédaction:

- l'accessibilité "de tous" en prenant en compte tous les types de handicap
- l'accessibilité "à tout" en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports

En date du 23 septembre 2015, l'ouvrage a été déclaré accessible aux personnes en situation de handicap.

Le descriptif des travaux de mise en conformité qui ont été engagés figure en page 19.



La télé-opération à distance

En dehors des heures de présence du personnel sur site ou en cas d'indisponibilité du personnel (maintenance, accueil d'un usager,...) les systèmes de phonie, d'alarmes techniques et de vidéo ainsi que les installations de péage et de contrôle d'accès de nos parcs sont directement reliés au Centre National de Télé-Opération (CNTO) de INDIGO.

Cette centralisation sur la GTC permet également d'assurer la surveillance et la supervision des parcs de stationnement à toute heure et à tout moment, activités que INDIGO regroupe sous le terme de Télé-opération.

En effet, pour améliorer la gestion des alarmes et l'information de la Clientèle, INDIGO a développé un Système d'Aide à l'Exploitation (S.A.E). Nos parcs de stationnement sont donc équipés d'une box informatique sur laquelle sont reprises :

- les alarmes technique (alimentation électrique, pompes de relevage, intrusion, effraction caisse automatique ...);
- la vidéosurveillance ;
- les commandes principales des équipements de péage et contrôle d'accès ;
- l'interphonie (points de phonie situés sur les bornes d'entrée / sortie et sur les caisses automatiques, accès piétons).

Lorsque le personnel d'exploitation n'est pas présent sur le site 24h/24, toutes les alarmes techniques ou informations relatives à la sécurité sont reprises :

- défaut d'alimentation électrique ;
- défaut des pompes de relevage ou dépassement de niveau d'eau maxi dans la fosse de relevage ;
- défaut des ascenseurs ;
- défaut de ventilation ;
- défaut du contrôle d'accès ;
- détection incendie ;

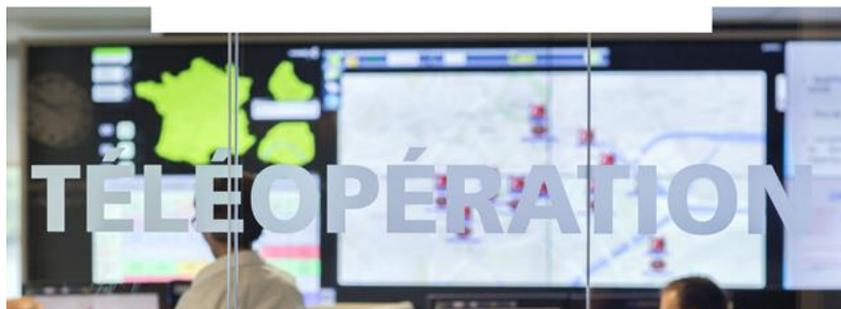
L'ensemble des évènements (alarme, appel, intervention, panne, ...) est tracé et centralisé par le Système d'Aide aux Consignes (S.A.C.) :

- Chaque information reçue déclenche une fiche de consigne spécifique permettant à l'opérateur de la traiter immédiatement et efficacement.
- Chaque évènement est tracé par nature, horaire, durée, délai d'intervention, délai de résolution,
- Ces informations sont accessibles en temps réel aux équipes d'exploitations locales ainsi qu'aux équipes du siège.

L'Opérateur du CNTO peut ainsi :

- recevoir un appel provenant d'un client depuis une borne d'interphonie,
- localiser ce client, puisqu'il dispose, sur son écran, des plans du parc (plans en 3D et en couleurs, dont l'ergonomie et la lisibilité ont été particulièrement soignées, avec localisation de tous les points de passage et équipements importants du parc et identification visuelle du point de phonie depuis lequel l'appel est effectué),

- visualiser le client grâce à la vidéosurveillance,
- converser avec ce client dans de très bonnes conditions d'audition (liaison à haut débit sécurisée),
- effectuer les opérations courantes : ouverture de barrière pour un abonné ayant oublié son badge, ouverture d'une porte d'entrée piéton (pour un client horaire ayant oublié son ticket dans son véhicule...),
- faire intervenir l'astreinte ou l'équipe technique en cas de problème ou de dysfonctionnement.



Le parking connecté

La clientèle doit pouvoir s'informer facilement sur les parcs de stationnement, INDIGO propose donc de nombreux outils de communication :

un site internet permettant de repérer les parkings, de connaître les services et de s'abonner rapidement et facilement.

Focus sur le site internet :

Tout ce que vous voulez savoir sur INDIGO se trouve sur www.indigo.fr

The screenshot shows the INDIGO website interface. At the top, there is a navigation bar with 'INDIGO' and links for 'Parkings', 'Services & Innovations', and 'Stationnement en voirie'. Below this, a breadcrumb trail reads 'Accueil > Parkings > Camille Jullian'. The main content area features the 'CAMILLE JULLIAN' logo (a purple 'P' in a circle) and the address '2 Place Camille Jullian 33000 Bordeaux FRANCE'. It also displays the opening hours 'Ouvert 24H/24 et 7J/7' and the phone number '+33 5 56 51 11 76'. A section titled 'ACCÈS ET TRANSPORTS' is visible, with a sub-section 'ACCÈS AU PARC' and the text 'À pied : Saint-Siméon'. A purple 'P' icon is shown in a grey box at the bottom right of the section.

Les internautes peuvent apprécier des chapitres étayés, réorganisés sur : l'entreprise, ses métiers, ses implantations, son actualité...

Un chapitre est notamment dédié aux services avec le détail de l'offre INDIGO.

Le site lui-même devient un espace de service puisqu'il comporte un volet interactif conçu à l'attention des clients : il permet en effet aux automobilistes de se renseigner sur le prêt de vélo d'une part, sur les possibilités de stationnement par ville d'autre part.

Sans même se rendre sur place, le client peut planifier et organiser son déplacement dans une ville inconnue. En cela, le site apparaît non plus seulement comme une vitrine de l'entreprise mais bien comme un outil au service de l'internaute. Le site Internet a pour vocation de générer du trafic dans nos parkings.

Il est voulu pour être un levier afin d'attirer des clients au niveau du centre-ville (Bons Plans, informations,...).

INDIGO se positionne alors comme un partenaire de la ville et de sa politique culturelle et commerciale.



L'application Park Indigo

Au-delà de simples places de parking, Indigo a pour ambition de proposer des services qui facilitent la mobilité individuelle et le stationnement en ville. Elle s'appuie sur une offre personnalisée et numérique et sur une modernisation continue de nos installations.

Une dématérialisation, au service de l'utilisateur comme du délégant

L'excellence technologique et opérationnelle doit se mettre au service de l'utilisateur comme du délégant. Le parking connecté s'inscrit dans une démarche de dématérialisation qui vise à simplifier, fiabiliser et sécuriser les échanges. C'est pourquoi Indigo a équipé une grande partie de ses parcs de stationnement d'outils numériques tels que des caméras de reconnaissance de plaques d'immatriculation (LMP), des lecteurs QR-codes et des spots NFC. Le parking connecté, dont les flux d'informations sont dématérialisés, améliore la qualité de l'expérience utilisateur et renforce la sécurisation des recettes.

Dans le respect de cette démarche, Indigo s'efforce de limiter l'obligation de prendre un ticket. C'est pourquoi, l'entreprise a lancé en 2015, en ouvrage en France, le premier service d'accès et de paiement automatique utilisant la reconnaissance de plaques d'immatriculation (LPM).

Se déplacer en toute facilité, avec l'application Park Indigo

Afin d'accompagner le client dans son parcours, Indigo développe et met à jour régulièrement son application Park Indigo. En offrant des services de localisation de parkings, de paiement mobile ou encore de géolocalisation in situ dans certains pays, l'entreprise met en œuvre le parking intelligent connecté à l'utilisateur.

Nous contacter

Un service de qualité 24h/24

Les clients ont aujourd'hui un besoin légitime de s'exprimer pour faire notamment part de leurs suggestions, remarques, réclamations ou encore demander des renseignements.

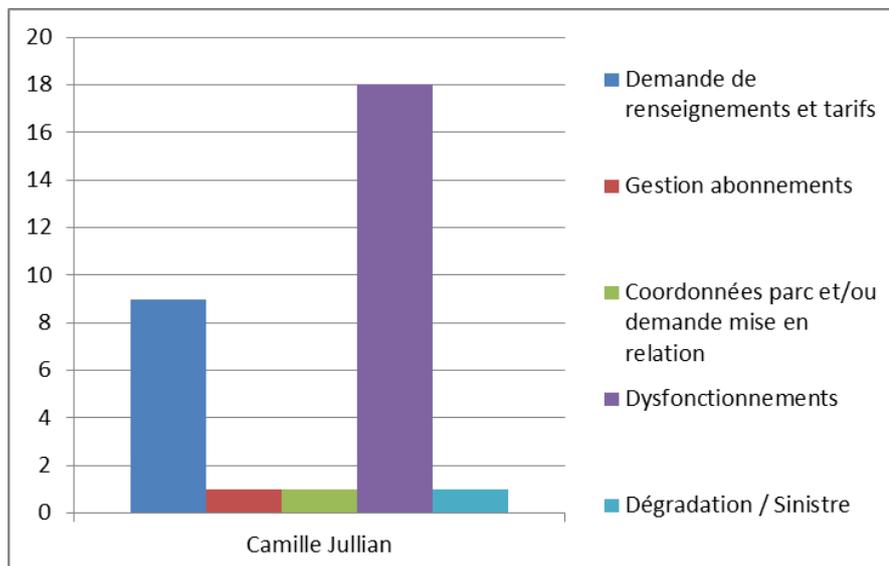
INDIGO a créé, il y a 10 ans, un service relations clients. Nos clients peuvent nous contacter par :

- Courrier : Indigo- Immeuble Ile-de-France – Bâtiment A – 4 place de la Pyramide 92800 PUTEAUX / LA DEFENSE
- internet : clients@vincipark.com
- téléphone : n° AZUR 810 26 3000 – 24h/24 – 7j/7
- Application Smartphone

Les appels du numéro Azur sont analysés, une réponse est systématiquement apportée et l'analyse régulière des remontées ainsi collectées permet d'améliorer la qualité du service.



Sur les 12 derniers mois, le n°AZUR 0 810 26 3000 a traité **6 259** appels pour la France, dont **30** pour le Parc Camille Jullian:





La formation et le Campus Indigo

Plan de formation

La formation est tout particulièrement orientée sur l'accueil et la relation commerciale pour que les équipes INDIGO adoptent un fonctionnement, une organisation et une attitude en droite ligne avec la stratégie commerciale et marketing de l'entreprise.

Chaque employé de INDIGO, quel que soit son niveau hiérarchique, reçoit, a minima, une formation sur ce thème au sein Du Campus INDIGO

Ces formations sont dispensées au sein du Campus , soit au siège à Puteaux/ La Défense, soit au sein d'un des 5 parkings de France.

L'encadrement (directeurs régionaux, directeur de secteur, responsables de district) suit un cycle de formation axé sur le management des équipes, le dynamisme commercial et la gestion de la relation client.

Cette école joue également un rôle d'ascenseur social en détectant les employés à fort potentiel. Ceux-ci suivent alors un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'une durée de neuf mois (commercial, management, droit social, assurances, gestion commerciale). Au terme de la formation, un diplôme de manager d'exploitation leur est remis. Ils font l'objet d'un suivi particulier de la part du service RH, afin de leur permettre d'évoluer vers un poste correspondant aux connaissances et compétences acquises et ceci au cours de l'année suivant l'obtention du CQP.

Le campus INDIGO dispense également des formations techniques et réglementaires (entretien des équipements, matériels de péage et de contrôle d'accès, sécurité et protection incendie, gestion commerciale,...).

Quart d'heure Sécurité

Pour ancrer l'attitude prévention santé sécurité VINCI Park met en place les « ¼ heure sécurité » ce moyen de communication efficace permet la transmission des informations, la gestion des retours et le traitement des problèmes santé sécurité identifiés.

Le fait de réunir dans un temps très court notre personnel permet de s'assurer de la compréhension des messages transmis et d'aller également au-delà d'une simple transmission de consignes et d'échanges : c'est l'objet du quart d'heure santé sécurité sur le terrain.



En 2015 sur le Parc Camille Jullian il y a eu **11 participations** aux ¼ heures de sécurité

8. La politique sécurité

Devant la recrudescence de présence de Sans Domicile Fixe dans le parking, les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2015 :

- Rondes de nuit effectuées régulièrement par une société de gardiennage du lundi au dimanche selon une programmation aléatoire
- Appels systématiques par les agents en poste auprès du commissariat de Police le plus proche en cas de besoin
- Appels auprès des organismes sociaux de la ville

9. Les évènements et les actions menées au cours de l'année 2015

- Mise aux normes PMR des mains courantes des escaliers



- Mise aux normes PMR de l'accès au local accueil



- Mise aux normes PMR de la banque d'accueil



- Fourniture et pose de portes de placard dans les locaux d'accueil



- Remplacement de la caméra de vidéo-surveillance défectueuse



- Mise en peinture des rampes d'accès entrées et Sorties





10. Les actions à prévoir pour 2016

- Remplacement du système de péage
- Remplacement des caisses automatiques de paiement
- Remplacement des pompes de relevage
- Remplacement des luminaires défectueux du Parc
- Installations d'un nouveau système de vidéo-surveillance du site comprenant 10 caméras haute définition, 1 stockeur numérique et un nouvel écran de contrôle.
Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la sécurité globale de l'ouvrage